



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

Suivi

du SCoT du Bassin Annécien

Rapport 2016 sur les années 2014 et 2015

Sommaire :

Présentation du suivi du SCoT du Bassin Annécien	3
Suivi du SCoT du Bassin Annécien selon la structuration du DOO	4
OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE.....	9
OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE.....	47
OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF.....	65
OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES.....	83
OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE.....	125
OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE.....	145

Présentation du suivi du SCoT du Bassin Annécien

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (...) A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc. » (Article L143-28 du code de l'urbanisme)

Le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien a initié le suivi du SCoT approuvé le 26 février 2014, sur la base du calendrier suivant :

2015 : création du dispositif partagé d'observatoire de suivi du SCoT

2016 et 2017 : Analyse des indicateurs 2014, 2015 et 2016

>> Rapport de synthèse annuel

2018 et 2019 : Analyse des indicateurs 2017 et 2018

>> Rapport de synthèse annuel

>> Rapport de synthèse des 5 années d'application du SCoT

2015	2016	2017	2018	2019	2020
Echéancier imposé par l'évaluation et la disponibilité des données					
	Analyse des Indicateurs annuels 2014/2015	Analyse des Indicateurs annuels 2016	Analyse des Indicateurs annuels 2017	Analyse des Indicateurs annuels 2018	
	Analyse des indicateurs biennaux 2014	Analyse des indicateurs biennaux 2016		Analyse des indicateurs biennaux 2018	

L'outil de suivi du SCoT fait appel à 25 indicateurs décomposés en 58 variables au total.

Suivi du SCoT du Bassin Annécien selon la structuration du DOO

OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE

1.1. Accueil d'environ 40 000 habitants

- 1.1.1 Nombre d'habitants et évolution
- 1.1.2 Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire

1.2. Production d'environ 30 400 logements

- 1.2.1 Evolution du parc de logements par EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine
- 1.2.2 Evolution du nombre moyen de personnes par ménage
- 1.2.3 Suivi de la programmation de logements pour personnes âgées
- 1.2.5a Evolution des prix des logements
- 1.2.5b Evolution des prix du foncier
- 1.2.6a Evolution de l'offre de logements sociaux
- 1.2.6b Evolution de la programmation de logements locatifs sociaux
- 1.2.6c Suivi du parc de logements sociaux répondant aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU

1.3. Maîtrise de la consommation foncière

- 1.3.1 Consommation foncière liée au développement résidentiel dans chaque EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine
- 1.3.2 Consommation foncière liée au développement économique dans chaque EPCI et au regard des objectifs par types de ZAE
- 1.3.4 Donner la priorité au développement dans l'enveloppe urbaine
- 1.3.5 Densité moyenne des nouvelles opérations au regard des objectifs fixés par rang de l'armature urbaine
- 1.3.6 Suivi de la part des logements collectifs dans l'ensemble du parc de logements

OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Offre d'espaces dédiés et diversifiés, sur la base d'un réseau de ZAE hiérarchisé

- 2.1.1. Évolution de l'occupation des zones d'activités économiques
- 2.1.2. Élaboration d'un schéma d'implantation des zones activités du SCoT à l'échelle du SCoT ou des EPCI

2.2. Création d'emploi

- 2.2.1. Evolution de l'emploi salarié privé
- 2.2.2. Evolution du taux de couverture des emplois par commune
- 2.2.3. Évolution du nombre total d'établissements et du nombre d'établissements de plus de 1 salarié par commune

2.4. Dynamisme et renforcement de l'économie touristique

- 2.4.1. Évolution du nombre et du type de lits touristiques
- 2.4.2. Évolution de la fréquentation par commune

2.5. Accès au TIC

- 2.5.1 Évolution de l'accès au THD dans les ZAE et les zones d'habitation

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF

3.1. Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants

- 3.1.1. Réalisation des projets de nouvelles lignes
- 3.1.2. Évolution de la fréquentation des transports urbains
- 3.1.3a Évolution de la fréquentation des lignes interurbaines (car)
- 3.1.3b Évolution de la fréquentation des TER
- 3.1.4 Articulation entre urbanisation et desserte en transports en commun
- 3.1.5 Mise en accessibilité PMR des arrêts de bus

3.2. Coordination des projets routiers et des projets TC

- 3.2.1 Réalisation des projets routiers
- 3.2.2 Réalisation des aménagements de priorité bus
- 3.2.3 Réalisation des parcs relais

3.3. Développement des modes doux dans une logique d'intermodalité

- 3.3.1 Organisation d'un réseau d'itinéraires cyclables lisible et bien maillé
- 3.3.2 Mise en place des services pour les modes doux

OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

4.1. Préservation et valorisation des milieux naturels

- 4.1.1 Evolution de la surface de la trame écologique (1A, 1B, 2) et des corridors
- 4.1.2 Evolution des intentions d'aménagement dans les espaces 1A, 1B et 2 de la trame écologique
- 4.1.3 Etat des traductions réglementaires des corridors identifiés dans la carte de la trame écologique du DOO du SCoT

4.2. Maintien et préservation de l'agriculture

- 4.2.1 Evolution de la consommation des terres agricoles
- 4.2.2 Protection des espaces agricoles et évolution

4.3. Pérennisation des grands paysages et des fenêtres paysagères

- 4.3.1 Qualité paysagère des "entrées de villes et de bourgs" et évolution paysagère des "coteaux habités" localisés sur la carte "trame paysagère"

- 4.3.2 Qualité des "ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères" et "des espaces ouverts stratégiques de bords de routes" localisés sur la carte "trame paysagère"
- 4.3.3 Valorisation des "petits paysages d'intérêt" localisés sur la carte "d'armature paysagère"

4.4. Introduction de la nature en ville

- 4.4.1 Traduction dans les PLU des pôles de rang A et B, d'une "trame de nature en ville" connectée avec la trame écologique localisée dans le DOO

4.5. Définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité (charte et OAP)

- 4.5.1 Mise en place des OAP pour les projets d'aménagement dans les PLU
- 4.5.2 Elaboration d'une charte intercommunale de qualité urbanistique, architecturale et paysagère

OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE

5.1. Développement d'une offre en services et équipements

- 5.1.1 Réalisation ou extension des projets d'équipements structurants (Centre d'Expositions, de Séminaires et de Congrès, « centre nautique d'agglomération », extension du centre hospitalier ou du centre universitaire)
- 5.1.2 Réalisation d'équipements de proximité (école, collège, lycée ...)

5.2. Développement commercial au service des centralités

- 5.2.1 Évolution du nombre de m² de surface commerciale de proximité et de non proximité, dans les ZACom, les centralités et hors des centralités

5.3. Intégration de la dimension logistique dans les projets urbains

- 5.3.1 Espaces nécessaires à la réalisation d'espaces logistiques urbains pour la distribution de marchandises dans les centres villes

OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

6.1. Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines

- 6.1.1 Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- 6.1.2 Taux de couverture du territoire par des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

6.2. Maîtrise des consommations énergétiques et amélioration de la qualité de l'air en particulier par l'évolution des modes et des flux de déplacements

- 6.2.1a Consommations énergétiques
- 6.2.1b Qualité de l'air
- 6.2.1c Suivi de la production d'énergies renouvelables

6.3. Réduction des quantités d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) produites par habitant

- 6.3.1 Evolution des quantités d'OMA collectées par habitant

6.4. Amélioration de la gestion des déchets inertes

6.4.1 Evolution de la quantité de déchets inertes traités par an

6.5. Equilibre entre l'offre et la demande en matériaux

6.5.1 Bilan entre production et consommation des matériaux de carrière sur le territoire

6.6. Préservation de la qualité des sols

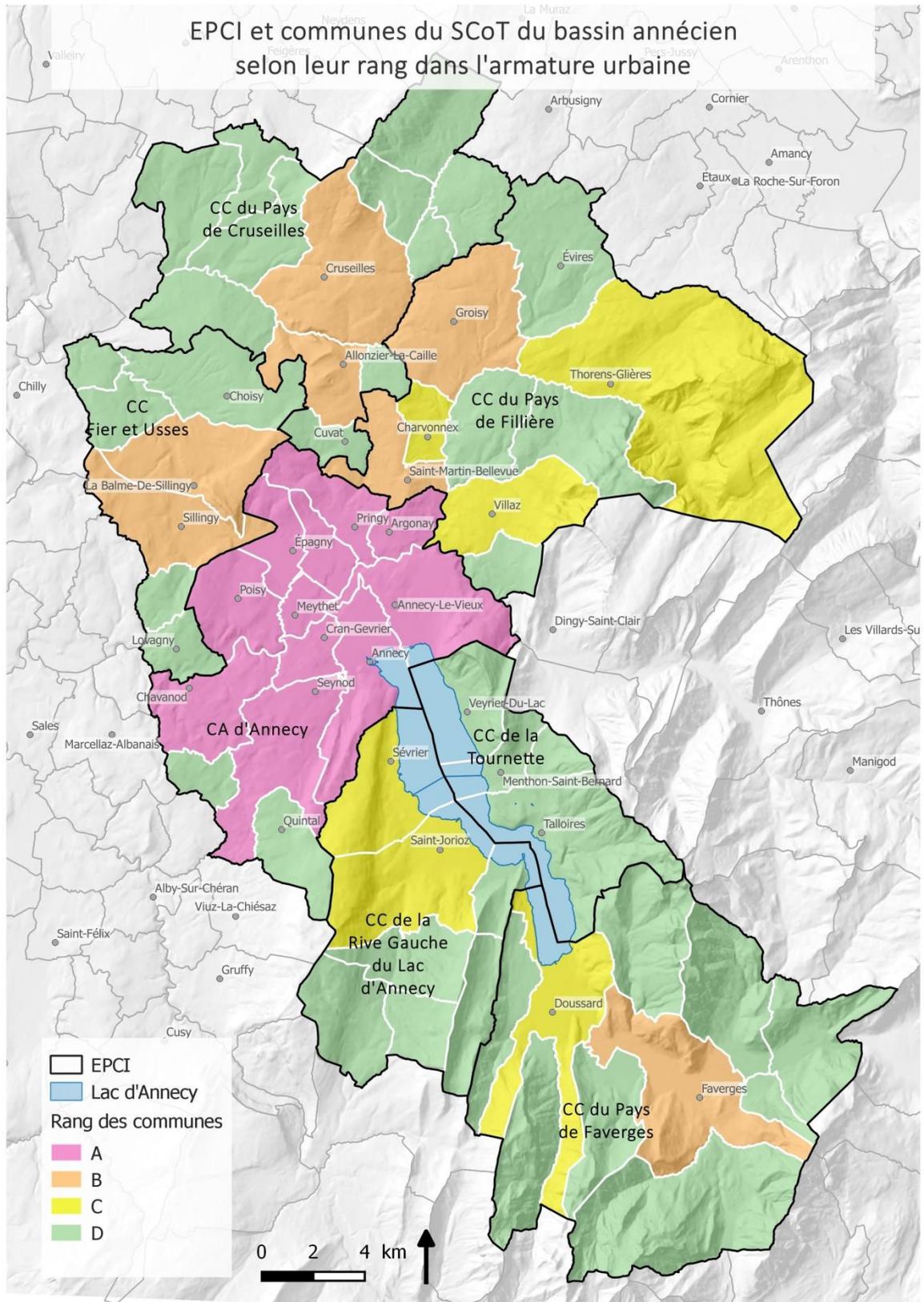
6.6.1 Prise en compte des sites et sols pollués de la base de données BASIAS dans les zonages des DUL

Nota : La variable « 6.6.2 Eviter l'intensification des espaces agricoles » initialement prévue a été supprimée en raison de la difficulté de son interprétation, les exploitants possédant parfois des terres hors du territoire du SCoT. De plus, il n'appartient pas au SCoT d'encadrer totalement cette problématique, d'autres paramètres et d'autres acteurs entrant en jeu.

6.7. Réduction de l'exposition des populations aux nuisances

6.7.1 Capacités d'accueil des équipements sensibles (enseignement, soins et santé, action sociale, habitations) situés dans la bande de protection générée par le classement sonore des voiries (zones dites « de bruit critique »)

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE TERRITOIRE

1.1 Accueil d'environ 40 000 habitants

1.1.1 Suivi du nombre d'habitants et de son évolution

Les communes du SCoT du bassin annécien accueillent 222 673 habitants en 2013 soit plus de 15 000 personnes de plus que 5 ans plus tôt. Cette progression correspond à une croissance de 1,4% par an de 2008 à 2013, ce rythme est similaire à celui constaté en Haute Savoie, mais aussi dans l'ensemble des communes du SCoT du Chablais. Métropole Savoie (+1% par an) et le département de la Savoie (+0.7%/an) ont enregistré des croissances inférieures alors que l'Ain bénéficiait d'une croissance très proche (1.3% par an).

Pour les communes du SCoT du bassin annécien, cette évolution correspond à une augmentation de la population de légèrement plus de 3 000 personnes par an sur cette période. Cette dynamique est supérieure à celle envisagée sur la durée du SCoT, cependant les prévisions de croissance à long terme identifiées par l'INSEE envisagent un ralentissement progressif de la croissance démographique sur tout le territoire métropolitain en lien avec le vieillissement de la population.

A l'échelle de la Haute Savoie, la croissance démographique passerait ainsi de 1.4% par an à 0.8% par an, le département qui accueille aujourd'hui 10 600 personnes de plus chaque année verrait cette croissance diminuer à environ 6 000 personnes par an.

Le bassin annécien bénéficie d'une croissance dynamique

A l'échelle locale, l'agglomération d'Annecy qui représente 64% de la population du bassin annécien accueille 53% de sa croissance démographique.

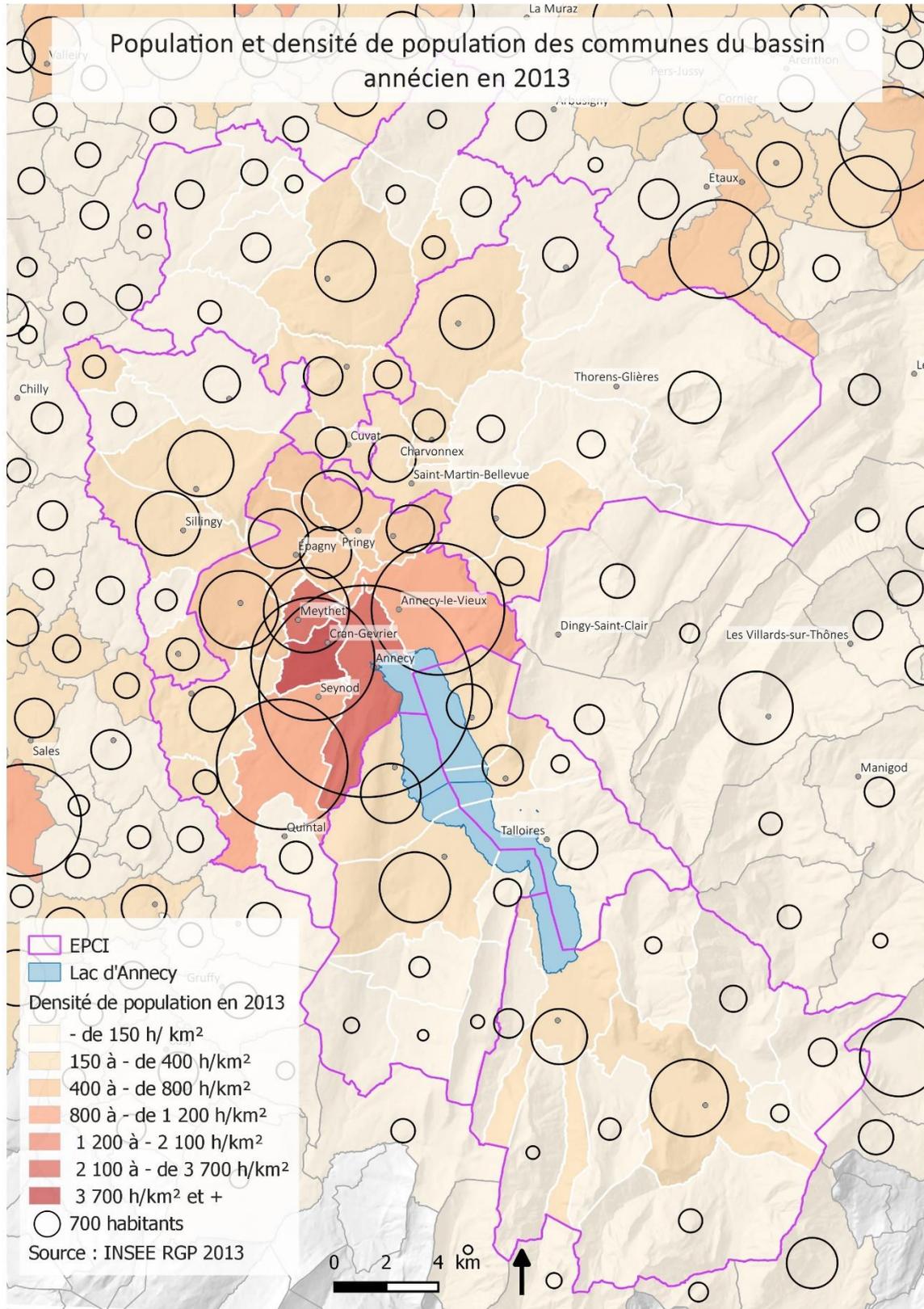
Les taux de croissance les plus élevés sont le fait des EPCI du nord du territoire (Pays de Cruseilles, Pays de Filières et CC Fier et Ussets).

La CC des sources du Lac et de la Rive Gauche du Lac d'Annecy connaissent les taux de croissance les moins élevés.

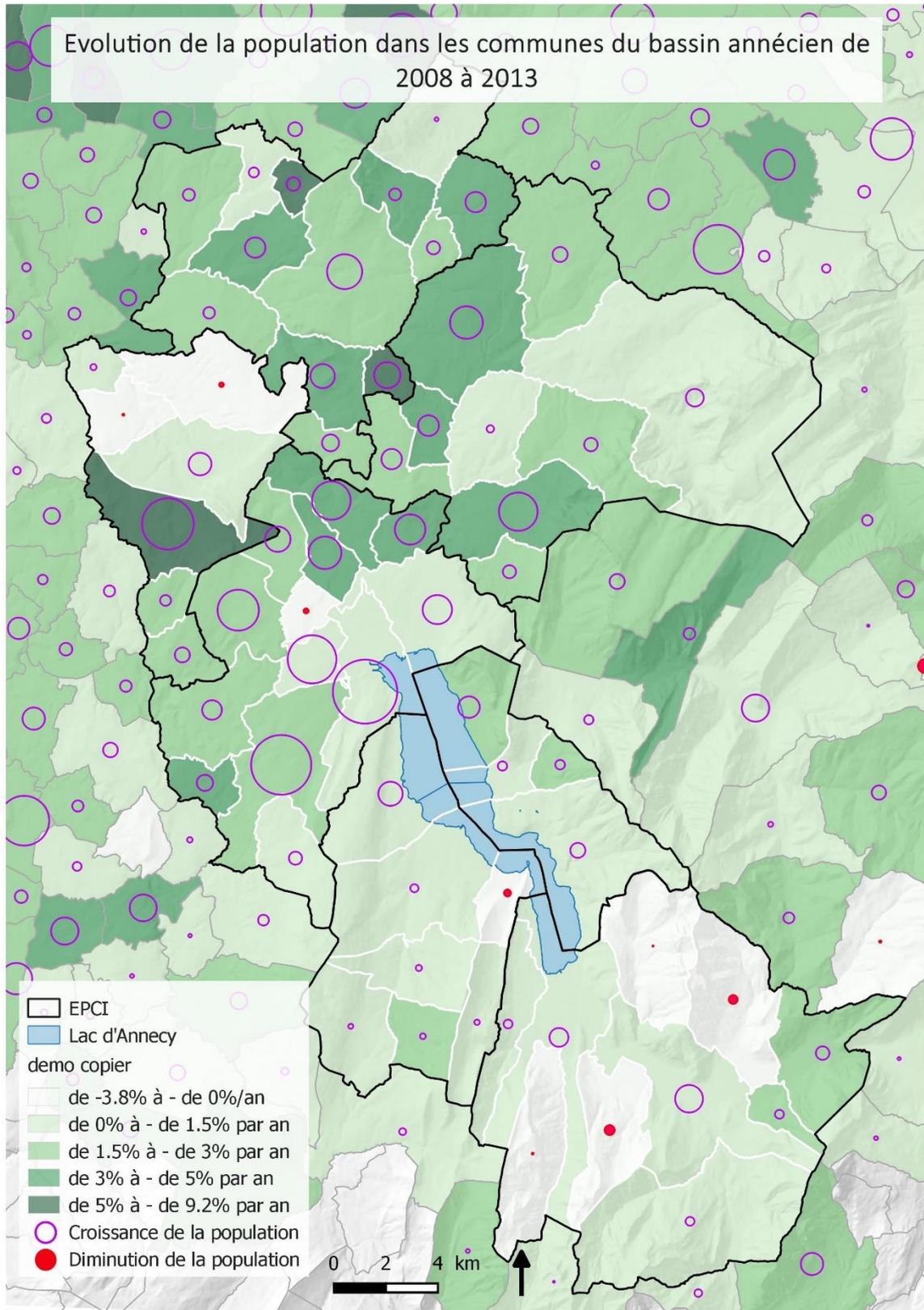
	Population en 2013	Densité de population	Evolution annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013	
			Valeur absolue	Taux de croissance
CA d'Annecy	142 967	1 149 hab./km ²	1 636	1,2%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	11 860	140 hab./km ²	69	0,6%
CC de la Tournette	6 366	129 hab./km ²	82	1,3%
CC du Pays de Cruseilles	14 107	122 hab./km ²	425	3,3%
CC du Pays de Faverges	15 366	92 hab./km ²	128	0,9%
CC du Pays de Fillière	17 559	106 hab./km ²	408	2,5%
CC Fier et Ussets	14 448	213 hab./km ²	328	2,4%
SCoT du bassin annécien	222 673	287 hab./km ²	3 078	1,4%

Source : INSEE RGP

Population et densité de population en 2013



Evolution de la population de 2008 à 2013

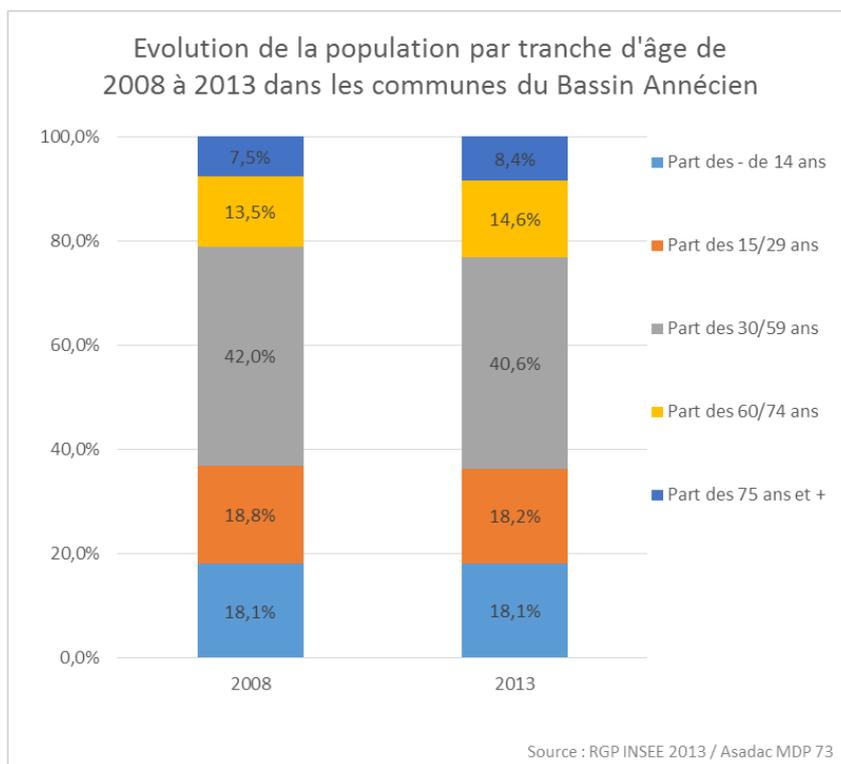


Evolution démographique
des jeunes et des personnes
âgées

La population s'est accrue de 1.4% de 2008 à 2013, cette progression n'a pas été homogène dans toutes les classes d'âge. La population des 75 ans s'est développée le plus rapidement (+3.7% par an), les 60/74 ans ont également connu une croissance au-delà de la moyenne du bassin annécien (+3.1%).

A l'inverse, les personnes en âge de travailler représentent une part moins importante de la population sur le territoire (+0.7% par an), tout comme la population des 15/29 ans (+0.8%/an).

La part des jeunes et des personnes en âge de travailler est en baisse sur l'ensemble du territoire du Bassin annécien, au profit des personnes les plus âgées.

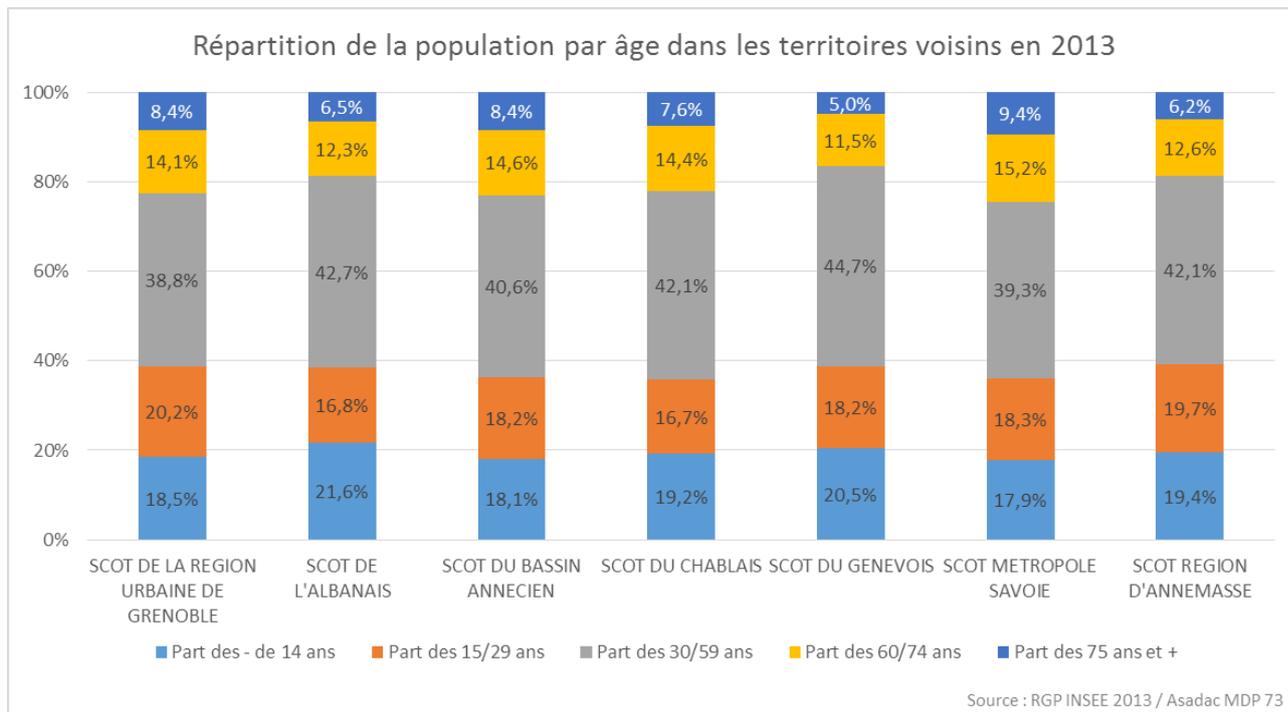


**Le vieillissement de la population est à l'œuvre,
les jeunes maintiennent leur poids dans l'ensemble de la population**

	Population en 2008	Population en 2013	Evolution annuelle moyenne de la population
- de 14 ans	37 533	40 389	1,5%
15/29 ans	39 015	40 551	0,8%
30/59 ans	87 130	90 327	0,7%
60/74 ans	27 968	32 607	3,1%
75 ans et +	15 639	18 799	3,7%
Ensemble	37 533	40 389	1,4%

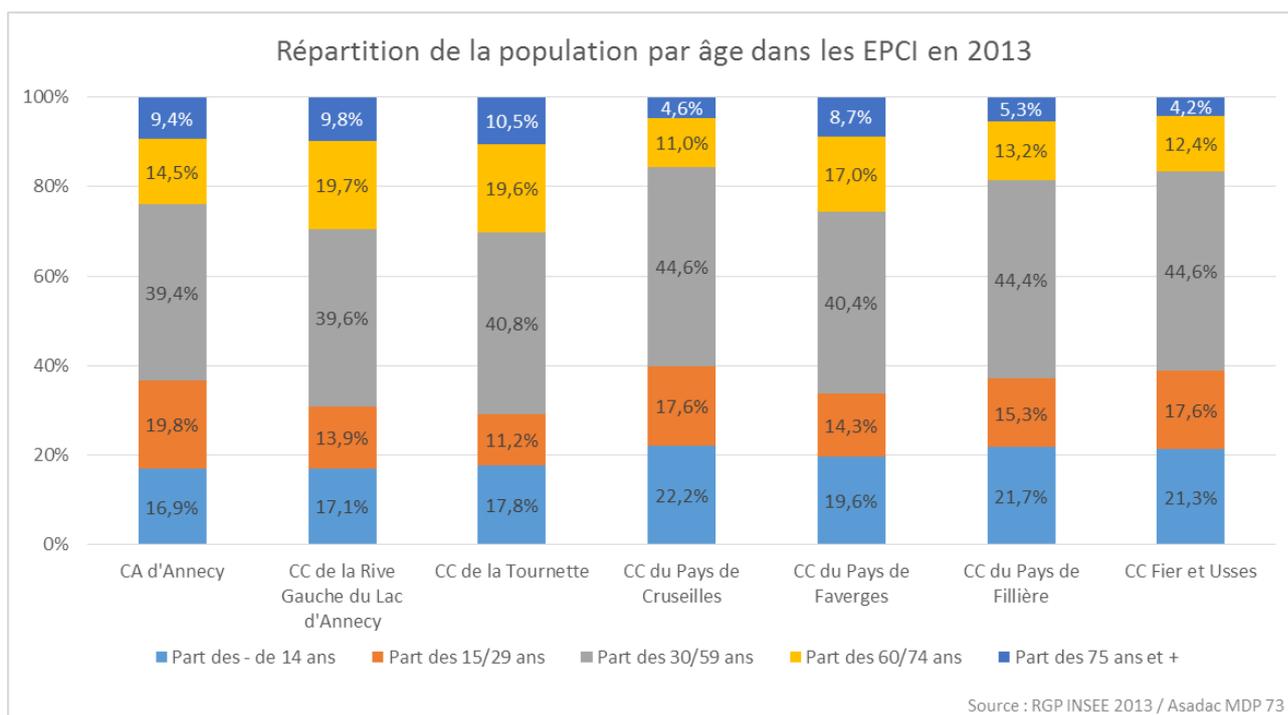
Source : RGP INSEE 2013

Sur l'ensemble des SCOT étudiés ci-après, celui du bassin Annécien fait partie des trois territoires dont la population de moins de 29 ans est la moins nombreuse avec Métropole Savoie et le Chablais. C'est également l'un des territoires où la population âgée est proportionnellement la plus nombreuse avec la métropole de Grenoble et Métropole Savoie. Au final ces constats induisent une sensibilité plus importante du territoire aux évolutions sociétales actuelles et notamment à l'impact du vieillissement de la population sur le dynamisme du territoire, les besoins d'adaptation et d'accueil des personnes en situation de dépendance.



A l'échelle des EPCI du bassin annécien, les situations sont plus contrastées. Les CC du Pays de Cruseilles, du Pays de Fillière et de Fier et Usse sont de loin les territoires qui accueillent la proportion de personnes âgées la moins élevée. Les EPCI dans la situation inverse étant la CC de la Tournette et la Rive Gauche du lac d'Annecy.

Concernant les populations les plus jeunes, les contrastes sont moins importants, Rive Gauche et Tournette accueillant une moins grande proportion de jeunes alors que les ratios les plus élevés se situent dans les CC du Pays de Cruseilles et de Fier et Usse.



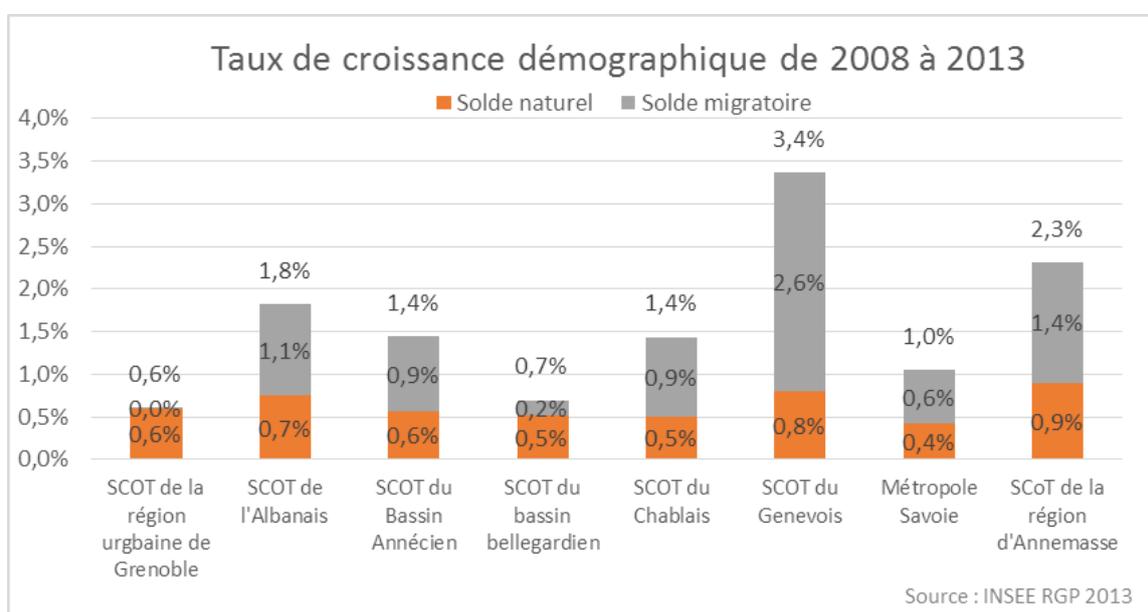
1.1.2 Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire

La croissance démographique est passée de 1% par an de 1999 à 2008 à 1.4% par an de 2008 à 2013 à l'échelle du Bassin Annécien. Cette progression est uniquement le fait de la progression du solde migratoire apparent. Celui-ci est passé d'une croissance d'environ 0.4% par an (1999/2008) à 0.9% par an (2008/2013) au cours de la dernière période. Dans le même temps, le solde naturel est resté quasiment stable à 0.6% par an.

Le solde migratoire a généré 61% de la croissance démographique du territoire entre 2008 et 2013 contre seulement 36% au cours des 9 années précédentes.

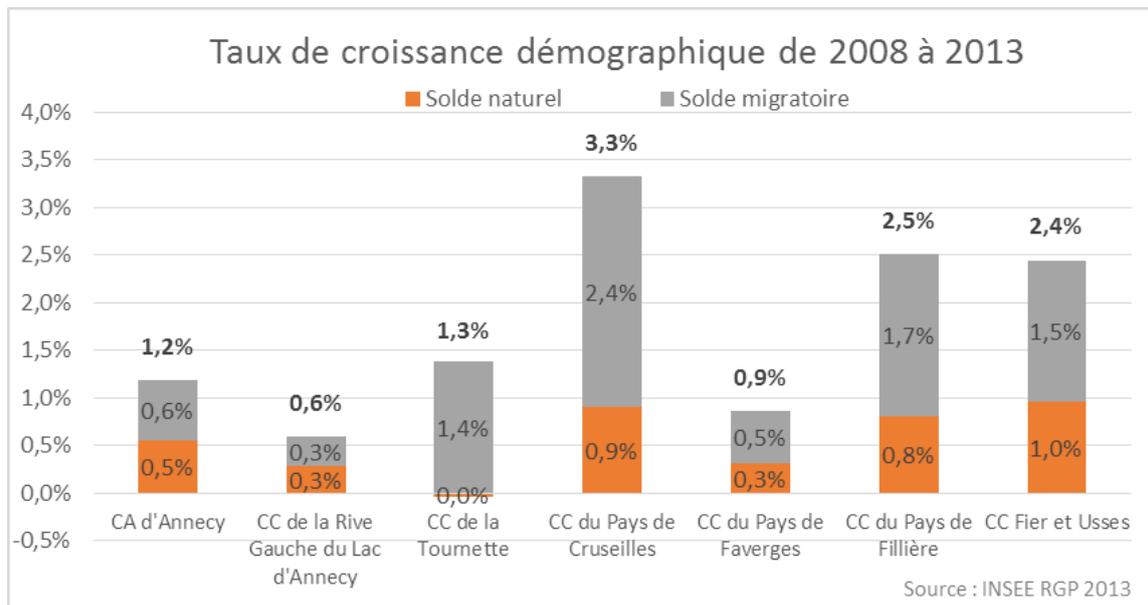
L'attractivité, directe ou indirecte du territoire est à l'origine de son dynamisme important, sans ignorer un solde naturel qui reste à un niveau élevé.

Le solde migratoire prend du poids dans la dynamique démographique



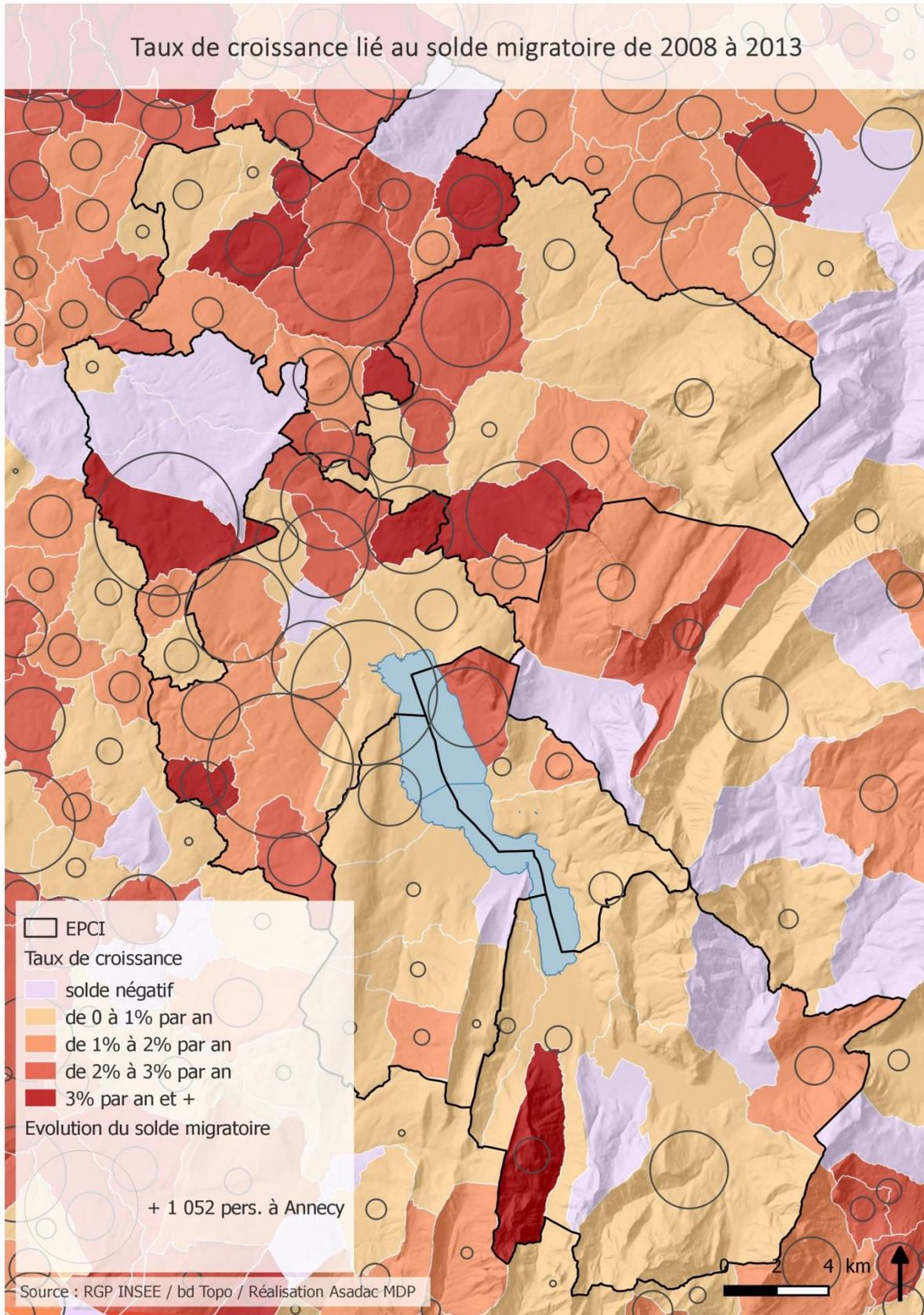
Au regard des taux de croissance des territoires voisins, on comprend le poids de l'agglomération genevoise dans l'attractivité du territoire et dans la pression immobilière, foncière et démographique qu'il connaît.

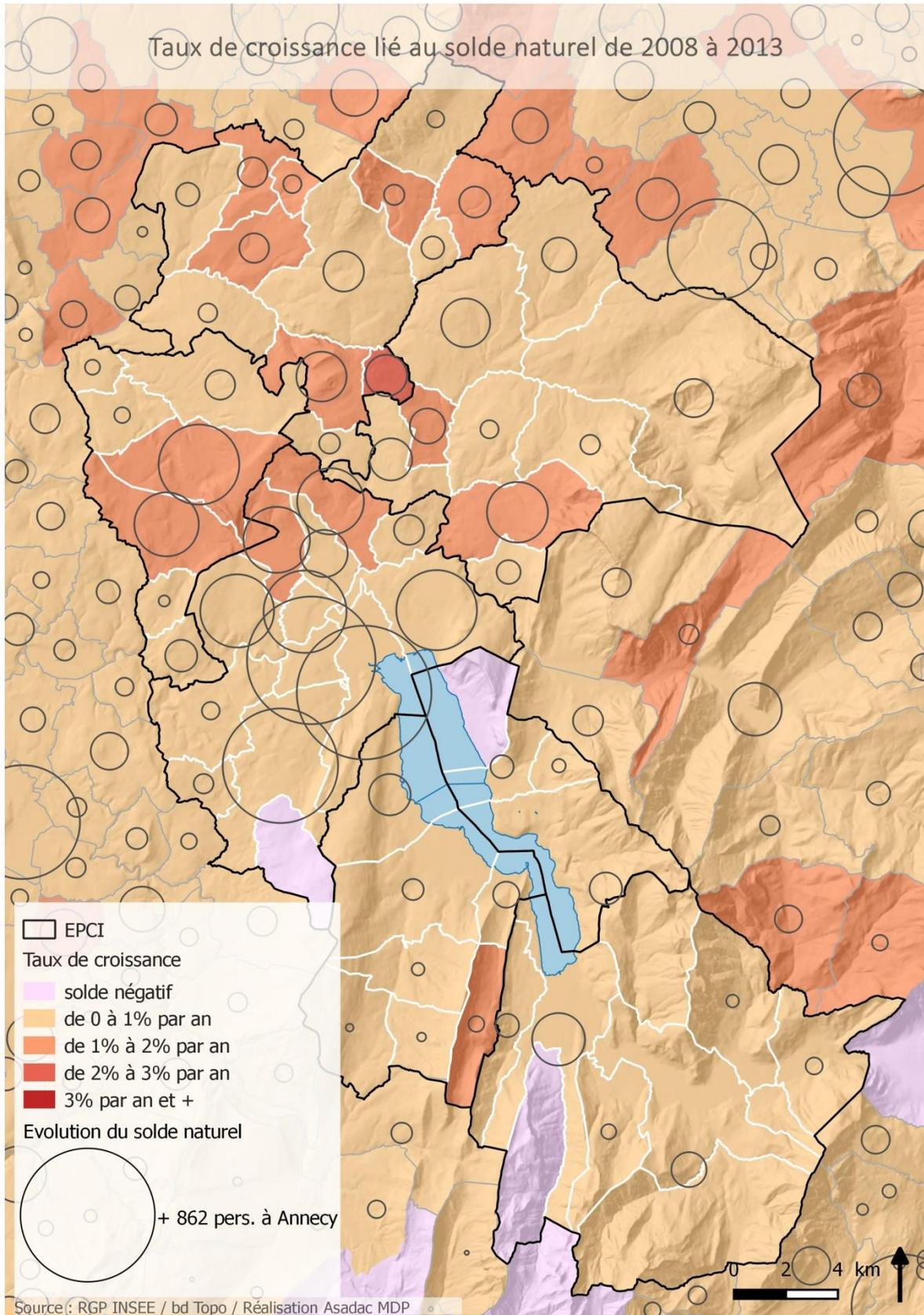
A l'image du Chablais, du genevois ou de la région d'Annemasse, le bassin Annécien fait partie des territoires pour lesquels les nouveaux arrivants contribuent très massivement à la croissance du territoire.



A l'échelle des EPCI du bassin Annécien, on constate rapidement que les trois EPCI du nord du territoire (CC de Cruseilles, Fillière et Fier et Ussets) appuient l'essentiel de leur croissance sur le solde migratoire.

La CC de la Tournette est également dans cette situation, mais dans un contexte différent, moins soumise à la pression genevoise, mais plutôt sous l'effet de l'attractivité propre de ses communes.





1.2 Production d'environ 30 400 logements

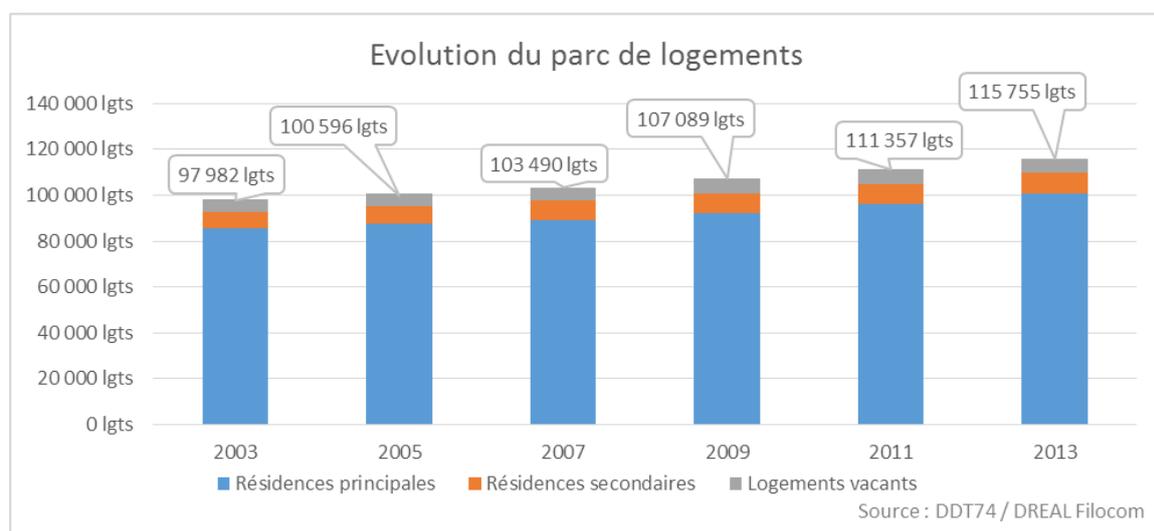
1.2.1 Evolution du parc de logements au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine

Un parc de logements de 115 755 logements en 2013 et qui s'est accru de 2 199 logements par an de 2011 à 2013 (+2%/an).

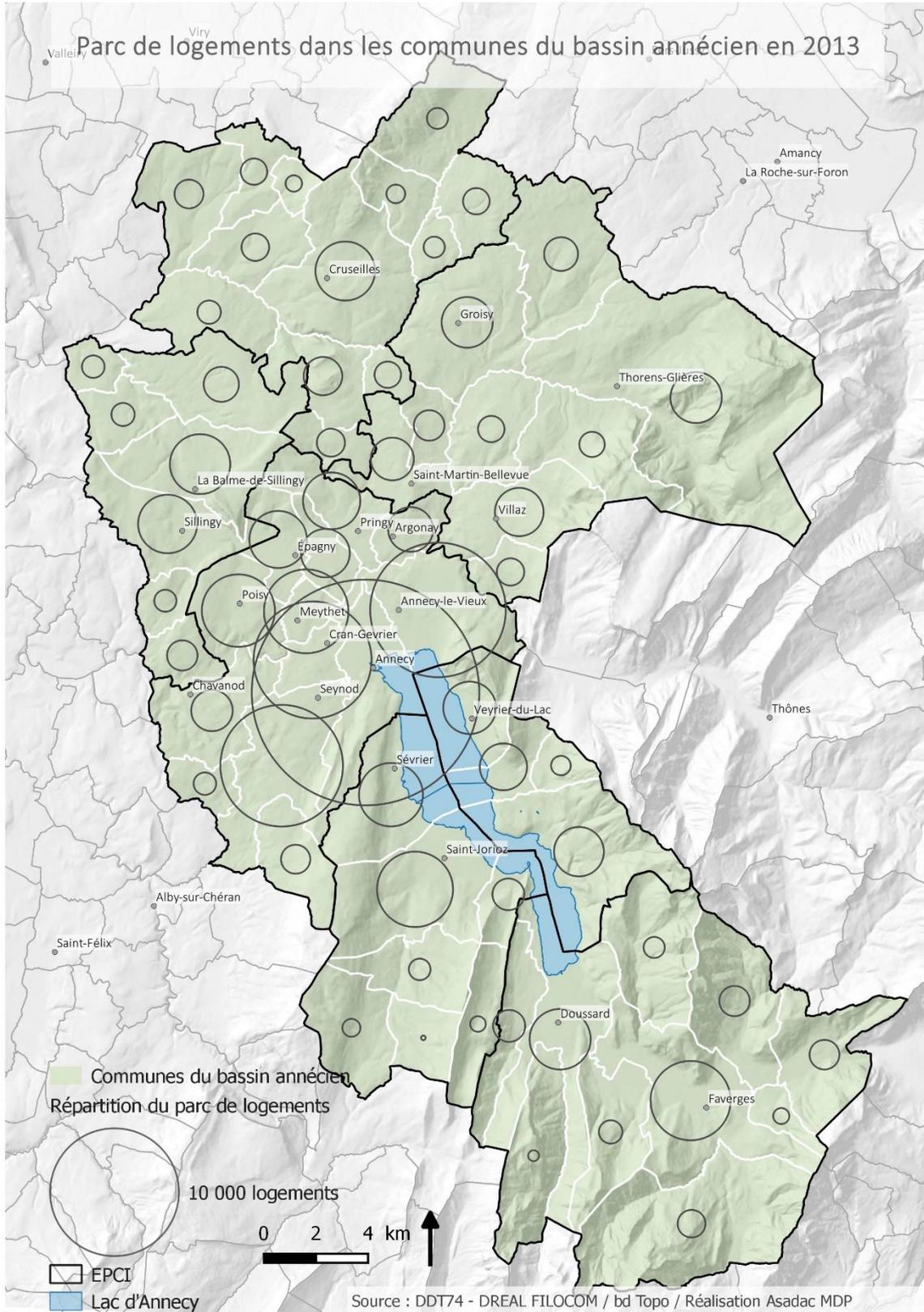
Le parc vacant se résorbe avec un parc de 5 778 logements (- 288 logements/an), un taux à 5% qui diminue (- 4.6%) et qui traduit la tension du marché de l'immobilier.

Les parcs de résidences principales et secondaires se sont développés à des rythmes similaires (respectivement +2.3% et +2.8%). Ils représentent 86.8% et 8.2% de l'ensemble du parc de logements en 2013.

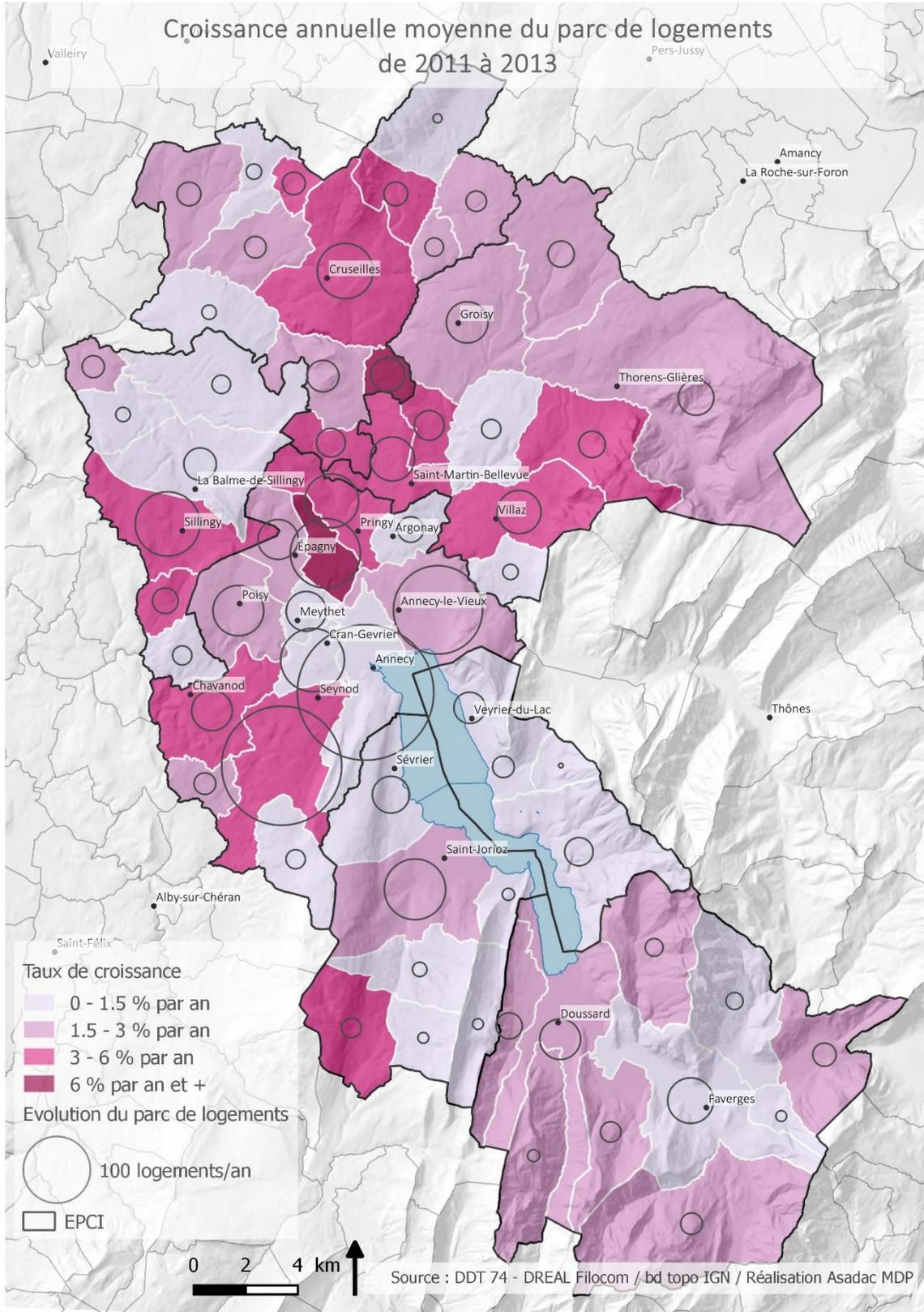
La croissance du parc de logements est soutenue par le cœur de l'agglomération et par le nord du territoire



Répartition du parc de logements en 2013



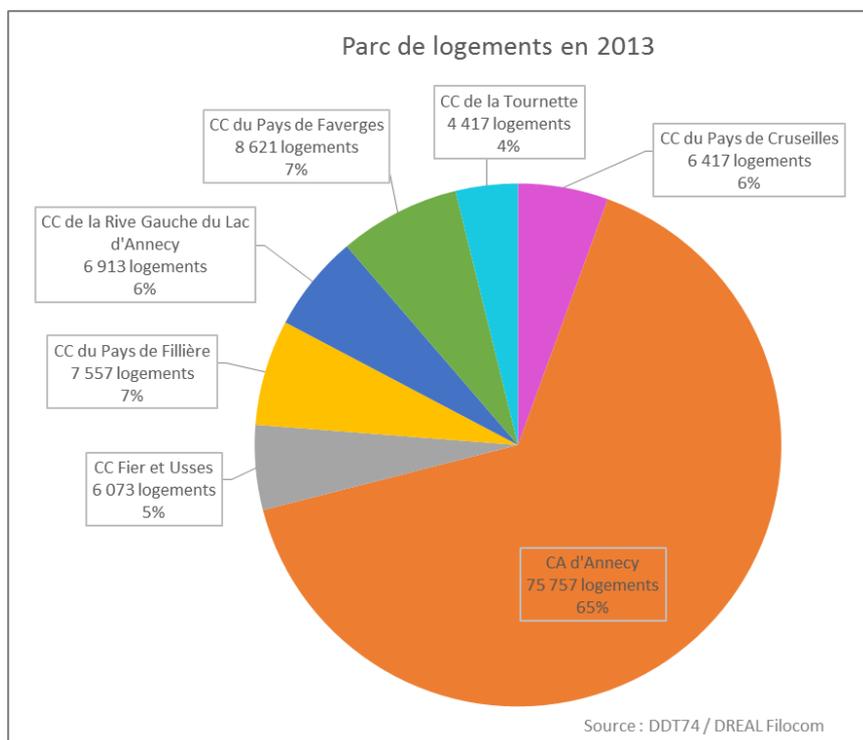
Evolution du parc de logements de 2011 à 2013



Le parc de logements par EPCI

En 2013, près des 2/3 des logements se situent dans la C2A.

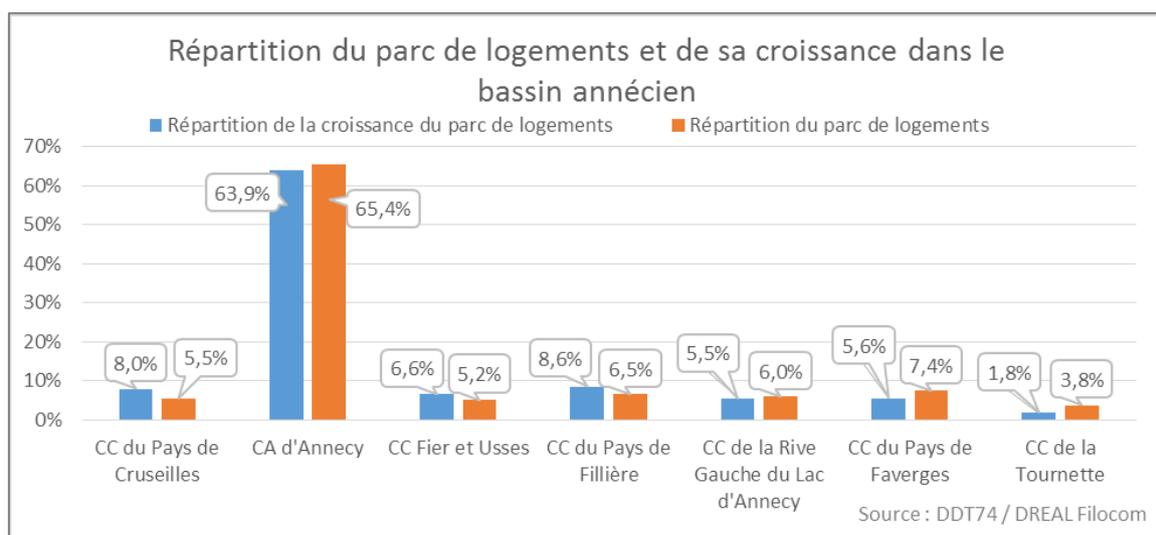
La croissance de 2 200 logements a été légèrement plus vive dans les EPCI de Fier et Usse (+2.5%), du Pays de Fillières (+2.6%) et du Pays de Cruseilles (+2.9%).



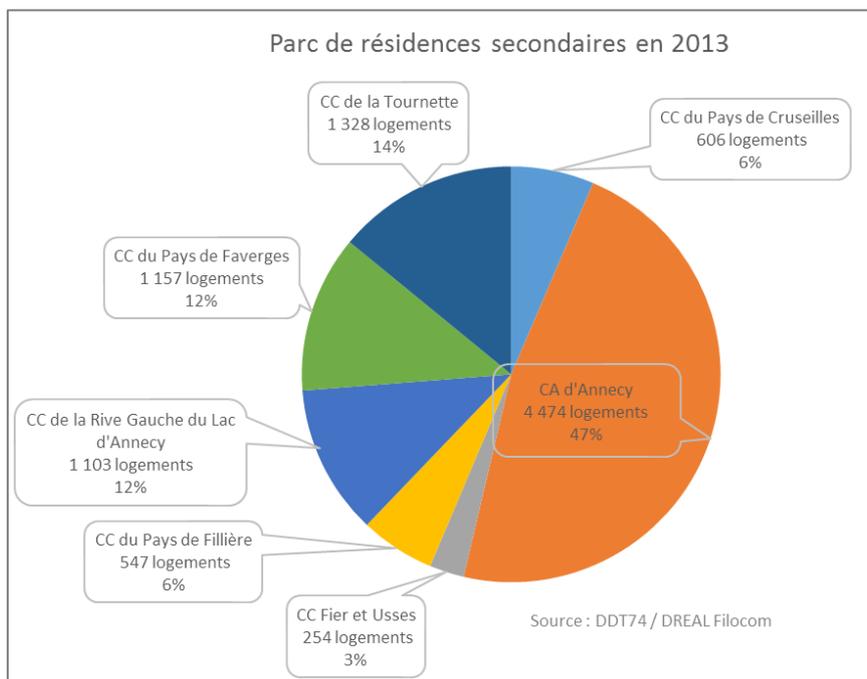
De par son importance dans l'ensemble du parc de logements, le parc de résidences principales présente une répartition par EPCI proche de celle de l'ensemble du parc de logements.

100 508 résidences principales étaient comptabilisées dans le bassin annécien en 2013 dont 67% dans la C2A, 6,8% dans le Pays de Faverges et 6,7% dans le Pays de Fillière.

La croissance du parc de résidences principales, qui a généré la création de 2 230 nouveaux logements par an, se traduit par un taux moyen de 2.3%/an. Cette dynamique est plus vive dans les EPCI du Pays de Cruseilles, du Pays de Fillière et de Fier et Usse.



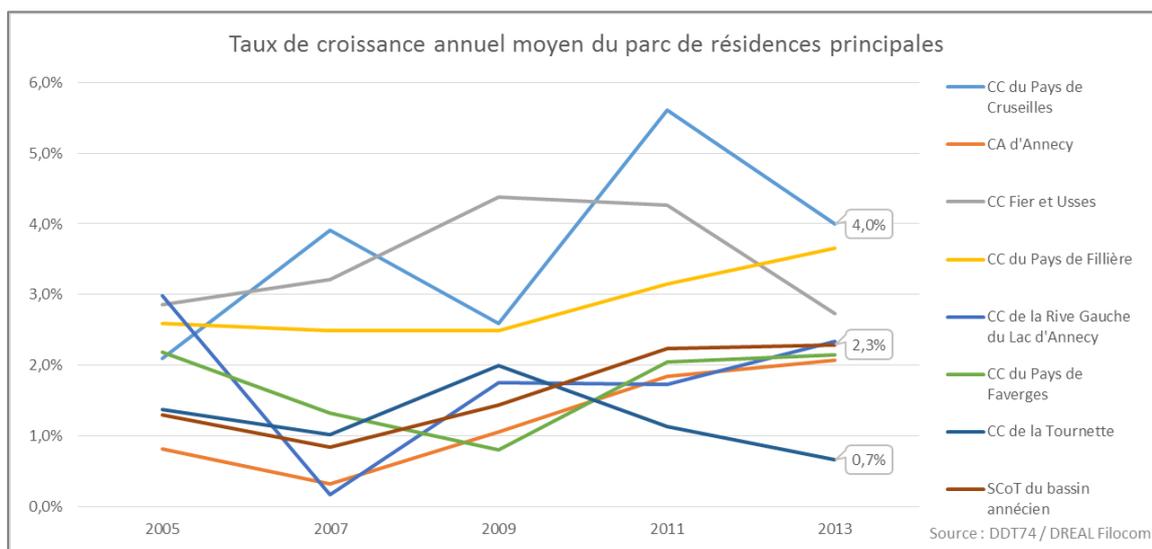
Le parc de résidences secondaires

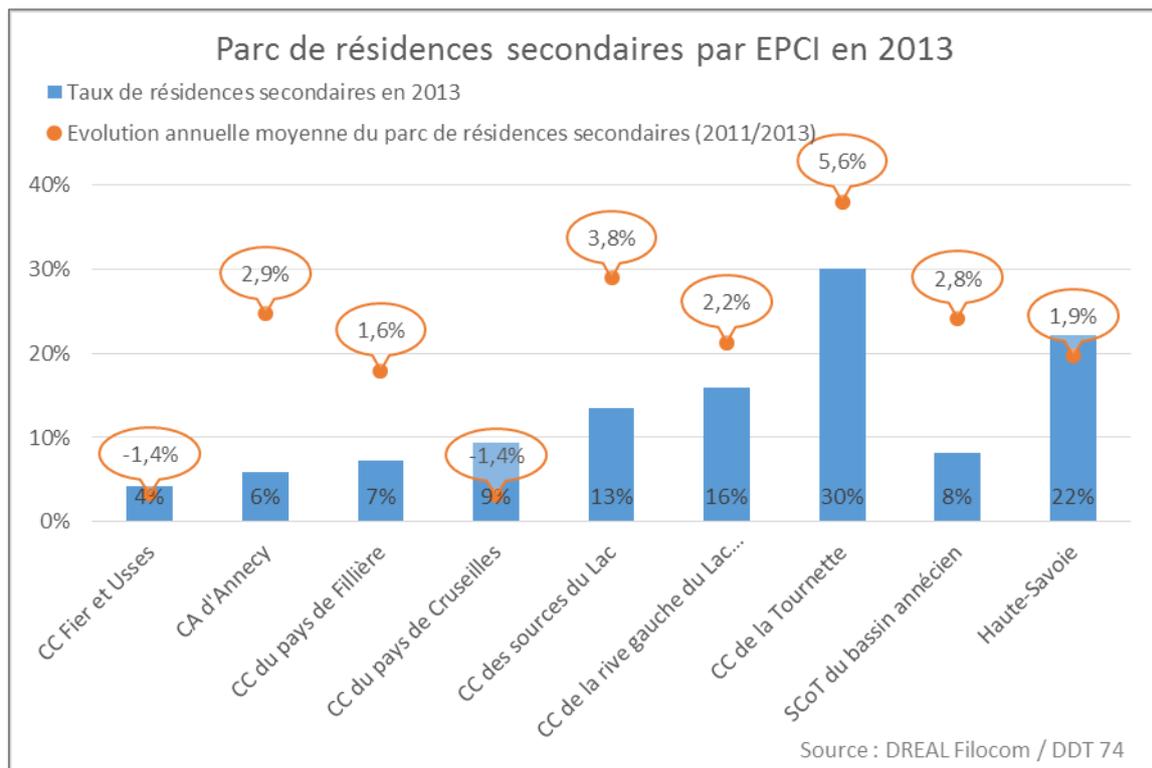


Le parc de résidences est légèrement plus diffus sur le territoire et autour du Lac d'Annecy.

47% de ces logements se situaient dans la C2A en 2013, 14% dans la CC de la Tournette et 12% dans le Pays de Faverges.

Le parc de résidences secondaires s'est légèrement réduit dans les EPCI de Fier et Ussets et du Pays de Cruseilles. Les taux de croissance les plus élevés se situent dans la CC de la Tournette, la C2A et dans le Pays de Faverges.





Les plus fortes progressions des parcs de résidences secondaires en valeur absolue :

	Résidences secondaires en 2013	Evolution de 2011 à 2013	Taux de croissance annuel	Part des résidences secondaires en 2013
Annecy	2841	87	1,6%	9%
Annecy-le-Vieux	786	83	5,7%	7%
Veyrier-du-Lac	431	76	10,2%	28%
Menthon-Saint-Bernard	352	40	6,2%	28%
Faverges	280	33	6,5%	7%
Sévrier	350	32	4,9%	15%
Cran-Gevrier	199	31	8,8%	2%
Doussard	374	20	2,8%	18%
Talloires	490	16	1,7%	35%
Pringy	55	15	17,3%	3%

Les plus fortes progressions relatives des parcs de résidences secondaires :

	Résidences secondaires en 2013	Evolution de 2011 à 2013	Taux de croissance annuel	Part des résidences secondaires en 2013
Les Ollières	24	9	26,5%	6%
Pringy	55	15	17,3%	3%
Épagny	50	12	14,7%	3%
Argonay	47	11	14,3%	4%
Saint-Martin-Bellevue	32	6	10,9%	3%
Metz-Tessy	76	14	10,7%	6%
Veyrier-du-Lac	431	76	10,2%	28%
Cran-Gevrier	199	31	8,8%	2%
Vovray-en-Bornes	35	5	8,0%	18%
Leschaux	45	6	7,4%	24%

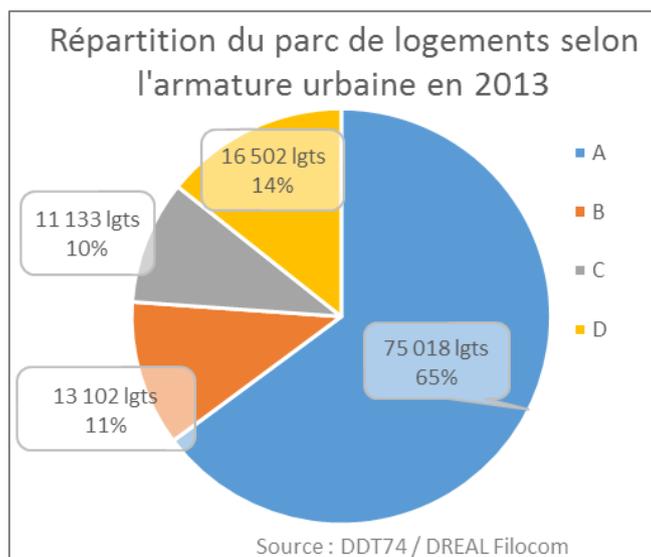
Le parc de logements selon l'armature urbaine du bassin annécien

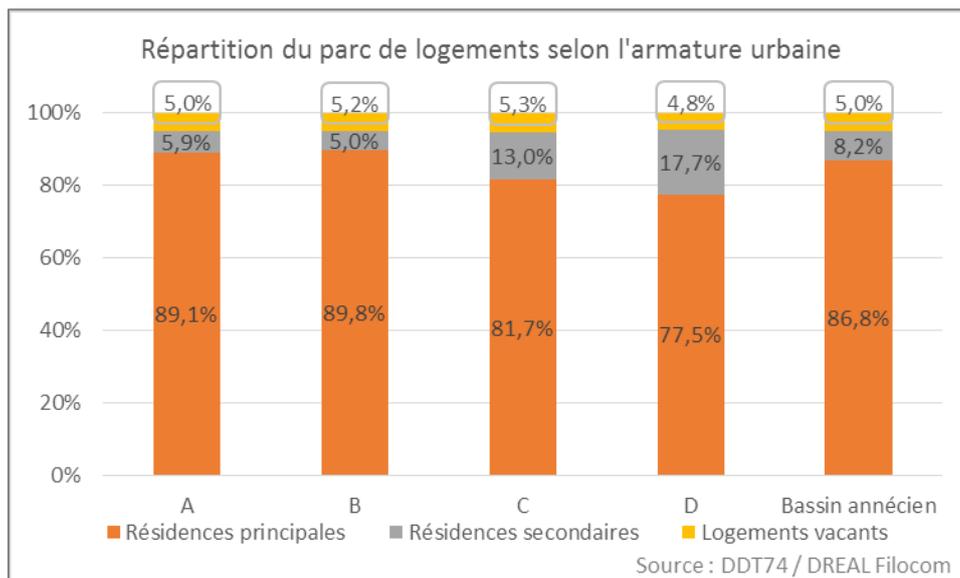
Selon l'armature urbaine définie dans le cadre du SCoT du bassin annécien, 65% du parc de logements se situent en 2013 dans les communes du cœur de l'agglomération (rang A). Les polarités les plus accessibles via les axes de transports représentent 11% des logements (rang B), alors que les polarités de rang C dont le développement devra être maîtrisé réunissent 10% des logements.

Les communes de rang D, plus rurales, représentent la majorité des communes du bassin annécien (39 communes) et 14% de l'ensemble des logements.

La proportion de résidences principales dans l'ensemble du parc de logements est plus élevée dans les communes de rang A et B (respectivement 89.1% et 89.8%). Les communes de rang C et D accueillent une plus grande proportion de résidences secondaires (13% et 17.3%)

Le taux de vacance est assez bas dans ces 4 typologies de communes, ce sont néanmoins les communes de rang D qui affichent le taux de vacance le plus bas (4.8%).





En termes d'évolutions de 2011 à 2013, les dynamiques sont assez proches dans ces 4 typologies d'armature urbaine.

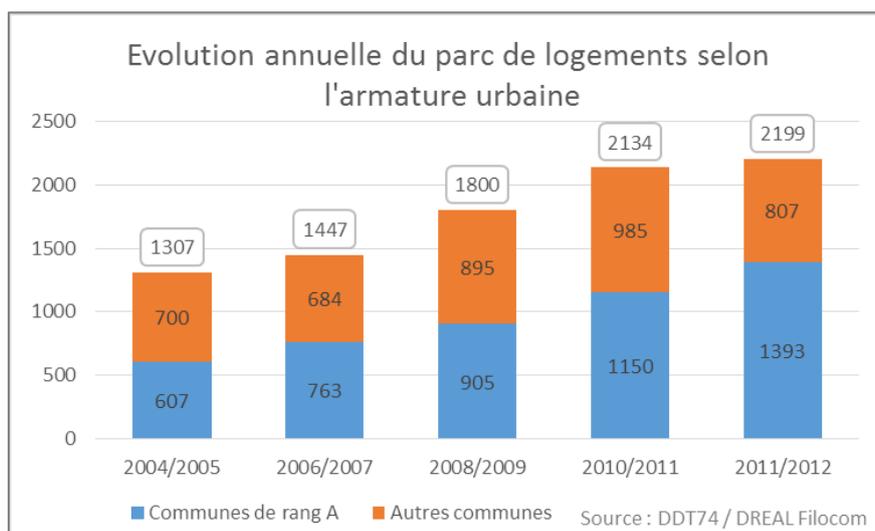
Le parc vacant diminue dans ces 4 catégories et très nettement dans les communes de rang B et C. Le parc de résidences secondaires connaît une croissance dans l'ensemble de l'armature urbaine, seules les communes de rang D bénéficient d'une augmentation plus vive.

La croissance du parc de résidences principales est légèrement plus vive dans les communes de rang B et C.

Taux de croissance du parc de logements de 2011 à 2013 :

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Parc total
A	2,1%	2,9%	-2,0%	1,9%
B	3,5%	3,5%	-11,9%	2,5%
C	2,7%	2,8%	-7,7%	2,1%
D	2,1%	4,4%	-3,2%	1,7%
bassin annécien	2,3%	3,4%	-4,1%	2,0%

Source : DDT74 / DREAL Filocom



Besoins en logements par EPCI et par rang inscrits au DOO et évolutions avant le SCoT

	Besoin pour 20 ans	Besoin annuel moyen	Evolution annuelle moyenne				
			2004 et 2005	2006 et 2007	2008 et 2009	2010 et 2011	2012 et 2013
CA d'Annecy	20 950	1 047,5	624	776	929	1 184	1 406
Communes de rang A	20 800	1 040,0	607	763	905	1 150	1 393
Communes de rang D (Montagny, Quintal)	150	7,5	17	13	25	34	13
CC du Pays de Fillière	2 400	120,0	170	105	156	190	189
Communes de rang B (Groisy, St Martin de Bellevue)	950	47,5	87	27	26	46	76
Communes de rang C	1 050	52,5	49	61	110	116	80
Communes de rang D	400	20,0	34	17	20	28	33
CC du Pays de Cruseilles	1 750	87,5	88	143	113	265	176
Communes de rang B (Allonzier, Cruseilles)	900	45,0	29	86	75	103	86
Communes de rang D	850	42,5	59	57	38	162	90
CC Fier et Ussets	2 000	100,0	133	154	282	151	145
Communes de rang B (La Balme de Sillingy, Sillingy)	1 550	77,5	90	120	255	110	113
Communes de rang D	450	22,5	43	34	28	41	33
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	1 400	70,0	117	65	111	123	121
Communes de rang C (ST Jorioz, Sevrier)	1 150	57,5	104	53	85	102	109
Communes de rang D	250	12,5	14	12	26	21	12
CC de la Tournette	250	12,5	44	68	57	40	41
Communes de rang D	250	12,5	44	68	57	40	41
CC des sources du Lac	1 900	95,0	132	138	153	183	123
Communes de rang B (Faverges)	1 000	50,0	30	37	60	105	44
Communes de rang C (Doussard)	450	22,5	67	47	36	44	34
Communes de rang D	450	22,5	36	54	57	34	46
Ensemble du bassin annécien	30 400	1 520,0	1 307	1 447	1 800	2 134	2 199

Source : DDT74 / DREAL Filocom

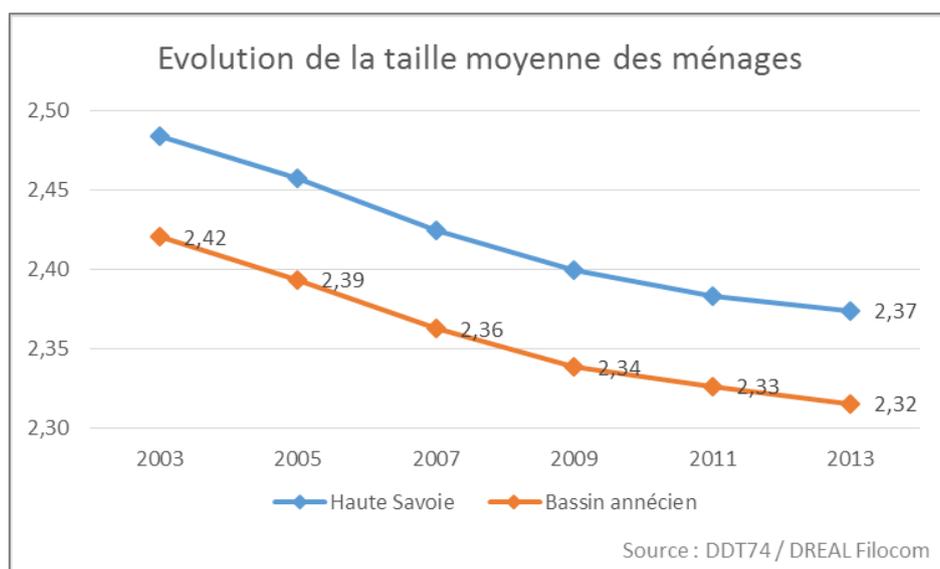
1.2.2 Evolution du nombre moyen de personnes par ménage (taille moyenne des ménages)

La taille moyenne des ménages est évaluée à 2.32 personnes par ménage à l'échelle du bassin annécien en 2013.

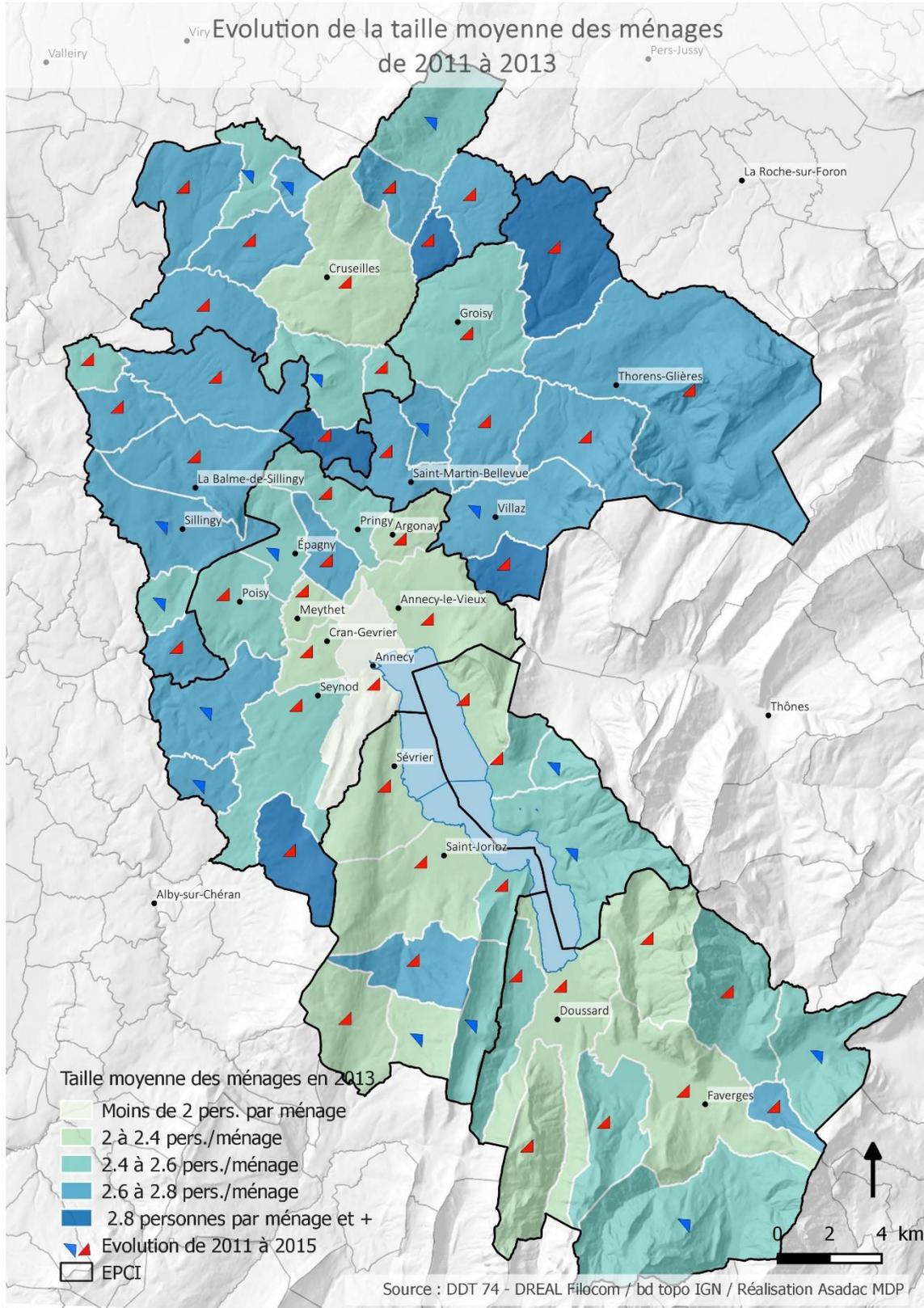
Cette taille moyenne est tendanciellement en baisse dans le bassin annécien et globalement en France. Elle était de 2.33 en 2011 et de 2.42 en 2003. Cette évolution génère un besoin en logements supplémentaires pour loger le même nombre de personnes. Sur l'ensemble de la période 2003-2013, ce besoin représentait en moyenne 379 logements par an.

Mais en détaillant le graphique ci-dessous, on observe que le desserrement des ménages n'a pas été uniforme : il était plus prononcé entre 2003 et 2009 que sur la période récente. En passant de 2.42 à 2.34 personnes par ménage, le besoin en logements associés était de plus de 480 logements par an. Entre 2009 et 2013, ce desserrement ralentit : on passe de 2.34 à 2.32 personnes par ménage ce qui représente un besoin d'environ 220 logements par an.

La baisse de la taille moyenne des ménages n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire

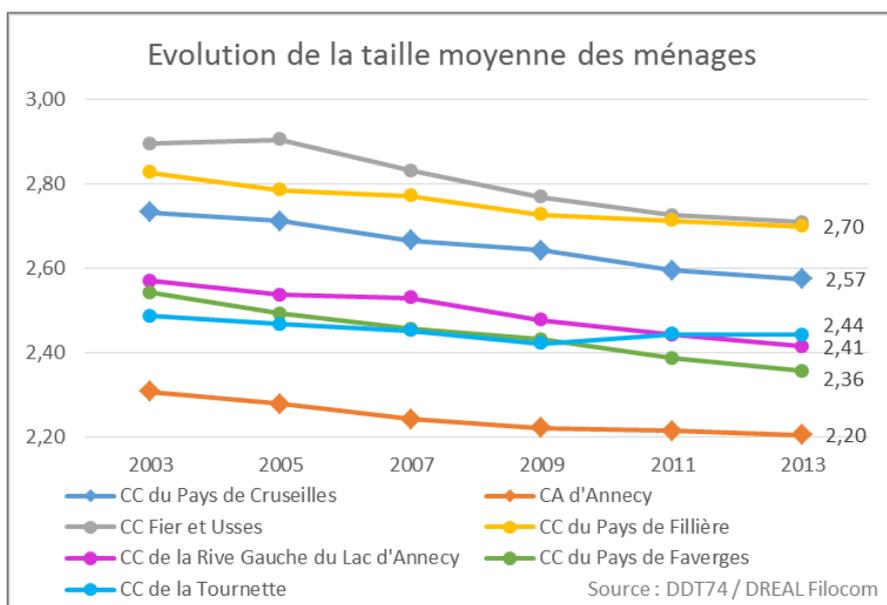


Evolution de la taille moyenne des ménages par commune

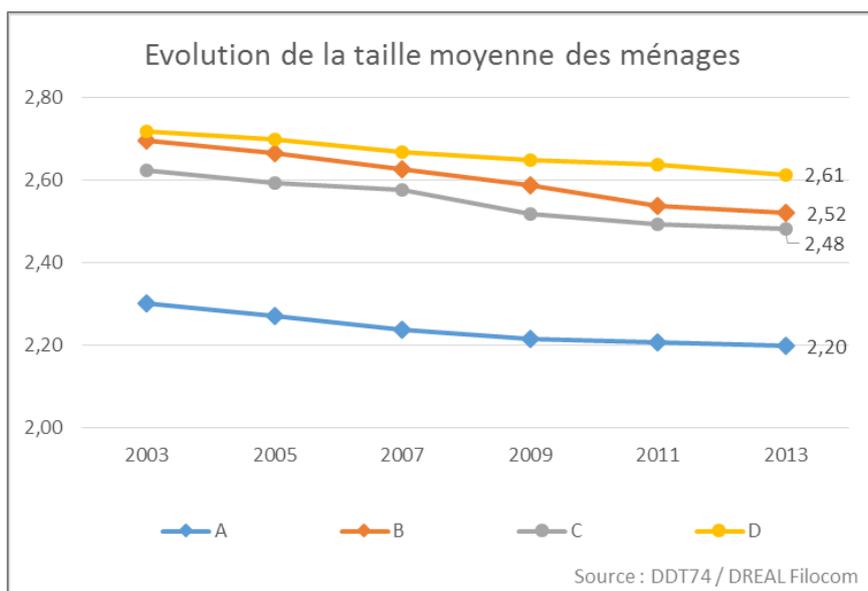


A l'échelle des EPCI, les situations sont contrastées mais les évolutions suivent la tendance nationale. Seules les communes de la CC de la Tournette ont constaté un léger rebond de la taille moyenne des ménages de 2009 à 2011 et une stabilisation les deux années suivantes (2,44 personnes par ménage).

Le caractère plus ou moins périurbain des communes et des EPCI se traduit par une augmentation de familles qui « migrent » vers des zones d'habitat moins onéreuses ou pouvant proposer de l'habitat individuel. Parallèlement, les personnes âgées ou vivant seules se tournent vers les centres bourgs ou centres urbains pour trouver un lien social ou encore la proximité des services. Ces constats traduisent l'écart de taille moyenne des ménages entre la C2A (2.20 personnes par ménage) et la CC de Fier et Ussets ou du Pays de Fillière (2.70 personnes par ménage).



Le constat est le même selon l'armature urbaine du bassin annécien : les communes de rang A ont une taille moyenne des ménages nettement plus basse que les 3 autres typologies, les communes de rang D conservant le niveau le plus élevé. De 2011 à 2013, la baisse de la taille moyenne des ménages a été légèrement plus vive dans les communes de rang D (-0.45%) que dans le reste du bassin annécien.



1.2.3 Suivi de la programmation de logements pour les personnes âgées

Aucun logement en EHPAD n'a été programmé depuis la mise en œuvre du SCoT

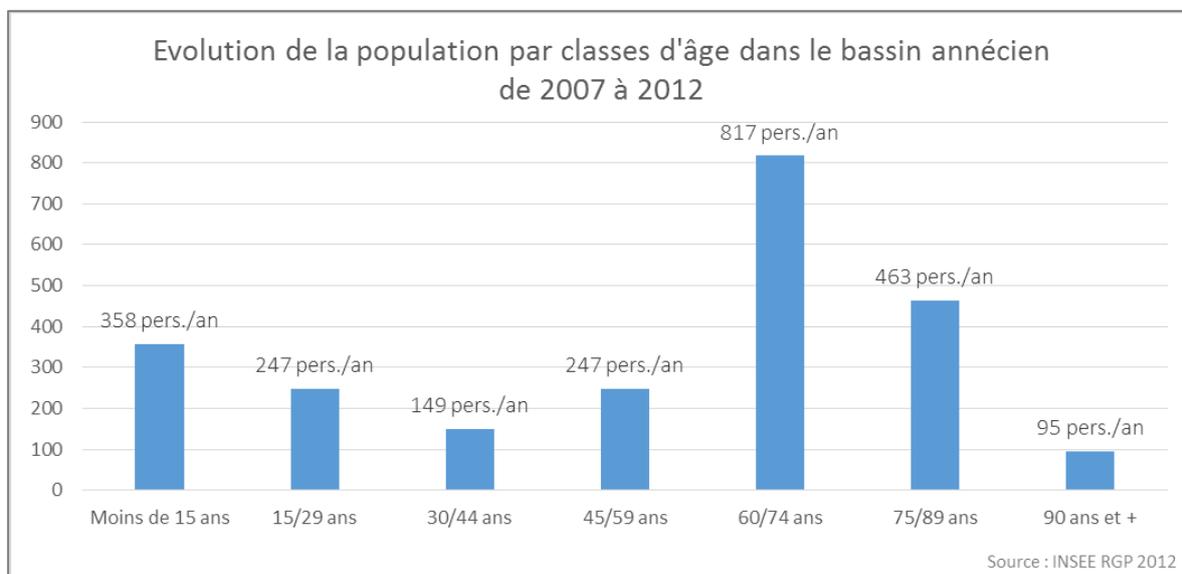
De 2010 à 2015, deux EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ont été financés dans les communes du bassin annécien. En 2010, 84 logements en EHPAD ont été programmés dans le cadre de la création par Odéa de la résidence le Bosquet de la Mandallaz dans la commune de Sillingy. Cette résidence est actuellement en service.

Le second projet, programmé en 2013 et porté par la C2A dans la commune d'Annecy, permettra l'ouverture de 80 logements supplémentaires.

Plusieurs projets d'hébergements pour personnes âgées ont vu le jour dans le bassin annécien avant 2010, ce qui explique pour partie le niveau peu élevé des programmations d'EHPAD au cours des dernières années.

L'hébergement en EHPAD n'est pas la seule alternative pour soutenir les personnes en situation de dépendance, à ce titre le maintien à domicile est favorisé avant de recourir à un EHPAD.

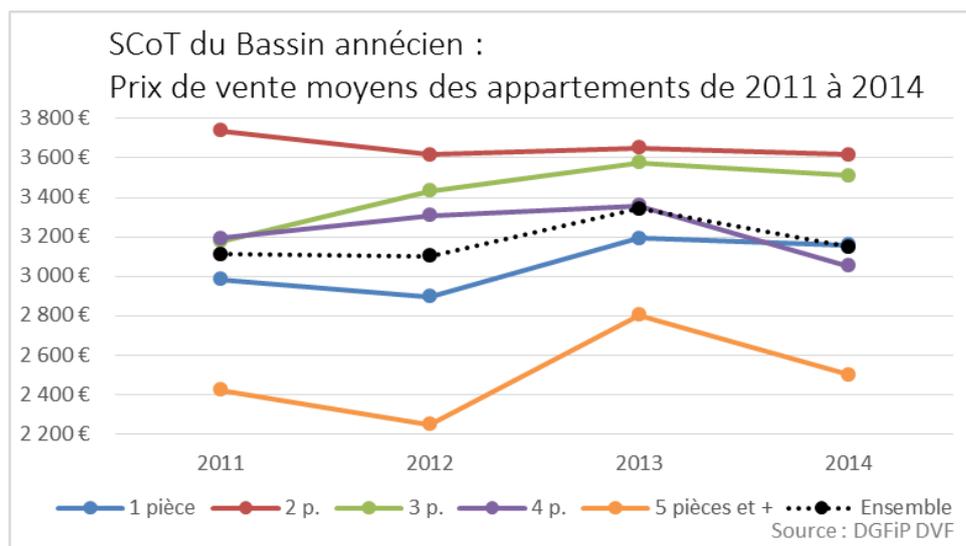
A titre informatif, alors que la population progressait de 2 376 personnes par an dans les communes du bassin annécien, le nombre de personnes âgées de 75 à 89 ans a augmenté de 463 personnes par an et le nombre de 90 ans et plus de 95 personnes par an au cours de la même période.



1.2.5a Evolution des prix des logements

Marchés immobiliers : Ventes d'appartements

Le marché immobilier s'est contracté entre 2011 et 2014, les ventes d'appartements sont passées de 3 000 appartements vendus en 2011 à seulement 2 000 dans le bassin annécien en 2014 (81 % des transactions se situent dans le cœur d'agglomération en 2014).



Prix de vente des appartements en 2014 :

Le prix moyen s'établit à 3 150 €/m² en 2014 avec un écart de 2 500 €/m² pour les logements de 5 pièces à 3 600 €/m² pour les logements de 2 pièces.

Ce prix moyen a diminué de 6% entre 2013 et 2014 mais il reste cependant à un niveau relativement stable entre 2011 et 2014.

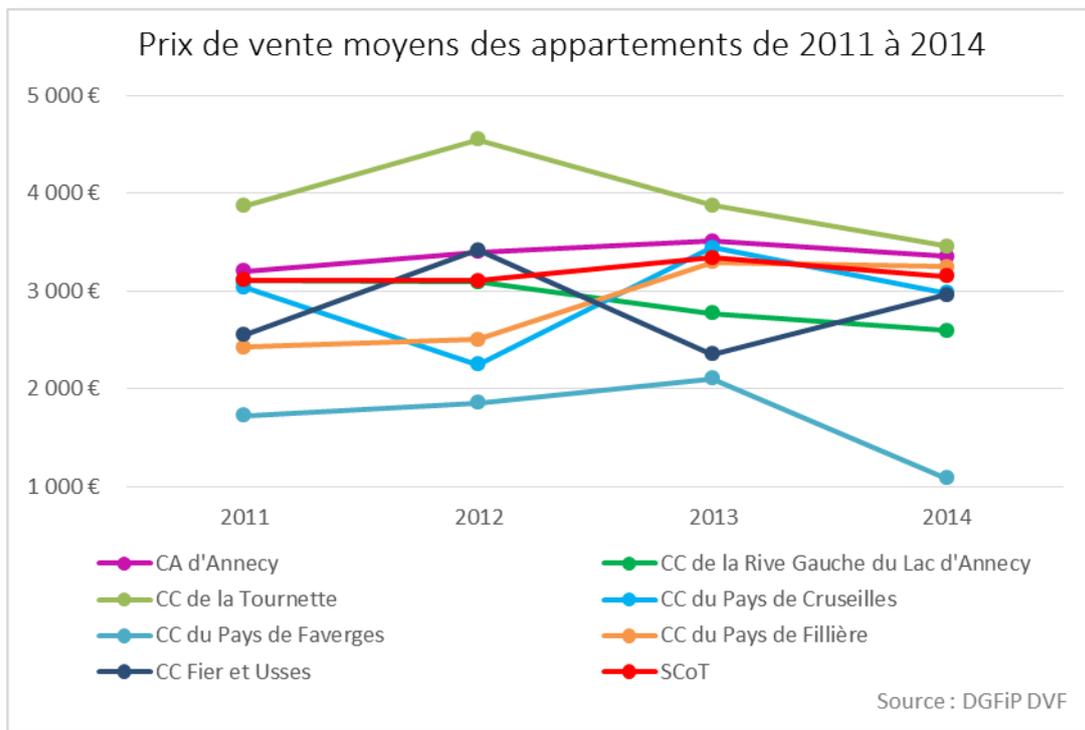
Rang	Prix moyen en 2014	Evolution de 2013 à 2014	Prix median en 2014	Evolution de 2013 à 2014
A	3 370 €/m ²	-4%	3 550 €/m ²	0%
B	2 010 €/m ²	-18%	3 227 €/m ²	-1%
C	2 670 €/m ²	-2%	3 480 €/m ²	8%
D	2 890 €/m ²	-14%	3 248 €/m ²	-12%
Ensemble	3 150 €/m ²	-6%	3 481 €/m ²	-2%

Source : DGFIP / DVF - Le prix médian caractérise le prix de vente pour lequel 50% des transactions ont eu lieu à un niveau plus élevé et 50% à un niveau plus faible.

Le prix médian s'élève à 2 995 €/m² pour les 5 pièces et à 3 900 €/m² pour les 1 pièces.

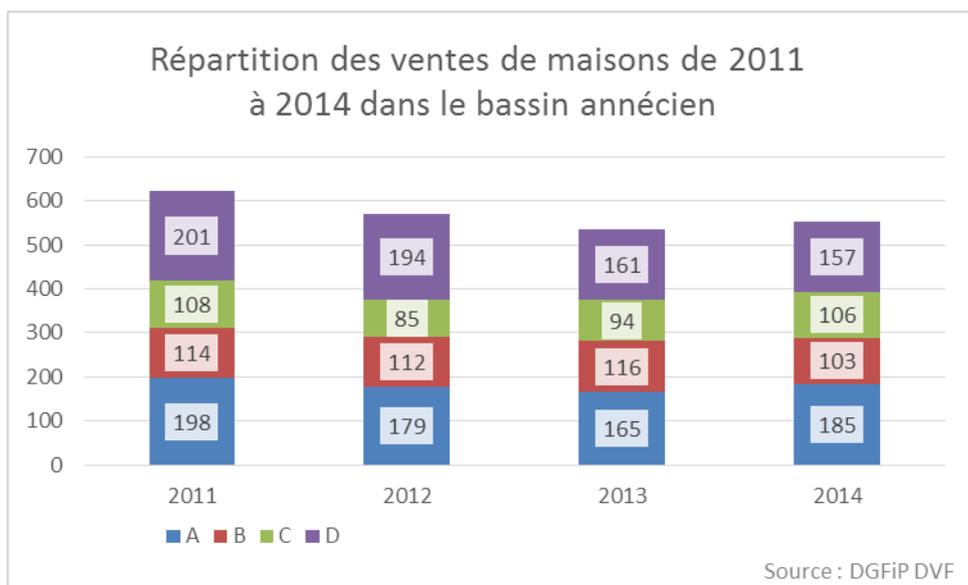
Prix médian en €/m ² en 2014	2014
1 pièce	3 900
2 pièces	3 706
3 pièces	3 487
4 pièces	3 193
5 pièces et +	2 995

Source : données DVF



Marchés immobiliers : Ventes de maisons

Le marché a diminué de 11% en volume de 2011 à 2014 (550 maisons vendues en 2014), la baisse se répartie de façon équilibrée dans tous les EPCI du bassin annécien. A l'échelle du SCoT, cette baisse se stabilise entre 2013 et 2014 (+2.8% sur l'ensemble des ventes de maisons).



Prix de vente des maisons en 2014 :

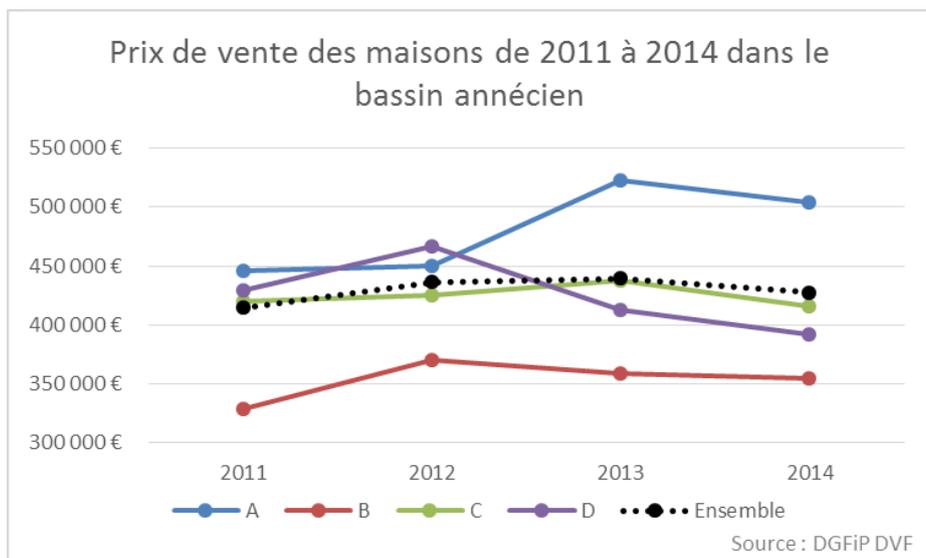
Le prix moyen est de 427 000 € en 2014 en baisse de 3% entre 2013 et 2014. Cette tendance est partagée dans les 4 rangs de l'armature urbaine du SCoT.

Dans les EPCI, les écarts de prix sont plus importants, notamment à l'approche des rives du Lac, la tendance est également en légère baisse dans la quasi-totalité des EPCI, à l'exception des prix moyens de ventes de maisons dans le pays de Faverges qui sont en très légère progression (+1.7%) et dans le pays de Cruseilles où la hausse est plus marquée (+5%).

A noter le niveau très élevé des prix de vente des maisons dans la CC de la Tournette, par ailleurs, le faible nombre de transactions engendre des écarts de prix de vente importants d'une année sur l'autre.

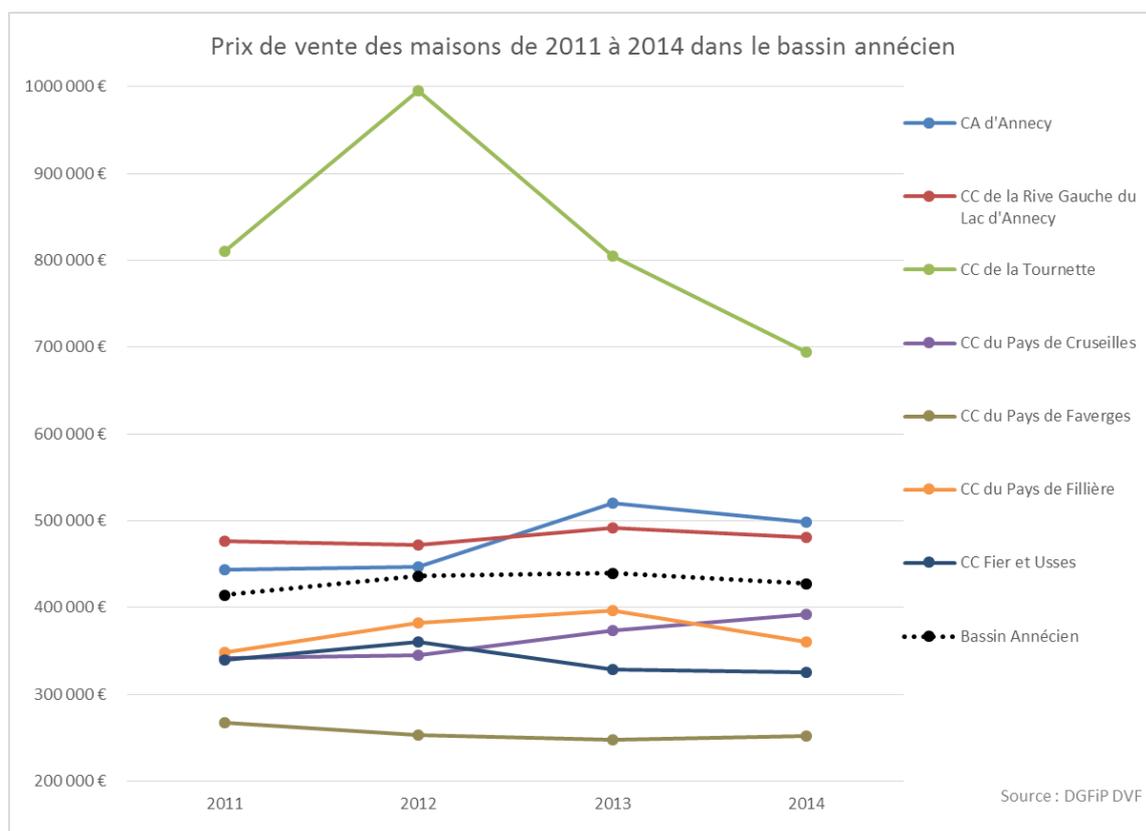
Rang	Prix moyen en 2014	Evolution de 2013 à 2014	Prix median en 2014	Evolution de 2013 à 2014
A	504 000 €	-4%	449 000 €	4%
B	355 000 €	-1%	337 000 €	-4%
C	416 000 €	-1%	358 800 €	-15%
D	392 000 €	-5%	346 000 €	-1%
Bassin annécien	427 000 €	-3%	384 000 €	-1%

Source : DGFIP / DVF - Le prix médian caractérise le prix de vente pour lequel 50% des transactions ont eu lieu à un niveau plus élevé et 50% à un niveau plus faible.



	Prix moyen en 2014	Evolution de 2013 à 2014	Prix médian en 2014
CA d'Annecy	498 313 €	-4,2%	445 000 €
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	480 613 €	-2,4%	441 500 €
CC de la Tournette	693 747 €	-13,7%	640 700 €
CC du Pays de Cruseilles	392 497 €	5,0%	399 000 €
CC du Pays de Faverges	252 088 €	1,7%	247 600 €
CC du Pays de Fillière	360 782 €	-9,0%	349 000 €
CC Fier et Usse	325 011 €	-1,1%	328 000 €
Bassin Annécien	427 306 €	-2,7%	384 000 €

Source : DGFIP / DVF - Le prix médian caractérise le prix de vente pour lequel 50% des transactions ont eu lieu à un niveau plus élevé et 50% à un niveau plus faible.



1.2.5b Evolution des prix du foncier

Selon les données DVF enregistrées par les notaires puis les services fiscaux, le prix de vente moyen des terrains à bâtir dans les communes du bassin annécien se situe à 232€/m² de 2011 à 2014.

Ce prix de vente moyen regroupe des réalités très différentes d'une commune à l'autre et d'une année à l'autre. De nombreux critères comme l'exposition, la desserte ou la taille du terrain entrant en compte dans la définition du prix de ce dernier.

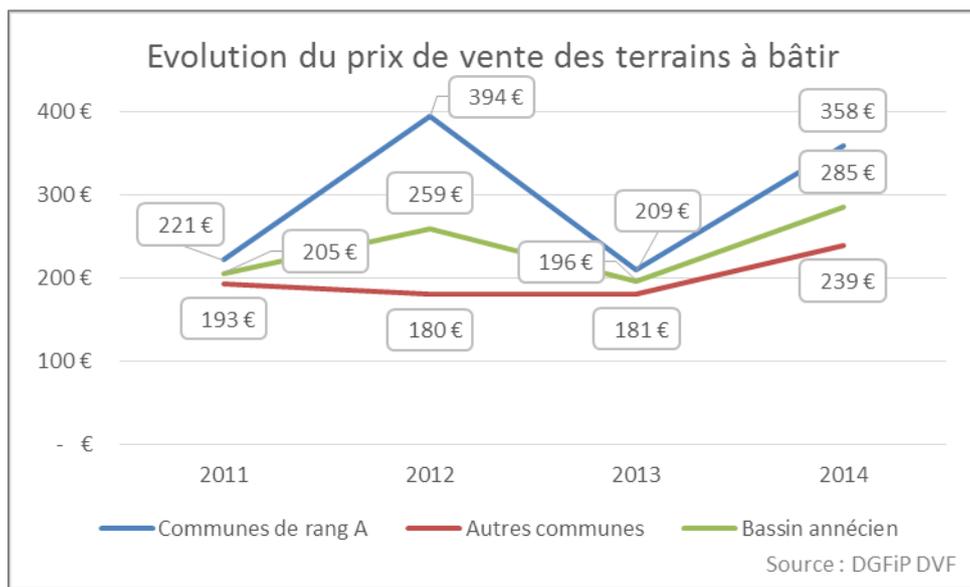
De 2011 à 2014, le prix moyen est passé de 205€/m² à 285€/m². Ce prix moyen est plus révélateur du dynamisme du marché, de son positionnement et de sa tendance que de la valeur réelle d'un terrain à bâtir situé dans une des communes du bassin annécien.

De 2011 à 2014, le prix a tendancielllement évolué à la hausse, bien que le volume de transactions correspondant étaient légèrement en baisse.

Prix au m² des terrains à bâtir

	2011	2012	2013	2014	2011/2014
CA d'Annecy	217 €/m ²	385 €/m ²	211 €/m ²	348 €/m ²	272 €/m ²
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	406 €/m ²	376 €/m ²	ns	310 €/m ²	348 €/m ²
CC de la Tournette	ns	139 €/m ²	ns ²	ns	240 €/m ²
CC du Pays de Cruseilles	125 €/m ²	170 €/m ²	217 €/m ²	252 €/m ²	176 €/m ²
CC du Pays de Faverges	83 €/m ²	97 €/m ²	51 €/m ²	108 €/m ²	84 €/m ²
CC du Pays de Fillière	208 €/m ²	195 €/m ²	147 €/m ²	182 €/m ²	182 €/m ²
CC Fier et Usse	260 €/m ²	223 €/m ²	208 €/m ²	386 €/m ²	270 €/m ²
Bassin annécien	205 €/m ²	259 €/m ²	196 €/m ²	285 €/m ²	232 €/m ²

Source : DDFIP -DVF

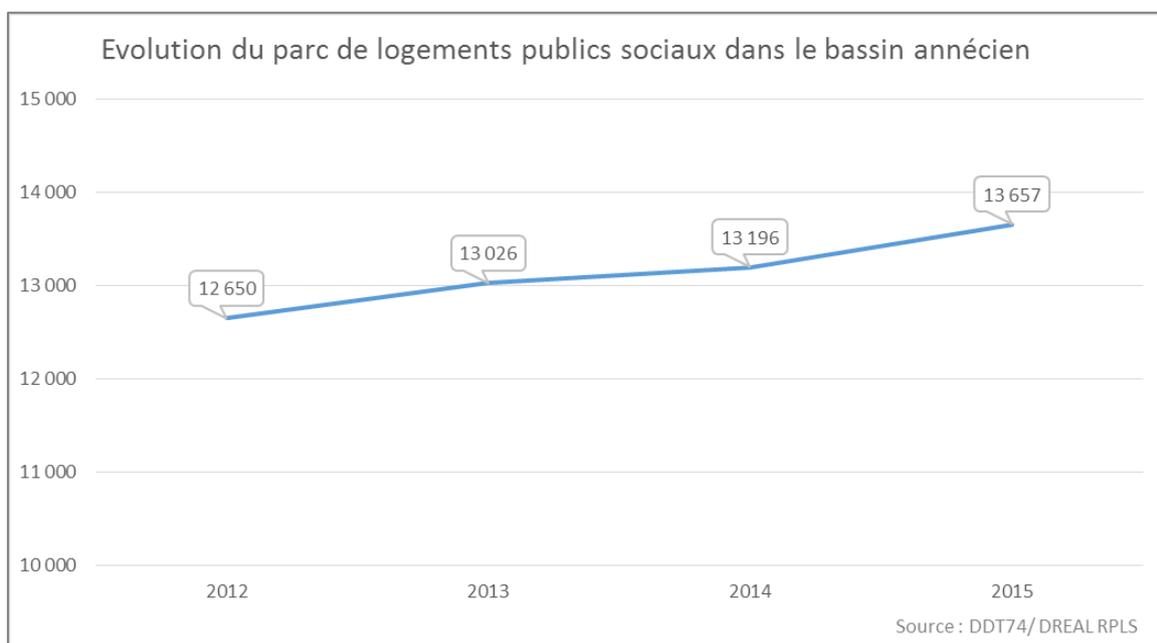


1.2.6a Evolution de l'offre de logements sociaux

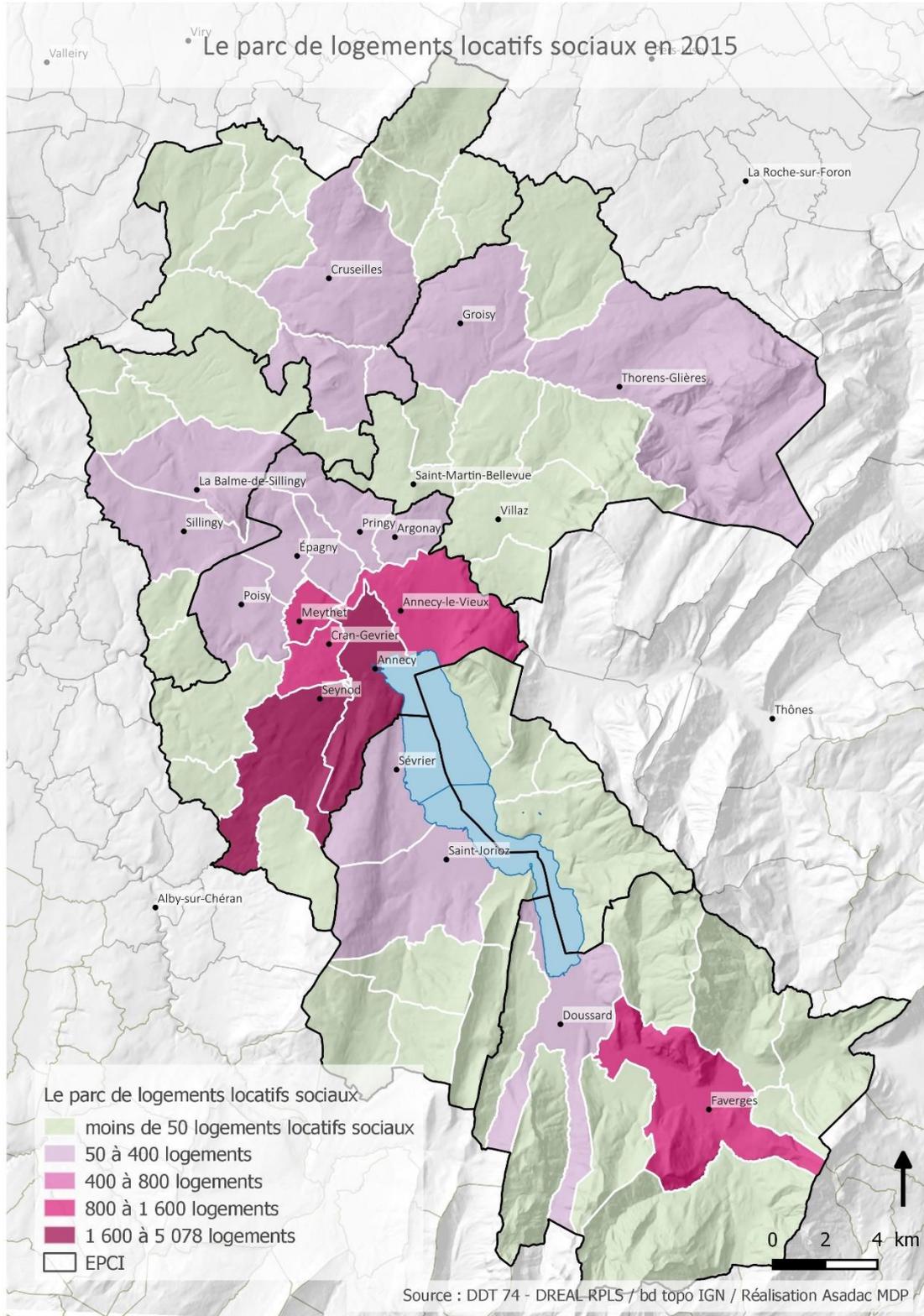
Le parc public locatif social

Le parc de logements sociaux prend de l'ampleur dans l'ensemble du parc de logements

Le parc public de logements sociaux est composé de 13 657 logements locatifs au 1^{er} janvier 2015. Ce parc a progressé de 3.5% en un an, soit une augmentation de 461 logements. Au cours de la même période, le parc de logements sociaux de Haute-Savoie a progressé de 2.3%.

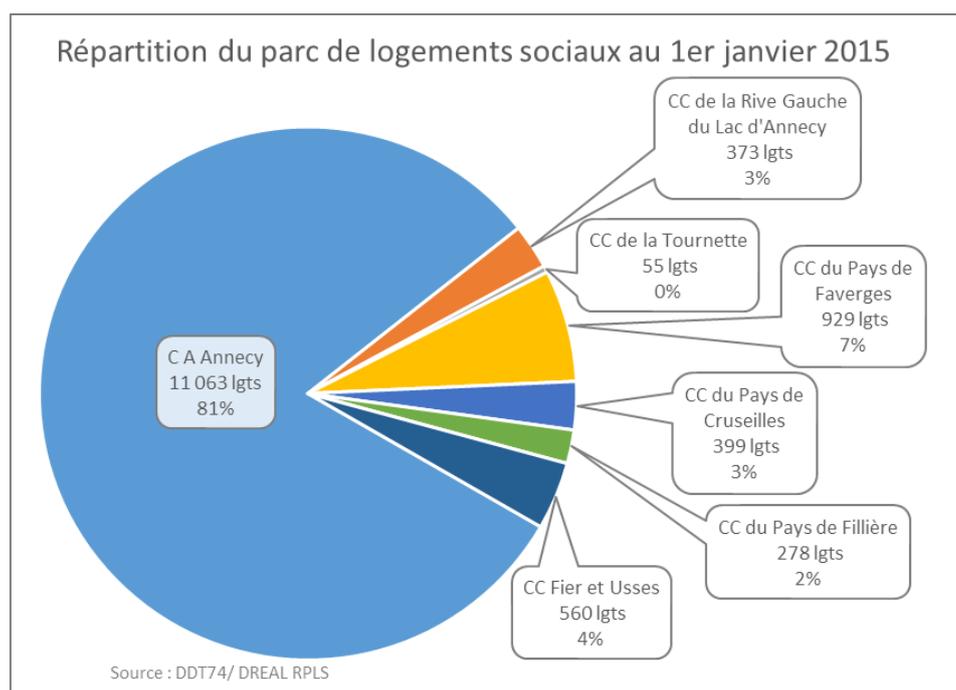


Le parc de logements locatifs sociaux en 2015



Le parc de logements publics sociaux se situe essentiellement dans les communes de l'agglomération d'Annecy. Celles-ci regroupent 81% de l'ensemble du parc en 2015. La C2A représente également 65% des logements et 67% des résidences principales du bassin annécien.

Au cours de l'année 2014, le parc de logements publics sociaux a progressé de 4.1% dans les communes de la C2A, de 3.9% dans la CC de la Rive gauche du Lac d'Annecy et de 2.2% dans la CC de Fier et Ussets. Dans la CC de la Tournette, 5 logements supplémentaires ont été mis en service, ce qui augmente le parc de 10% en un an.



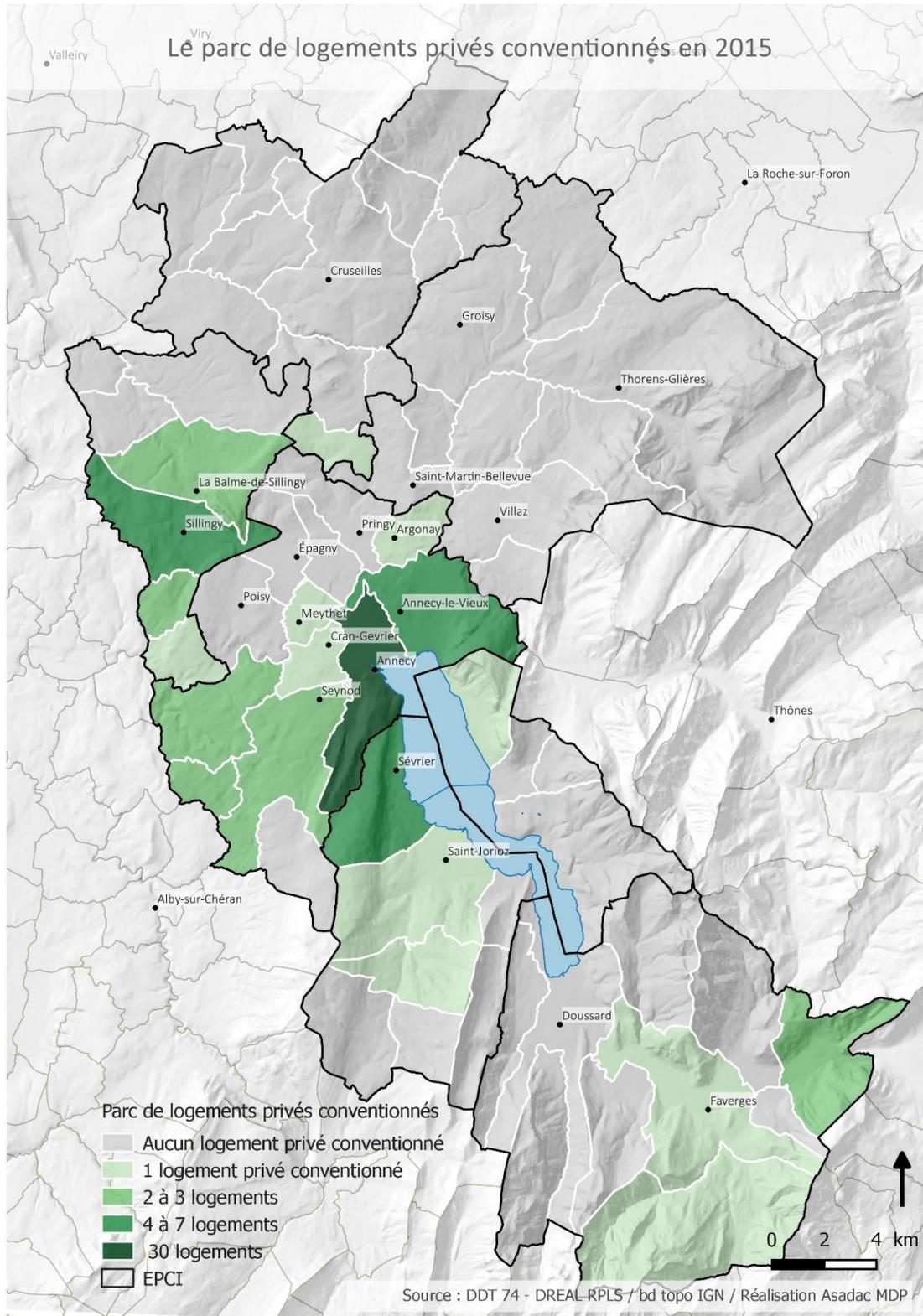
Le conventionnement social privé

Le conventionnement social reste symbolique dans le bassin annécien

A l'échelle de l'ensemble des communes du bassin annécien, 71 logements privés sont l'objet d'un conventionnement social permettant de mettre à disposition des logements privés à un niveau de loyer plus abordable au regard du marché locatif privé. Sur cet ensemble, 4 conventions ont été signées en 2014. Par ailleurs, 6 conventions ont été renouvelées en 2014 et 4 en 2015.

Les conventions peuvent être signées pour des durées de 6 à 15 ans, de ce fait cette offre de logements abordable constitue un parc de logements sociaux qui peut être amené à se réduire au fil des années. A ce titre, 13 conventions arrivent à terme en 2016 et pourraient ainsi être reconduites.

Le parc conventionné par commune en 2015



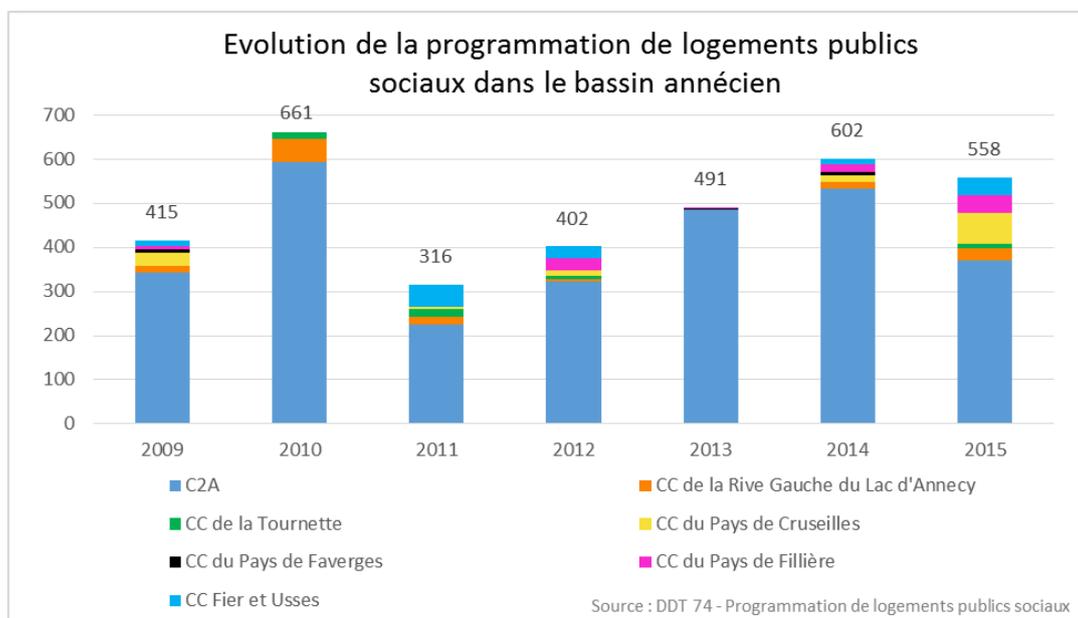
1.2.6b Evolution de la programmation de logements locatifs sociaux

La programmation de logements publics sociaux

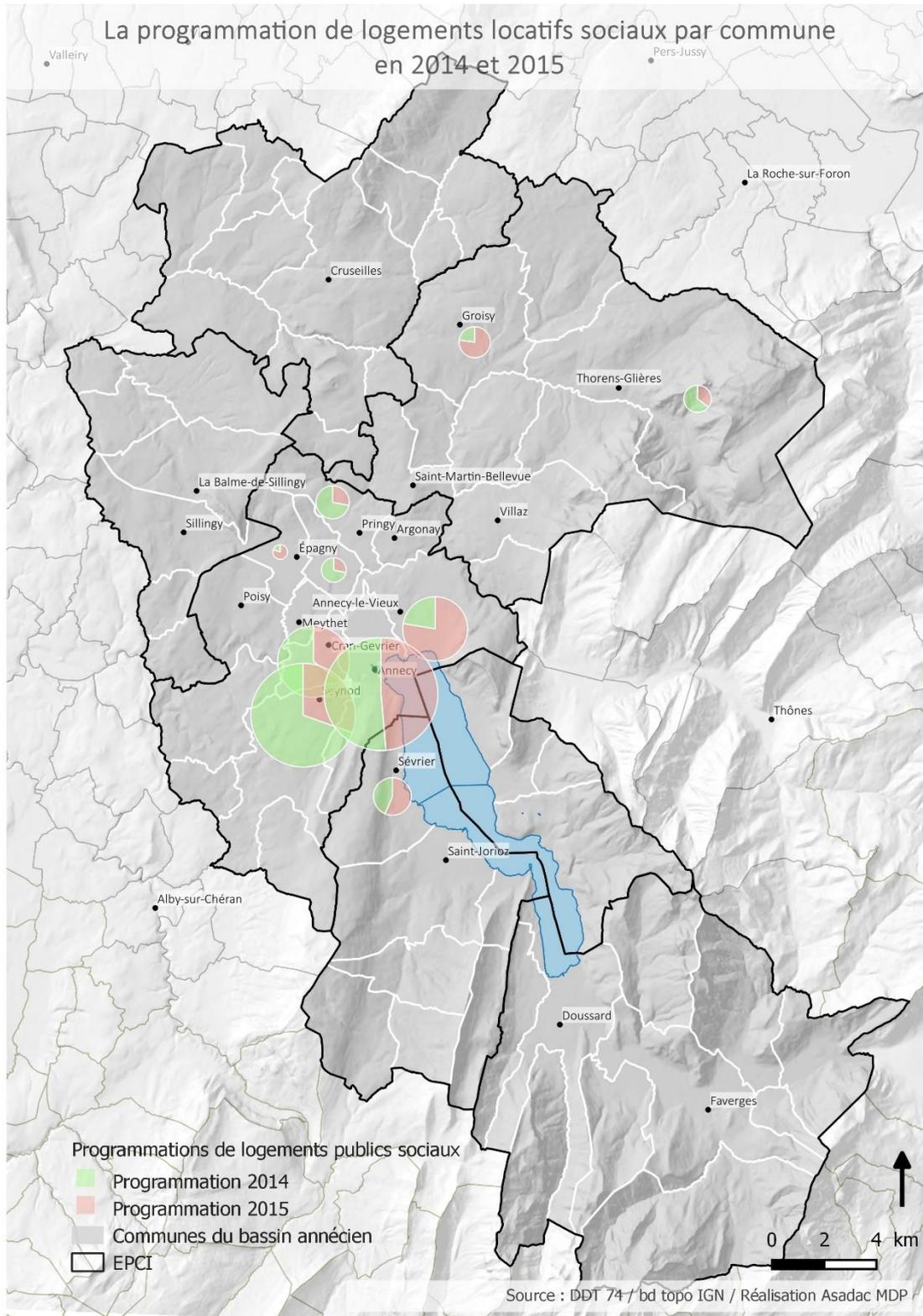
La programmation de logements sociaux se maintient sur une dynamique élevée

La programmation de logements publics sociaux répond à la fois aux attentes des ménages les plus modestes et aux obligations des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU et tenues de proposer 25% de logements sociaux dans l'ensemble du parc de résidences principales.

En 2015, 558 logements publics sociaux ont été financés dans le bassin annécien et 602 en 2014. La programmation 2015 traduit une plus large mixité géographique dans la répartition des programmations de logements sociaux. Les communes de la C2A représentent seulement les 2/3 de l'ensemble de cette programmation.



La programmation de logements publics sociaux par commune

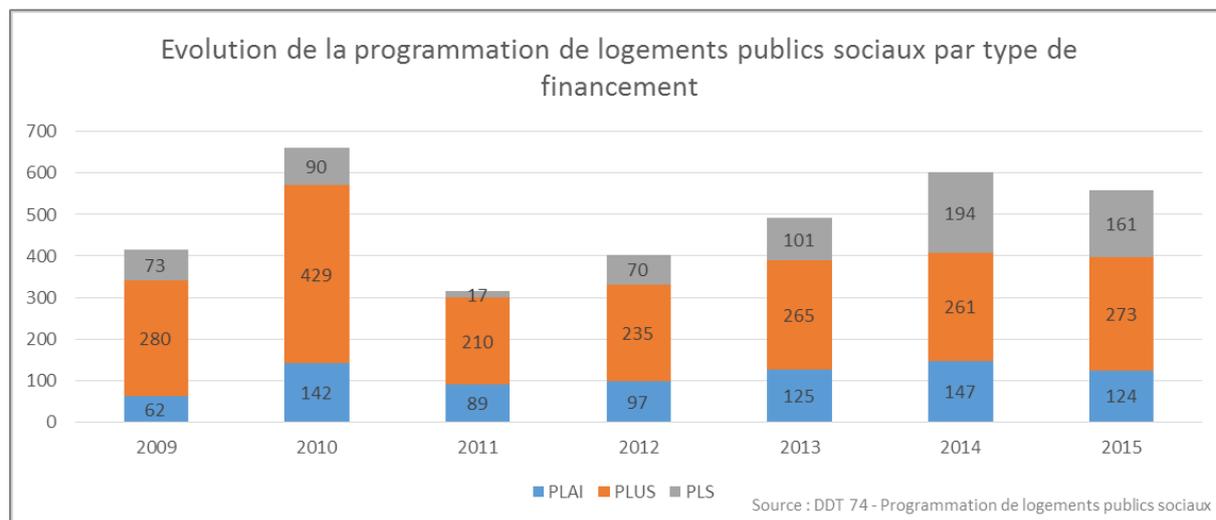


En 2015, le financement des logements qui proposent les loyers les plus attractifs (PLAI) représentait 22% de l'ensemble des logements programmés dans le bassin annécien. Ce taux est le plus bas constaté au cours des 5 dernières années. Parallèlement, le financement des PLS (destinés aux demandeurs disposant des revenus les plus élevés) s'élève à 29% de l'ensemble des programmations en 2015. Pour la seconde année consécutive ce taux est à un plafond. Ce constat traduit les difficultés que représentent la construction de logements sociaux pour les bailleurs et les communes dans un contexte très tendu qui accroît les charges foncières et rend de fait l'offre de logements moins accessible aux personnes les plus en difficulté.

Programmations de logements publics sociaux en 2014 et 2015

	2014			2015		
	PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS
C2A	127	224	183	74	164	133
CC de la Rive Gauche du Lac	6	6	2	8	17	3
CC de la Tournette				1	7	
CC du Pays de Cruseilles	4	9	3	21	41	9
CC du Pays de Faverges	2	4	2			
CC du Pays de Fillière	4	9	4	10	23	7
CC Fier et Usse	4	9		10	21	9
SCoT bassin annécien	147	261	194	124	273	161

Source : DDT74 – Programmation de logements publics sociaux

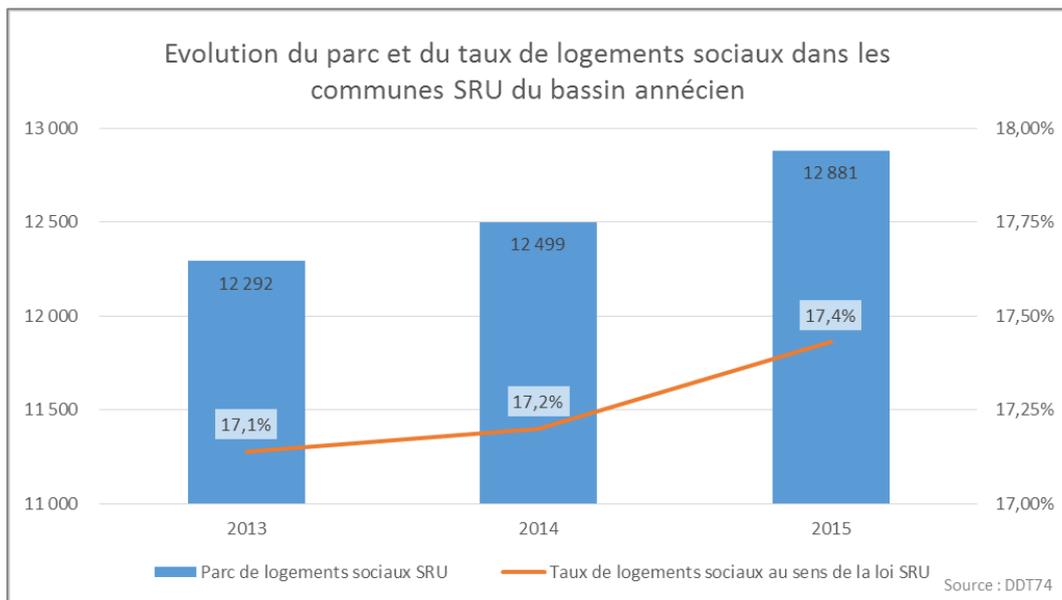


1.2.6c Suivi du parc de logements sociaux répondant aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU

Le taux de logements SRU progresse dans les communes en rattrapage

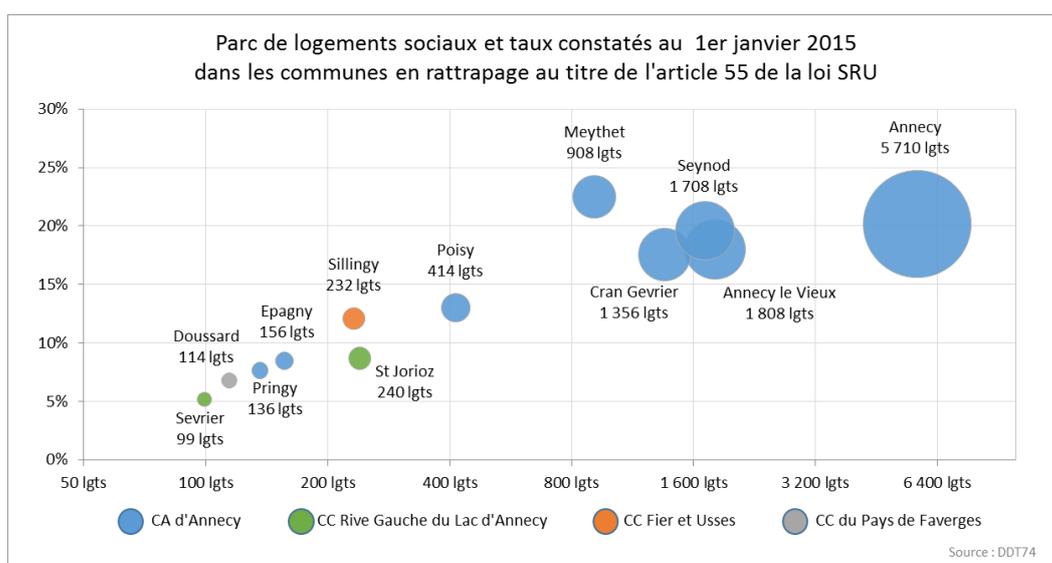
L'objectif de taux de logements sociaux à atteindre pour les communes de plus de 3 500 habitants est passé à 25%. Au regard de ce nouveau seuil, 12 communes du bassin annécien sont en rattrapage au titre des lois SRU et ALUR :

Les communes de St Jorioz et Sevrier dans la CC de la rive gauche du Lac d'Annecy,



La commune de Doussard dans la CC du Pays de Faverges ; la commune de Sillingy dans la CC de Fier et Usse ; les communes d'Annecy, Annecy le Vieux, Cran Gevrier, Epagny, Meythet, Poisy, Pringy et Seynod dans la communauté d'agglomération d'Annecy.

Dans leur ensemble, ces communes ont constaté une évolution de leur taux et de leur parc de logements sociaux de 2013 à 2015. Au cours de la dernière année, le parc a progressé de 3.1% dans ces communes alors que le taux global passait de 17,2% à 17,4%.



1.3 Maîtrise de la consommation foncière

L'analyse de la consommation foncière constatée de 2014 à 2016 va être initiée dès que les données seront disponibles. Le temps de traitement et de validation de ces informations induit une disponibilité envisagée à compter du premier trimestre 2017.

Axes d'analyse :

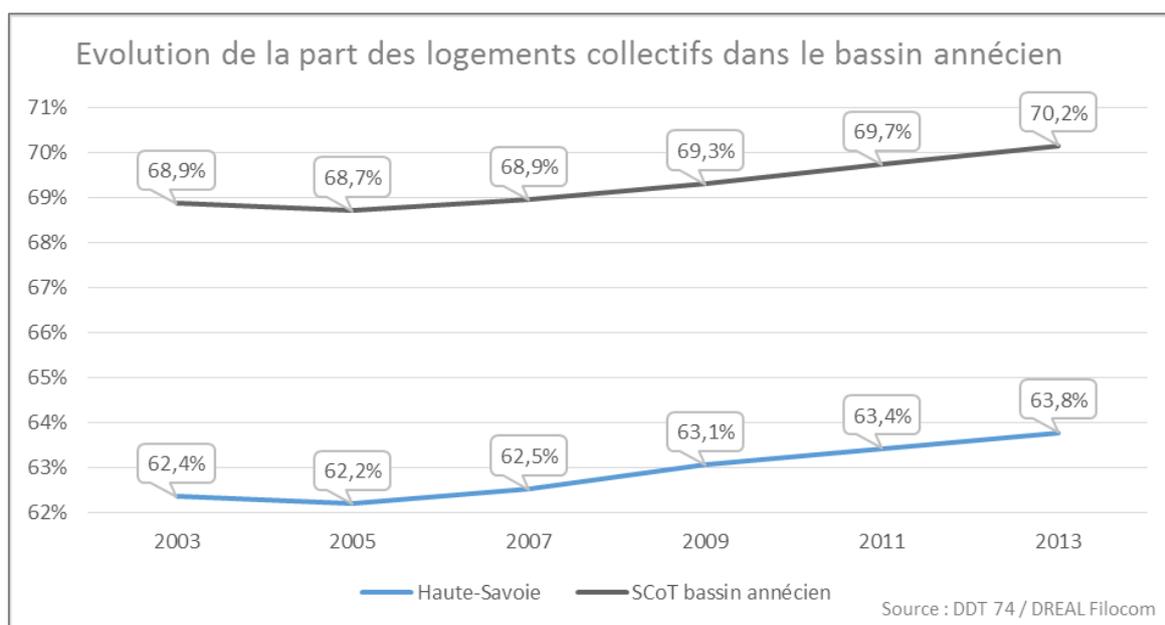
- Consommation foncière liée au développement résidentiel par EPCI et au regard des objectifs par rang de l'armature urbaine
- Consommation foncière liée au développement économique par EPCI et au regard des objectifs par type de ZAE
- Analyse des créations de logements et de locaux dans l'enveloppe urbaine et en extension de celle ci
- Densité moyenne des nouvelles opérations au regard des objectifs fixés par rang de l'armature urbaine

1.3.6 Suivi de la part des logements collectifs dans l'ensemble du parc de logements

L'hébergement collectif est au cœur du développement résidentiel du bassin annécien

Au regard de son caractère urbain marqué, le bassin annécien dispose d'une part de logements collectifs supérieur à celui de la Haute-Savoie, avec un taux à 70.2% en 2013.

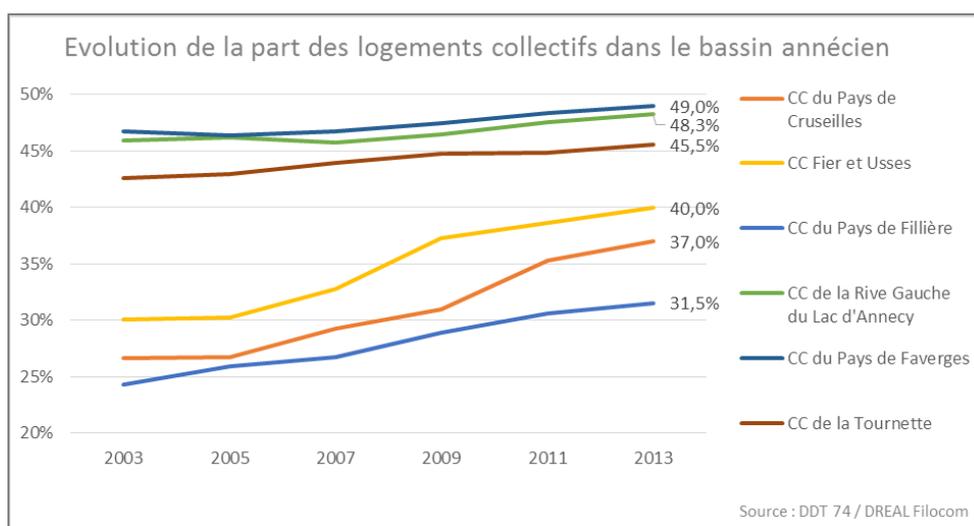
Ce taux est en progression régulière depuis 2007, il a ainsi gagné 1,5 point au cours des 8 dernières années et 0.5% entre 2011 et 2013.



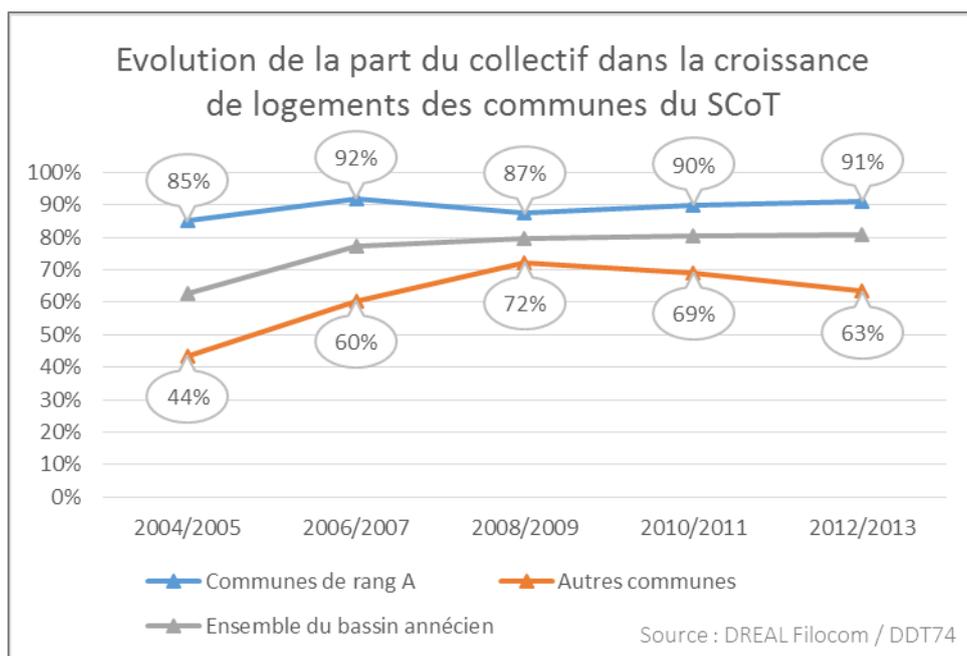
A l'échelle des EPCI, les situations sont nettement plus contrastées, entre l'agglomération d'Annecy qui passe de 84.5% à 85.1% de logements collectifs dans l'ensemble de son parc de logements et les autres EPCI qui ont tous une majorité de logements individuels.

Le taux progresse néanmoins dans tous les EPCI, la CC du Pays de Faverges et la Rive Gauche du Lac d'Annecy fleurtant avec le seuil de 50% de logements collectifs en 2013.

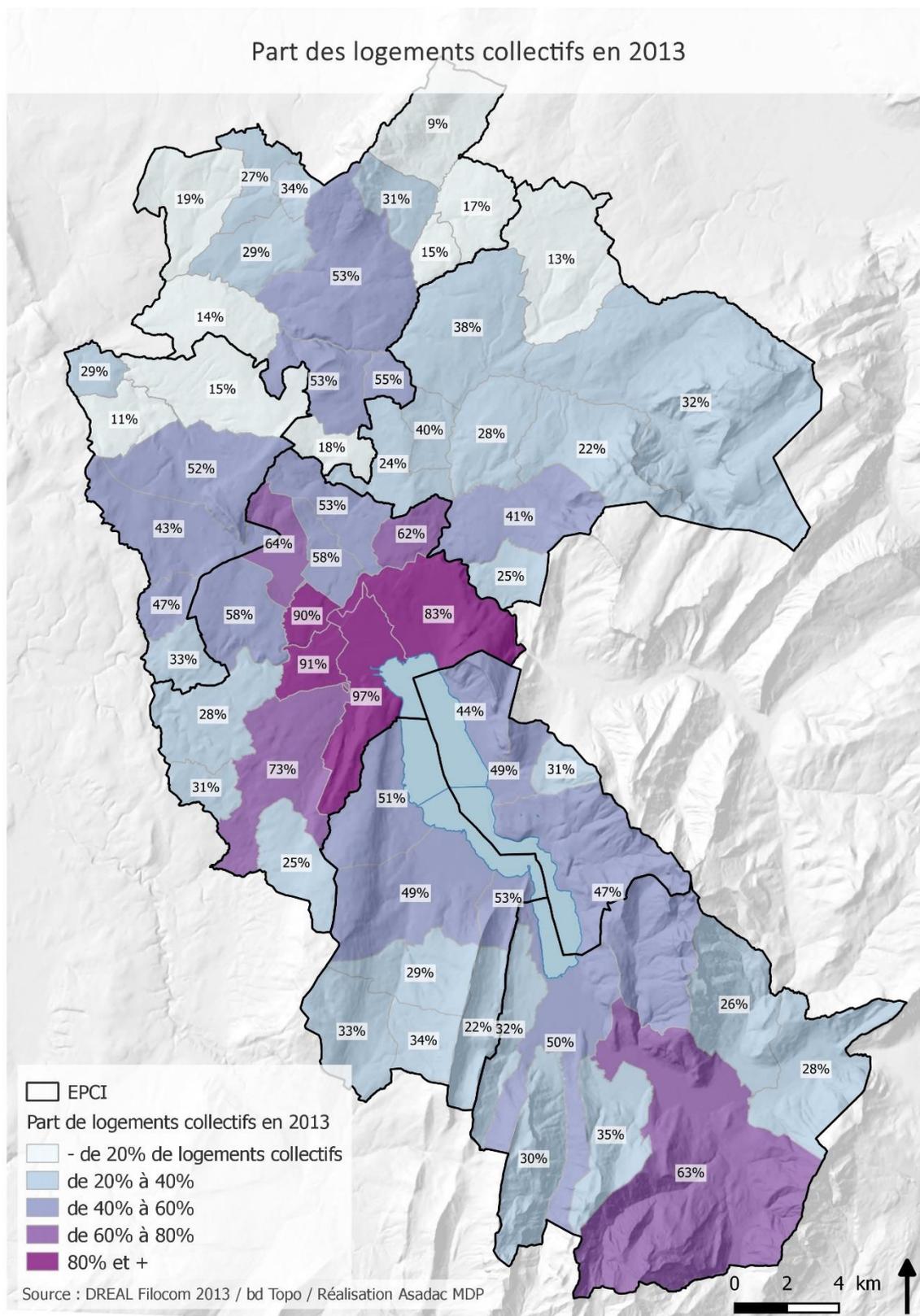
Au cours des dix dernières années, la progression a été très vive pour les Pays de Fillière et Cruseilles ainsi que pour la CC de Fier et Usse.



La part du collectif dans la croissance du parc de logements est relativement stable depuis 2007. Elle se situe à près de 80% sur l'ensemble du SCoT en 2012 et 2013, 91% dans les communes du cœur d'agglomération, 63% dans les autres communes (rang B C et D). Dans ces trois rangs, la part du collectif est en légère baisse depuis le pic (72%) enregistré en 2008 et 2009.



Part du logement collectif par commune en 2013



OBJECTIF 2 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

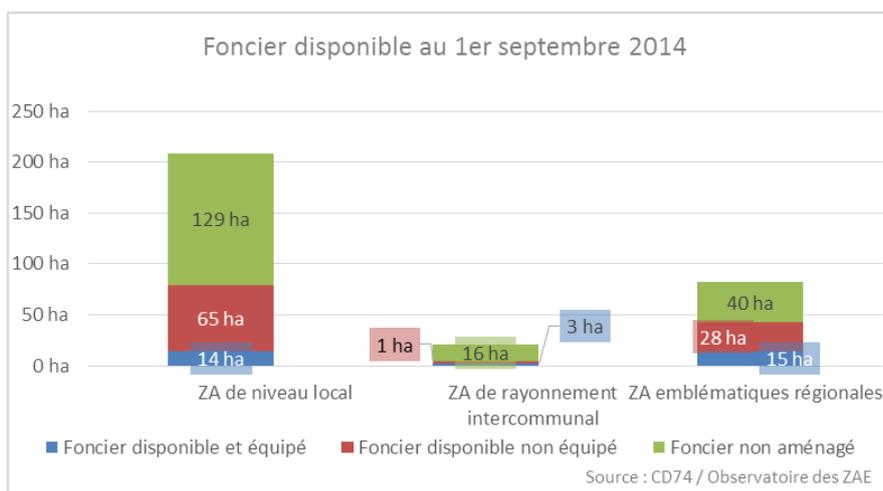
2.1 Offre d'espaces dédiés et diversifiés, sur la base d'un réseau de ZAE hiérarchisé

2.1.1. Évolution de l'occupation des zones d'activités économiques

L'observatoire des Zones d'activités économiques du Conseil Départemental de la Haute-Savoie réalisé par Teractem fait état, lors de son dernier recensement au 1^{er} septembre 2014, d'un volume global de 311 ha de foncier disponible dans les ZAE du bassin annécien. Le foncier disponible et équipé, et donc immédiatement commercialisable représente un total de 32 ha soit 12% de cet ensemble.

Le foncier disponible et non équipé, commercialisable dans un délai de quelques mois regroupe 94 ha sur l'ensemble du territoire. Enfin les réserves foncières destinées aux ZAE et non encore aménagées représente l'essentiel de cette offre foncière, 185 ha soit les deux tiers de l'ensemble du foncier disponible recensé.

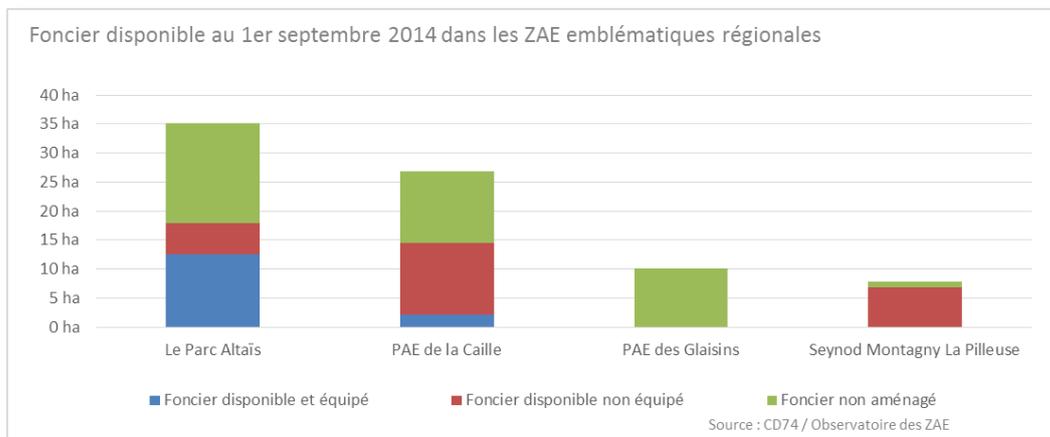
Les ZAE de niveau local regroupent près de 131 zones d'activités



Les zones d'activité emblématiques régionales, qui représentent l'objectif prioritaire inscrit au SCoT réunissent 83 ha de foncier disponible dont 40 ha non aménagés, 15 ha immédiatement disponibles et 28 ha disponibles dans un délai de quelques mois.

43 ha de foncier économique rapidement aménageable, 40 ha à moyen terme

Pour mémoire, le SCoT prévoit que le territoire doit disposer en permanence de 30 ha de foncier commercialisable dans les zones emblématiques régionales, afin de répondre aux attentes des entreprises désirant s'implanter ou s'agrandir.



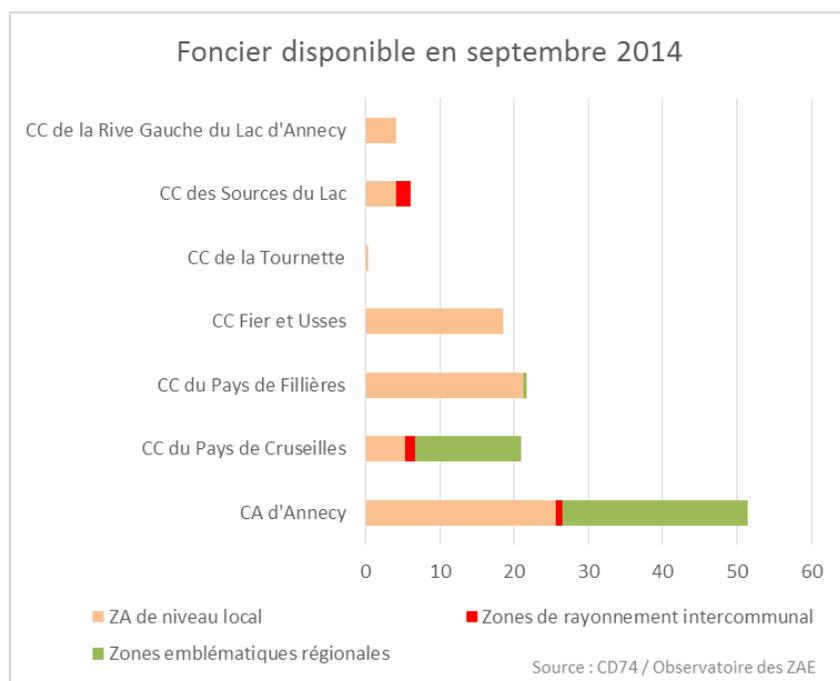
2.1.2. *Élaboration d'un schéma d'implantation des zones activités du SCoT à l'échelle du SCoT ou des EPCI*

Que ce soit à l'échelle du SCoT ou des EPCI, aucun schéma d'implantation des zones d'activités n'a été développée afin d'approfondir la réflexion sur le développement des ZAE à l'échelle du grand territoire.

Des zones emblématiques régionales bien affirmées contrairement aux zones de niveau locales ou intercommunales

Les zones emblématiques régionales, situées le long des axes autoroutiers, comportent les plus grandes surfaces disponibles (équipées et non équipées).

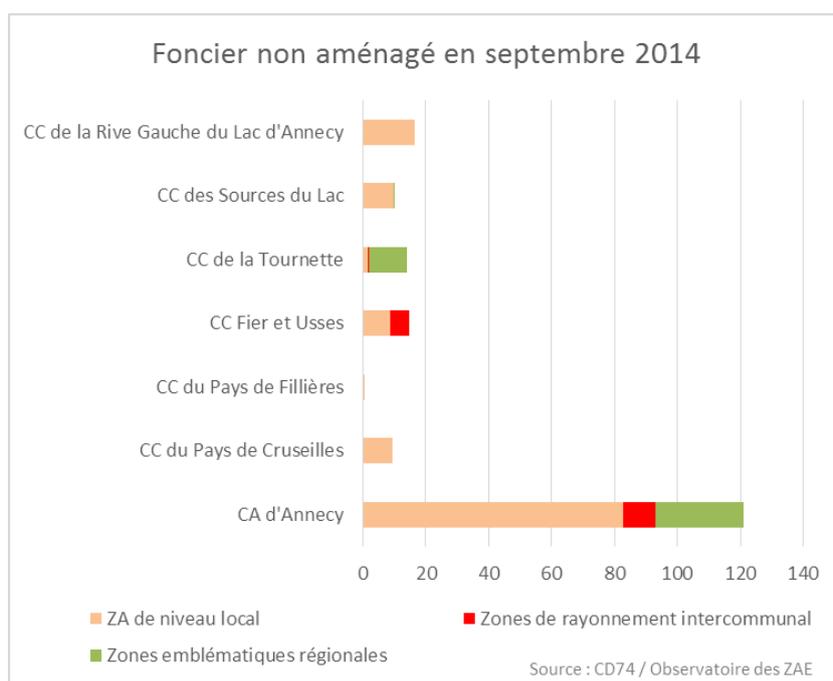
Certaines zones locales se distinguent également, notamment le long de l'axe Annecy – Bellegarde.



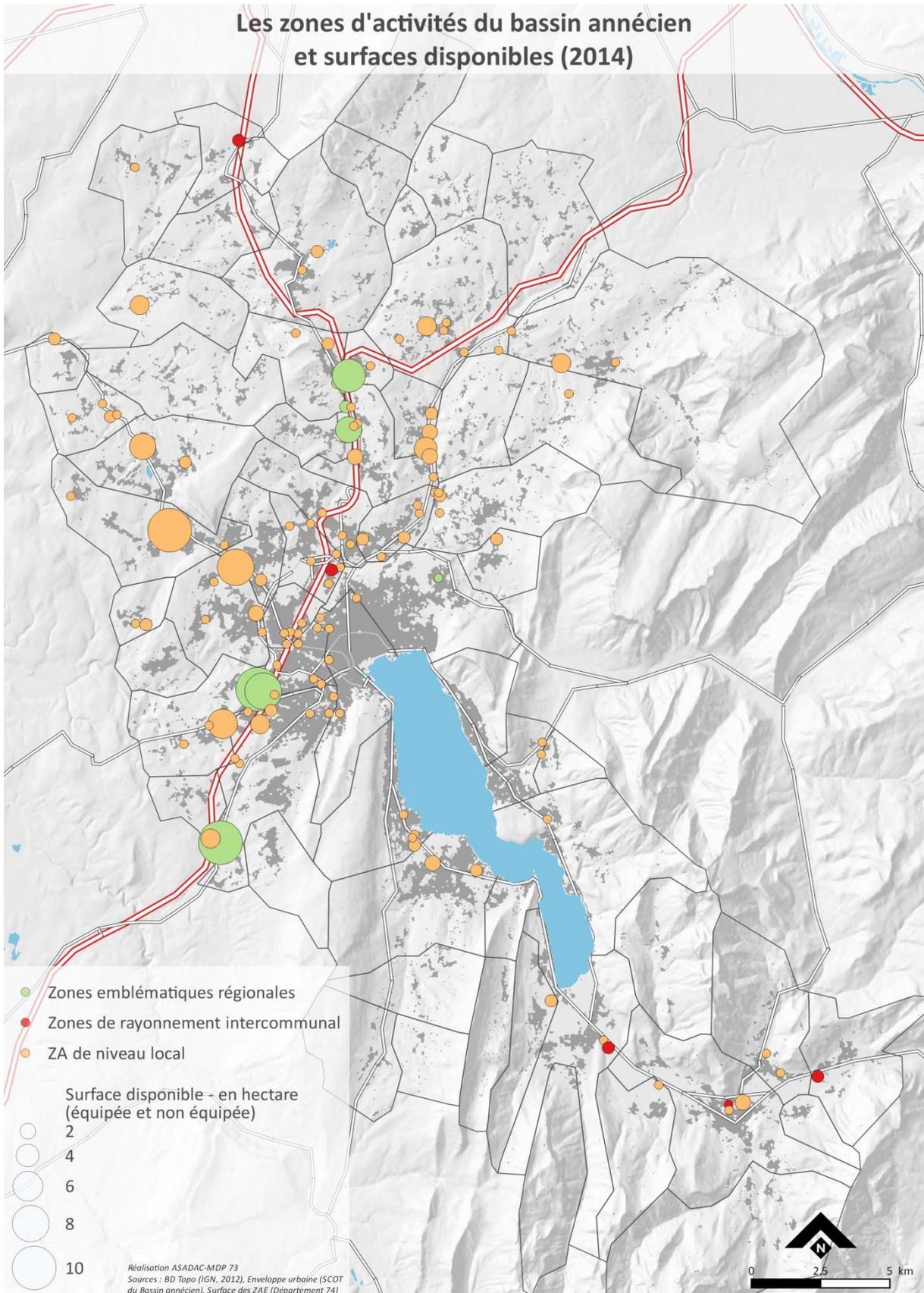
Les surfaces de foncier non aménagé sont quant à elles surtout présentes aux alentours de l'agglomération d'Annecy, et concernent tous les types de zones.

Pour l'instant on peut donc dire que seules les zones emblématiques régionales sont bien identifiées et un foncier (disponible ou non aménagé) important leur est dédié.

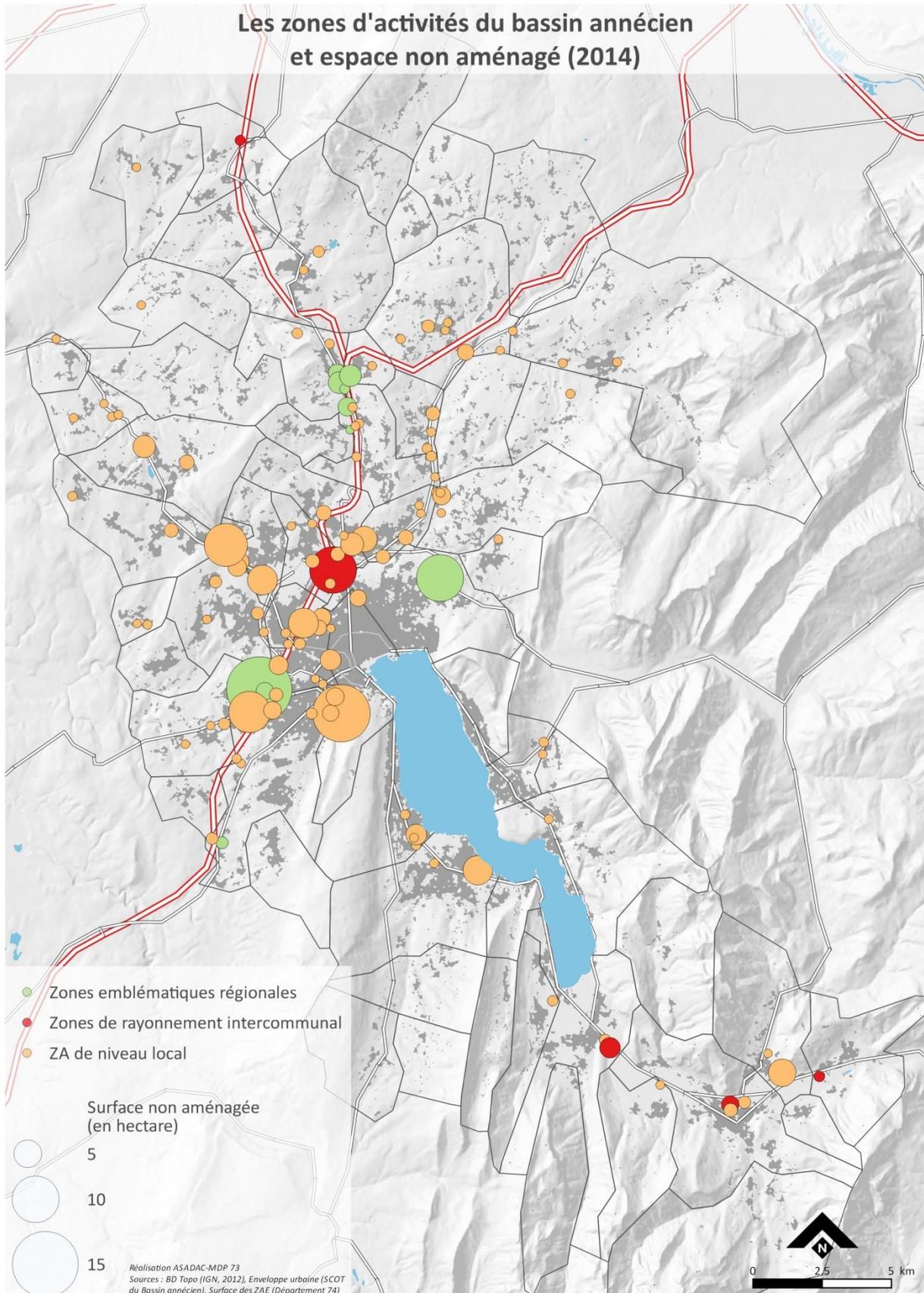
Pour ce qui est des zones locales et de rayonnement intercommunal, le rôle que leur confère le SCoT ne se traduit pour l'heure pas aussi clairement dans la réalité.



**Les zones d'activités du bassin annécien
 et surfaces disponibles (2014)**



**Les zones d'activités du bassin annécien
 et espace non aménagé (2014)**



2.2 Création d'emplois

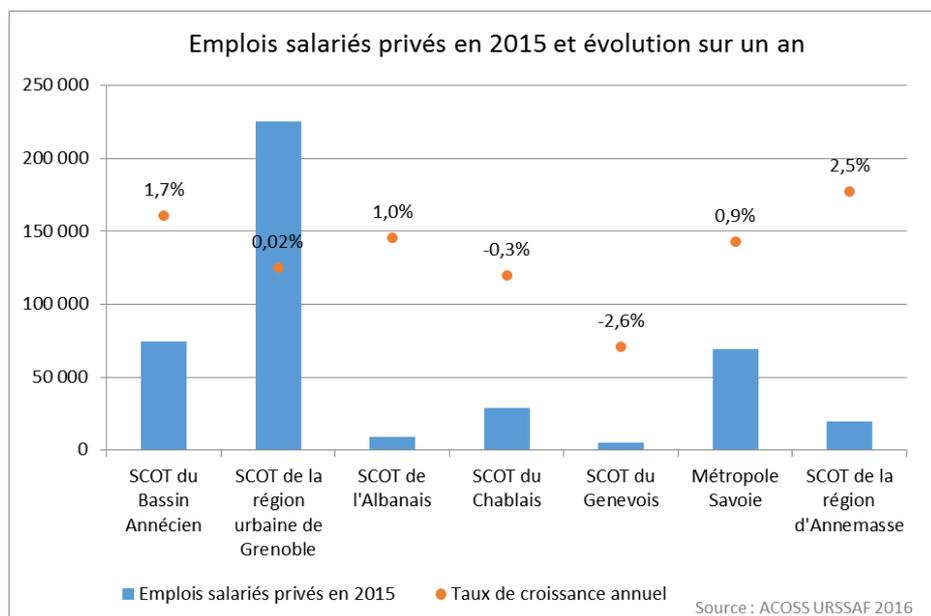
2.2.1. Evolution de l'emploi salarié privé

Le bassin annécien bénéficie d'un développement rapide de l'emploi

L'emploi salarié privé est suivi par les URSSAF et comptabilise tous les emplois salariés du secteur privé (hors agriculture), l'emploi public et les travailleurs indépendants et chefs d'entreprise ne sont pas pris en compte dans ces statistiques. Ces chiffres représentent néanmoins une caractérisation fine de l'emploi et du dynamisme économique d'un territoire.

74 473 emplois salariés privés étaient comptabilisés dans les communes du bassin Annécien au 31 décembre 2015. Ce chiffre traduit une progression de 1.7% sur un an soit une augmentation de 1 267 emplois.

Dans le même temps, l'emploi a également progressé en Haute Savoie (+0.8%), en Auvergne Rhône Alpes (+0.8%) ou en Savoie (+0.7%), mais à un degré nettement moindre.



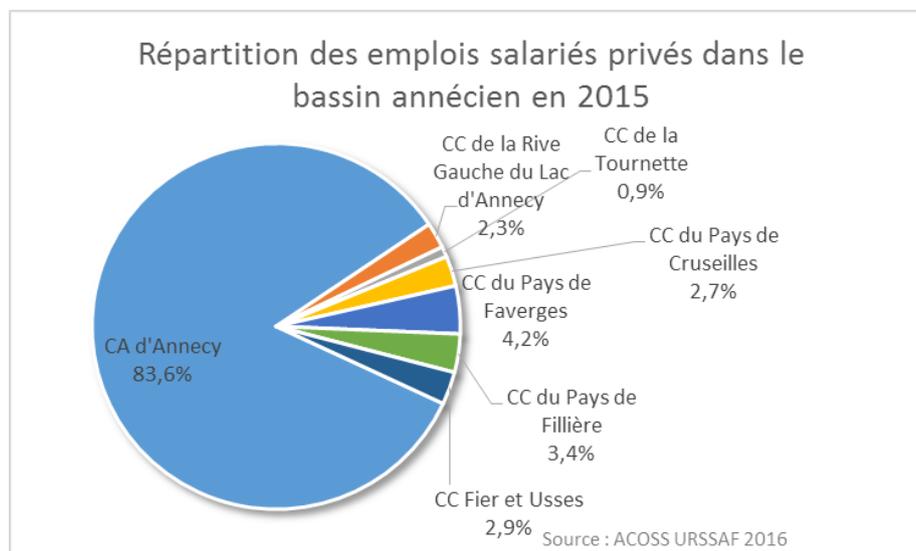
Dans les territoires voisins, les situations sont nettement plus contrastées. Les SCoT d'Annemasse (+2.5%), de l'Albanais (+1%) et de Métropole Savoie (+0.9%) accompagne le bassin annécien dans cette croissance de l'emploi alors que la région grenobloise ne créé pas d'emplois et que le Genevois et le Chablais sont en déficit.

A l'échelle des EPCI, l'emploi salarié privé est clairement situé dans l'agglomération d'Annecy. Celle-ci regroupe près de 83.6% de l'ensemble des emplois en 2015. Les Sources du Lac réunissent le plus d'emplois après l'agglomération d'Annecy avec 4.2% de l'ensemble.

Les créations nettes d'emplois sont essentiellement situées dans l'agglomération d'Annecy (+2% sur un an) bien que les EPCI des pays de Fillière et de Cruseilles aient également contribué à la croissance des emplois dans le territoire (respectivement +3.5% et +4.7%). Les autres territoires ont pour leur part subi une baisse du nombre d'emplois salariés privés entre 2014 et 2015.

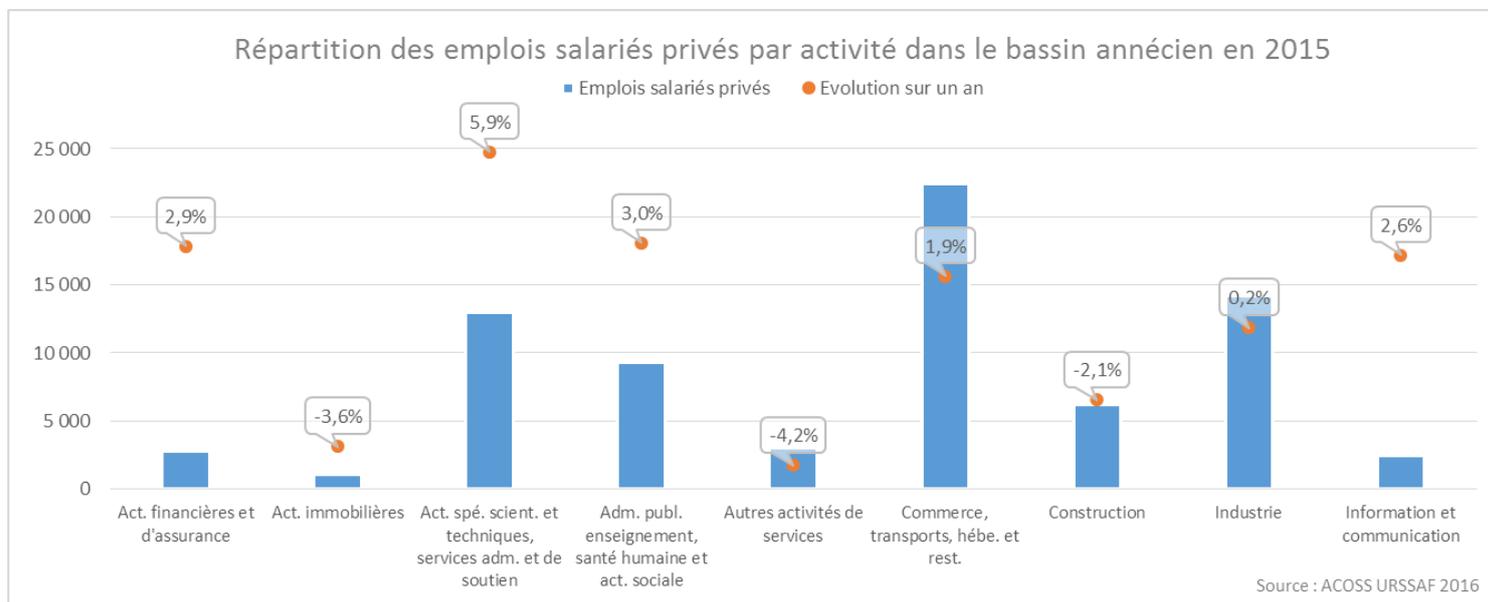
	Emplois salariés privés en 2015	Evolution sur un an
CA d'Annecy	62 282	2,0%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	1 701	-0,9%
CC de la Tournette	683	-4,7%
CC du Pays de Cruseilles	1 980	4,7%
CC du Pays de Faverges	3 155	-0,1%
CC du Pays de Fillière	2 523	3,5%
CC Fier et Ussets	2 149	-3,2%
Ensemble du Bassin Annécien	74 473	1,7%

Source : ACOSS URSSAF



Les activités de services portent l'essentiel de la croissance de l'emploi salarié privé : notamment les services orientés vers les entreprises (+5.9%) et les services à la personne (+3%). Le secteur des commerces, transports, restauration et hébergement touristique contribuent également à ces créations d'emplois (+1.9%).

Au niveau local, l'essentiel des créations d'emplois se situe dans l'agglomération d'Annecy, cependant, les EPCI de Cruseilles et de Fillière se démarquent par le dynamisme de leur industrie, de la construction et de l'ensemble composé par le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration.



Un nombre important et croissant de frontaliers issus du territoire

Entre 2010 et 2014, les habitants du bassin annécien occupant des emplois frontaliers dans le canton de Genève sont passés de 9 260 à 13 771. En 2015, après une modification dans le mode de calcul, leur nombre est de 13 607 et se décompose de la façon suivante :

E.P.C.I.	ANNEE 2015
CA d'Annecy	7 297
CC du Pays de Cruseilles	3 139
CC du Pays de Fillière	1 376
CC Fier et Usse	1 073
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	356
CC de la Tournette	247
CC Sources du lac	119
Total Bassin Annécien	13 607

Source : République du Canton de Genève

2.2.2. Evolution du taux de couverture des emplois par commune

Le bassin annécien se résidentialise lentement

Le taux de couverture des emplois (indice de concentration des emplois) est l'expression du rapport (ratio) entre emplois et population active occupée (résidents qui ont un emploi) à l'échelle d'une commune ou d'un territoire.

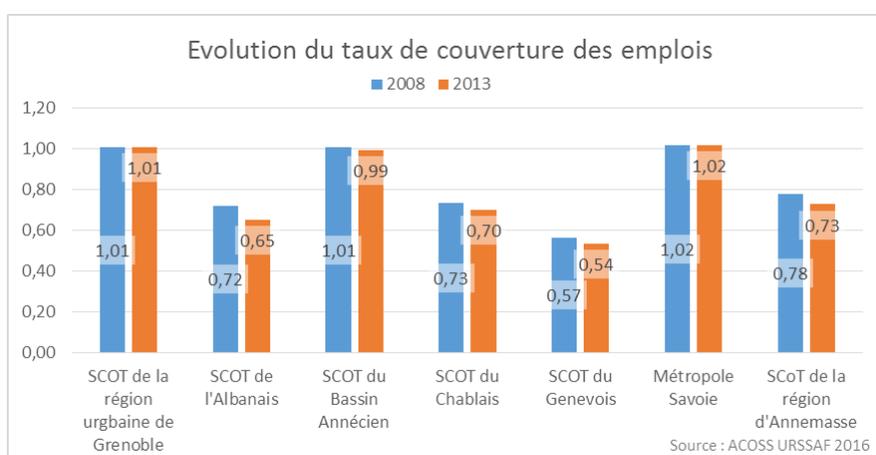
Il met en évidence les communes qui assument un rôle économique prépondérant face aux communes qui assument essentiellement des fonctions résidentielles.

Le bassin annécien présente un taux de couverture des emplois équilibré, à 0.99 en 2013. Il signifie que pour 100 actifs disposant d'un emploi, il existe 99 emplois sur le territoire. Ce ratio s'est inversé entre 2008 et 2013, il était de 1.01 en 2008. Entre 2008 et 2013 l'emploi (+0.9%/an) a progressé moins vite que le nombre d'actifs en poste (+1.2%/an) ce qui accroît la dimension « résidentielle » du bassin annécien.

Ce ratio équilibré est un élément majeur pour s'assurer que le territoire n'est pas excessivement dépendant d'un autre territoire pour répondre aux besoins de sa population. L'équilibre de ce ratio ne signifie cependant pas l'absence de flux ou d'échange entre le bassin annécien et d'autres territoires.

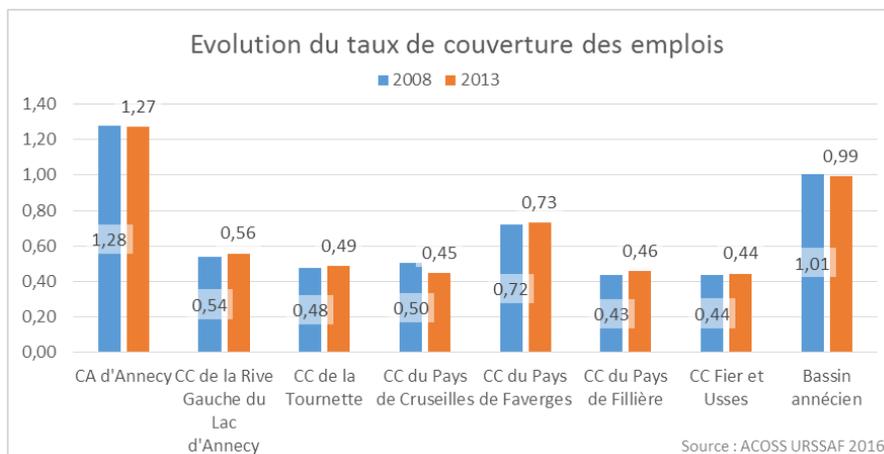
Les taux de couverture des SCoT voisins sont nettement moins équilibrés, à l'image de l'Albanais (0.65), du Chablais (0.70), du Genevois (0.54) ou de la région d'Annemasse (0.73) qui traduisent une forte résidentialisation de ces territoires et une dépendance aux emplois et au dynamisme économique des territoires voisins). Ces ratios se sont détériorés entre 2008 et 2013.

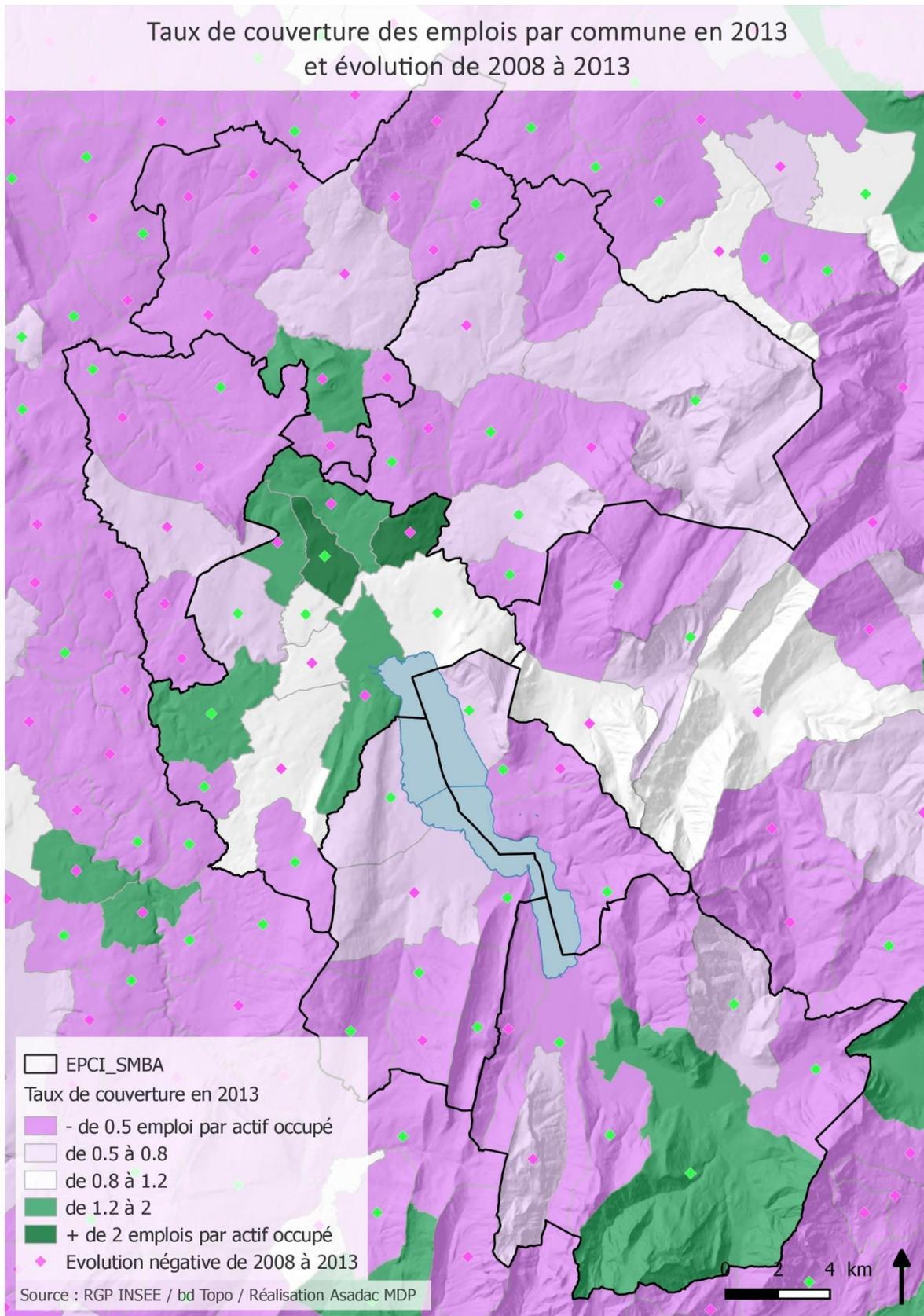
A l'image du Bassin Annécien, Métropole Savoie (1.02) et la région urbaine de Grenoble (1.01) disposent d'un taux équilibré qui est resté stable entre 2008 et 2013.



Dans les 7 EPCI du bassin annécien, la situation est clairement plus contrastée. L'agglomération d'Anney accueille 127 emplois pour 100 actifs occupés alors que tous les autres EPCI sont nettement tournés vers un mode de fonctionnement résidentiel. Le Pays de Faverges se démarque légèrement par une « dépendance » moins marquée puisqu'il admet 73 emplois pour 100 actifs occupés contre de 44 à 56 dans tous les autres EPCI. Dans ces territoires on décompte donc a minima un actif sur deux qui travaille en dehors de son EPCI de résidence.

Entre 2008 et 2013, seul le Pays de Faverges constate une légère dégradation de son taux de couverture des emplois (de 0.72 à 0.73), dans les autres EPCI, la situation s'est stabilisée voir améliorée.





2.2.3. Évolution du nombre total d'établissements selon leur taille (emplois) et leur localisation

Le bassin annécien comptabilise 22 436 établissements en 2015. Ce chiffre a progressé de 7% de 2014 à 2015, dans la moyenne des territoires voisins.

Cette progression est essentiellement le fait des établissements de moins de 9 salariés qui représentent 93% du parc d'établissements. Ce sont des établissements artisanaux et des autoentrepreneurs dans la majorité des cas. Les établissements de 10 à 249 salariés, essentiellement des TPE et PME sont également plus nombreux alors que les grands établissements qui emploient plus de 250 salariés voient leur nombre diminuer.

	- de 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et +	Ensemble
Nombre d'établissements	20 793	1 345	274	24	22 436
Evolution de 2014 à 2015	+7,5%	+1,1%	+3,4%	-14,3%	+7,0%

Source : INSEE : Dénombrement des établissements, champ total

L'ensemble des secteurs d'activité ont contribué à la croissance du nombre d'établissements. Ce sont néanmoins les activités de services aux entreprises, les services publics et de santé, le commerce, le transport et la restauration et la construction qui génèrent la plus grosse croissance d'établissements dans le Bassin Annécien.

Au niveau local, les deux tiers des créations d'établissements sont le fait de l'agglomération d'Annecy, cependant, tous les EPCI ont vu leurs établissements progresser en nombre, la CC de la Rive gauche et la Tournette bénéficiant des croissances les plus vives alors que Fillière et les Sources du Lac ont constaté des croissances légèrement en deçà de la moyenne du Bassin Annécien.

	- de 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et +	Ensemble des établissements	Evolution de 2014 à 2015
CA d'Annecy	14 154	1 068	227	23	15 472	+6,7%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	1 191	43	8		1 242	+7,1%
CC de la Tournette	815	21	1		837	+9,7%
CC du Pays de Cruseilles	947	53	9		1 009	+9,0%
CC du Pays de Faverges	1 275	40	11	1	1 327	+6,9%
CC du Pays de Fillière	1 421	54	9		1 484	+6,8%
CC Fier et Ussets	990	66	9		1 065	+7,7%
Bassin Annécien	20 793	1 345	274	24	22 436	+7,0%

Source : INSEE : Dénombrement des établissements, champ total

Dans les EPCI, la quasi-totalité des secteurs d'activité voient leur nombre d'établissements progresser. Quelques exceptions comme la construction sur la Rive gauche du Lac, l'agriculture à La Tournette et dans la CC de Fier et Ussets ou l'immobilier dans ce même EPCI qui affichent une baisse du nombre d'établissements en activité.

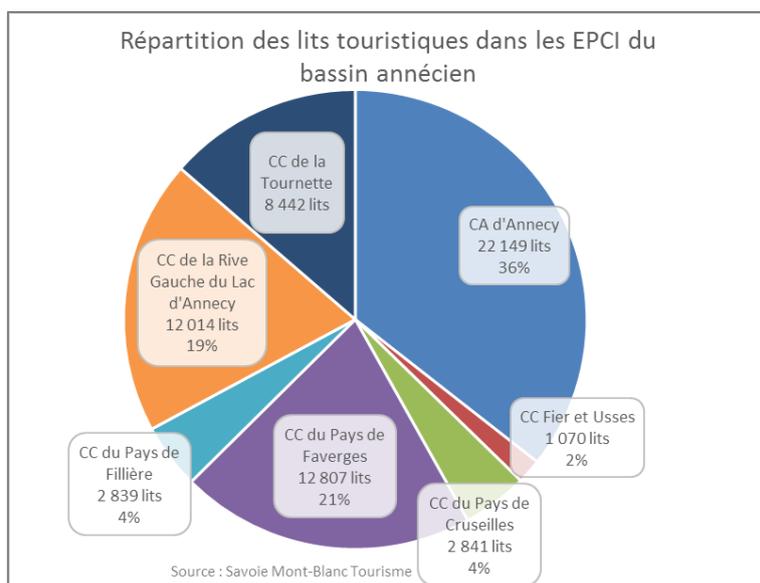
2.4 Dynamisme et renforcement de l'économie touristique

2.4.1. Evolution du nombre et du type de lits touristiques

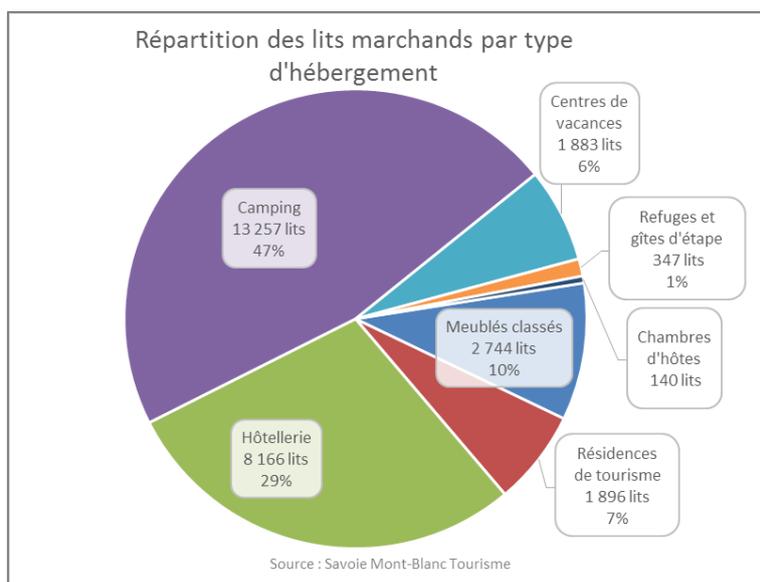
L'offre d'hébergement

En 2015, les communes du bassin annécien dénombraient 62 162 lits touristiques selon l'observatoire de Savoie Mont Blanc Tourisme. La répartition des lits touristiques est moins polarisée sur la C2A que ne l'est la population ou l'ensemble des logements.

La C2A réunit cependant 36% de l'ensemble de la capacité d'accueil du territoire, 21% pour le Pays de Faverges et 19% pour la rive gauche du Lac d'Annecy.



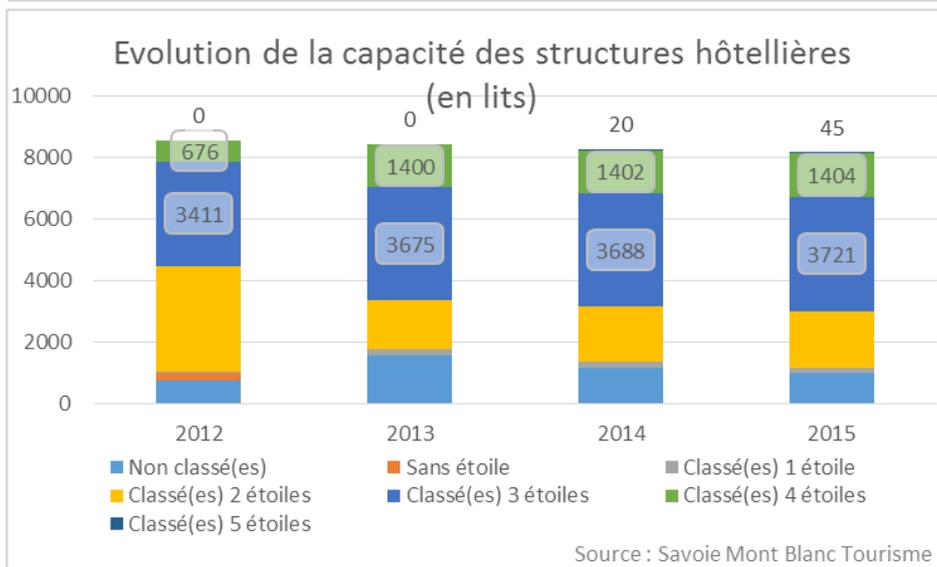
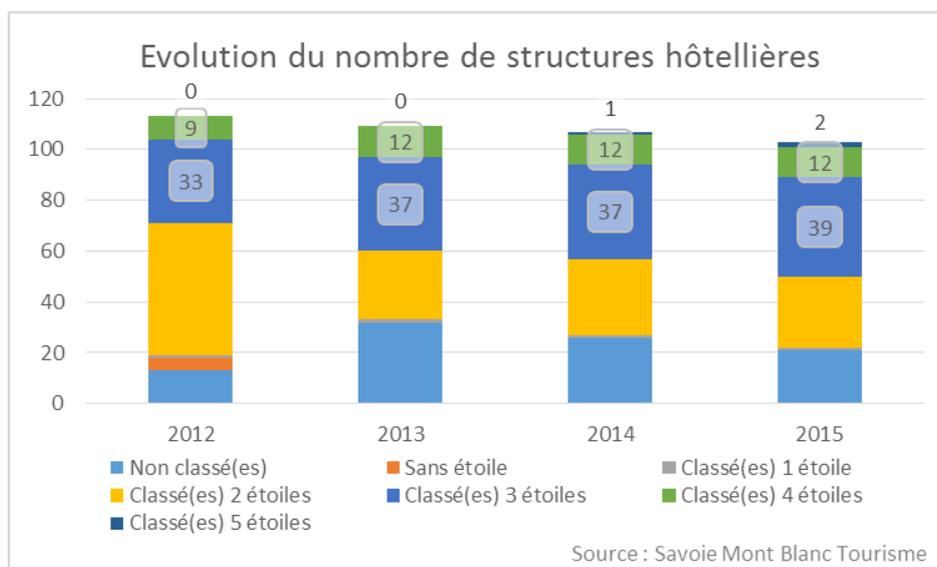
L'hébergement marchand représente 46% de l'ensemble de cette offre. Il est essentiellement composé par une forte capacité d'accueil en hôtellerie de plein air (47% du parc marchand). L'hôtellerie traditionnelle (29%) constitue également une offre majeure du bassin annécien.



L'offre d'hôtelière

L'hôtellerie est de plus en plus étoilée

Sur l'ensemble du bassin annécien, l'offre hôtelière (homologuée ou non homologuée) a diminué au cours des dernières années, passant de 113 structures et 8 544 lits en 2012 à 103 structures et 8166 lits en 2015. Cette évolution intègre néanmoins une montée en gamme de l'hôtellerie du bassin annécien puisque sur la même période, le nombre de 3 étoiles, 4 étoiles et 5 étoiles a progressé aussi bien en nombre de structures qu'en nombre de lits.

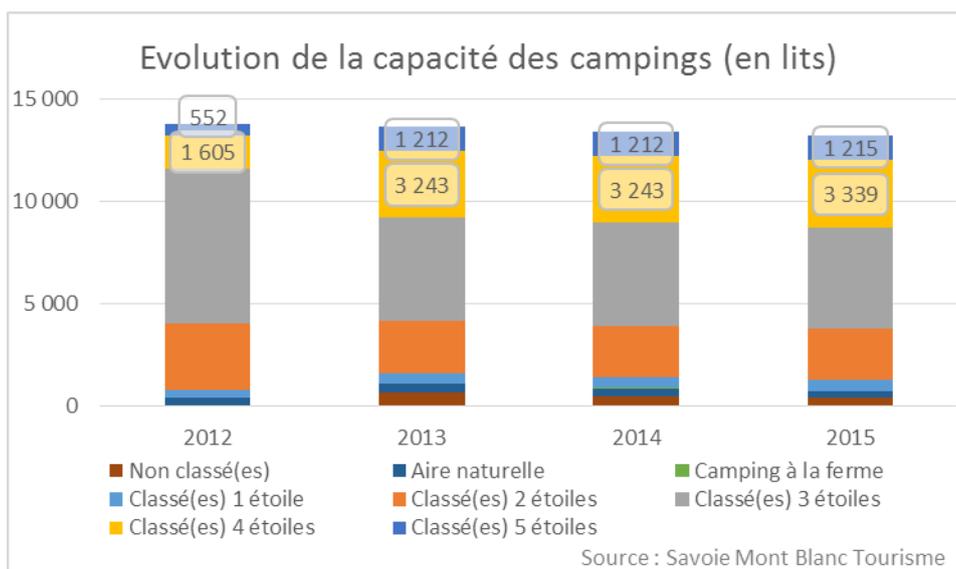
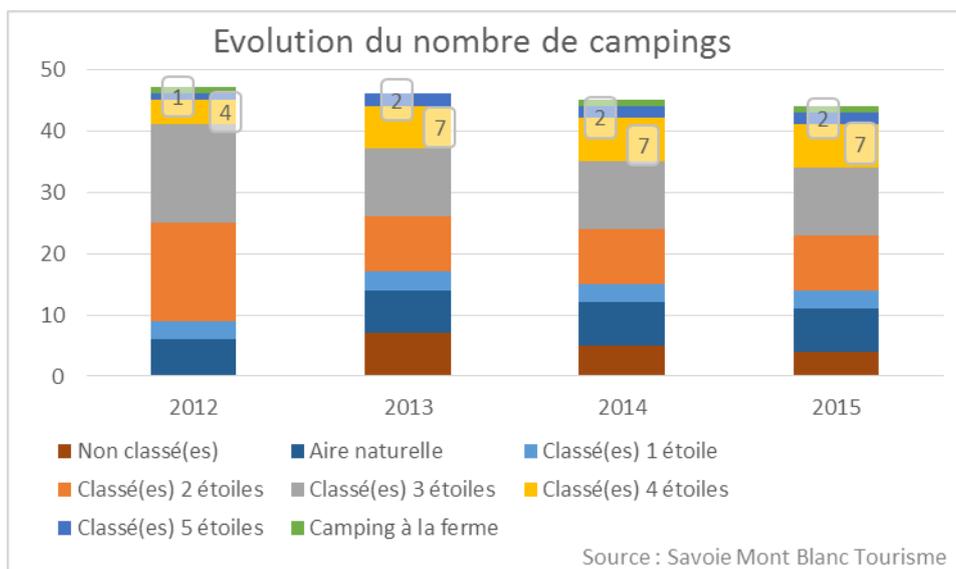


Nb . : Le nouveau classement hôtelier mis en place en 2014 selon la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques influence la lisibilité de l'évolution du classement de l'hôtellerie du bassin annécien. De même pour la suite du suivi du SCOT, il faudra prendre en considération les changements apporté par l'arrêté du 27 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme.

L'hôtellerie de plein air

L'hôtellerie subit une évolution à la baisse au cours des dernières années dans le bassin annécien. Que ce soit en terme de structures (47 en 2012, 44 en 2015) ou en nombre de lits (13788 en 2012 et 13 257 en 2015), l'offre est en léger repli.

Les campings les mieux classés ont cependant constaté une légère progression au cours de la même période. On comptabilise 7 campings 4 étoiles et 2 5 étoiles en 2015 le nombre de lits correspondant étant respectivement de 1 215 et 3 339. Comme le montrent les graphiques joints, la progression n'a pas été très importante mais elle conforte le choix d'orienter l'hôtellerie de plein air vers une montée en gamme pour lui permettre d'assurer son devenir.



2.5 Accès aux TIC

2.5.1 Évolution de l'accès au THD dans les ZAE et les zones d'habitation

Evolution stable de l'accès au très haut débit sur le Bassin Annécien

En 2011, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) présentant une stratégie de développement des réseaux de très haut débit, a été approuvé sur la Haute-Savoie. Sur le périmètre du SCoT du Bassin Annécien, suite au déploiement du réseau en cours sur les artères principales, les ouvertures commerciales pour les usages professionnels seront réalisées en 2017. Pour les particuliers, des études sont lancées pour le déploiement de la fibre optique : les premières ouvertures commerciales sont également prévues pour 2017.

La mise à jour prochaine du SDTAN permettra d'avoir une vision plus précise de l'avancement de ces projets. En attendant, les commentaires suivants s'appuient sur les données de l'Observatoire France Très Haut Débit (tous type de locaux – professionnels comme particuliers - et de technologies confondus – DSL, câble, fibre)

Au premier trimestre 2016, la Communauté d'Agglomération d'Annecy qui comporte le plus grand nombre de locaux (environ 90 000), est également celle où la part de locaux éligibles au très haut débit (30Mbit/s et +) est la plus forte (38,8%).

Les autres communautés de communes comptent toutes entre 5 000 et 10 000 locaux, mais ont des niveaux d'éligibilité allant de 8 à 30%.

	Part des locaux éligibles au THD (30Mbit/s et +) au 1er trim. 2016
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	7,74%
CC du Pays de Fillière	7,91%
CC Fier et Usse	11,76%
CC du Pays de Faverges	14,95%
CC du Pays de Cruseilles	15,21%
CC de la Tournette	30,20%
CA d'Annecy	38,84%

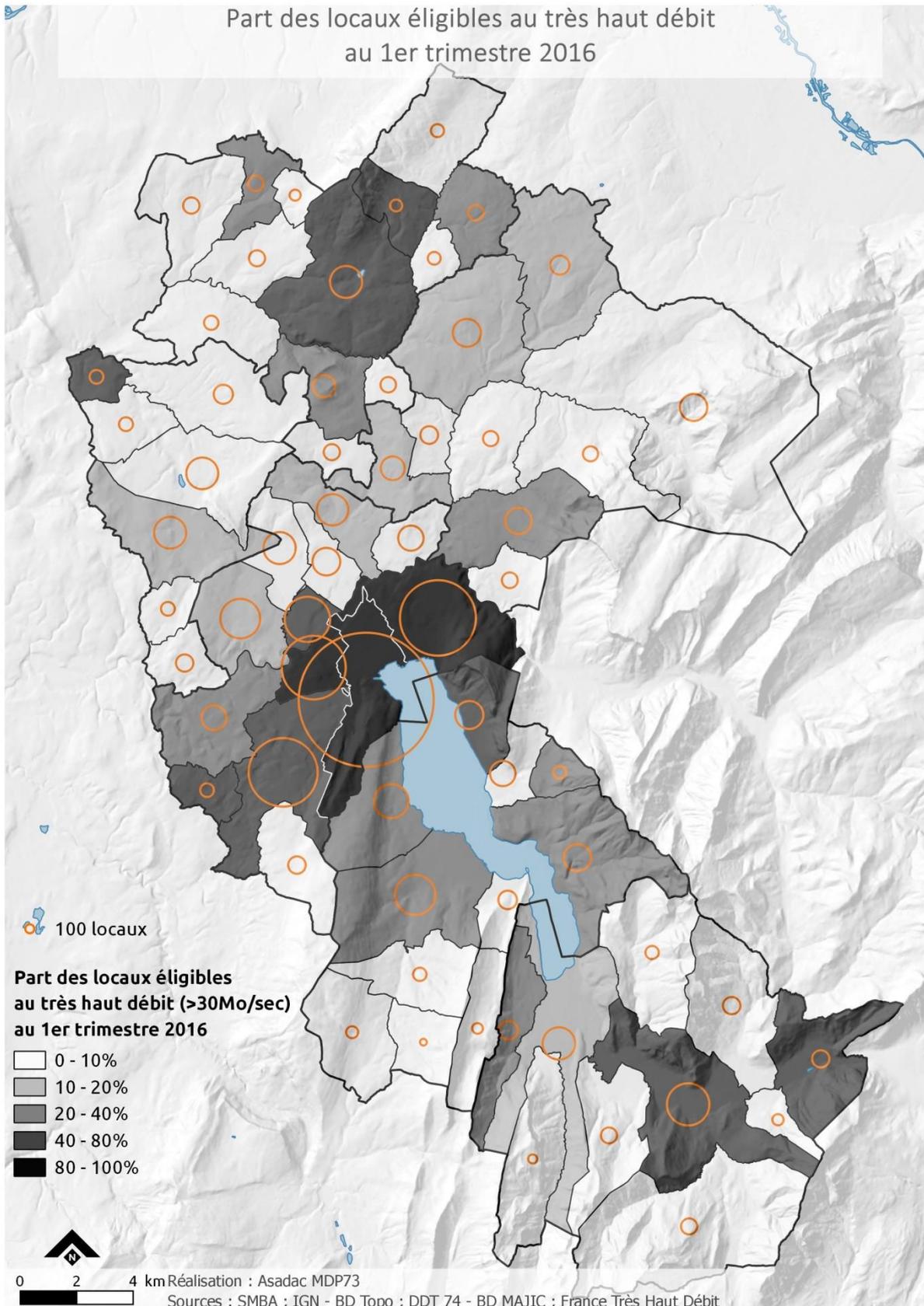
Source : Observatoire France Très Haut Débit

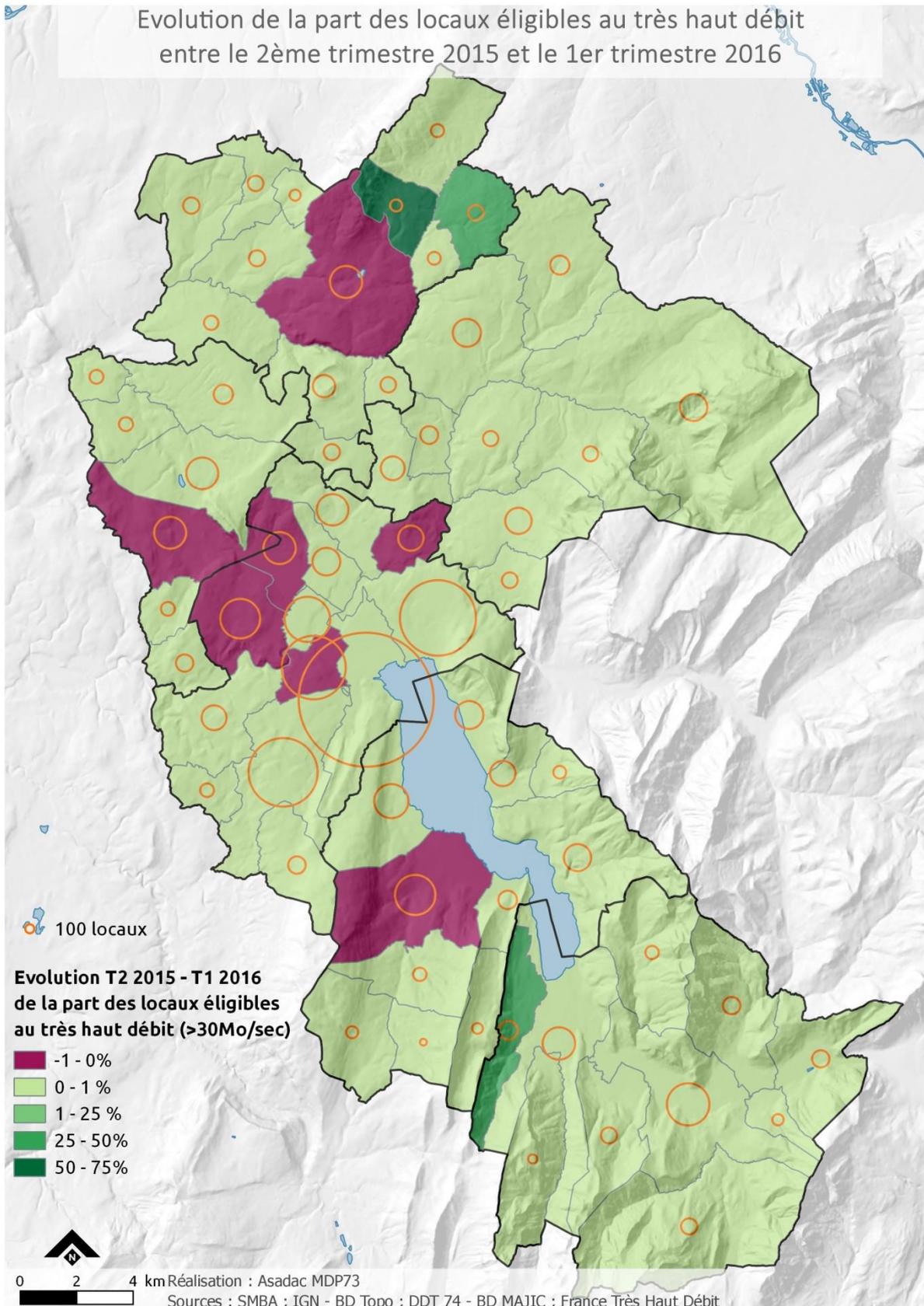
Si l'on observe l'évolution de la part des locaux éligibles au très haut débit entre le 2^{ème} trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2016, celle-ci reste stable sur l'ensemble du territoire du Bassin Annécien.

On remarque que pour quelques communes cette évolution est en baisse : le nombre global de locaux augmente légèrement plus vite que le nombre de locaux éligibles. A l'inverse, un effort important a été fait sur les 3 derniers trimestres pour les communes suivantes :

	Part des locaux éligibles au THD (30Mbit/s et +)	
	2 ^{ème} trimestre 2015	1 ^{er} trimestre 2016
Vovray en Bornes	0 %	67 %
Lathuile	0 %	39 %
Menthonnex en Bornes	0 %	25 %

Source : Observatoire France Très Haut Débit



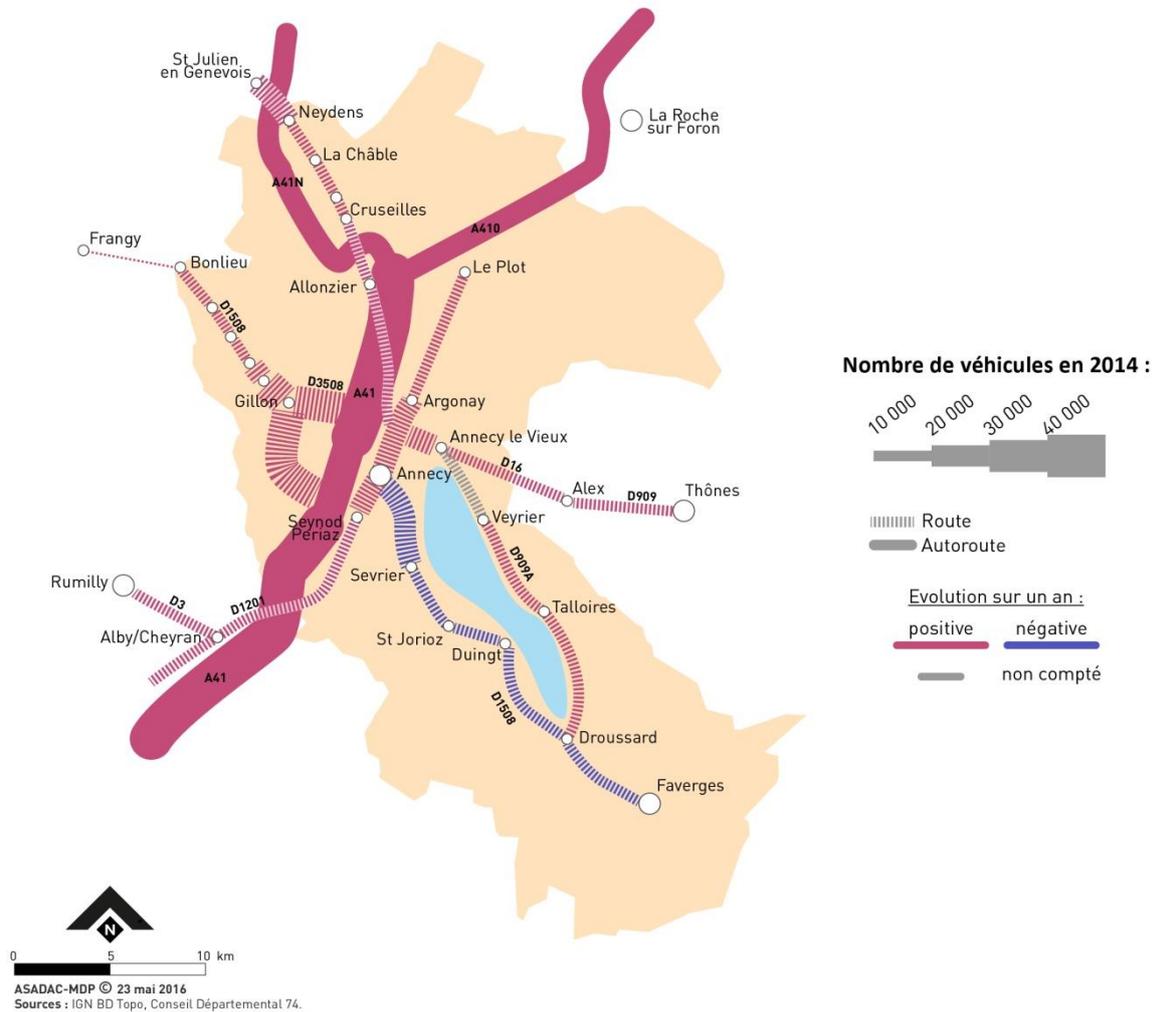


OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UN SYSTEME DE TRANSPORTS PERFORMANT ET ATTRACTIF

Sur le territoire du Bassin Annécien, pour la période 2013 – 2014, on constate une croissance du trafic routier et autoroutier de 2,5 à 3 % sur l'ensemble du réseau.

Cette croissance est de 3 à 4 % pour les seules autoroutes A41 et A410.

SCOT du Bassin annécien - Trafic routier 2014



3.1 Mise en place d'un réseau de transports collectifs performants

3.1.1. Réalisation des projets de nouvelles lignes

Le BHNS comme projet principal au niveau des transports collectifs

Il n'y a pas eu d'évolution du réseau interurbain depuis 2014, date de mise en œuvre de la nouvelle offre départementale. Le SCOT du Bassin Annécien est couvert par 18 lignes départementales qui rayonnent à partir d'Annecy, et permettent de le connecter aux territoires voisins : en Savoie, connexion avec Chambéry et Albertville ; dans l'Ain avec Bellegarde ; en Suisse avec Genève. Au sein du département de la Haute-Savoie, ces lignes permettent une connexion vers Rumilly, la Roche sur Foron, St Jean de Sixt ...etc...

Le réseau de transport urbain de l'agglomération d'Annecy a été modifié et se présente aujourd'hui sous 3 niveaux : lignes principales, complémentaires et de proximité (voir le nouveau plan du réseau ci-joint). Les 342km de ligne du réseau permettent de couvrir 128km².

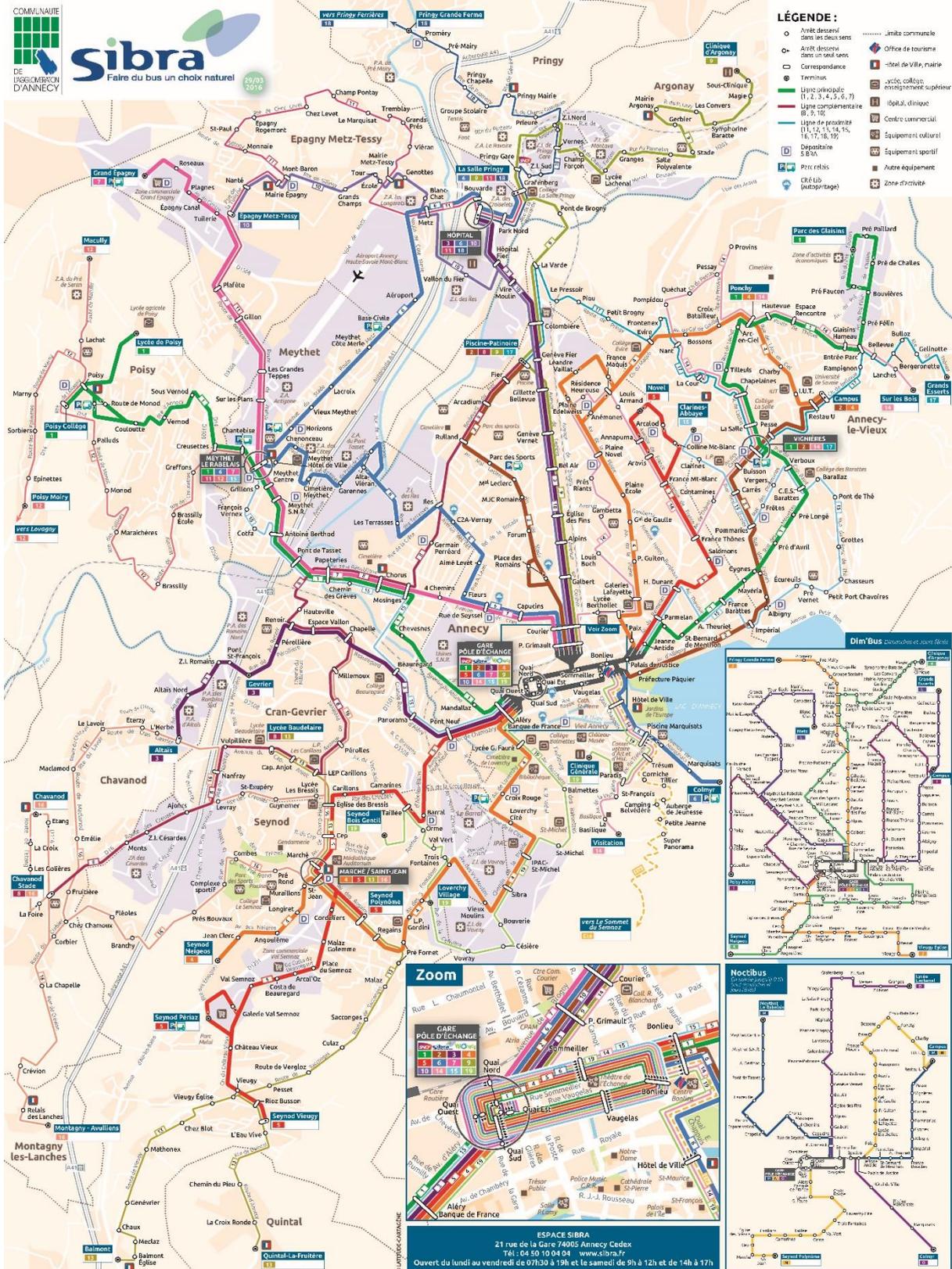
Le projet principal de l'agglomération au niveau des déplacements est la mise en place du réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) :

- 4 axes prévus pour un total de 28 km (vers Epagny par Cran Gevrier-Meythet et par l'avenue de Genève et le Change, vers Seynod Périaz et vers le parc des Glaisins)
- avec en mars 2016, 8 km déjà réalisés (hyper centre de l'agglomération, Seynod Champ Fleuri et Périaz, viaduc de l'hôpital, Cran Passerelles et Grand Epagny)

On note par exemple l'ouverture de la nouvelle ligne 7, nouvelle ligne du BHNS. Au total pour cette ligne 2.5km de voies réservées aux transports collectifs ont été mis en œuvre, 10 carrefours à feu dans lesquels la priorité est donnée aux bus. Ces aménagements permettent d'offrir 79 trajets par jour, une fréquence de 20min le matin, 17 min l'après-midi, pour relier le Grand Epagny à Annecy en 20min environ (2 fois moins que l'ancienne ligne 10).

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usseux
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

Plan du réseau de l'agglomération d'Annecy au 01 09 2016



3.1.2. Évolution de la fréquentation des transports urbains de l'agglomération d'Annecy

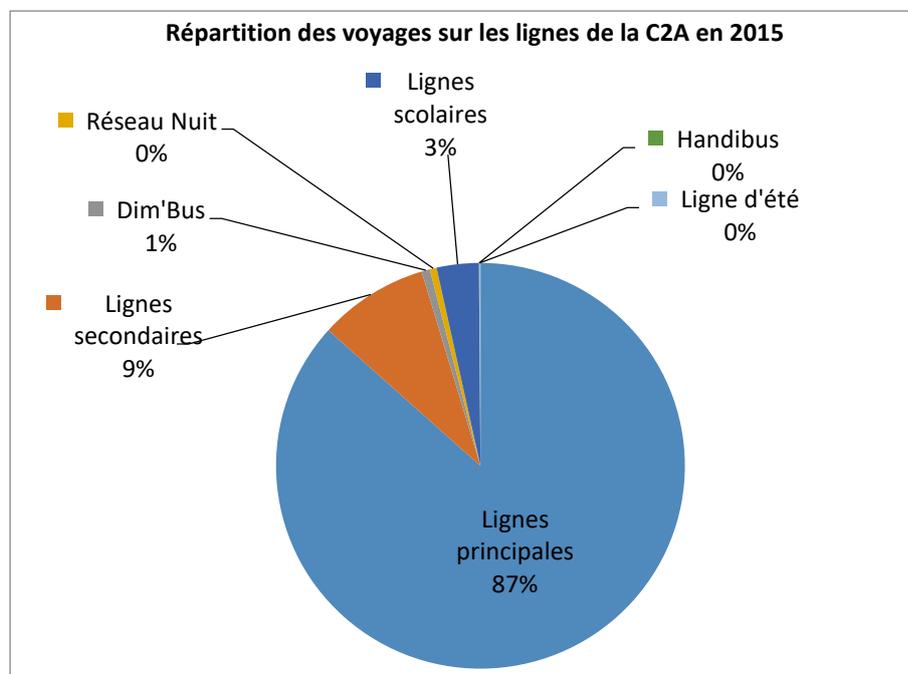
Une fréquentation des transports urbains maintenue entre 2014 et 2015. Un réseau repensé pour 2016.

Globalement, la fréquentation du réseau est répartie comme suit pour l'année 2015 : les lignes principales (6 lignes – 2 776 996 km parcourus) représentent 89% de la fréquentation, les lignes secondaires (13 lignes – 1 449 587 km parcourus) 9%, les lignes scolaires 3% (293 232 km parcourus), Dim'Bus (4 lignes – 62 024 km parcourus) 1%. Reste ensuite les lignes de nuit, Handibus et ligne d'été.

Pour l'année 2015, les lignes principales du réseau urbain comptabilisait 13 727 163 voyages (soit une augmentation de 0.1% par rapport à 2014). Sur la période 2014-2015, on note une baisse de fréquentation de -5,9 et -5,6% pour les lignes 3 (Altais-Hopital) et 6 (salle de Pringy-Clomir).

Les lignes secondaires du réseau comptabilisent 1 379 290 voyages en 2015, ce qui représente 1,9% d'augmentation de fréquentation par rapport à 2014. On remarque que sur cette période, la ligne 8 (Piscine-Chavanod) accuse une baisse de -10.3% de sa fréquentation. La fréquentation de la ligne 9 (Clinique d'Argonay – centre-ville) quant à elle, progresse de 20,5%. Ceci est à mettre en parallèle de l'amélioration de l'offre de service sur cette ligne.

En 2016, certains changements opérés sur le réseau pourront avoir des conséquences sur la fréquentation des lignes. Notamment la mise en place de 3 niveaux de lignes (principale, complémentaire et de proximité) au lieu de 2 et la mise en place du réseau de bus à Haut Niveau de Service.



Source : Sibra, rapport d'activité 2015

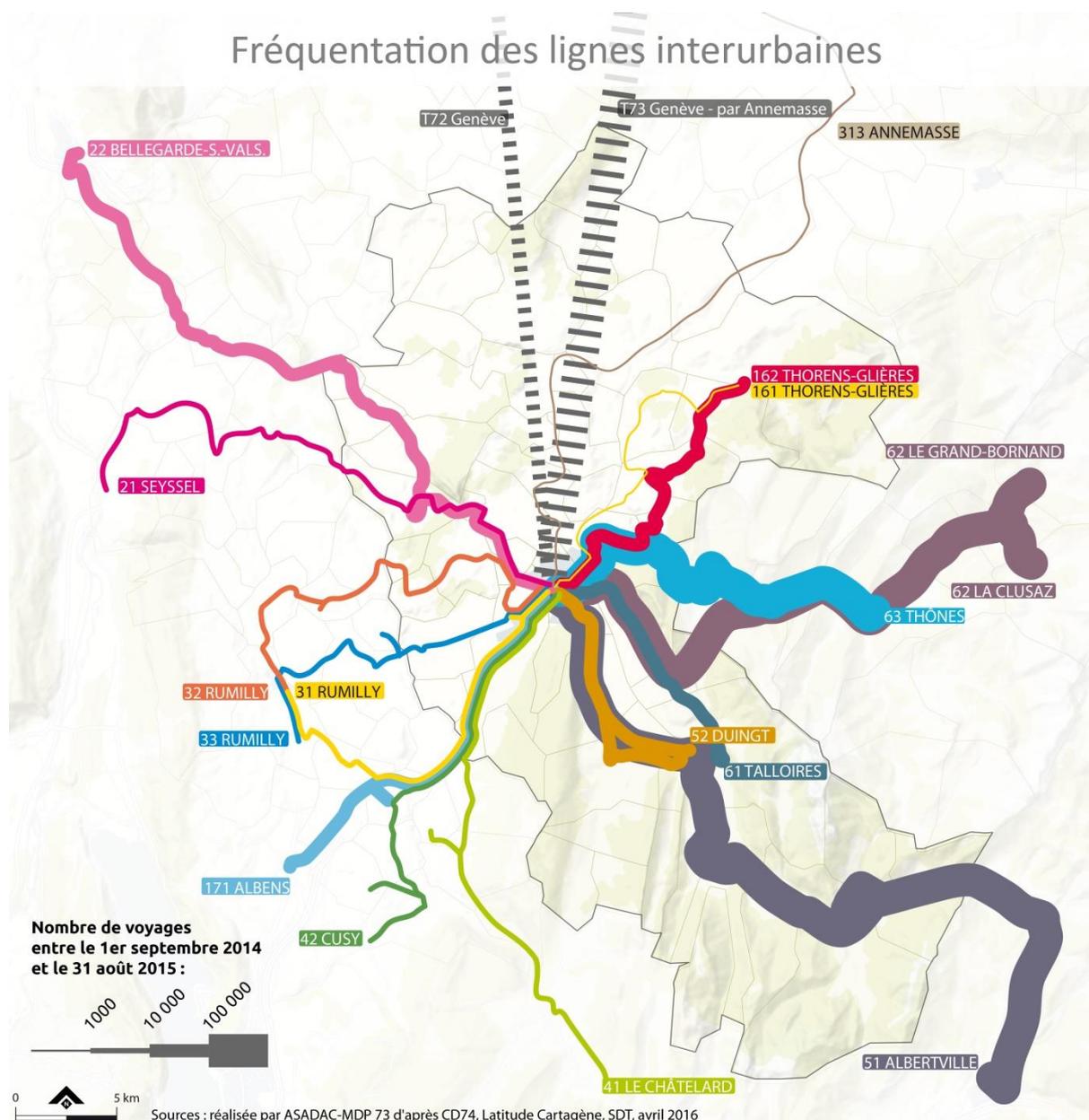
3.1.3a Evolution de la fréquentation des lignes interurbaines (car)

Une concentration de la fréquentation sur les lignes en direction d'Albertville, Genève et Thônes/la Clusaz.

Sur le département de la Haute Savoie, les lignes interurbaines rayonnent à partir d'Annecy et de Thonon les Bains. Entre les deux, les lignes empruntent la vallée de l'Arve et relient Chamonix, Cluses, Annemasse et Genève.

Le secteur du Bassin Annécien est concerné par 17 lignes interurbaines. Sur la période 2014 – 2015, on comptait plus de 800 000 voyages par an sur ces lignes. Plus des 2/3 de ces voyages sont concentrés sur 3 lignes seulement : ligne 51 (direction Albertville), T72 (direction Genève par Annemasse) et 62/63 (direction Thônes / La Clusaz – le Grand Bornand).

A ce jour, les données sur la période 2015-2016 ne sont pas encore disponibles.



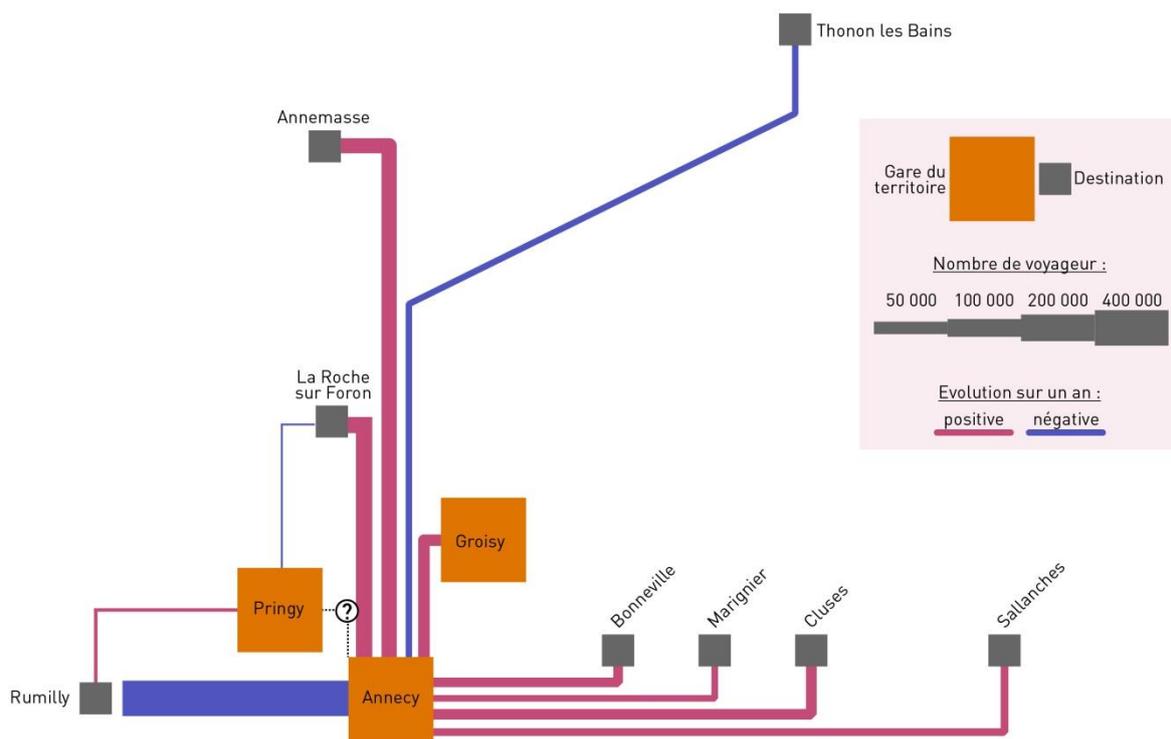
3.1.3b Evolution de la fréquentation des TER

La gare d'Annecy représente 94% du trafic TER du territoire, Groisy 5% et Pringy 1%. En 2014, on note une croissance de 1,4% du trafic TER sur la gare d'Annecy, +0,9% pour Groisy et -1,1% pour Pringy.

Actuellement, les données transmises par la Région ne sont pas encore disponibles pour 2015. Notons également la nécessité de connaître la fréquentation entre Pringy et Annecy, inconnue jusqu'à présent.

Gare	Estimation de la fréquentation des voyageurs en 2014 (SNCF)
Annecy	2 291 010
Pringy	22 926
Groisy	58 073

SCOT du Bassin annécien - Trafic TER 2014



ASADAC-MDP © 23 mai 2016
Sources : Conseil Départemental 74.

3.1.4 Articulation entre urbanisation et desserte en transports en commun

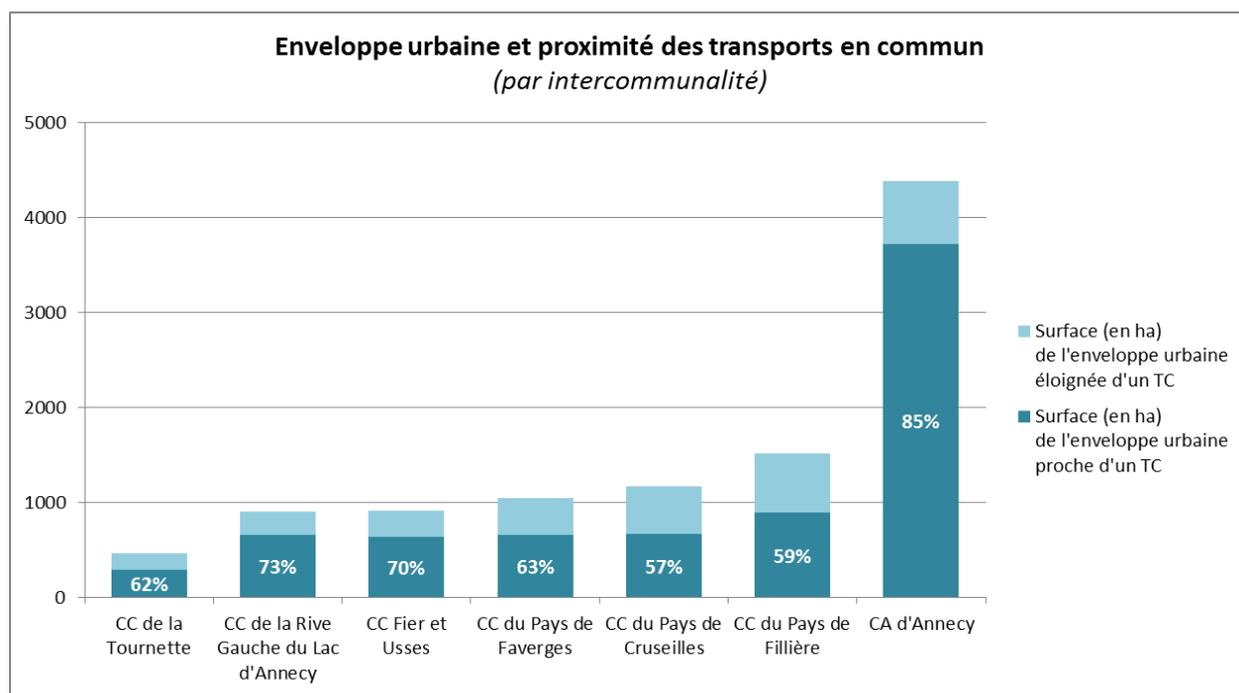
Bonne desserte des espaces urbanisés par les transports en commun

Une enveloppe urbaine a été élaborée pour chaque commune du territoire. Ce travail, achevé à l'été 2016, nous permet aujourd'hui d'avoir un état des lieux des espaces urbanisés sur le territoire. Un premier constat peut donc être fait sur l'état actuel de la desserte en transports en commun de ces espaces. Les axes situés en dehors du tissu urbain ne font pas partie des surfaces prises en comptes ici.

Si l'on observe les espaces urbanisés situés à proximité d'un transport en commun (300m d'un arrêt de bus ou 500m d'une gare), les Communautés de Communes du Bassin Annécien ont toutes un taux de couverture supérieur à 50%. C'est bien entendu la Communauté d'Agglomération d'Annecy qui possède le plus fort taux de couverture (85%) alors qu'elle représente à elle seule 42,1% de l'enveloppe urbaine totale.

A l'inverse, les Communautés de Communes du Pays de Cruseilles et du Pays de Fillière ont les taux les plus bas : 57 et 59% d'espace urbanisé à proximité d'un transport en commun.

	Surface (en ha) de l'enveloppe urbaine	Surface (en ha) de l'enveloppe urbaine proche d'un transport en commun
CA d'Annecy	4378	3715
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	897	652
CC de la Tournette	464	289
CC du Pays de Cruseilles	1168	664
CC du Pays de Faverges	1044	654
CC du Pays de Fillière	1514	890
CC Fier et Ussets	909	639

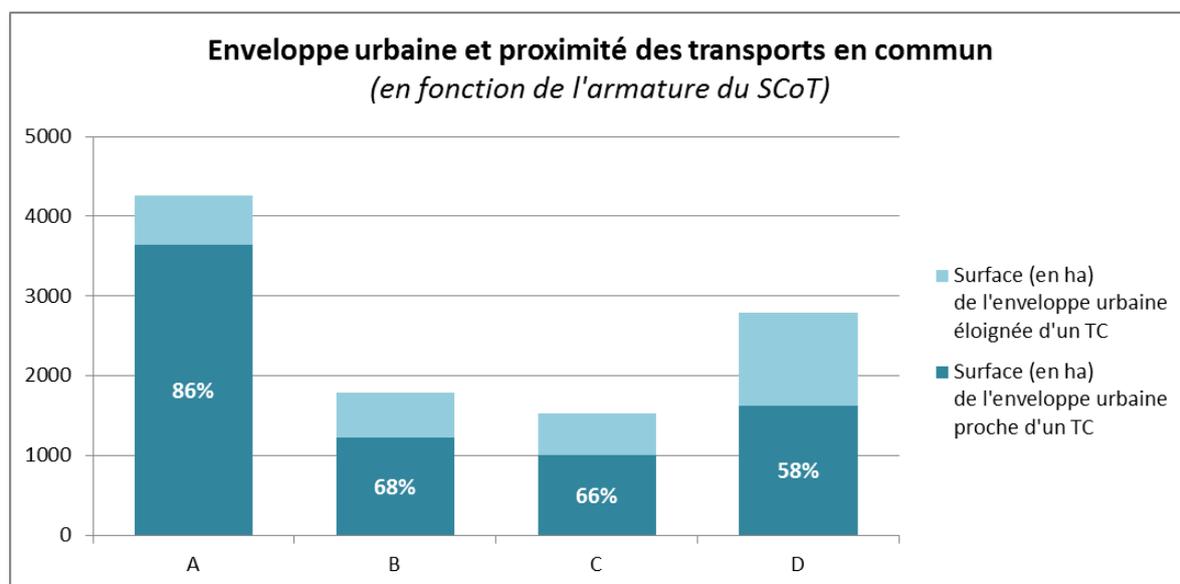


Source : SMBA - Réalisation : ASADAC MDP 73 (2016)

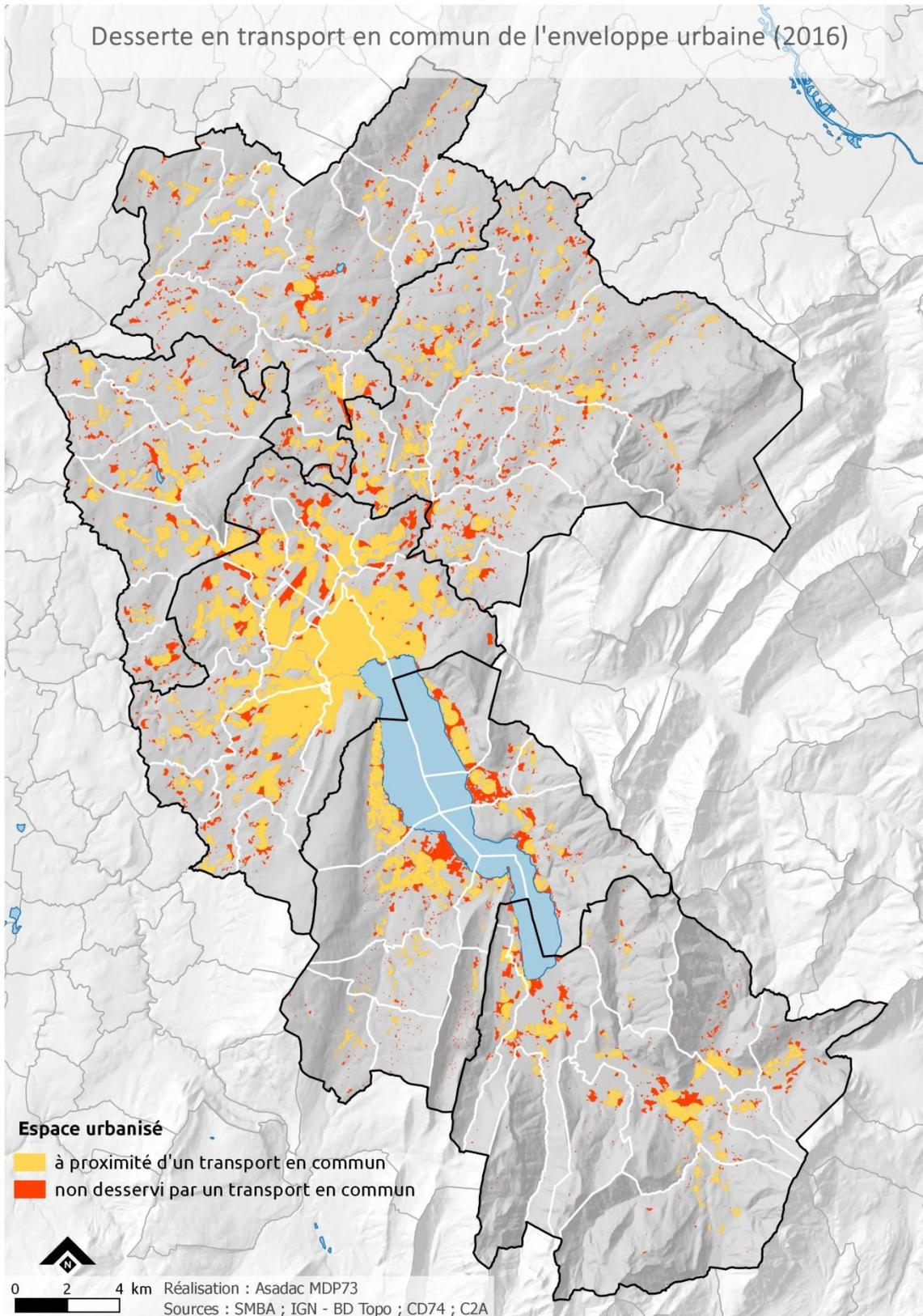
En observant cette répartition en fonction de l'armature urbaine du SCoT, on remarque que 86% l'enveloppe urbaine des communes de catégorie A, représentant les communes les plus urbanisées, se trouve à proximité d'un transport en commun.

Les communes de polarité (catégorie B et C), sont couvertes à 68 et 66 %. Les communes de catégorie D, plutôt rurales, sont couvertes à 58 %. Il semble donc que pour l'instant, les communes de catégories B, C et D aient un taux de couverture assez similaire même si elles n'occupent pas les mêmes fonctions.

	Surface (en ha) de l'enveloppe urbaine	Surface (en ha) de l'enveloppe urbaine proche d'un transport en commun	Part de l'enveloppe urbaine proche d'un transport en commun
A	4254	3645	86 %
B	1796	1222	68 %
C	1535	1011	66 %
D	2790	1625	58 %



Source : SMBA - Réalisation : ASADAC MDP 73 (2016)



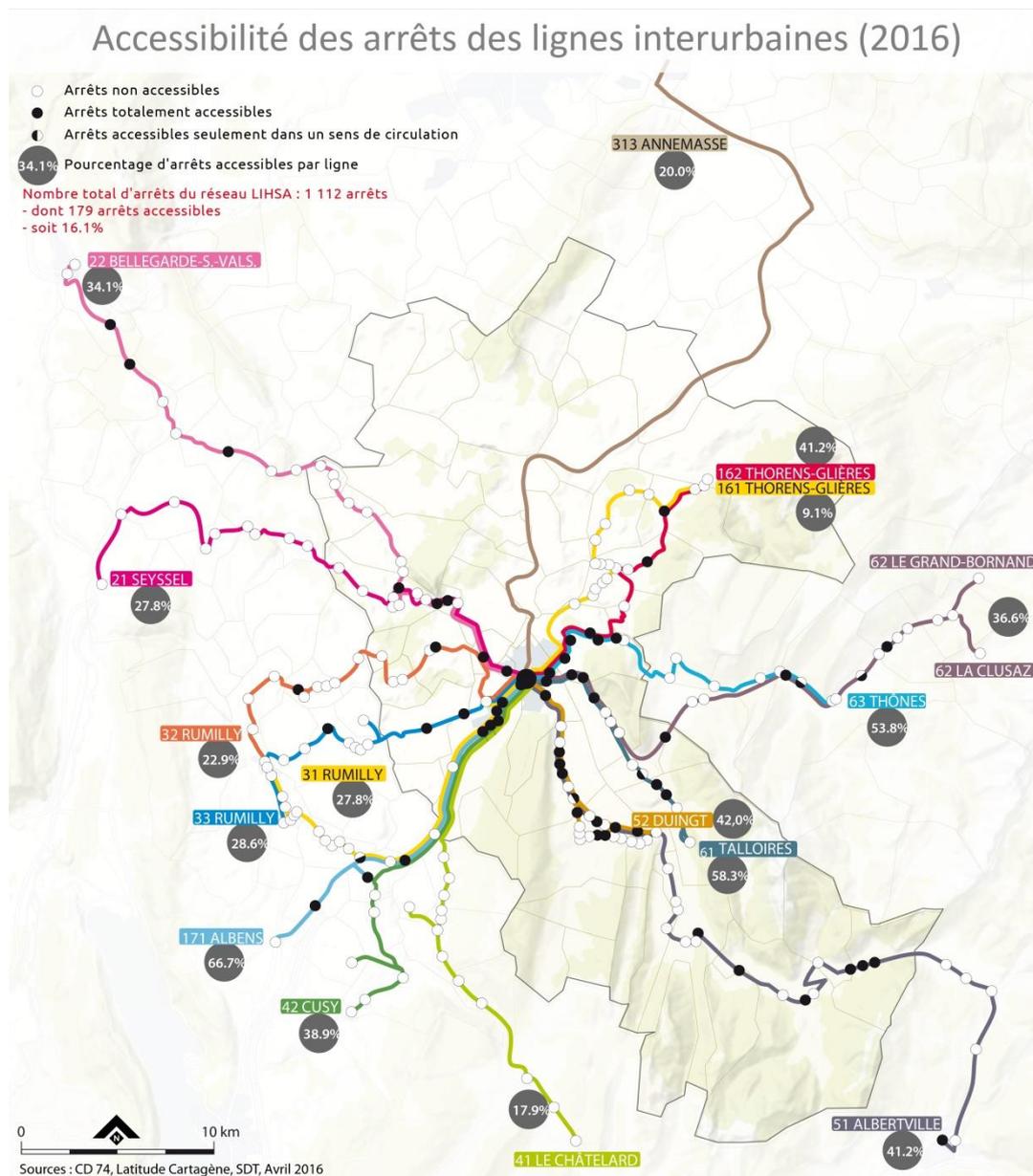
3.1.5 Mise en accessibilité PMR des arrêts de Bus

Une mise en accessibilité bien avancée sur les réseaux urbains et interurbains

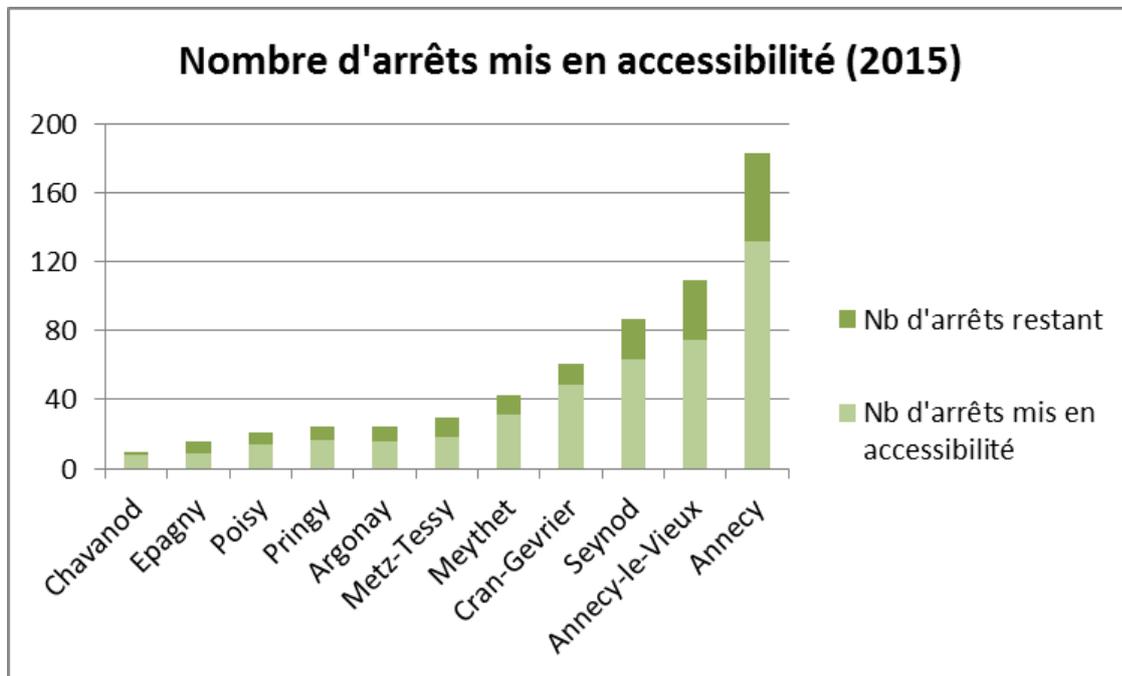
Des agendas d'accessibilité programmée ont été mis en place sur les réseaux urbains et interurbains du Bassin Annécien.

En ce qui concerne l'ensemble du réseau interurbain du département de la Haute Savoie, 16.1% des arrêts ont été mis en accessibilité. Pour les lignes qui concernent le Bassin Annécien, il s'agit principalement des arrêts situés sur l'agglomération d'Annecy et autour du lac. Les lignes 171 (dir. Albens), 61 (dir. Talloires) et 63 (dir. Thones) ont plus de 50% de leurs arrêts mis en accessibilité.

Au contraire, on remarque que la ligne 161 (dir. Thorens-Glières) il ne s'agit que de 9.1% de ses arrêts. Il faut noter que cette ligne est « doublée » par la ligne 162 (dir. Thorens Glières) qui possède un taux bien plus élevé (41.2% des arrêts).



Au sein du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération d'Annecy, 71% des arrêts ont été mis en accessibilité. Les travaux sont bien avancés sur l'ensemble des communes : en effet, toutes ont vu entre 60 et 80% de leurs arrêts être mis en accessibilité.



Source : Agenda d'accessibilité programmée, C2A (décembre 2015)

3.2 Coordination des projets routiers et des projets TC

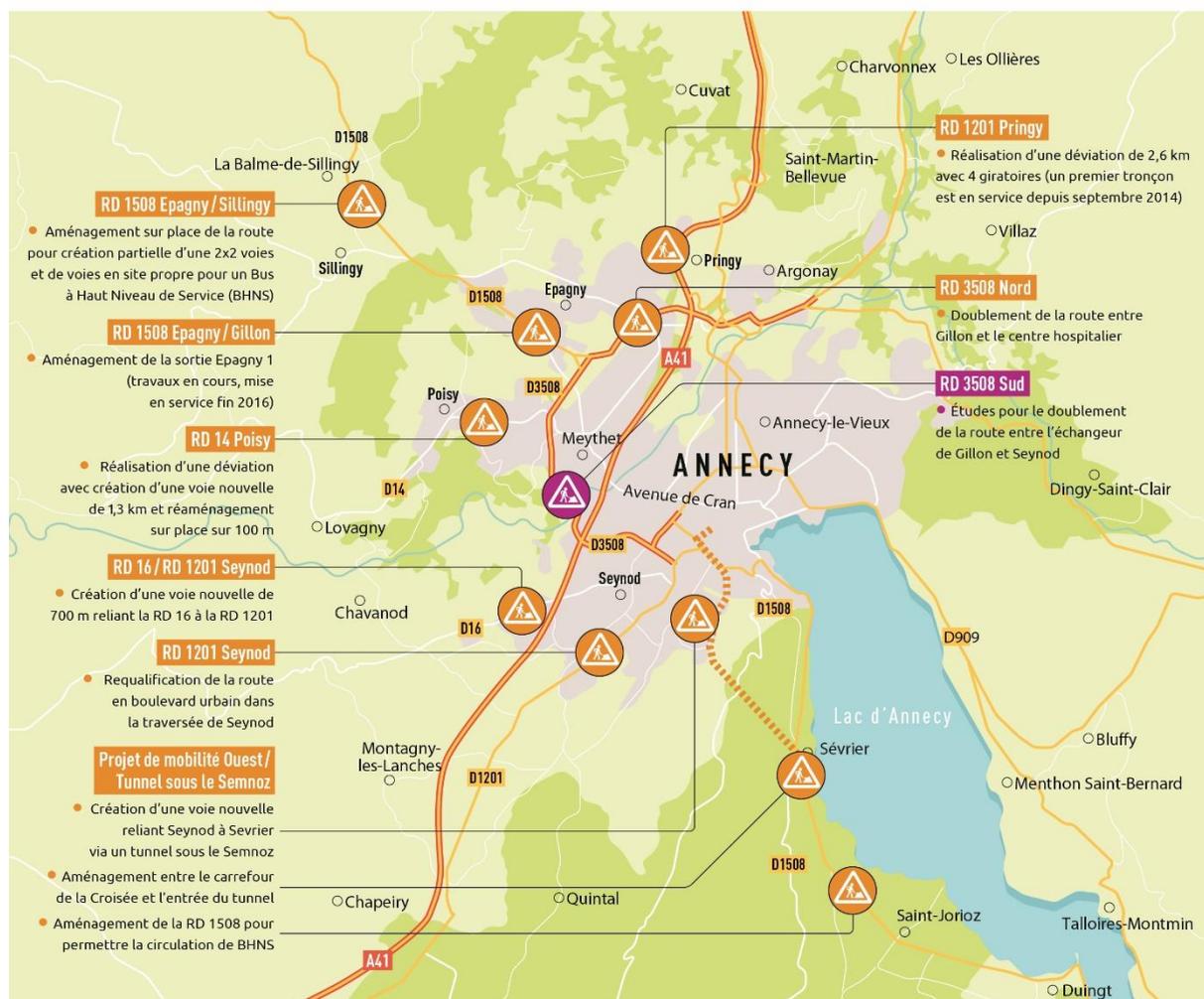
3.2.1 Réalisation des projets routiers

2 projets en lien avec le BHNS inclus dans les aménagements prévus avec le département.

Pour l'année 2016, il y a 9 projets en cours sur le secteur de l'Agglomération d'Annecy. 2 d'entre eux contribuent à la mise en place du réseau BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) :

- Aménagement de la RD 1508 sur Sillingy et Epagny Metz-Tessy, en coordination avec la C2A pour la mise en place d'une voie latérale BHNS + cycles (phase de travaux prévu entre 2017 et 2021)
- Projet de mobilité Ouest (RD 1508 – Tunnel sous le Semnoz – BHNS) : création d'une liaison de BHNS entre Annecy et Faverges (phase de travaux prévu entre 2020 et 2023).

Aménagements routiers : Convention Département 74 / C2A les réalisations programmées dans l'agglomération d'Annecy



Source : CD 74

3.2.2 Réalisation des aménagements de priorité bus

Une évolution des aménagements de priorité bus en lien avec la mise en œuvre du BHNS

Au sein du réseau urbain, une partie des lignes principales bénéficient d'aménagement en site propre :

Ligne 1	2 km
Ligne 2	1,5 km
Ligne 3	2 km
Ligne 4	1,5 km
Ligne 5	4,5 km
Ligne 6	1,5 km

Ces aménagements représentaient 13 km soit 3,8% de l'ensemble du réseau (342 km) en 2015. En 2016, la nouvelle ligne 7 du BHNS comporte 2.5 km de voies réservées et 10 carrefours à feu donnant la priorité aux bus.

La ligne 5 est la plus aménagée, c'est également la ligne la plus fréquentée en 2015 (3 271 784 voyages).

Source : Agenda d'accessibilité programmée, C2A (décembre 2015)

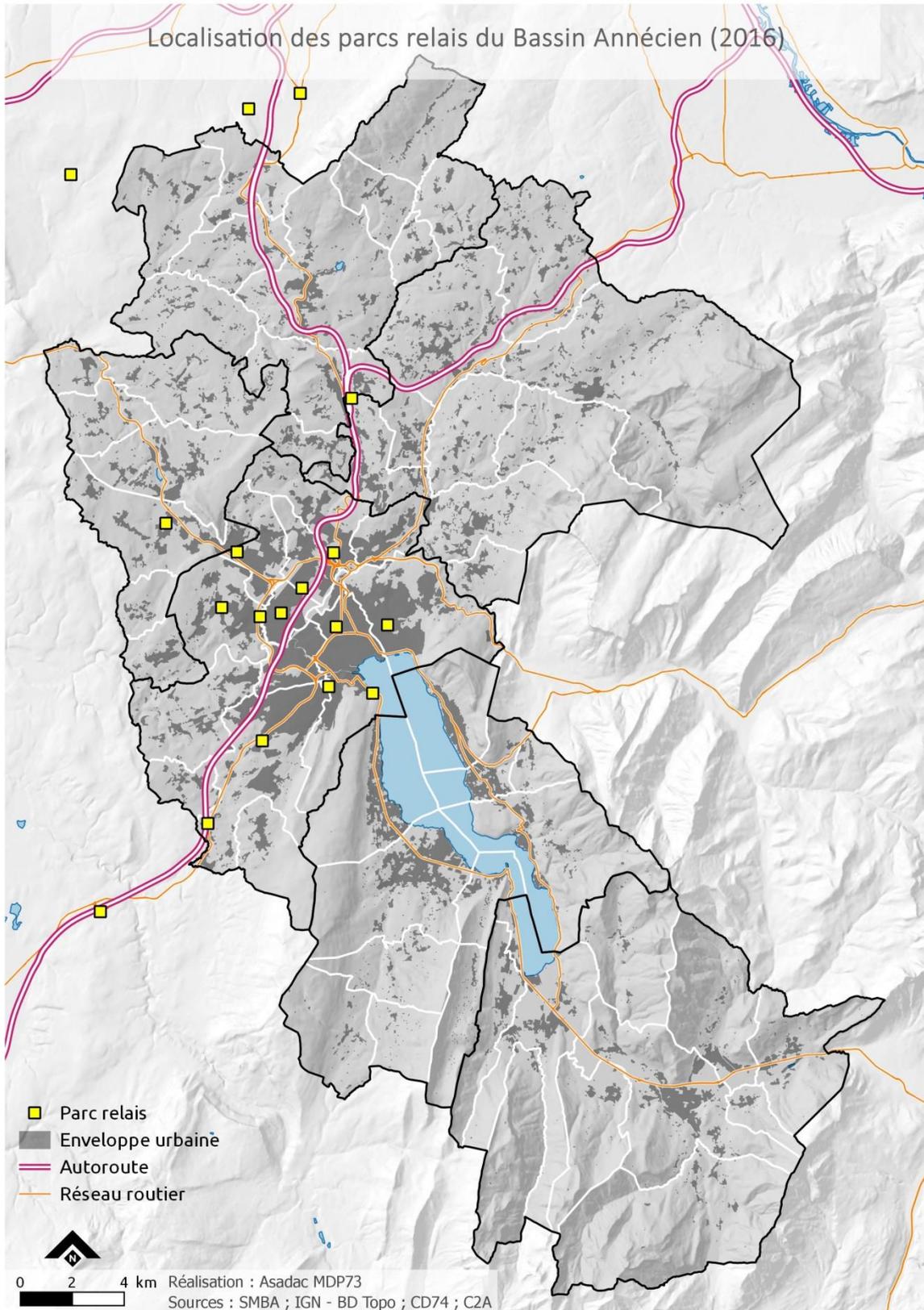
3.2.3 Réalisation des parcs relais

Des informations à compléter sur les parcs relais

Les parcs relais sont situés le long de l'axe autoroutier en direction de Genève, ainsi qu'autour / au sein de l'agglomération d'Annecy. Le sud du territoire est totalement dépourvu d'espace identifié comme parc relais.

Il n'y a pas de comptage effectué pour connaître la fréquentation de ces lieux, mais il semblerait que ceux situés à proximité de l'autoroute attirent de nombreux usagers qui covoiturent et partagent ainsi les frais de transport. Par contre, ceux situés à proximité du centre de l'agglomération d'Annecy fonctionnent moins bien : en effet, les usagers ne trouvent pas encore un avantage flagrant à prendre un transport en commun depuis un parc relais plutôt qu'à faire l'ensemble du parcours en voiture.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



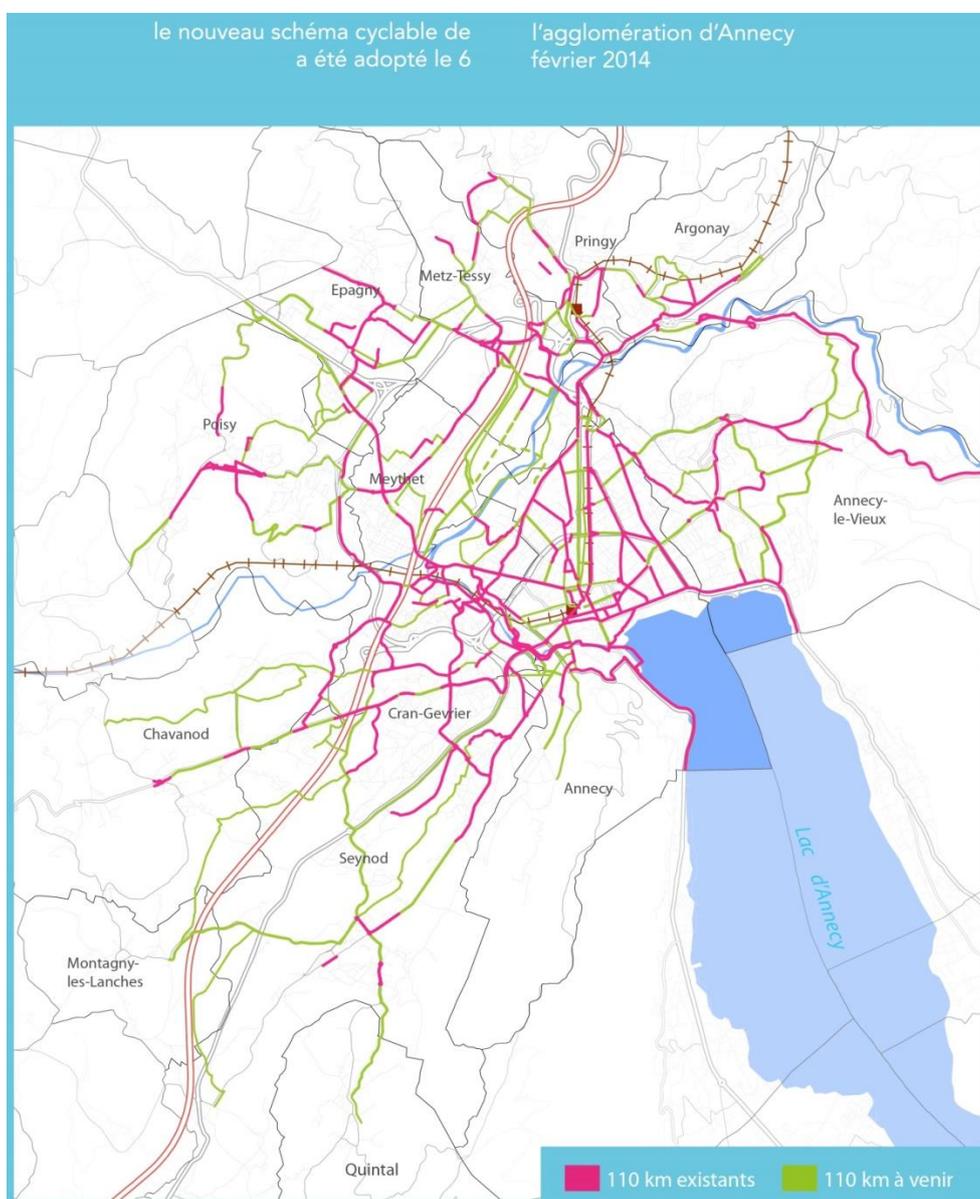
3.3 Développement des modes doux dans une logique d'intermodalité

3.3.1 Organisation d'un réseau d'itinéraires cyclables lisible et bien maillé

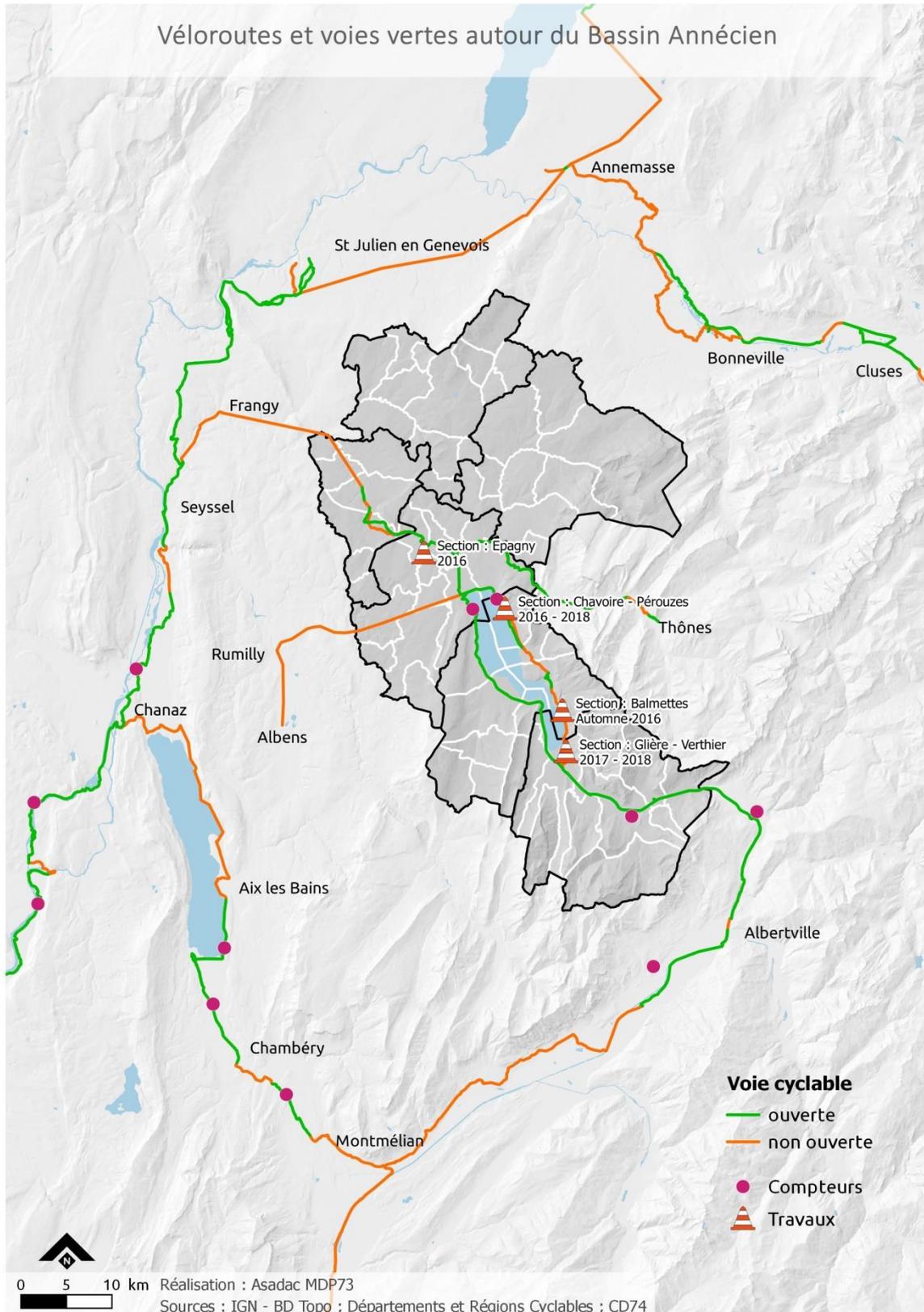
Amélioration des itinéraires cyclables à l'échelle locale comme à l'échelle départementale.

Dans le cadre du schéma national des véloroutes et voies vertes, le Bassin Annécien sera à terme traversé par un axe nord / sud permettant une connexion avec la Via Rhona.

Au sein de l'agglomération d'Annecy, un schéma cyclable a été adopté en 2015. L'objectif est de doubler le nombre de kilomètre d'aménagements cyclables d'ici 2030, et passer de 110 à 220 km. La réalisation de 10km entre 2016 et 2017 est prévue. La mise en œuvre de ce schéma est également le moyen de sécuriser les parcours et de mieux desservir le territoire.



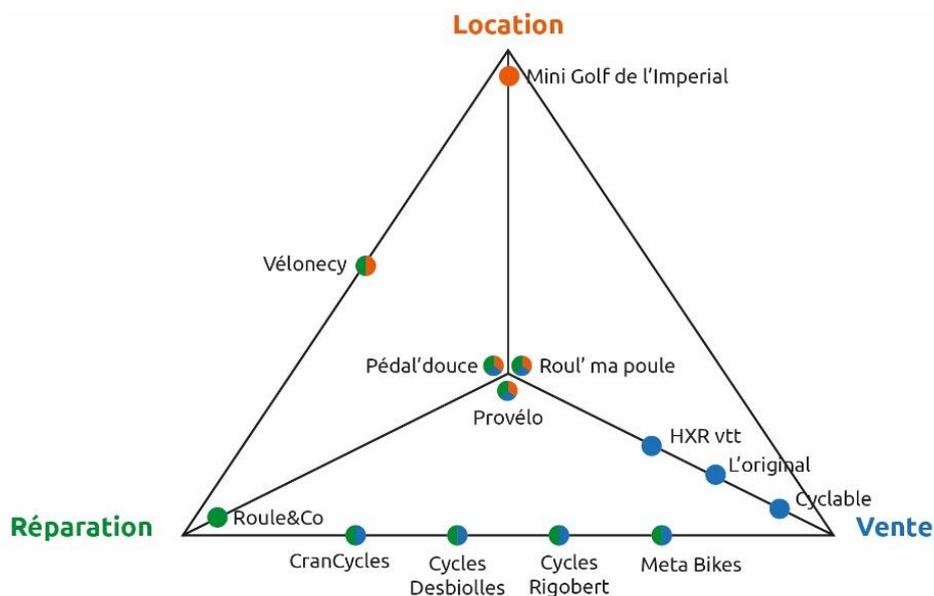
Source : Schéma cyclable de l'Agglomération d'Annecy – C2A (2014)



3.3.2 Mise en place des services pour les modes doux

Une offre vélo diversifiée mais peu lisible

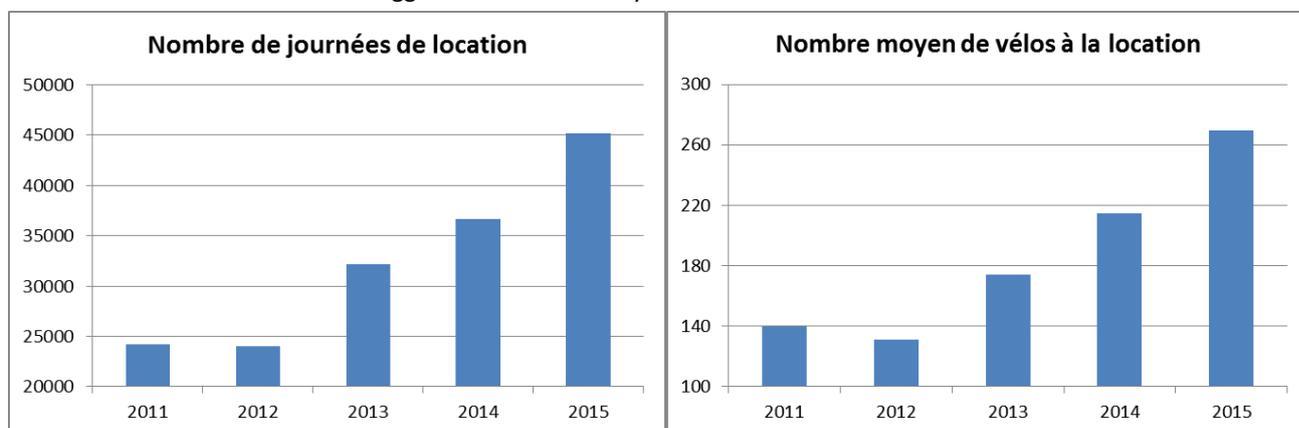
Les structures proposant des services pour les modes doux sur l'agglomération annécienne semblent nombreuses mais leur comptabilisation et leurs spécificités ne sont pas toujours clairement identifiables. On détermine qu'il existe de nombreuses enseignes effectuant la vente, location ou réparation de vélo : environ 13 enseignes autour du lac d'Annecy. En dehors de cette zone, peu d'informations sont disponibles. Il faut également distinguer les structures proposant une offre touristique de celles s'adressant aux usages de la vie courante.



Parmi ces structures, le service de location de vélo de l'agglomération d'Annecy, Velonicy est le seul à être particulièrement bien identifiable pour les usagers. Cette structure propose la location et réparation de vélo, mais également des consignes, stations de gonflage, et gravage de numéro d'identification. Ces services sont disponibles directement à partir de la gare d'Annecy, renforçant ainsi l'interopérabilité de celle-ci.

De plus, les vélos sont acceptés gratuitement à bord des TER de la SNCF.

Le service de location de vélo de l'agglomération d'Annecy :



Source : Sibra, rapport d'activité 2015

L'association Roule&Co est également très présente et identifiable dans l'agglomération d'Annecy. Ses membres font la promotion du vélo comme mode de déplacement, ils proposent notamment un atelier de réparation participatif et des actions de sensibilisation.

Deux initiatives privées se distinguent par rapport au développement des mobilités douces :

- Ecolo'colis propose un service de livraison de colis à vélo sur l'agglomération d'Annecy.
- L'entreprise Eco-Triporteur à St Jorioz, propose la vente ou la location de vélo-cargo, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers.

En ce qui concerne les déplacements à pied, des pédibus sont mis en place pour les scolaires. Ces initiatives ne sont pas toujours clairement identifiées au sein des collectivités. Une large promotion touristique est faite pour les circuits de randonnée pédestre, mais on note peu de promotion pour la marche comme déplacement doux.

Préambule

Ce document présente pour chaque indicateur, un contexte global (avec objectifs DOO du SCoT et analyse synthétique des tendances du territoire départemental ou national), un état dit « zéro » et une analyse des effets de l'approbation du SCoT (comparaison 2014-2015).

OBJECTIF 4 : PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

4.1. Préservation et valorisation des milieux naturels

4.1.1 Evolution de la surface de la trame écologique (1A, 1B et 2) et des corridors écologiques

CONTEXTE

Anticipant sur les décisions du Grenelle, Rhône-Alpes a élaboré, dès 2006, une politique de préservation du patrimoine naturel volontariste et innovante qui soutient la construction d'un réseau régional des espaces préservés. Cette volonté s'est traduite par la mise en place de « Contrats de territoires corridors biologiques » et par la réalisation de la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes (RERA). Depuis la mise en œuvre du dispositif de Trame Verte et Bleue (TVB, loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement) par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de la Mer, la biodiversité, remarquable ou ordinaire, est désormais intégrée dans les décisions d'aménagement.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes a été approuvé le 16 juillet 2014. Il se décline en 8 grands enjeux et 7 objectifs, dont ceux de renforcer ou de faire émerger des territoires de projets selon 3 types de priorité :

- **Objectif 7.1 :** Soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes : le territoire du SCoT n'en dénombre aucune ;
- **Objectif 7.2 :** Faire émerger de nouveaux secteurs de démarches opérationnelles : le territoire du SCoT est ainsi concerné par le bassin Annécien, vallées du Fier et du Chéran et collines de l'Albanais ;
- **Objectif 7.3 :** Définir des territoires de vigilance vis-à-vis du maintien et/ou de la remise en bon état des continuités écologiques : le territoire du SCoT est concerné par le bassin d'Ugine, la plaine et le haut-pays de Faverges.

Deux secteurs sont définis comme prioritaires : la Communauté d'Agglomération d'Annecy et le Pays de Faverges. Sur ces deux territoires, les pressions liées au développement économique sont importantes et tout aménagement doit faire l'objet de réflexions pour permettre de concilier développement économique et préservation des espaces naturels.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

L'analyse a été réalisée à l'aide de l'enveloppe urbaine à T0 mai 2014. Les espaces de type 2 ne seront pas étudiés dans la mesure où il s'agit des espaces de nature ordinaire, relais des réservoirs de biodiversité et qu'ils couvrent la quasi-totalité des espaces agricoles, dont l'évolution est analysée à l'indicateur 4.2.1.

Pour mémoire, la trame écologique du SCoT couvre au total environ **8 000 ha** répartis de la façon suivante :

- **4 878 ha d'espaces 1A aquatiques (dont 2 650 ha pour le lac d'Annecy) :** espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité : Arrêté Préfectoral de Protection du

Biotope (APPB), Réserve Naturelle, Natura 2000, zones humides départementales, ZNIEFF de type 1, réservoirs biologiques du SDAGE concernant les cours d'eau et les plans d'eau ;

- **1 513 ha d'espaces 1A terrestres** : espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité : APPB, Réserve Naturelle, Natura 2000, ZNIEFF de type 1, pelouses sèches du département concernant les zones terrestres ;
- **1 595 ha d'espaces 1B** : espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité, qui assurent leur dynamique écologique, pour le déplacement de la faune (ZNIEFF de type 2, tourbières, zones thermophiles sèches).

Dans cette même trame, les corridors écologiques terrestres représentent une surface d'environ **1 300 ha**. Il convient de préciser que cette surface ne peut s'ajouter aux précédentes dans la mesure où sur certaines zones, les corridors recoupent les espaces.

Cette armature écologique est assez équilibrée sur le territoire, dans la mesure où l'ensemble des communes possède au moins un espace de classe 1A. Néanmoins, la zone sud (pays de Faverges) est plus perméable que la Communauté d'Agglomération d'Annecy qui est moins perméable que le plateau des Bornes. Le morcèlement est à la date d'opposabilité du SCoT (soit en 2014) beaucoup plus marqué au nord (routes, zones urbaines dispersées) qu'au sud (un seul axe majeur la RD1508, pression urbaine concentrée sur Faverges).

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

L'analyse est en cours en prenant les orthophotoplans de 2015 -> décembre 2016.

4.1.2 Evolution des intentions d'aménagement dans les espaces 1A, 1B et 2 de la trame écologique

CONTEXTE

Les espaces de classe 2 sont les terres agricoles et seront traités dans l'indicateur 4.2.1. Nous n'étudions ici l'évolution des intentions d'aménagement que sur les espaces de classe 1. Les zones **à urbaniser** sélectionnées ont été :

- Les zones AU (1AU, 2AU, AU indicés) des PLU ;
- Les zones NA (1NA, 2NA, 3NA, NA indicés) ou UA, UB, UC,... des POS.

L'enveloppe urbaine a été extraite des zones AU des PLU et NA des POS actuellement non urbanisés au sens de l'enveloppe urbaine délimitée par le SCoT en partenariat avec les communes. En effet, parfois, les DUL étant anciens, des recouvrements entre zones d'urbanisation future et zones déjà urbanisées ont lieu.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

L'état des lieux avant approbation du SCoT montre donc les intentions d'aménagement dans les espaces 1A terrestres, 1A aquatiques et 1B.

Les corridors secondaires identifiés dans le diagnostic du SCoT ne figurent pas au DOO. Il convient d'apporter une précision concernant le corridor secondaire sur la commune de Lathuile. Le développement économique de la commune nécessitait le doublement de la zone artisanale existante (de 2 à 4 ha) inscrite dans le corridor. Les élus de la commune ont donc pris l'assistance de bureaux d'études techniques spécialisés afin de définir un projet d'aménagement respectueux des continuités. Aussi, le projet prévoit la création de noues paysagères entre certaines parcelles. Celles-ci permettront donc aux animaux de passer mais elles optimisent également la

gestion des eaux pluviales. Ainsi, bien que concerné par le projet de zone artisanale, la fonctionnalité de ce corridor écologique est globalement assurée.

La carte page suivante a été réalisée en croisant les zones futures d'urbanisation (inscrites aux DUL opposables en 2014) avec les espaces 1A aquatiques et terrestres et 1B. Pour les 10 communes suivantes, les documents utilisés dans cette analyse sont postérieurs à la date d'opposabilité du SCOT :

- Argonay : 28 juillet 2014 ;
- Aviernoz : 24 février 2015 ;
- Cernex : 27 octobre 2014 ;
- Chavanod : 15 décembre 2014 ;
- Cruseilles : 8 janvier 2015 ;
- Groisy : 27 avril 2015 ;
- Poisy : 9 juin 2015 ;
- Saint-Jorioz (26 novembre 2015) ;
- Seynod : 23 juin 2014 ;
- Villaz (9 février 2015).

Par ailleurs, il a été utilisé pour les besoins de cette analyse la version du 04.02.2013 du PLU de la commune de Talloires, celle-ci ayant cependant été annulée depuis.

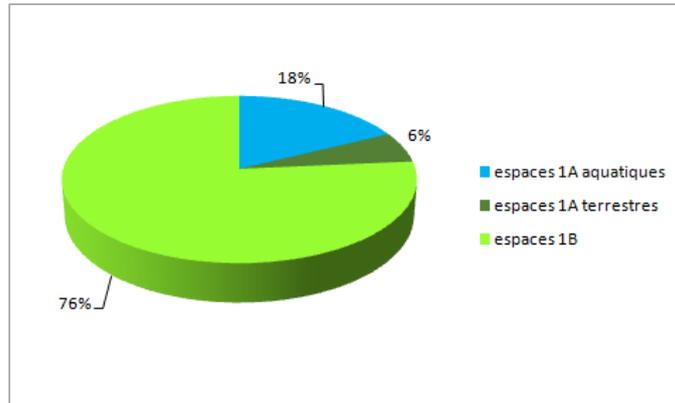
Les cercles correspondent au pourcentage d'érosion de chaque espace considéré. Ex : une zone humide de 3 000 m² au total est concernée par des aménagements sur 100 % de sa surface. Le cercle sera maximal car la perte de l'espace est totale. Un espace de 1 500 ha a perdu 100 ha (ou est en voie de perte de 100 ha car 100 ha de zone AU sont identifiés dans l'espace), le cercle sera petit car la perte ne représente que 6,7% de la totalité de la surface de l'espace.

Cette méthode permet de prendre en compte à la fois la surface mais aussi le rôle joué par les espaces. Une petite zone humide qui disparaît totalement est aussi grave qu'un grignotage (érosion à partir des limites de l'entité) d'un large espace. En revanche, le calcul ne permet pas de voir où se projette cette future perte. Si une zone future d'urbanisation est localisée en bordure d'un espace ou en partie centrale, l'impact ne sera pas tout à fait le même. Il sera plus fort sur la partie centrale. De même, l'analyse ne peut voir les types de milieux perdus. S'il s'agit de zones déjà anthropisées, l'impact sera moindre que s'il s'agit de zones riches en biodiversité (prairie de fauche, bosquets,... par exemple).

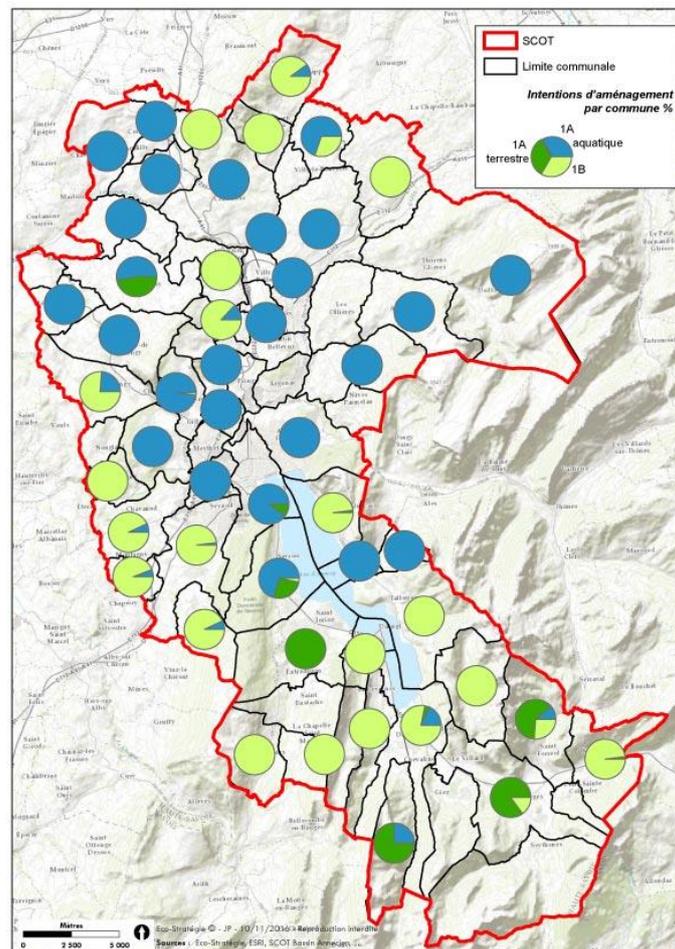
Sur les 8 000 ha classés en espaces de type 1, les intentions d'aménagement concernent une surface totale de 190 ha d'espaces naturels (2% du total), répartie de la façon suivante :

- 33 ha dans les espaces 1A aquatiques, soit 0,6% ;
- 11 ha dans les espaces 1A terrestres, soit moins de 1% ;
- 144 ha dans les espaces 1B, soit 9% ;
- 2,65 ha dans les corridors, soit 0,2%.

Les espaces 1B, moins préservés d'un point de vue réglementaire, accusent la plus forte fragilité envers les projets d'aménagement. Toutefois, les espaces 1A aquatiques, qui regroupent notamment les zones humides, sont notamment fragilisés en partie nord du territoire. Une mise en garde est faite spécifiquement sur l'interprétation de l'analyse des intentions d'aménagement dans les espaces aquatiques 1A car le zonage de certains documents d'urbanisme ne prend pas nécessairement en compte la largeur des cours d'eau et de leur ripisylve ; les surfaces de milieux de la trame écologique concernées par des intentions d'aménagement peuvent donc être surestimées.



Répartition des intentions d'aménagement en fonction des types d'espaces naturels impactés



Répartition des intentions d'aménagement selon les types d'espaces par commune

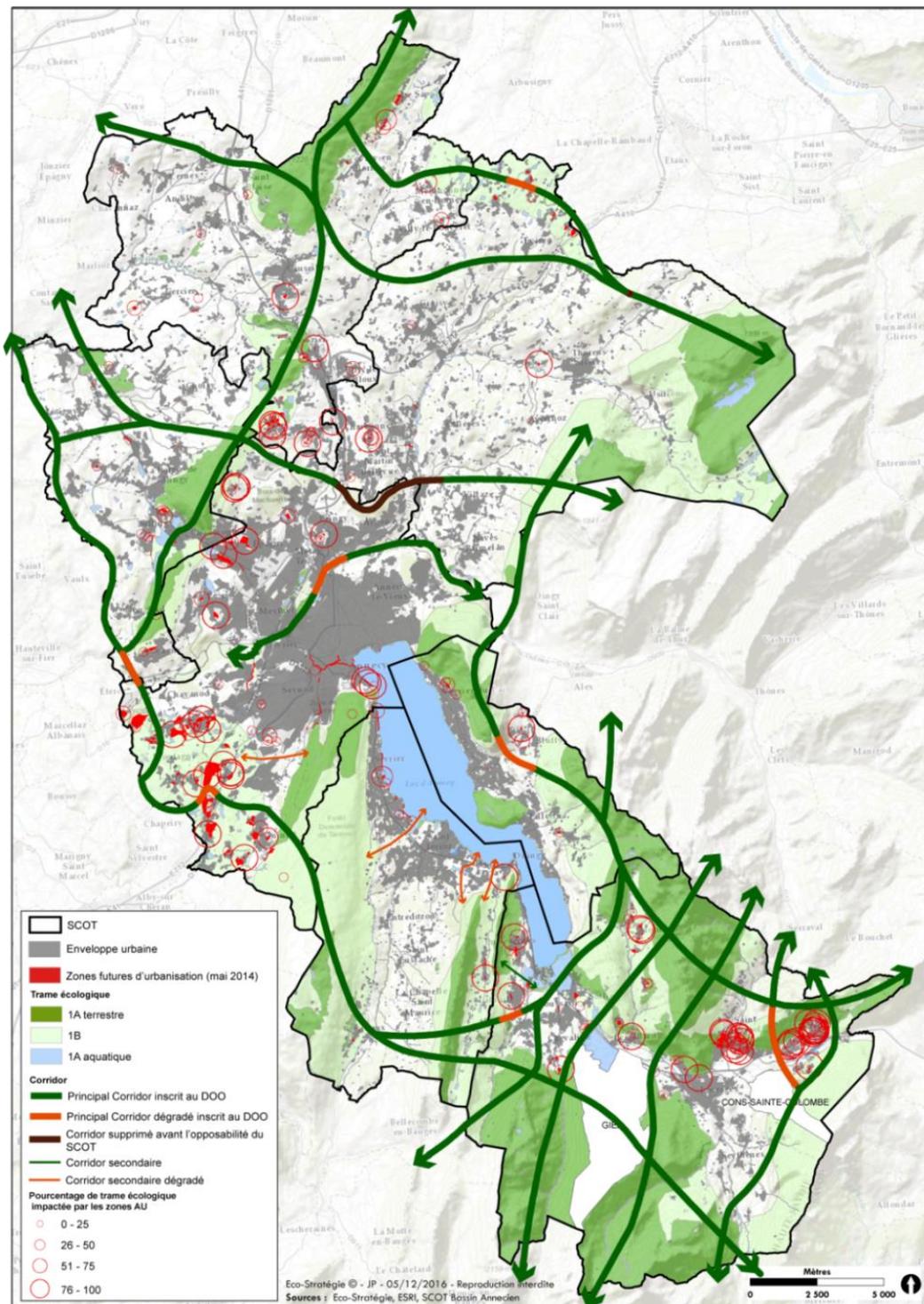
La carte ci-après révèle que :

- Les intentions d'aménagements qui causent une perte de plus de 75% d'espaces de l'armature écologique sont concentrées au niveau de l'entrée nord d'Annecy (Cuvat/Saint-Martin-Bellevue), de la frange ouest de la Communauté d'Agglomération d'Annecy (Epagny, mais aussi Chavanod, Montagny-les-Lanches et Seynod), la frange est du Pays de Faverges (Saint-Ferréol et Marzens) ;

- Les continuités sont globalement bien préservées. Les points durs sont identifiés au niveau d'Evires, des franges de l'agglomération d'Annecy (Saint-Martin-Bellevue/Villaz et Seynod), Lovagny, Bluffy, le sud du lac (Lathuile/Doussard) et l'est de Faverges (Marlens) ;
- Les corridors secondaires fragilisés sont notamment concentrés au droit de la rive ouest du lac d'Annecy (Sevrier, Saint-Jorioz et Duingt) ;
- La continuité aquatique du Fier déjà difficile dans Annecy est encore fragilisée sur un petit tronçon.
- S'agissant des 9 communes riveraines du lac, soumises à la loi Littoral, les intentions d'aménagement représentent environ 10 ha, dont plus de 3ha sur Doussard et près de 3ha sur Annecy. Sont concernés 5ha dans les espaces 1B et un peu moins de 5ha dans les espaces 1A aquatiques.

Les points de fragilité des corridors ont lieu sur l'extension est de Faverges et l'entrée ouest de l'agglomération annécienne (Seynod). On précisera que l'érosion du corridor au nord d'Annecy (St Martin de Bellevue / Villaz) a eu lieu avant l'approbation du SCoT. En effet, l'enveloppe urbaine utilisée fait état de l'aménagement d'un rond-point en lieu et place d'un point d'entonnement (cf. figure ci-dessous, corridor en brun).

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



Intentions d'aménagement sur l'armature écologique

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

L'analyse sera possible dès que l'enveloppe urbaine de 2016 aura été produite.

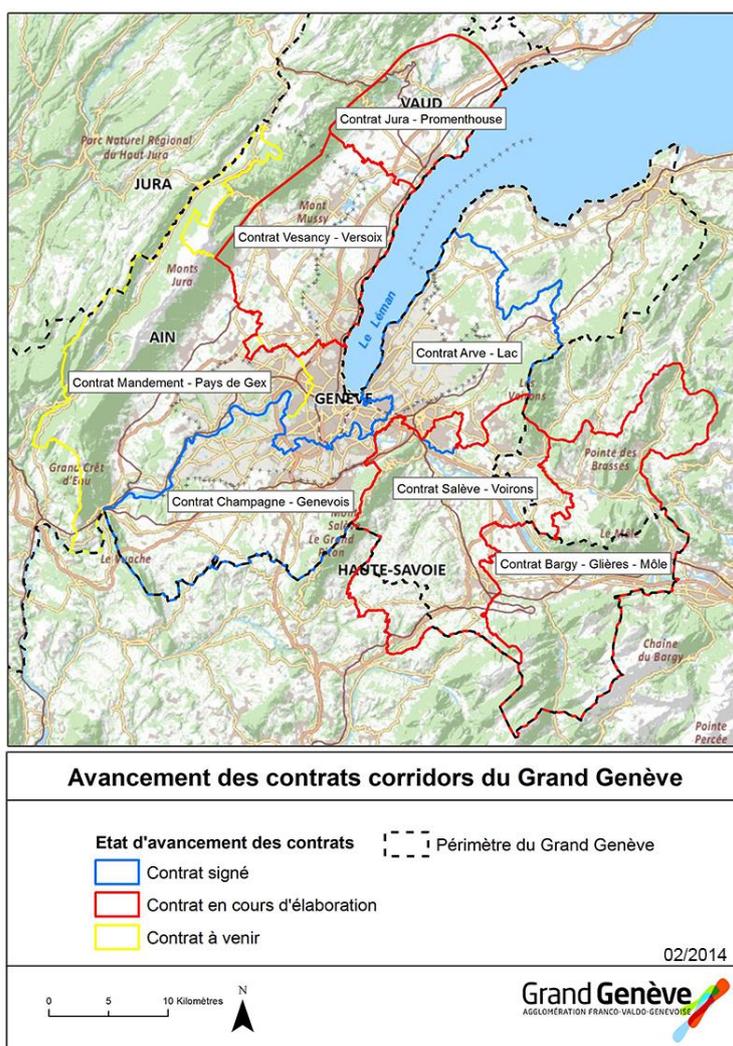
4.1.3 Etat des traductions réglementaires des corridors identifiés dans la carte de la trame écologique du DOO du SCOT

CONTEXTE

Suite au diagnostic écologique réalisé dans le cadre du SCOT du Bassin Annécien et aux enjeux identifiés, le bureau Asters a lancé une étude préalable pour la mise en place d'un **contrat corridor** au sud de la Cluse du lac d'Annecy, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Faverges. Le plan quinquennal d'action du contrat corridor prévoit le financement de mesures techniques (génie civil, replantation de haies,...), réglementaires (inscription des TVB dans les documents d'urbanisme), foncières (acquisition de parcelles d'intérêt), pédagogiques (organisation d'animations/formations), et de connaissance (conduite d'études et d'inventaires complémentaires). Ces modalités de mise en œuvre ne sont pas encore finalisées.

C'est dans le cadre de cette étude qu'a été menée une étude spécifique trame verte et bleue sur les communes de Doussard et Lathuile avec la coordination du CAUE74 (2009).

Rappelons que des contrats corridors sont en cours ou déjà validés aux abords du territoire (cf. carte ci-dessous). Ainsi, le territoire du Grand Genevois disposait, en février 2014, de 2 contrats signés et de 5 contrats en cours d'élaboration (cf. carte ci-dessous). Ces contrats arrêtés s'imposent aux DUL des communes concernées.

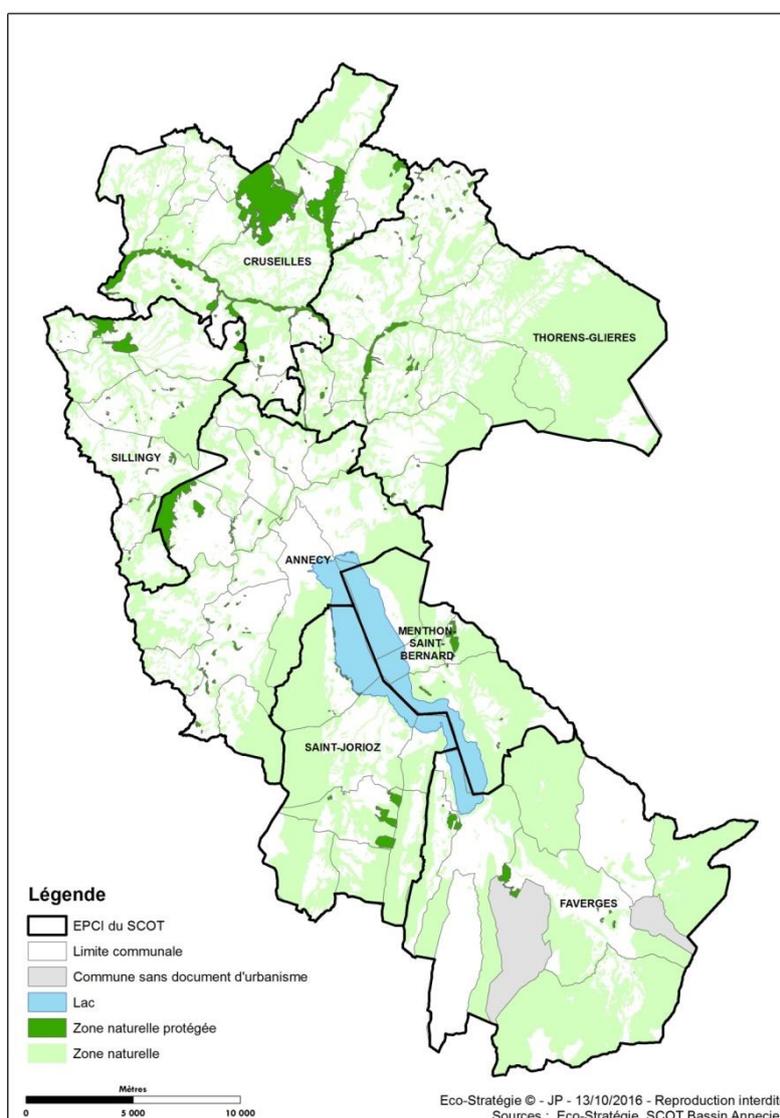


Contrats corridors en cours sur le territoire du Grand Genevois en février 2014

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

A la date d'opposabilité du SCOT ou un peu après selon les DUL, aucun contrat de corridor écologique n'était en vigueur. Les communes (sauf Giez et Cons-Sainte-Colombe qui sont en RNU) présentaient les protections suivantes sur les espaces 1A et 1B :

- Parmi les communes analysées, 29 disposent d'un zonage renforcé (Nh, Np, Ne, Ns, Ndp, NDp, Nzh, NDh, Nz, Nn et N-oap7), identifiant les zones sensibles (zones humides ou corridors). Ces zones particulières représentent 1 470 ha, soit 18 % des espaces naturels de classe 1 du territoire du SCOT (8 000 ha) ;
- Parmi les communes analysées (61), 23 disposent d'un zonage de protection classique (N ou ND seul).



Localisation des espaces naturels renforcés par rapport aux espaces classés en N ou ND seul

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

L'analyse est en cours en prenant les DUL opposables en mai 2016.

4.2. Maintien et préservation de l'agriculture

4.2.1 Evolution de la consommation des terres agricoles

CONTEXTE

Les données analysées proviennent de la DDT 74 qui réalise un travail fin à la parcelle des évolutions du territoire sur l'ensemble du département à l'aide des orthophotographies mises à disposition par la RGD73-74¹ et l'IGN². Il est important de préciser que certaines valeurs indiquées en 2015 peuvent avoir été oubliées en 2014. Aussi, nous n'analyserons pas la différence entre l'état 0 et l'état actuel pour privilégier des pas de temps.

Structure de l'activité agricole : territoire du Lac d'Annecy (DDT74, mai 2014)

Réparti autour du lac d'Annecy, ce territoire de moyenne montagne assez diversifié a pour point commun la caractéristique de péri-urbain, avec une pression foncière très forte. Il recouvre des zones relativement plates et des coteaux (pied des massifs des Bauges et de la Tournette).

Sur la rive droite du lac, l'agriculture est très peu présente : les coteaux pentus, autrefois cultivés en vignes, ont été occupés par une urbanisation très résidentielle.

Malgré le caractère péri-urbain de ce territoire, l'agriculture y est relativement peu diversifiée : on ne compte qu'une vingtaine d'exploitations en production végétale (céréales), mais aussi une vingtaine en maraîchage et horticulture. L'élevage bovin laitier y est dominant.

On y remarque une évolution récente mais sensible vers les circuits courts et la diversification. Quelques exploitations se sont diversifiées en production de viande bovine, commercialisée en circuits courts.

L'activité équine est assez présente à proximité d'Annecy.



Conception DDT 74
Source : BD Ortho® 2012 - BD Cartho® - ©IGN (protocole MEDOTL - MAAPRAT - IGN du 24/10/11)

Date de réalisation : août 2013

Territoire du Lac d'Annecy (source : DDT74, 2014)

Structure de l'activité agricole : Les Bauges (DDT74, mai 2014)

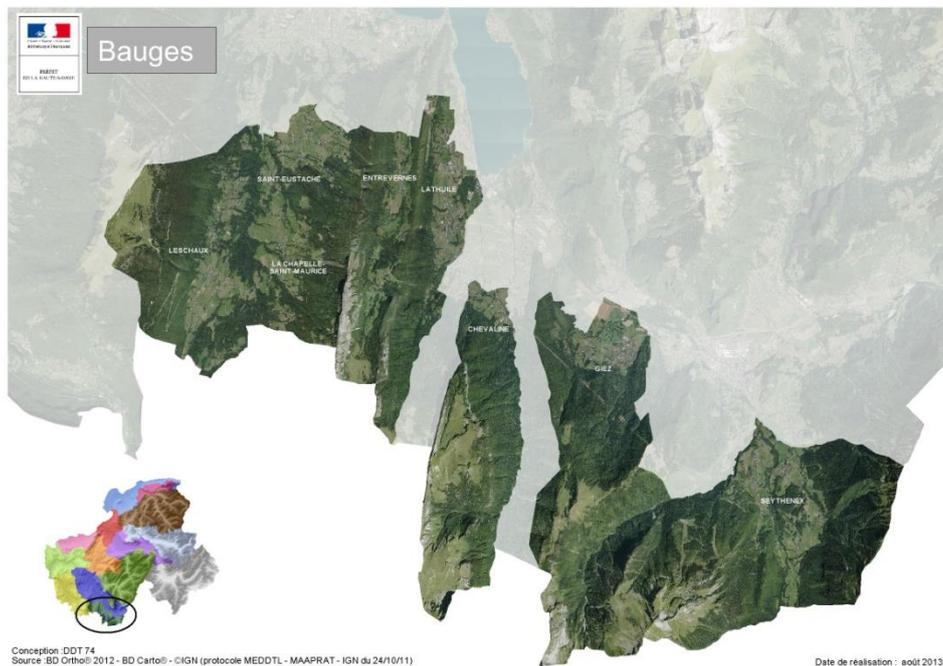
C'est une région de moyenne montagne, peu soumise à la pression de l'urbanisme, qui a conservé un caractère rural très marqué. Seules 8 communes du massif sont situées sur le département de la Haute-Savoie, les autres étant dans le département de la Savoie.

L'agriculture de ces 8 communes est quasi exclusivement consacrée à l'élevage laitier, sur des surfaces de prairies naturelles et avec une pratique de l'alpage et de transformation fermière.

¹ Régie de Gestion des Données Savoie-Haute-Savoie

² Institut Géographique National

Le lait est transformé en AOP Reblochon de Savoie, IGP Tomme et Emmental de Savoie, mais aussi en Tome des Bauges, reconnue AOP depuis 2002.

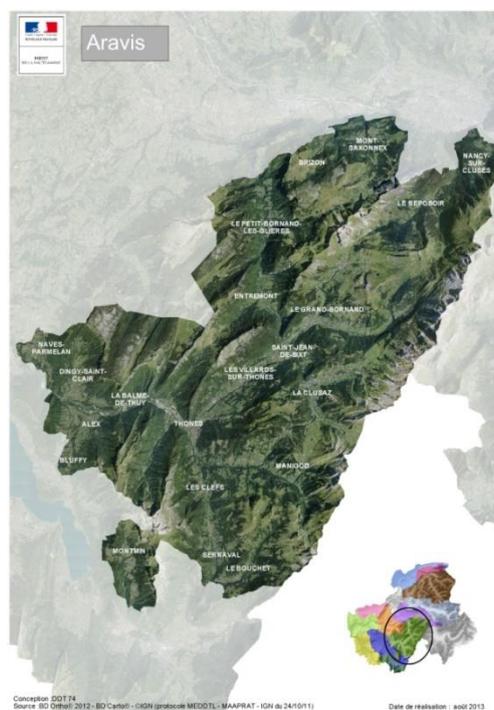


Territoire des Bauges (source : DDT74, 2014)

Structure de l'activité agricole : Les Aravis (DDT74, mai 2014)

Les Aravis sont le berceau de la plus ancienne des AOP, le reblochon de Savoie (AOC obtenue en 1958), mais aussi d'une AOP beaucoup plus récente (2002) : le chevrotin des Aravis, fabriqué avec du lait de chèvres. Ces produits assurent une très bonne valorisation du lait, avec en contrepartie un travail important pour la fabrication à la ferme biquotidienne.

Situés en totalité en « montagne difficile (haute-montagne et sous-zone « montagne 1 ») », les Aravis présentent une agriculture particulièrement dynamique, qui représente 10 % de l'agriculture départementale en terme d'exploitations, d'actifs agricoles, de nombre de vaches laitières et de quantité de lait produit. La pluriactivité y est très faible, liée à la spécificité de transformation du lait à la ferme.

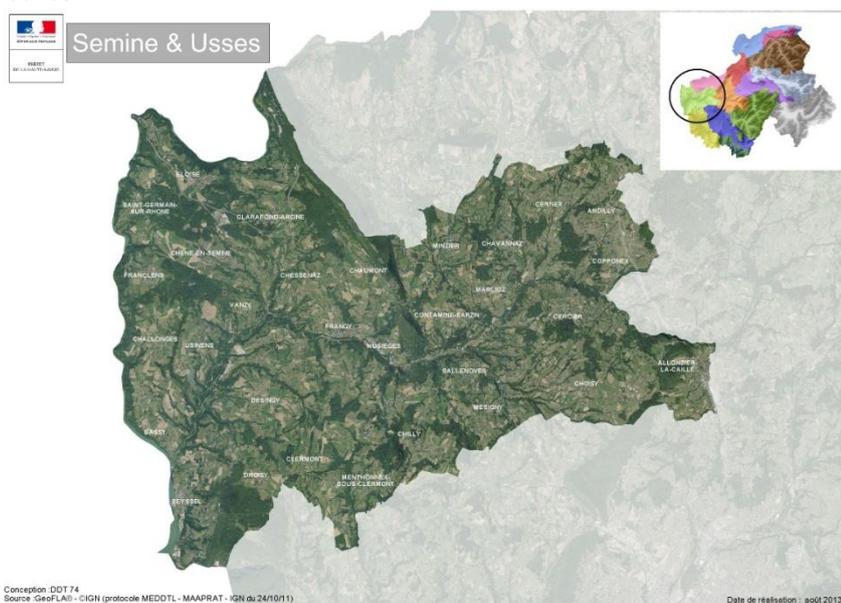


Territoire des Aravis (source : DDT74, 2014)

Structure de l'activité agricole : La Semine et les Usse (DDT74, mai 2014)

La Semine est un petit compartiment de l'avant-pays savoyard, dans le coude du Rhône, qui gravite économiquement vers Bellegarde. Le Val des Usse a pour axe la vallée, enfoncée dans la molasse du cours d'eau, affluent du Rhône.

Malgré une pression importante de l'urbanisme (proximité de Genève), ce territoire de moyenne montagne a gardé une identité rurale forte, avec une agriculture essentiellement tournée sur l'élevage laitier ((59 % des exploitations et 84 % de la surface agricole utiles (SAU)) : production totalement en IGP Tomme et Emmental, ou AOP Abondance.



Territoire de la Semine et des Usse (source : DDT74, 2014)

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

L'état de l'érosion des terres agricoles à fin 2014 s'effectue sur la base d'un croisement entre la couche agricole en 2004 (RPG + photointerprétation) et l'ensemble des constructions et aménagements estimés depuis (bâtiments, permis de construire, base Majic, infrastructures routières, ZAE, ZAC, photointerprétation parking, loisir, carrière). Suite à la mise à disposition des orthophotoplans de 2015 (précision de 1,50 m) à l'été 2016, une nouvelle analyse a permis de préciser les érosions survenues entre 2004 et 2015.

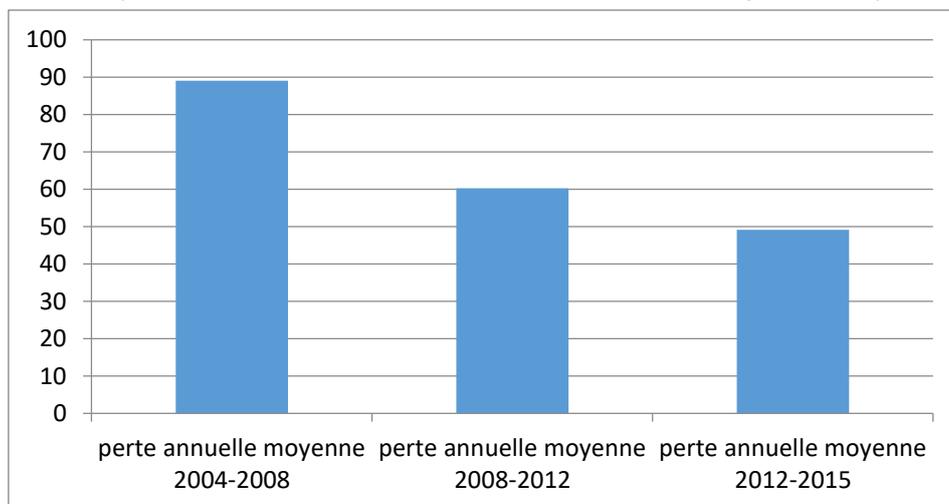
La carte page suivante permet de mettre en évidence plusieurs éléments sur le territoire :

- Au total, près de 745 ha de terres agricoles ont été perdus entre 2004 et l'été 2015 sur le territoire du SCOT ;
- Les plus fortes consommations ont eu lieu entre 2004 et 2015 sur la moitié nord du territoire : C2A, Pays de Cruseilles et dans une moindre mesure Fier et Usse ;
- Le rythme d'érosion moyen a été de 5,75 ha par commune (Annecy est exclue) entre 2004 et 2008 ; Il est passé à 3,9 ha entre 2008 et 2012 ; Puis à 2,4 ha entre 2012 et 2015. A titre indicatif, on remarque une accentuation de la diminution de l'érosion qui a diminué de 19 % entre les périodes 2004-2008 et 2008-2012 et de 24 % entre les périodes 2008-2012 et 2012-2015 ;
- Les enjeux se reportent aujourd'hui sur les terres agricoles périurbaines situées sur les communes de la couronne annécienne (Saint-Martin-Bellevue, Charvonnex, Les Ollières, Aviernoz) ainsi que le Pays de Faverges (sauf Seythenex, Giez et Chevaline).

- On note une tendance à l'augmentation de l'érosion pour les communes suivantes : Argonay, Vovray-en-Bornes, Andilly, Entrevernes, Cuvat, Nonglard et Cons-Sainte-Colombe. Il convient notamment de préciser que la commune de Montmin a utilisé 7 000 m² de terres agricoles pour construire une UDEP (unité de dépollution). Il s'agit d'une consommation ponctuelle et bénéfique pour l'environnement en général. De même pour la commune de Marlens, qui en une année (2014), avec l'extension de l'UDEP, a perdu 1,5 ha de terres agricoles.

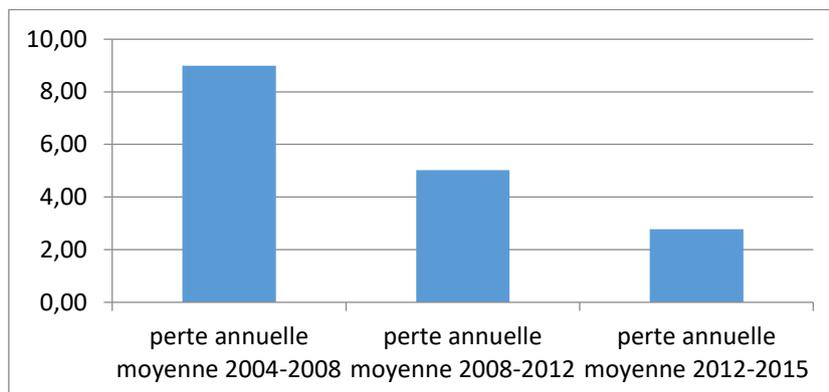
EPCI	SAU 2004 (en ha)	Consommation estimée 2004-2015 (en ha)	% SAU
CA d'Annecy	3 521	283	8%
CC du Pays de Cruseilles	5 848	160	3%
CC du Pays de la Fillière	6 453	118	2%
CC Fier et Usse	3 492	92	3%
CC du Pays de Faverges	2 695	56	2%
CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy	1 554	27	2%
CC de la Tournette	344	9	3%

Le rythme d'érosion est en baisse sensible, de 90 ha en moyenne par an entre 2004 et 2008, 60 ha par an entre 2009 et 2012, à 50 ha par an entre 2012 et 2015. Il est en cohérence avec les objectifs fixés par le SCOT.



Rythme annuel de consommation d'espaces agricoles pour l'ensemble du territoire (en ha) – source : DDT 74

La consommation de terres agricoles diminue de façon sensible dans les **9 communes riveraines du lac**, soumises à la loi littoral, avec un rythme annuel divisé par 3 entre la période 2004-2008 et les dernières années.



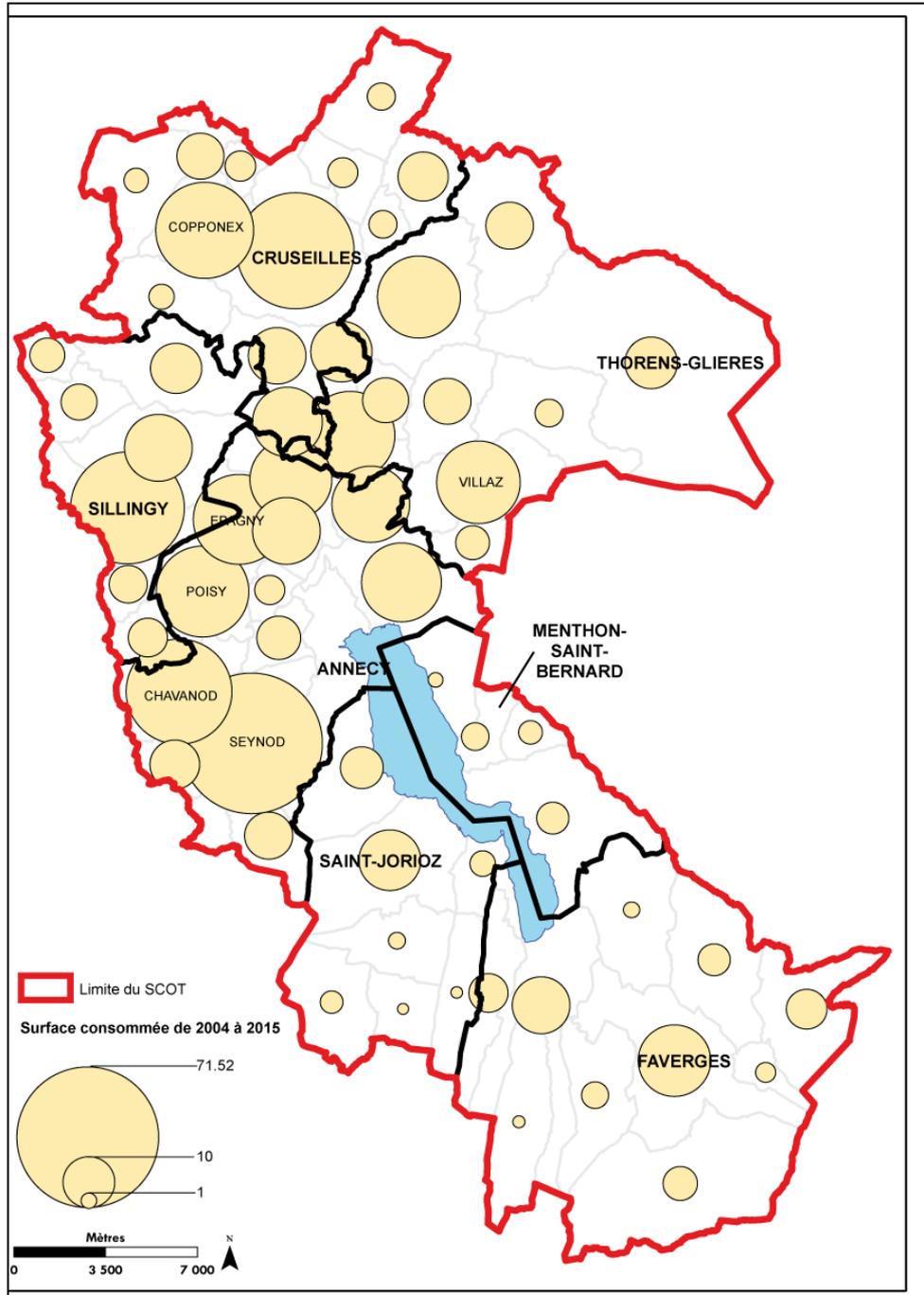
Rythme annuel de consommation d'espaces agricoles sur les 9 communes littorales (en ha) – source : DDT 74

Il convient de préciser que la consommation de terres agricoles doit être étudiée au cas par cas, selon la nature de l'aménagement cause de l'érosion :

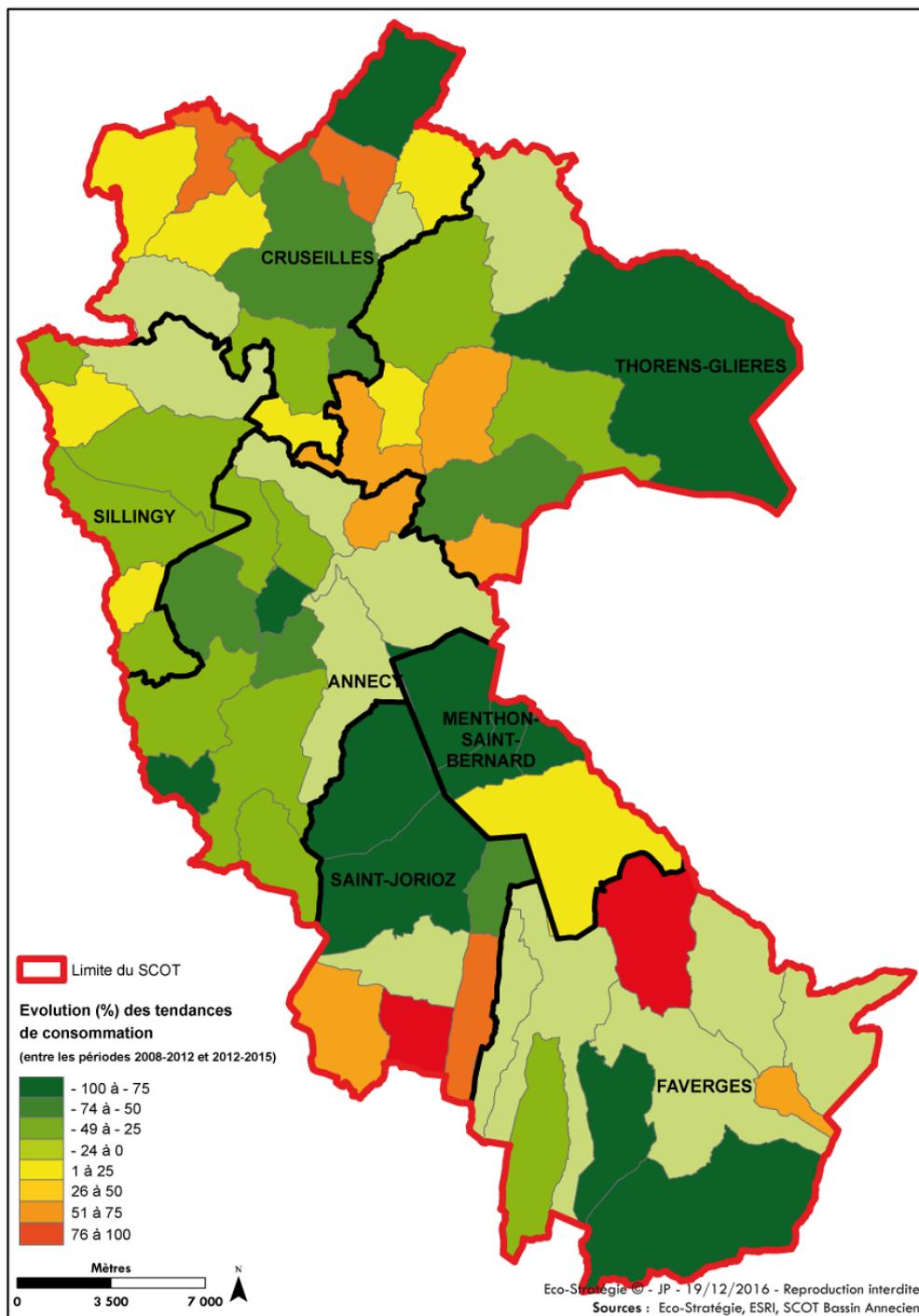
- Voiries (projet du département ou de l'Etat) : sur l'ensemble de la période (2004 à 2015), près de 90 ha ont été consommés pour la construction d'infrastructures de transport (source : MDP) ;
- ZAE (projets communaux ou intercommunaux) : sur l'ensemble de la période (2004 à 2015), près de 120 ha ont été consommés pour la construction de zones d'activités économiques (source : MDP) ;
- Habitations, établissements publics (projets communaux) ;
- Parcs urbains (projets communaux).

Ainsi, les communes de Cruseilles, Copponex et Allonzier-la-Caille sont notamment impactées par la création de l'autoroute A41 en 2008-2009 (mise en service : décembre 2010). De la même manière, les communes de La Balme-de-Sillingy et Sillingy sont concernées par la perte de terres agricoles lors de la construction du contournement entre 2009 et 2012.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Ussets
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



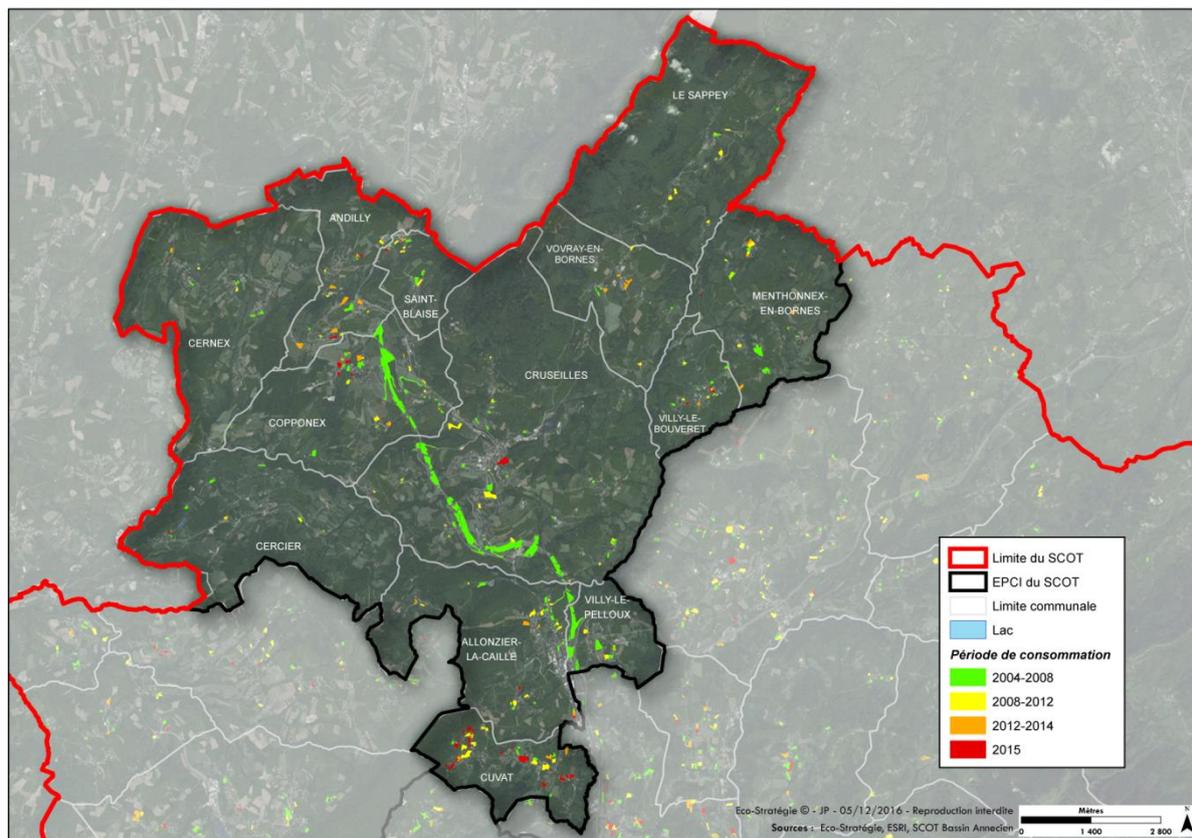
Surfaces de terres agricoles consommées dans la période 2004-2015 (source : DDT74)



Evolution des tendances de consommation 2008-2012 et 2012-2015 (attention : la comparaison s'effectue entre 2 périodes aux pas de temps différents : 4 années pour 2008-2012 et 3 années seulement pour 2012-2015)

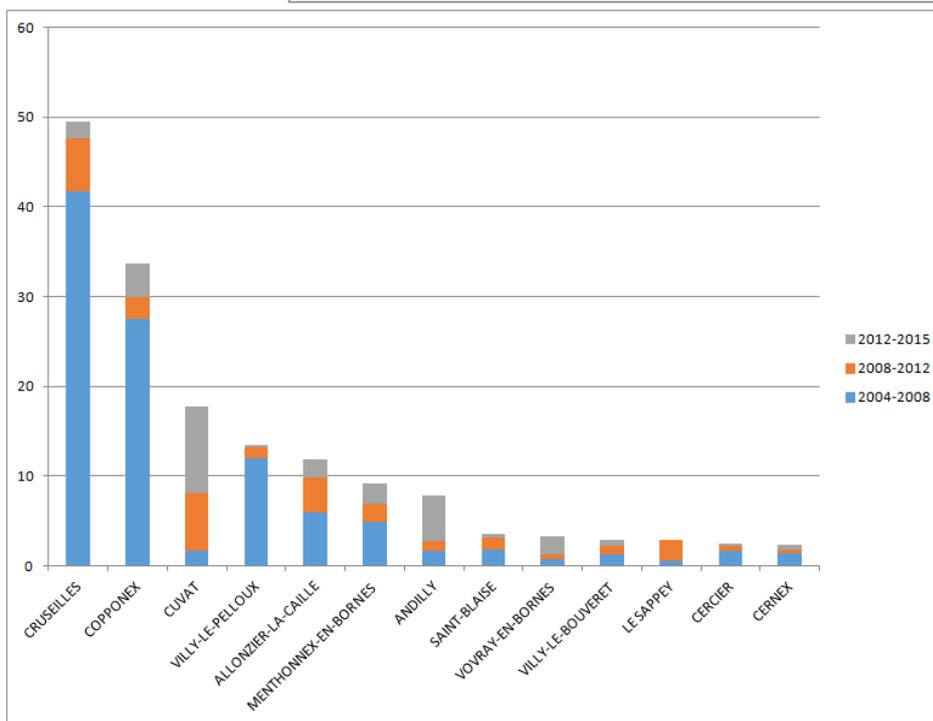
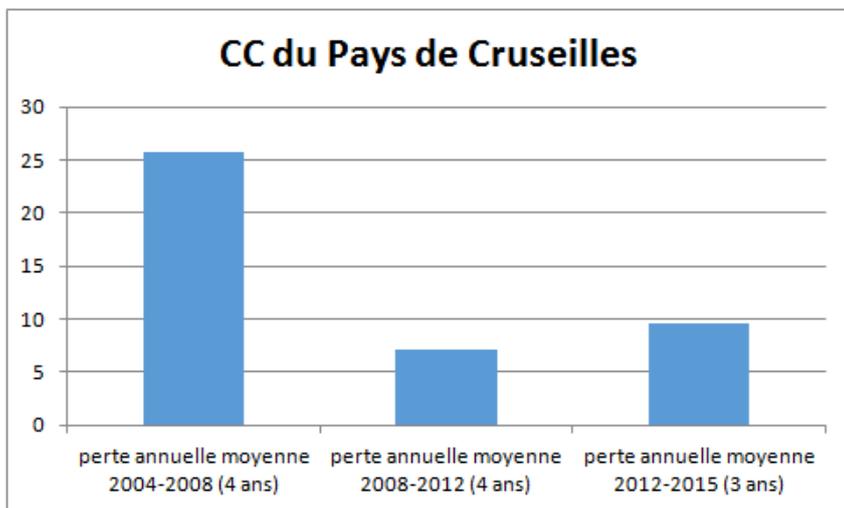
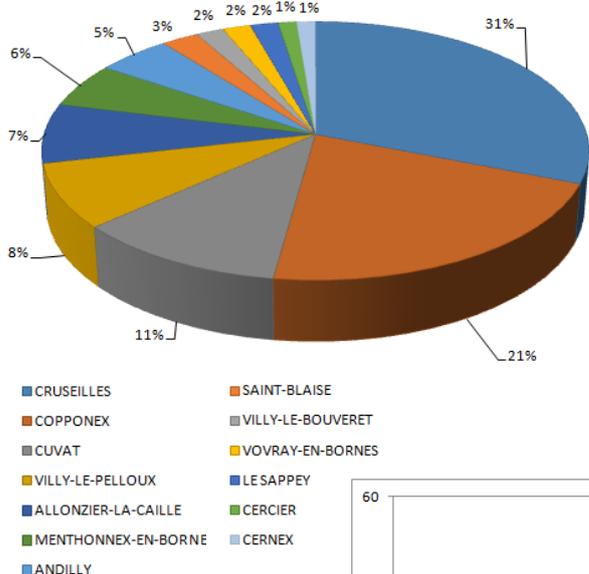
Les pages suivantes présentent une analyse par EPCI.

Pays de Cruseilles



	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
ALLONZIER-LA-CAILLE	6	4	2	12
ANDILLY	2	1	5	8
CERCIER	2	1	0	2
CERNEX	1	0	1	2
COPPONEX	27	2	4	34
CRUSEILLES	42	6	2	50
CUVAT	2	6	10	18
LE SAPPEY	1	2	0	3
MENTHONNEX-EN-BORNES	5	2	2	9
SAINT-BLAISE	2	1	0	4
VILLY-LE-BOUVERET	1	1	1	3
VILLY-LE-PELLOUX	12	1	0	13
VOVRAY-EN-BORNES	1	1	2	3
TOTAL	103	29	29	160

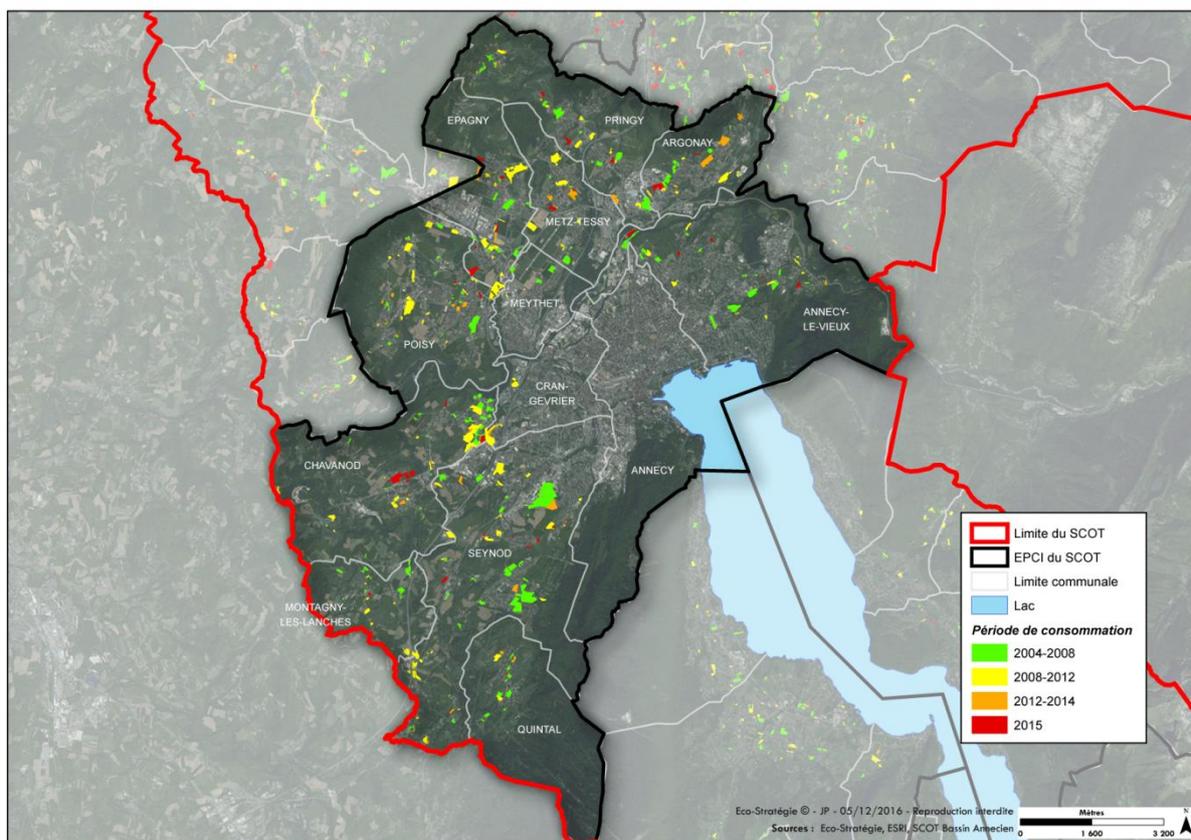
Répartition des surfaces agricoles perdues par commune
- Pays de Cruseilles



Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

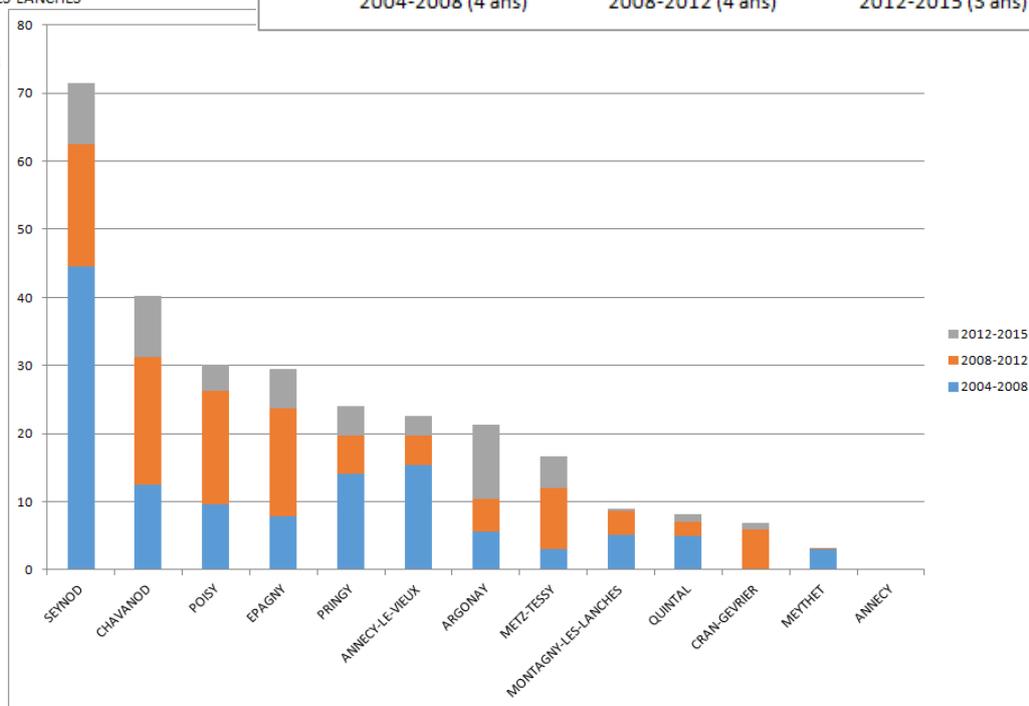
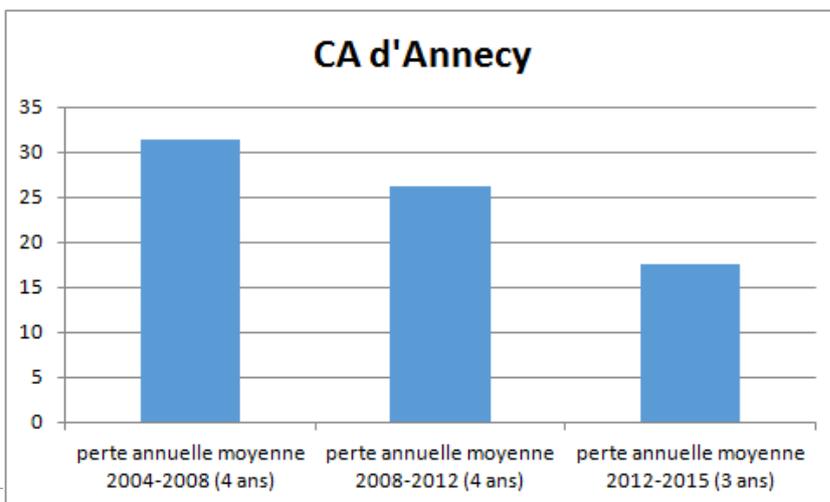
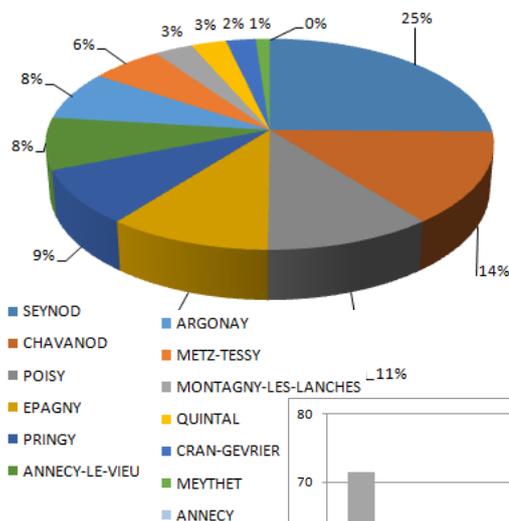
- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 160 ha de terres agricoles depuis 2004 (construction d'une infrastructure routière sur les communes de Cruseilles, Copponex et Allonzier-la-Caille).
- ➔ L'érosion a baissé de 72% entre la période 2004-2008 et 2008-2012. Depuis 2012, l'érosion s'est stabilisée.
- ➔ Cuvat apparaît en tête des communes ayant perdu le plus de terres agricoles récemment (9,54 ha entre 2012 et 2015), puis suivent Andilly (5 ha), Copponex (3,8 ha) et Cruseilles (2 ha).
- ➔ Seule la commune du Sappéy n'a perdu aucune terre depuis 2012.
- ➔ Les autres communes ont perdu entre 0,2 ha et 3 ha.

Communauté d'Agglomération d'Annecy



	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
ANNECY	0	0	0	0
ANNECY-LE-VIEUX	15	4	3	23
ARGONAY	6	5	11	21
CHAVANOD	13	19	9	40
CRAN-GEVRIER	0	6	1	7
EPAGNY	8	16	6	29
METZ-TESSY	3	9	5	17
MEYTHET	3	0	0	3
MONTAGNY-LES-LANCHES	5	4	0	9
POISY	10	17	4	30
PRINGY	14	6	4	24
QUINTAL	5	2	1	8
SEYNOD	45	18	9	72
TOTAL	126	105	52	283

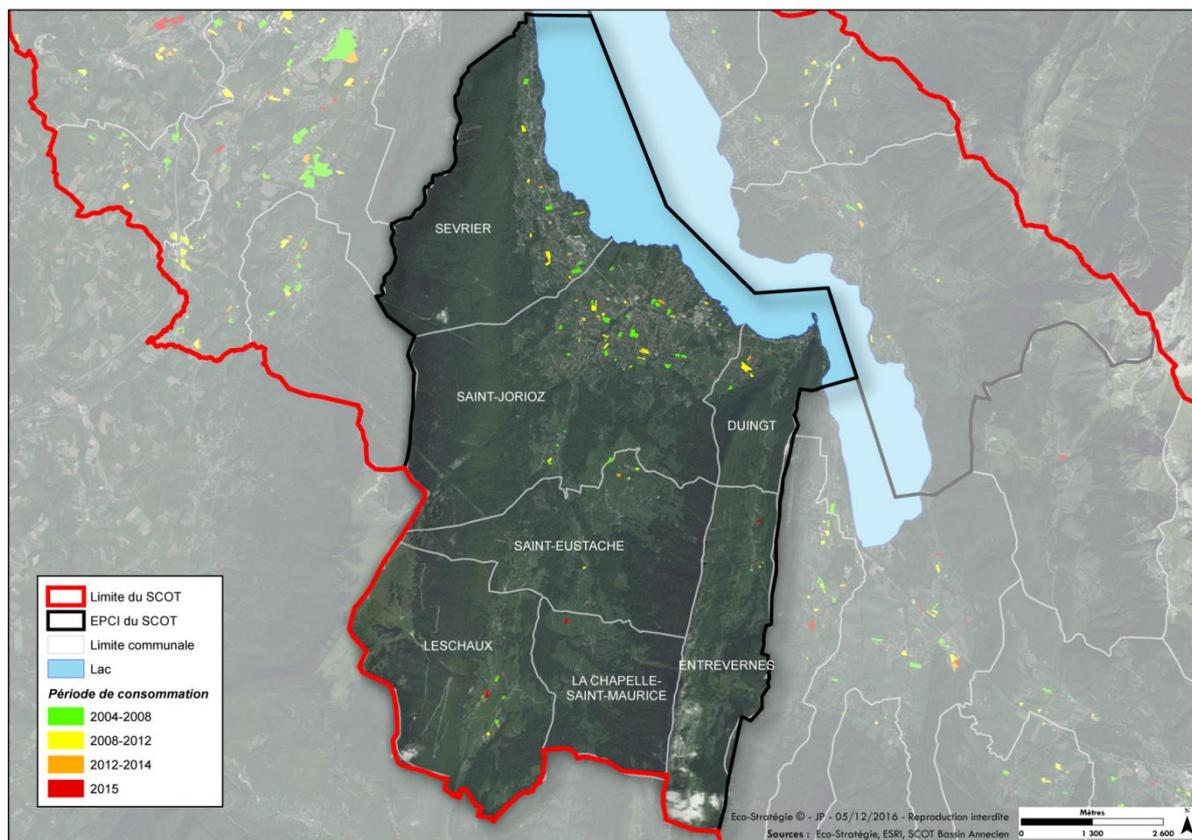
Répartition des surfaces agricoles perdues par commune - CA d'Annecy



Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

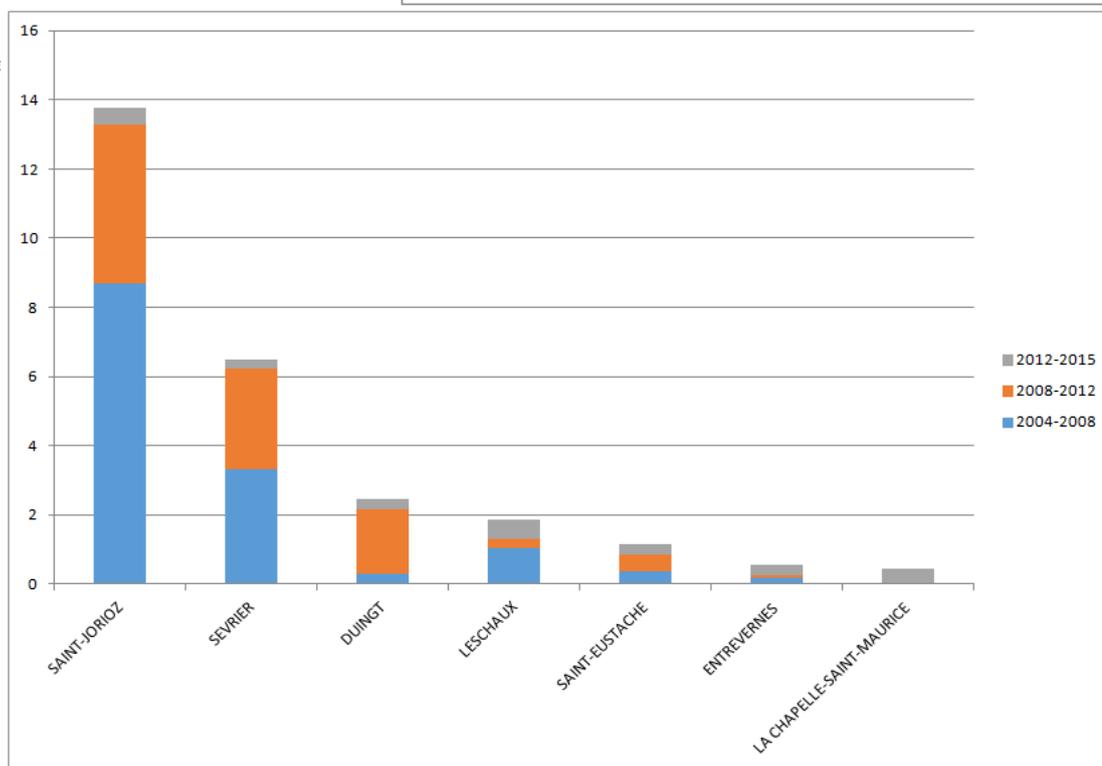
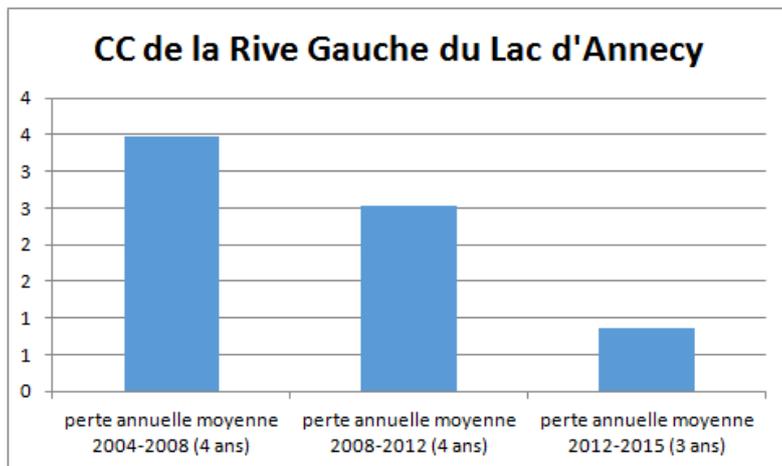
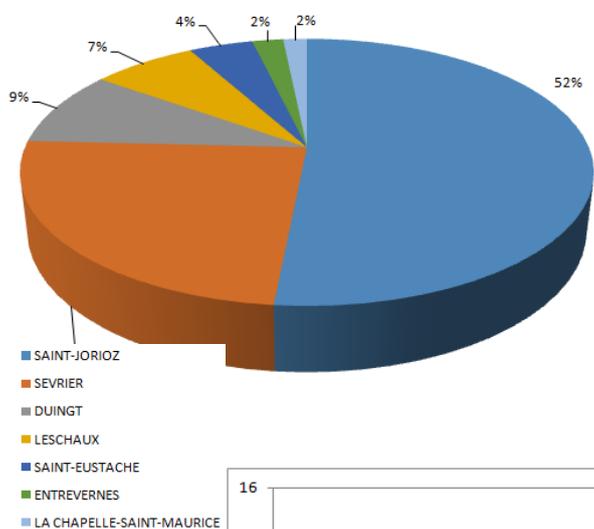
- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 283 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 16% entre la période 2004-2008 et 2008-2012. Depuis 2012, l'érosion a plus fortement diminué (-50% entre les périodes 2008-2012 et 2012-2015).
- ➔ Seynod est la commune la plus touchée (72 ha depuis 2004).
- ➔ Argonay est la commune qui a perdu le plus de terre agricole récemment (12 ha depuis 2012), puis c'est au tour de Chavanod (9 ha) et Seynod (8,9 ha).
- ➔ Meythet est la seule commune n'ayant pas perdu de terres récemment (sans compter Annecy qui ne dispose pas de terre agricole).
- ➔ Les autres communes ont perdu entre 0,2 et 5,75 ha depuis 2012.

Rive Gauche du Lac d'Annecy



	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
DUINGT	0	2	0	2
ENTREVERNES	0	0	0	1
LA CHAPELLE-SAINT-AURICE	0	0	0	0
LESCHAUX	1	0	1	2
SAINT-EUSTACHE	0	0	0	1
SAINT-JORIOZ	9	5	0	14
SEVRIER	3	3	0	6
TOTAL	14	10	3	27

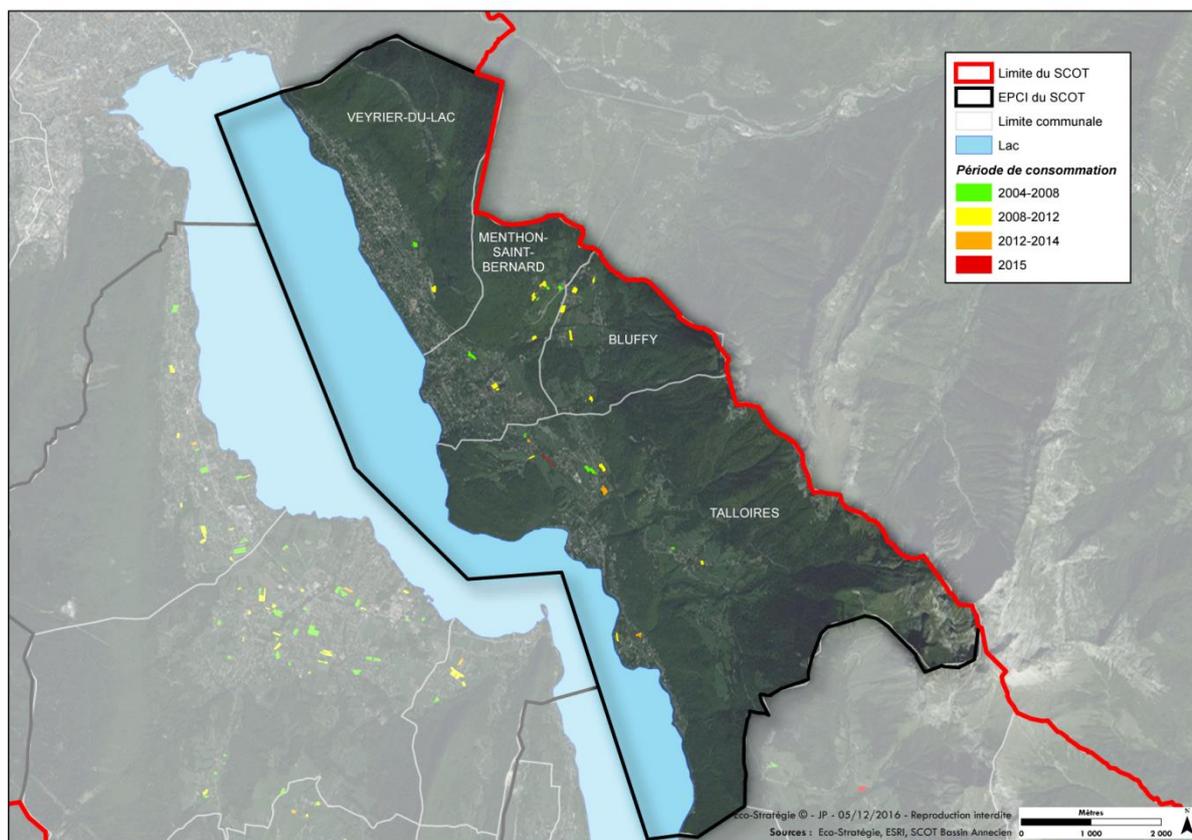
Répartition des surfaces agricoles perdues par commune - Rive gauche du Lac d'Annecy



Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

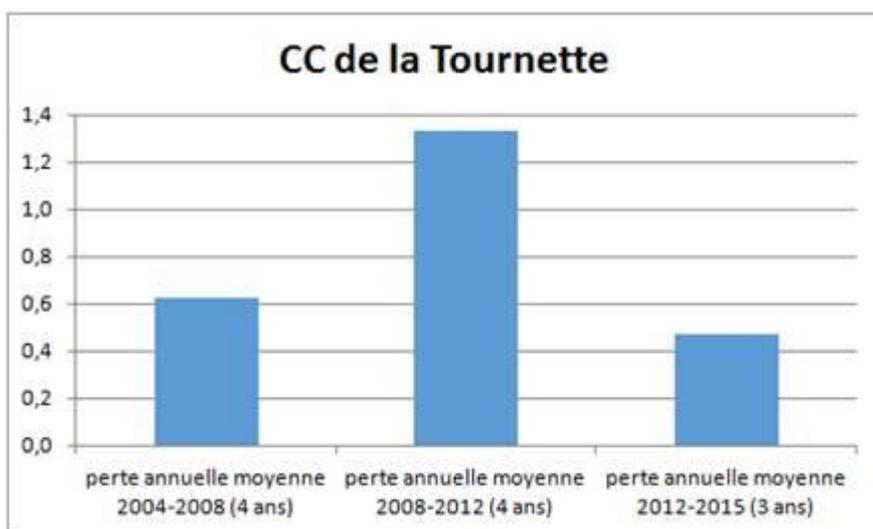
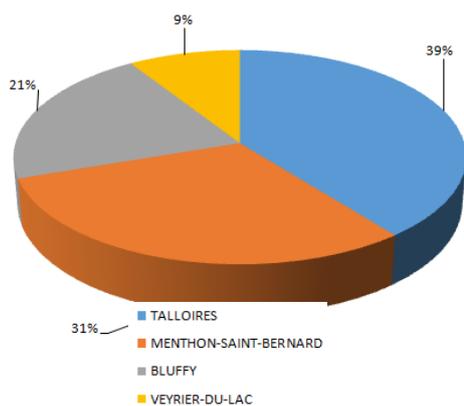
- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 27 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 27% entre la période 2004-2008 et 2008-2012. Depuis 2012, l'érosion a plus fortement diminué (-74% entre les périodes 2008-2012 et 2012-2015).
- ➔ Saint-Jorioz est la commune la plus touchée (13,7 ha depuis 2004), puis vient Sevrier avec 6,5 ha depuis 2004 et Duingt avec 2,5 ha depuis 2004.
- ➔ La Chapelle Saint-Maurice est la seule commune n'ayant pas perdu de terres depuis 2004.
- ➔ Le reste des communes a perdu moins de 2 ha depuis 2012.

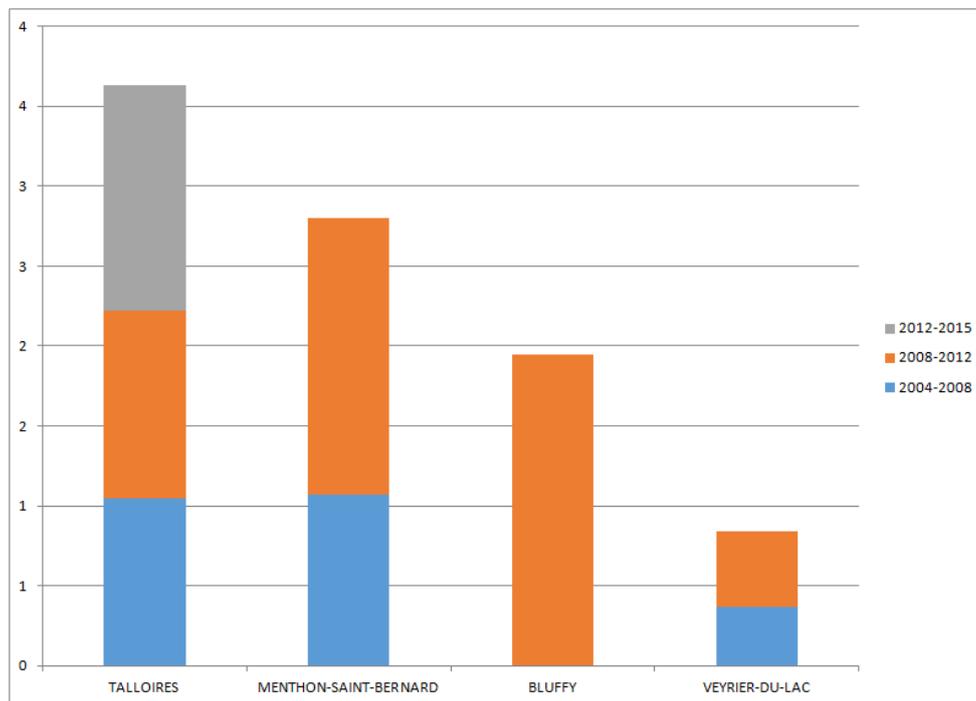
Tournette



	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
BLUFFY	0	2	0	2
MENTHON-SAINT-BERNARD	1	2	0	3
TALLOIRES	1	1	1	4
VEYRIER-DU-LAC	0	0	0	1
TOTAL	2	5	1	9

Répartition des surfaces perdues par commune - Tournette

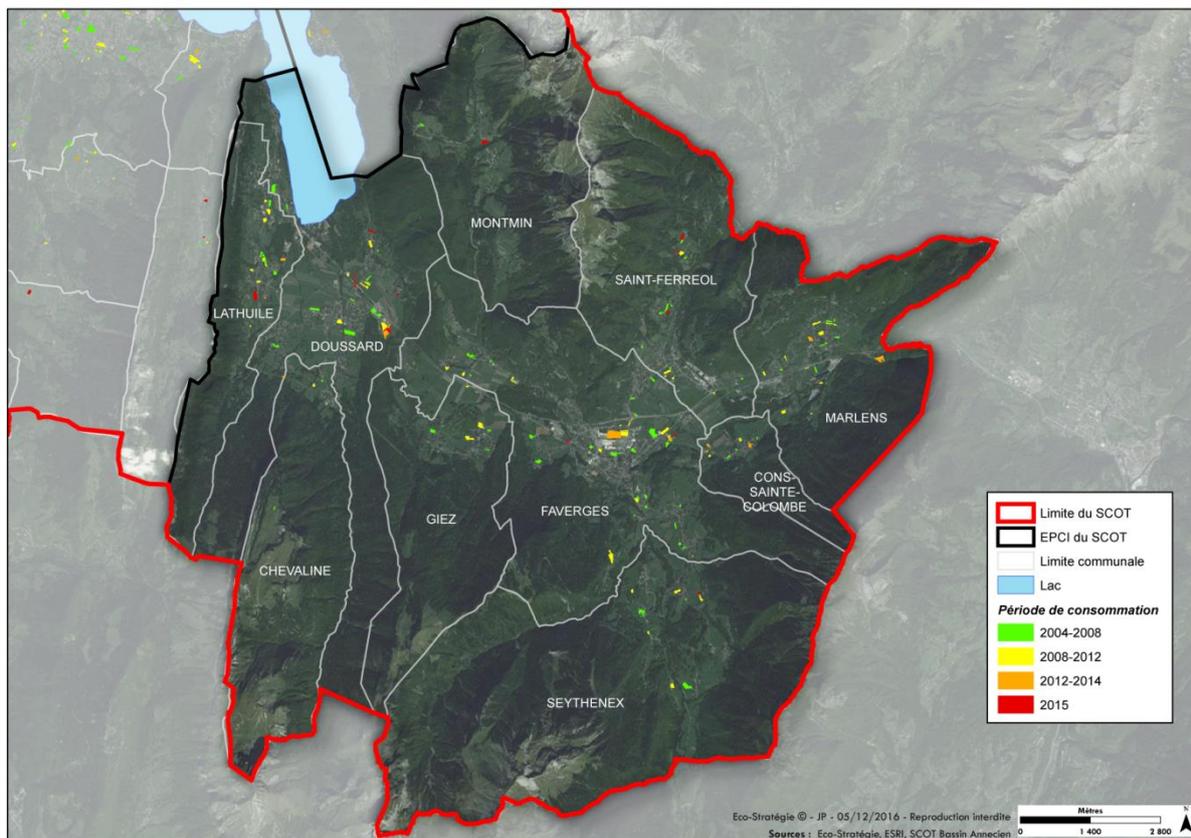




Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

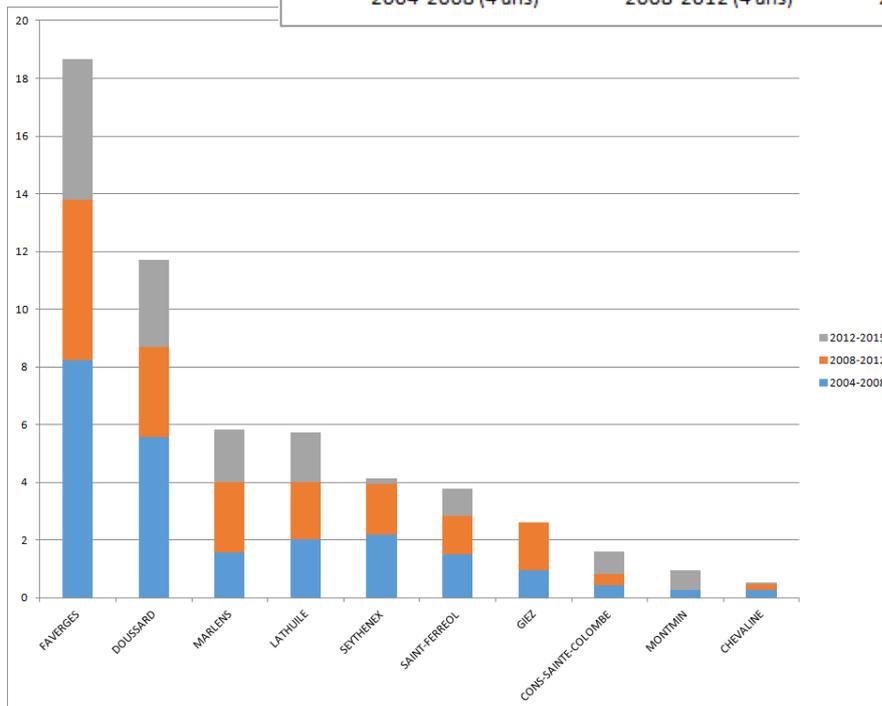
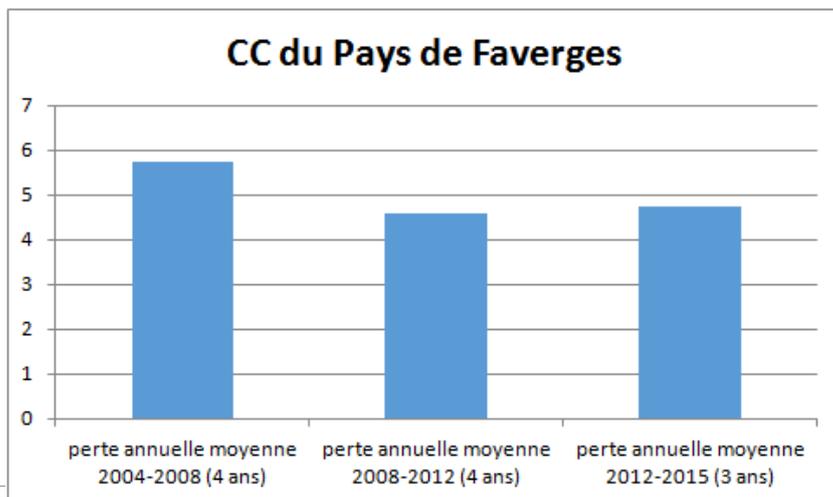
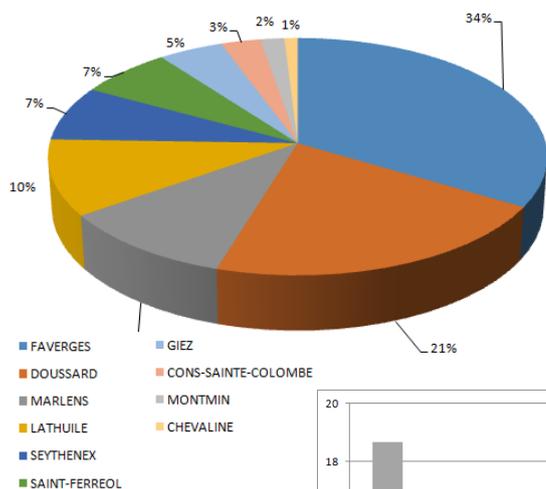
- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 9 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ La CC de la Tournette est la seule intercommunalité où l'érosion a augmenté entre 2008 et 2012 par rapport à la période 2004-2008. Elle a augmenté de 114% avant de diminuer de 74% pour la période 2012-2015.
- ➔ Talloires est la commune la plus touchée (3,6 ha depuis 2004). Les autres communes n'ont perdu aucune terre depuis 2012.

Pays de Faverges



	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
CHEVALINE	0	0	0	1
CONS-SAINTE-COLOMBE	0	0	1	2
DOUSSARD	6	3	3	12
FAVERGES	8	6	5	19
GIEZ	1	2	0	3
LATHUILE	2	2	2	6
MARLENS	2	2	2	6
MONTMIN	0	0	1	1
SAINT-FERREOL	2	1	1	4
SEYTHENEX	2	2	0	4
TOTAL	23	18	14	56

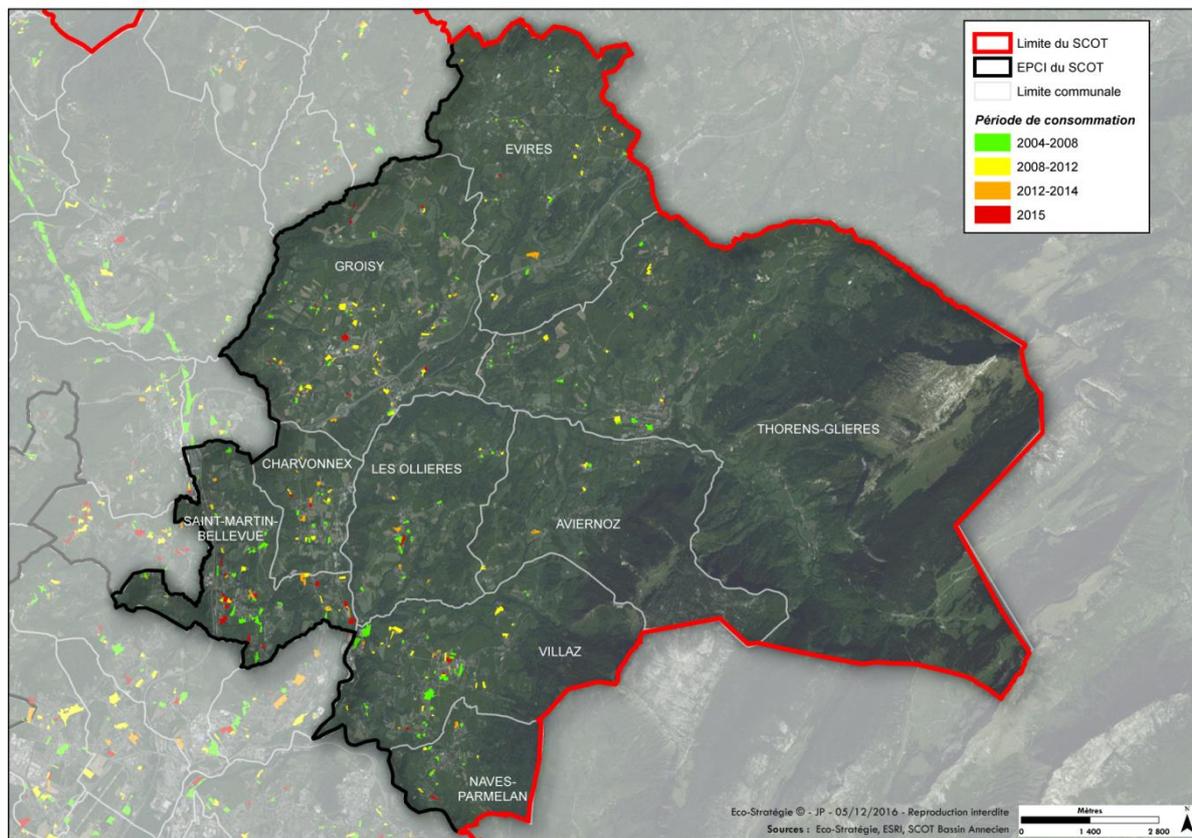
Répartition des surfaces perdues par commune - Pays de Faverges



Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

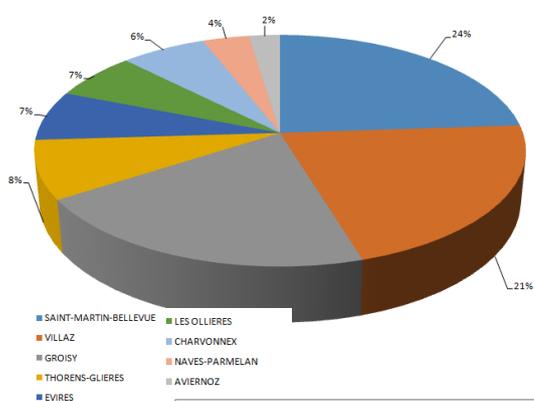
- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 56 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 20% entre la période 2004-2008 et 2008-2012, puis de 23% depuis 2012. Cette diminution est donc globalement régulière.
- ➔ Faverges est la commune la plus touchée (18,6 ha depuis 2004), puis suit Doussard (11,7 ha), Marzens (5,8 ha) et Lathuille (5,7 ha).
- ➔ Chevaline et Giez sont les seules communes à n'accuser aucune perte depuis 2012.
- ➔ Les communes de Saint-Ferréol, Montmin, Cons-Ste-Colombe et Seythenex ont perdu moins d'1 ha depuis 2012.
- ➔ Il convient de préciser que Montmin a perdu 7 000 m² entre 2012 et 2015 du fait de la construction d'une STEP et de son accès.

Pays de la Filière

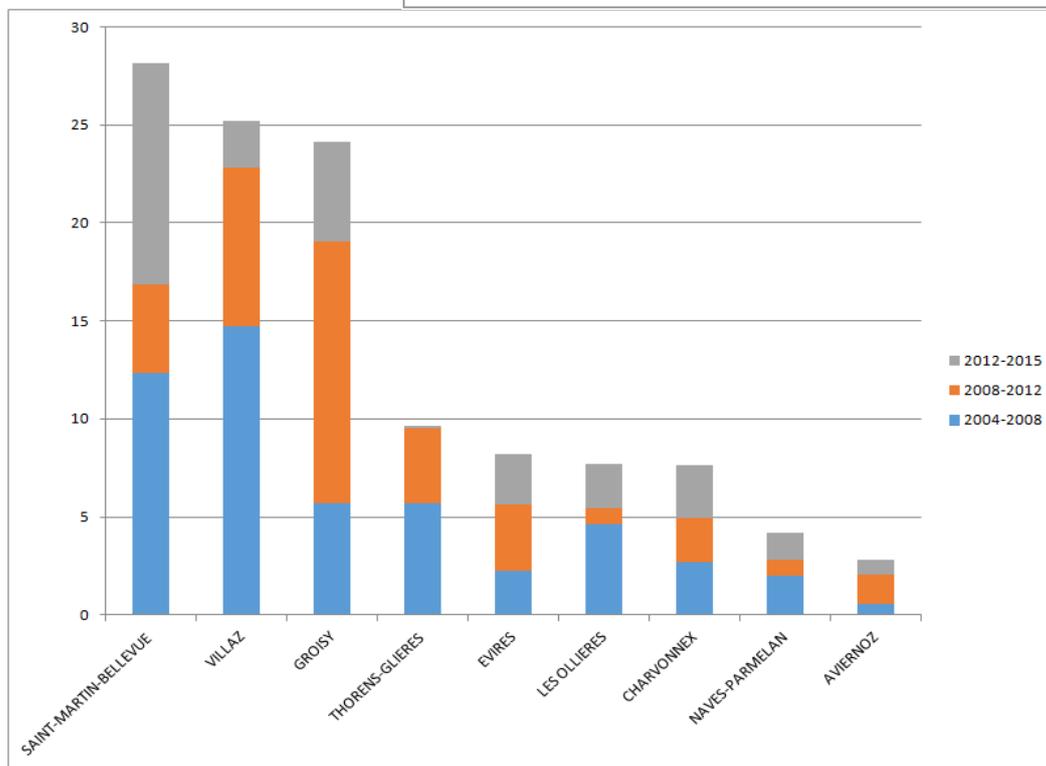
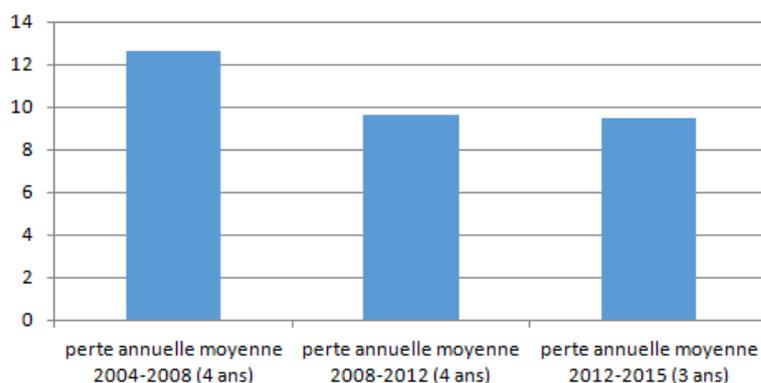


	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
AVIERNOZ	1	2	1	3
CHARVONNEX	3	2	3	8
EVIRES	2	3	3	8
GROISY	6	13	5	24
LES OLLIERES	5	1	2	8
NAVES-PARMELAN	2	1	1	4
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	12	5	11	28
THORENS-GLIERES	6	4	0	10
VILLAZ	15	8	2	25
TOTAL	51	39	28	118

Répartition des surfaces perdues par commune - Fillière



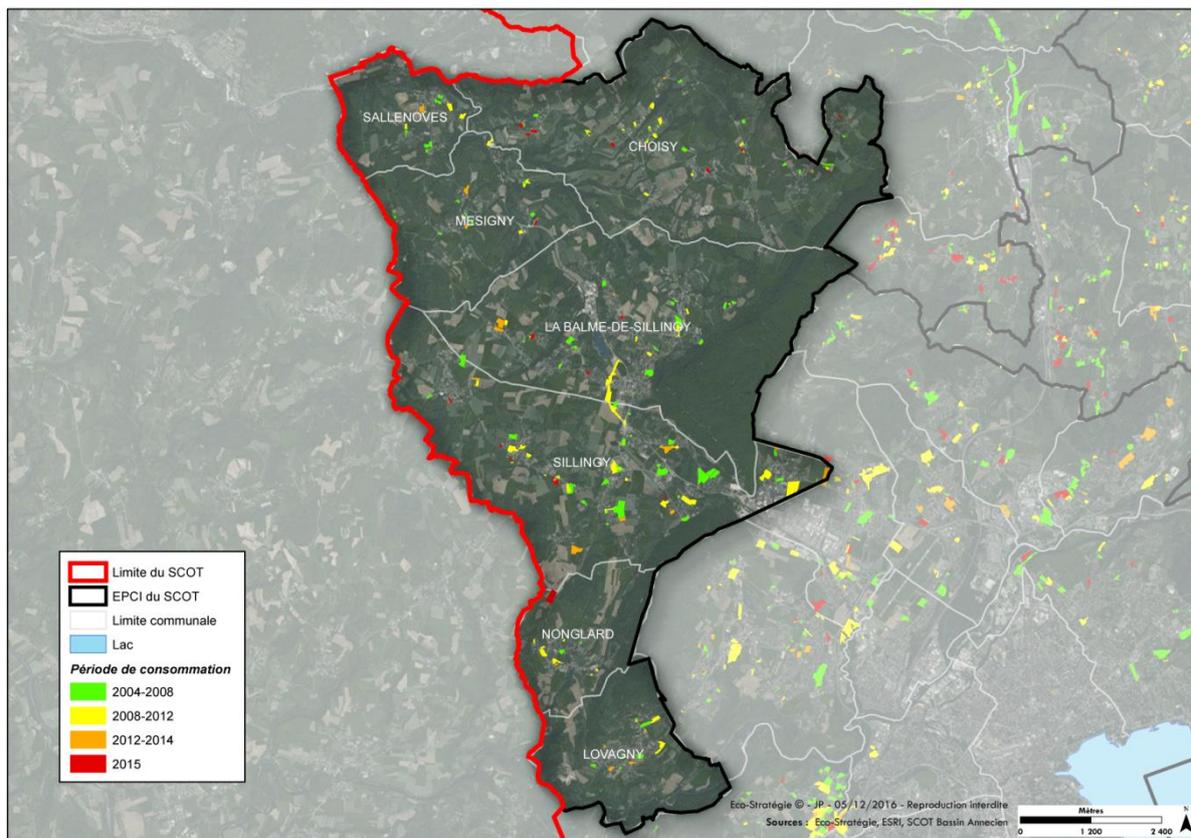
CC du Pays de Fillière



Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

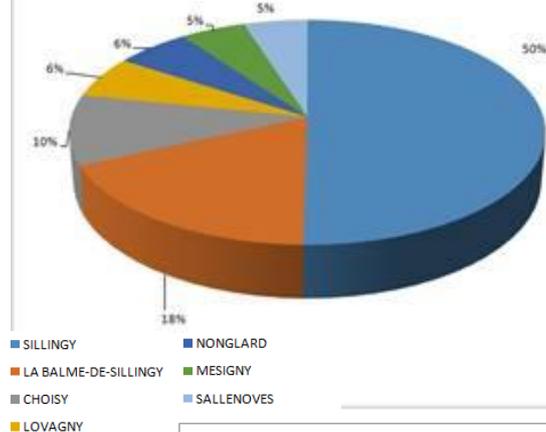
- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 118 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 24% entre la période 2004-2008 et 2008-2012, puis de 26% depuis 2012. Cette diminution est donc globalement régulière.
- ➔ Saint-Martin-Bellevue est la commune la plus touchée par la perte de terres agricoles (28 ha depuis 2004), puis viennent Villaz (25 ha depuis 2004) et Groisy (24 ha depuis 2004).
- ➔ Thorens-Glières est la seule commune à n'accuser aucune perte depuis 2012.

Fier et Ussets

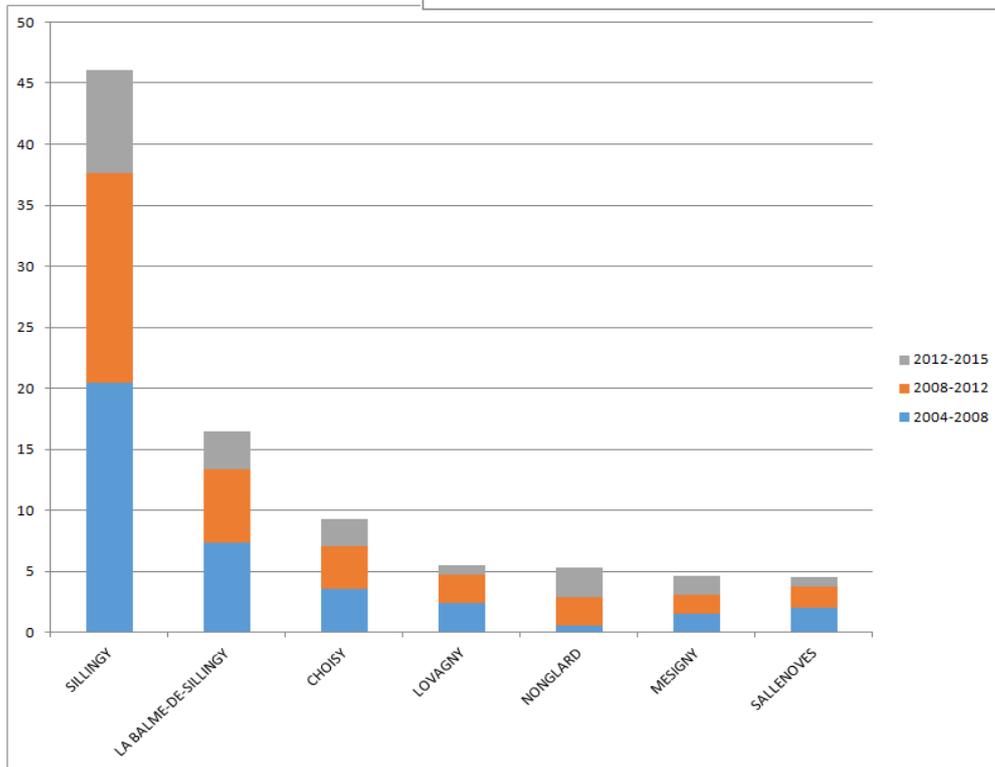
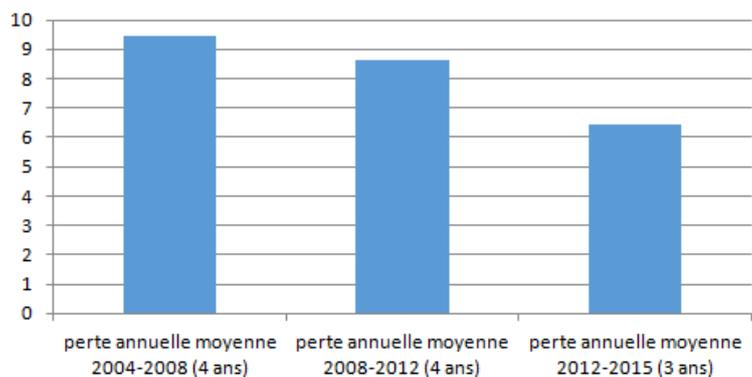


	2004-2008	2008-2012	2012-2015	TOTAL
CHOISY	4	3	2	9
LA BALME-DE-SILLINGY	7	6	3	16
LOVAGNY	2	2	1	5
MESIGNY	2	2	2	5
NONGLARD	1	2	2	5
SALLES-ÉVOAS	2	2	1	5
SILLINGY	20	17	9	46
TOTAL	38	35	19	92

Répartition des surfaces perdues par commune - Fier et Usse



CC Fier et Usse



Proportion des surfaces érodées par commune en fonction des périodes

- ➔ Le territoire de l'intercommunalité a perdu environ 92 ha de terres agricoles depuis 2004.
- ➔ L'érosion a baissé de 8% entre la période 2004-2008 et 2008-2012. Depuis 2012, l'érosion a plus fortement diminué (-44% entre les périodes 2008-2012 et 2012-2015).
- ➔ Sillingy et La Balme de Sillingy sont les plus touchées et ce phénomène se poursuit avec une perte respective de 9 et 3 ha depuis 2012.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

Il n'est pas possible d'avoir exactement la donnée juste avant la date d'opposabilité du SCoT et un peu après. Les données de 2015 sont issues de l'analyse effectuées sur la base des orthophotoplans de juillet 2015. On considérera qu'il s'agit ici d'un état « 0 ». La comparaison sur un pas de temps complet, c'est-à-dire incluant l'érosion effectuée courant 2016 sera disponible fin 2017.

4.2.2 Protection des espaces agricoles et évolution

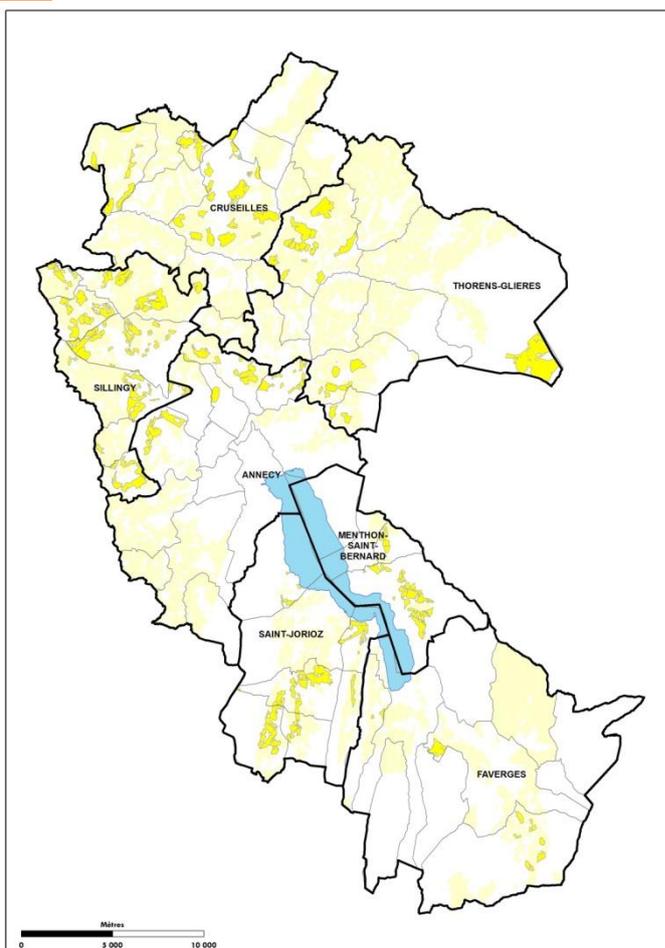
CONTEXTE

Des Zones Agricoles A Enjeux Forts (ZAEF) ont été identifiées par la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie lors du diagnostic du SCoT. Cet état des lieux fourni dans le SCoT date de 2008.

Il convient donc aujourd'hui de regarder si ces espaces faisaient l'objet d'une protection avant l'entrée en vigueur du SCoT afin de mettre en évidence l'effet du SCoT sur ces espaces.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Parmi les terres agricoles mentionnées aux différents documents d'urbanisme (soit 25 391 ha), seuls 2 382 ha font l'objet d'une protection au zonage en vigueur (zonage Ap, Ac, Acp, Aca, Aef, Aa, Aaef, Aief, Azh, Av ou Nalp) à la date d'opposabilité du SCoT. Cela représente 9,4% des terres agricoles.



Terres agricoles protégées et terres agricoles classées A

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

L'analyse est en cours en prenant les DUL opposables en mai 2016.

4.3. Pérennisation des grands paysages et des fenêtres paysagères

4.3.1 Qualité paysagère des "entrées de villes et de bourgs" et évolution paysagère des "coteaux habités" localisés sur la carte "trame paysagère"

CONTEXTE

ÉTAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

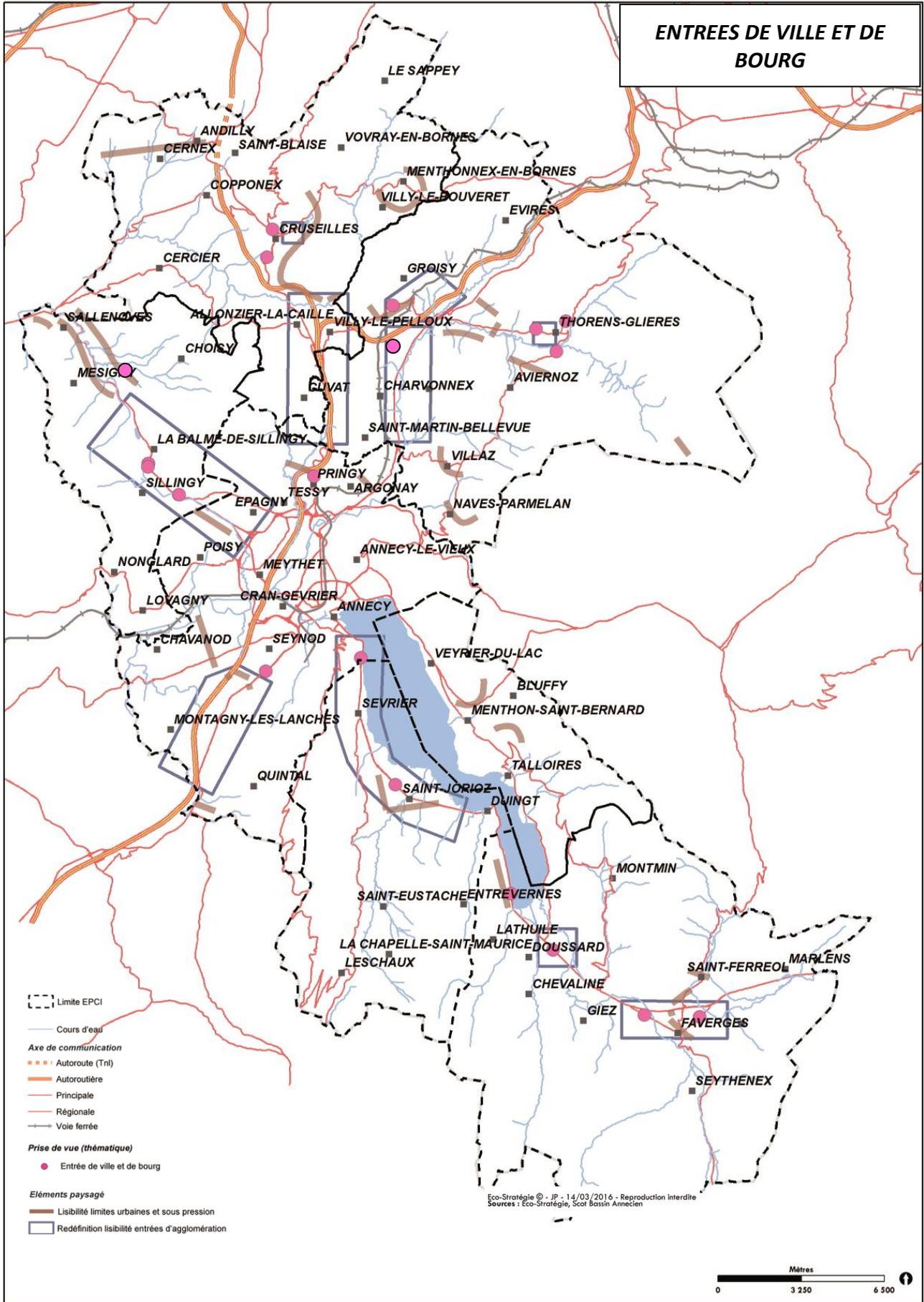
Une campagne photographique paysagère a été menée en septembre 2015 sur 19 points de vue choisis pour représenter la variable « entrées de ville et de bourg », et 10 points de vue choisis pour représenter la variable « coteaux habités ».

Voir en annexe l'atlas de la campagne photographique.

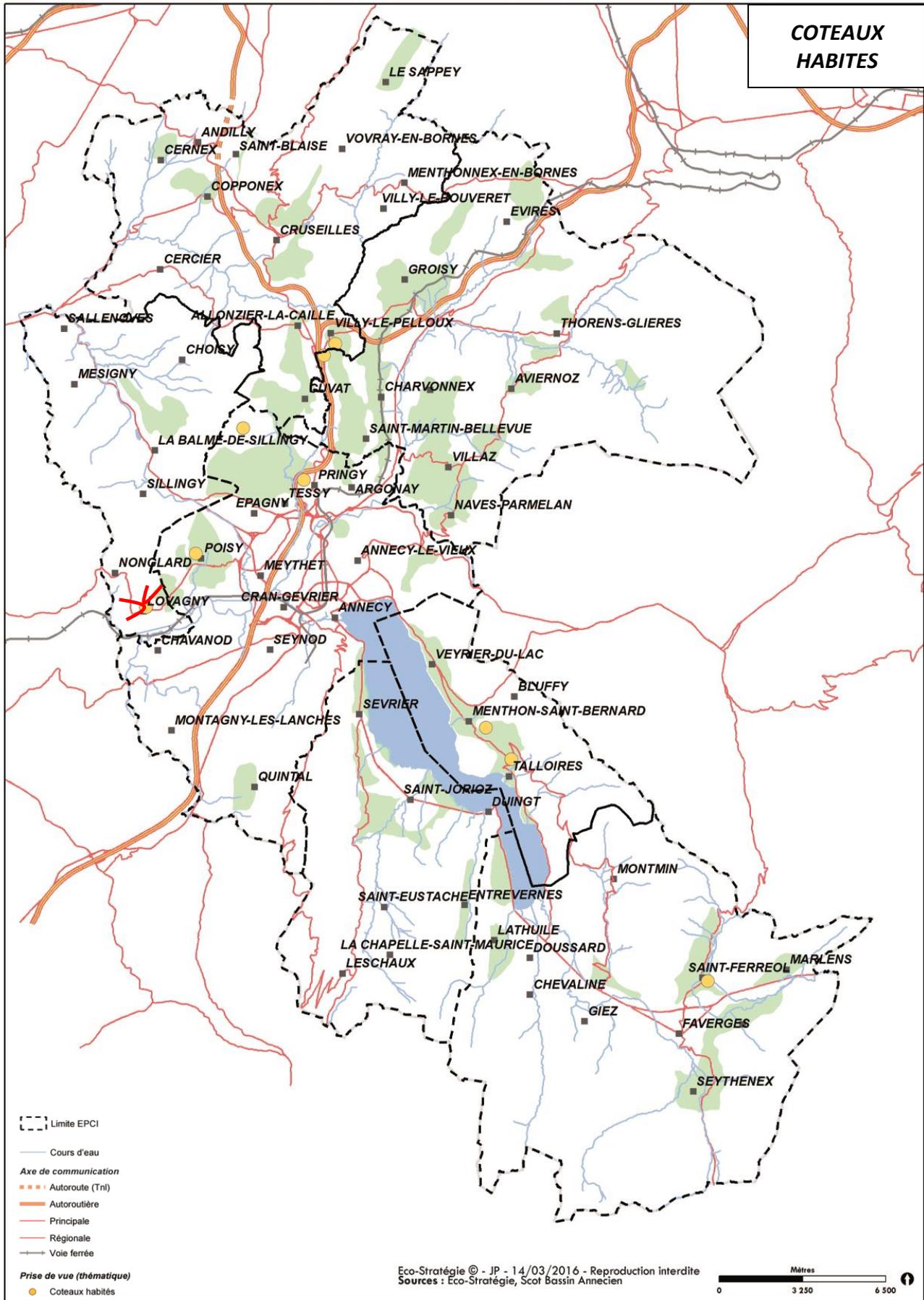
RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

Une campagne sera réalisée en septembre 2017 pour vérifier l'évolution du cadre paysager.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Ussets
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Villars – Pays de la Tourrette



4.3.2 Qualité des "ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères" et "des espaces ouverts stratégiques de bords de routes" localisés sur la carte "trame paysagère"

CONTEXTE

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

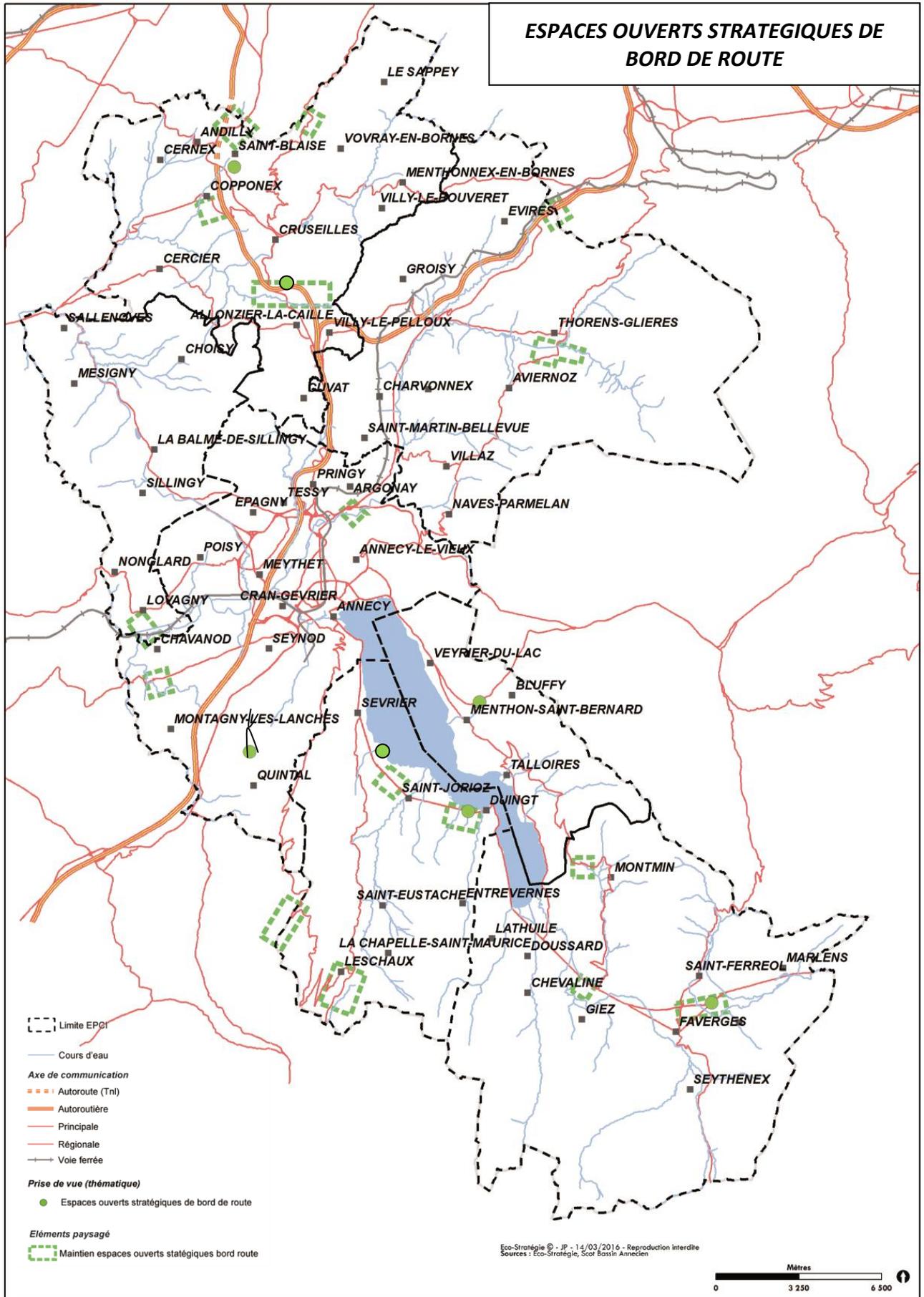
Une campagne photographique a été menée en septembre 2015 sur 10 points de vue choisis pour représenter la variable « ouvertures de vues lointaines depuis les fenêtres paysagères », et sur 8 points de vue choisis pour représenter la variable « espaces ouverts stratégiques de bords de routes ».

Voir en annexe l'atlas de la campagne photographique.

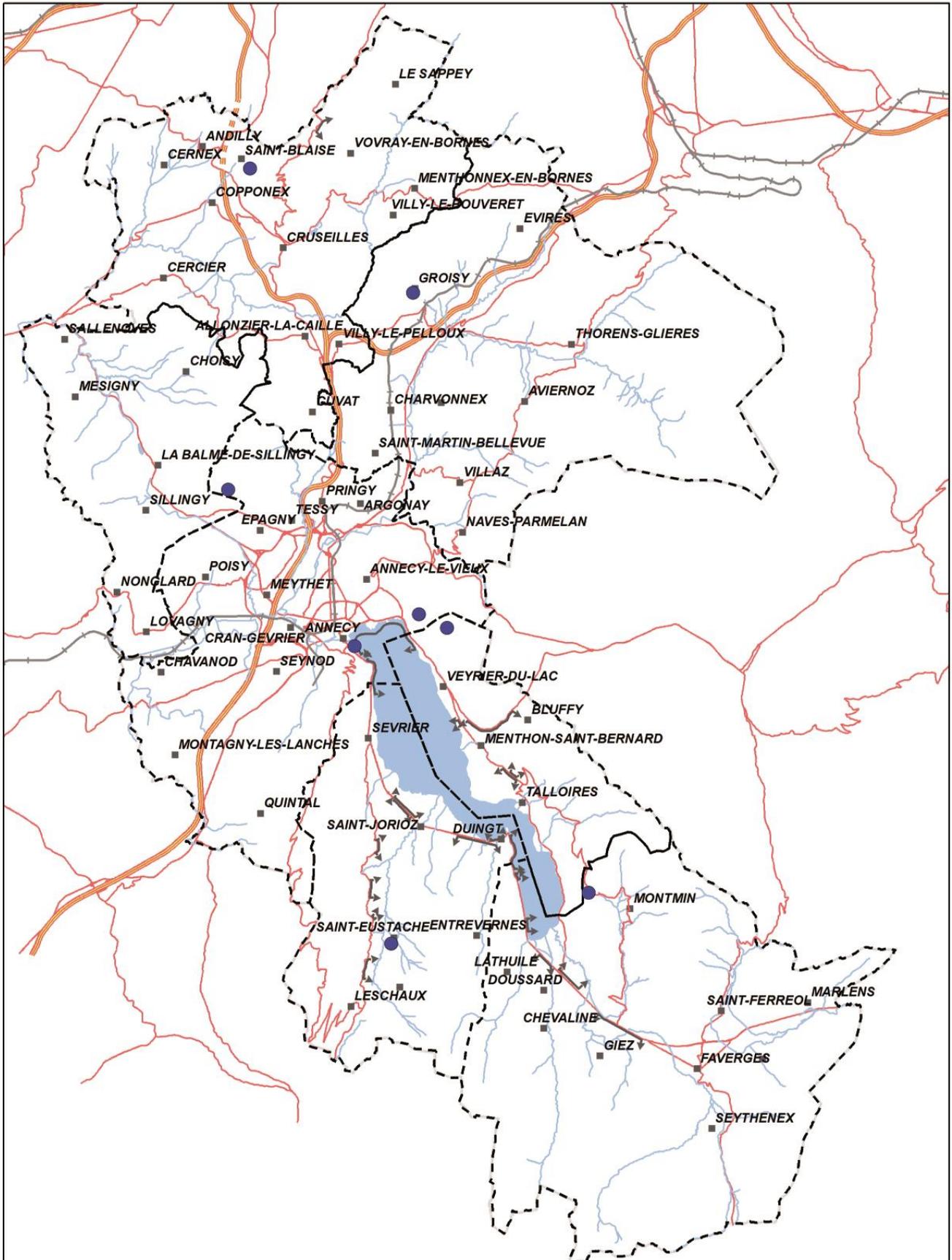
RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

Une campagne sera réalisée en septembre 2017 pour vérifier l'évolution du cadre paysager.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Ussets
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Pays de Gex – Pays de Thoiry



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



**OUVERTURES DE VUE LOINTAINES DEPUIS
 LES FENETRES PAYSAGERES**

4.3.3 Valorisation des "petits paysages d'intérêt" localisés sur la carte "d'armature paysagère"

CONTEXTE

Le diagnostic identifie et localise les secteurs à enjeux vis-à-vis des petits paysages d'intérêt. Cependant, aucune définition claire n'est présentée.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Un atlas a été réalisé en présentant l'enveloppe urbaine (2014), les zonages désignés comme « petit paysage d'intérêt » (dans le diagnostic du SCoT) et les zones à urbaniser futures (prévues en 2014).

Bien que la pression exercée par l'urbanisation soit plus forte sur la CA d'Annecy, les enjeux au regard des petits paysages d'intérêt concernent quasiment tout le territoire. Ainsi, on remarque que le Pays de Faverges présentait en 2014 plusieurs projets urbanistiques dans des zonages à identité paysagère forte, sans pour autant associer à ces nouvelles constructions un cahier des charges précis.

Par ailleurs, certaines communes soucieuses de préserver une qualité paysagère élevée présentent des OAP et des cahiers des charges précis dans leur règlement sans pour autant être concernées par les zonages du DOO. A la date d'opposabilité du SCoT, aucune OAP précise et directement en lien avec la valorisation des « petits paysages d'intérêt » n'était en vigueur sur les communes du territoire.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

L'analyse est en cours en prenant les DUL opposables en 2015.

4.4. Introduction de la nature en ville

4.4.1 Traduction dans les PLU des pôles de rang A³ et B⁴, d'une "trame de nature en ville" connectée avec la trame écologique localisée dans le DOO

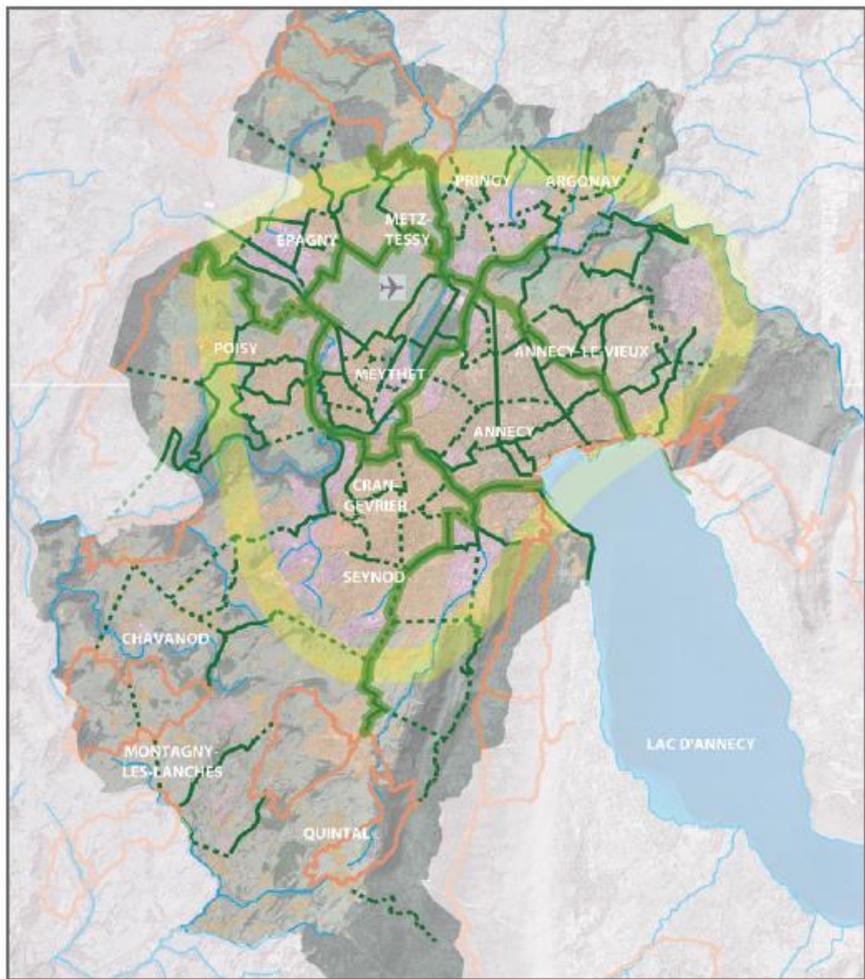
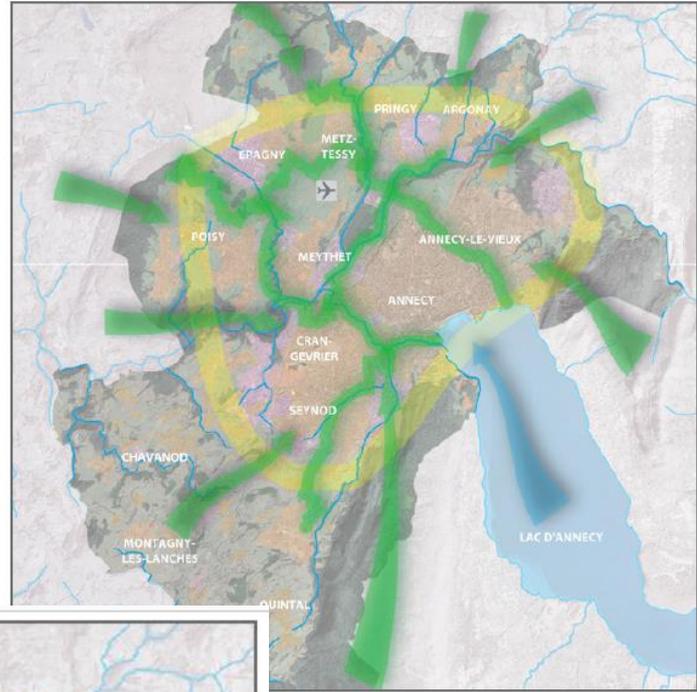
CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A) a élaboré en 2012 un document d'orientation regroupant plusieurs thématiques, y compris le cadre de vie et la nature en ville. Ce document intitulé « Agglomération Annecy 2030 » identifie la trame verte de l'agglomération à préserver et/ou restaurer sur la base des linéaires végétalisés et des parcs urbains, réservoirs de la biodiversité ordinaire. L'objectif 3 « Préserver la richesse et la qualité du cadre environnemental et paysager de l'agglomération, son identité alpine et lacustre : pour un territoire attractif » se décline en 4 actions précises sur la C2A :

- Définir des orientations particulières de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des rives du lac d'Annecy ;
- Déterminer et préserver une armature d'espaces agricoles et naturels à enjeux à l'échelle de l'agglomération ;
- Identifier et structurer les grandes pénétrantes et la trame « nature en ville » ;
- Diminuer et optimiser la consommation d'espace non bâti, pour préserver l'agriculture et les grands équilibres entre l'urbain et la nature.

³ Cœur d'Agglomération : Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Seynod, Pringy, Argonay, Metz-Tessy, Epagny, Poisy et Chavanod.

⁴ Faverges, Groisy, St-Martin-Bellevue, Sillingy, La-Balme-de-Sillingy, Cruseilles et Allonzier-la-Caille



Nature en ville (source : C2A)

Concernant les communes de rang B, une réflexion a été entamée dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Pays de Faverges (CCPF). Cette réflexion s'est portée sur la déclinaison d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire global et non pas juste de la commune de Faverges.

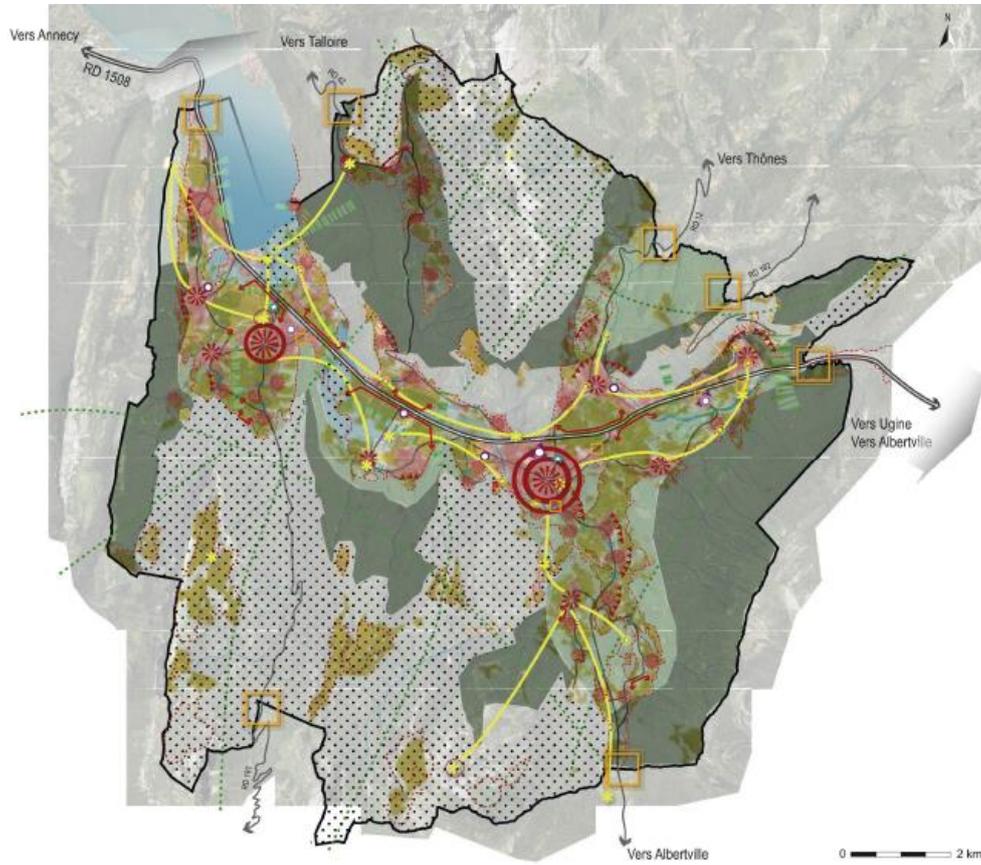
Le PADD du PLUi de la CCPF (février 2016, non approuvé) précise les éléments de la nature en ville (espaces jardinés, fossés), mais ne localise pas ces éléments sur une carte. De plus, la définition de la nature en milieu urbanisé est réductrice : le maintien d'une « ceinture jardinée en périphérie » ne sera pas suffisant pour maintenir les interconnexions de la TVB du territoire.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Aucun document ne retranscrit le SCoT en 2014.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

L'analyse est en cours en prenant les DUL opposables en 2015.



Légende du document graphique du PAUD ANTICIPATION ENTRE LE DOCUMENT GRAPHIQUE, LA LÉGENDE ET LES ORIENTATIONS ÉCRITES DU PAUD

Le document graphique ci-dessus synthétise certaines des orientations du projet d'aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays de Faverges. Il est accompagné d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du PAUD correspondant à chaque figure de la carte. La légende reprend l'organisation par thématique de la partie technique. Certains éléments peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Note : la partie technique du document de PAUD reste la partie la plus précise et la plus complète en regard à un système piloté dans le territoire.

- ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE**
- Veiller à un développement mesuré de l'enveloppe urbaine en se fixant des objectifs de réduction de consommation de l'espace.
 - Renforcer le caractère structurant du pôle principal des Faverges identifié comme commune de RANG II au sein du SCOT du Bassin Annécien.
 - Conforter le pôle secondaire de Doussard, identifié comme commune de RANG C au sein du SCOT du Bassin Annécien et accompagner son développement.
 - Permettre un développement mesuré des communes de RANG D au sein du SCOT du Bassin Annécien.
 - Permettre une densification encadrée et accompagnée des hameaux.
 - Renforcer le rythme de création de logements, en conservant une implantation rigoureuse sur le territoire, et moins consommatrice d'espace.
 - Définir les objectifs du SCOT pour l'adapter aux différents contextes locaux de la CC.
 - 40 logements par hectare pour le pôle structurant
 - 30 logements par hectare pour Doussard
 - 20 logements par hectare pour le reste du territoire
 - Utiliser en priorité le tissu bâti existant pour répondre aux besoins en logement.
 - Prolonger la réflexion d'ensemble sur la vacance dans le centre-ville de Faverges.
 - Préserver les coupures d'urbanisation en limitant strictement les extensions dans les secteurs identifiés.
 - Limiter l'urbanisation des routes et s'appuyer l'urbanisation linéaire.
 - Connecter le réseau de transport en commun de la CCFF avec les territoires voisins notamment en direction d'Anancy et d'Ugine.
 - Contribuer à la limitation de l'impact des grandes infrastructures et des espaces urbanisés sur la fonctionnalité du socle agricole et rural.
 - Veiller à l'insertion paysagère de la RD1508 et au traitement de ses abords.
 - Mettre en scène les entrées sur le territoire de la CCFF.
 - Aménager et requalifier les entrées de villes tout en veillant à la visibilité des accès pour les accès considérés comme points noirs.

- TOURISME ET PAYSAGE**
- Valoriser et favoriser l'accès aux patrimoines naturels, bâtis et paysages remarquables du territoire.
 - Mettre en valeur les principaux sites touristiques en les connectant à l'échelle de la CCFF et en veillant à l'existence d'une offre de stationnement et une accessibilité adaptées.
 - Aménager les abords et l'accès des sites touristiques emblématiques et accompagner les projets en lien avec la pratique du sport de plein air.
 - Identifier et mettre en valeur les sites patrimoniaux emblématiques.
 - Identifier et mettre en valeur les sites patrimoniaux méconnus et discrets de la CCFF.
 - Conforter les protections patrimoniales et paysagères des sites emblématiques du territoire.
 - Prendre en compte les différentes protections réglementaires existantes dans les choix d'aménagement.
 - Prolonger les vues lointaines sur les grandes entités naturelles et sur les hameaux.
 - Veiller globalement à prendre en compte les enjeux paysagers et plus particulièrement les enjeux de visibilité pour tout aménagement et construction.
 - Mettre en scène les paysages de la CCFF.
 - Préserver les espaces et les zones de vue remarquables en y encadrant plus strictement les possibilités d'évolutions.
 - Mantener et aménager les fondons ouverts vers le lac d'Anancy.
 - Mettre en valeur l'image touristique de la CCFF et profiter de l'attractivité croissante et des territoires alentours pour stimuler la fréquentation du Pays de Faverges.
 - Connecter le réseau de transport en commun de la CCFF avec les territoires voisins notamment en direction d'Anancy et d'Ugine.
 - Mettre en scène les entrées sur le territoire de la CCFF.
 - Aménager et requalifier les entrées de villes tout en veillant à la visibilité des accès pour les accès considérés comme points noirs.
 - Permettre une offre en équipements et commerces attractifs pour les visiteurs.
 - Valoriser et soutenir l'offre en équipement intercommunal.
 - Offrir une dynamique commerciale solidaire et attractive.

- ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**
- Préserver et améliorer les corridors écologiques à l'échelle de la CCFF.
 - Préserver et connecter les grands corridors écologiques intercommunaux sur le Pays de Faverges et préserver les connexions avec les territoires voisins.
 - Préserver et identifier les milieux écologiques et les grandes valeurs écologiques.
 - Identifier les espaces naturels de classe 1A et 1B et veiller au respect de ces espaces avec les autres usages du territoire.
 - Identifier les espaces naturels de classe 2 et veiller au respect de ces espaces avec les autres usages du territoire.
 - Veiller à la protection de la brème bleue.
 - Protéger globalement toutes les composantes de la brème aquatique, notamment en restaurant la connectivité à leurs abords. Préserver globalement les zones humides en l'absence sur les prescriptions du SDAGE et en veillant au maintien de leur interconnexion.
 - Préserver et contenir le massif boisé du Pays de Faverges.
 - Préserver l'habitat agricole par l'ensemble des outils du PLU permettant la protection des terres agricoles et la collaboration de l'agriculture avec les différents usages et acteurs du territoire.
 - S'attacher à un projet agricole intercommunal.
 - Préserver l'outil agricole par le maintien des terres agricoles et la possibilité de développement des exploitations.
 - Préserver l'accès et l'ouverture des alpages.
 - Favoriser à travers la production de l'activité agricole, le maintien des milieux ouverts de prairies sèches.
 - Rechercher un développement cohésif et durable du territoire.
 - Prévenir les différents risques d'inondation ou de submersion par la prise en compte des PPRN existants et par le recensement des zones identifiées comme à risques.
 - Intégrer les risques technologiques et naturels dans la réflexion sur l'aménagement.
 - Améliorer les performances de l'assainissement en poursuivant l'effort de création de dispositifs d'assainissement collectifs ou de raccordement aux dispositifs existants.
 - Favoriser les économies d'énergie et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants.
 - Permettre l'installation de moyens de production individuelles d'énergies renouvelables compatibles avec la sensibilité paysagère et environnementale.
 - Accompagner la réflexion des services de l'Etat sur la réception des points noirs de bruits et la mise en oeuvre des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi (février 2016, non approuvé) de la CCFF (source : PLUi de la CCFF)

4.5. Définition d'un projet architectural et urbanistique de qualité (charte et OAP)

4.5.1 Mise en place des OAP pour les projets d'aménagement dans les PLU

CONTEXTE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel apparus avec la loi Grenelle II et codifiés à l'article L.151-6 du Code de l'urbanisme. A l'échelle d'un SCoT, elles définissent la gestion de l'espace sur des quartiers à enjeux spécifiques.

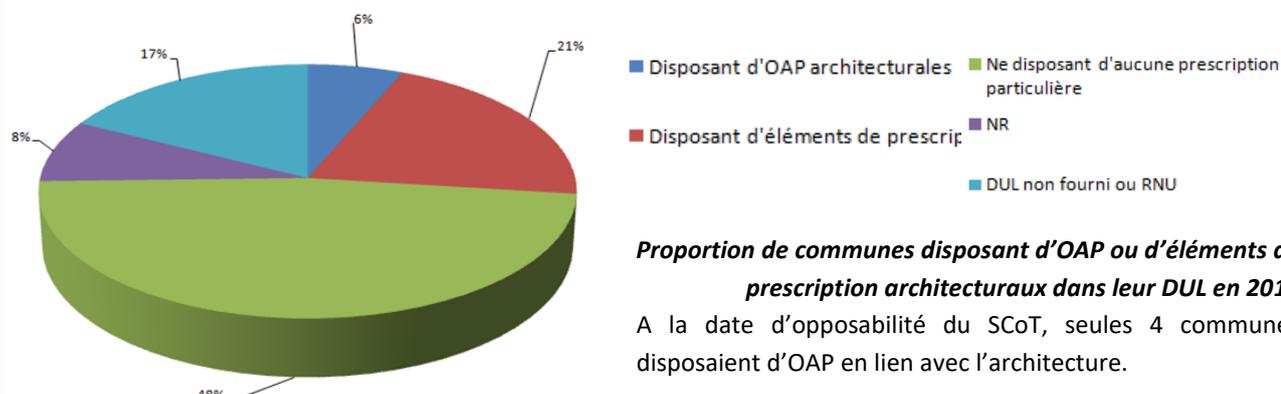
Les OAP peuvent notamment :

- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
- Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;
- Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;
- Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;
- Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

En 2014 (à la date d'opposabilité du SCoT), les communes de Saint-Jorioz, Sallenoves, Sévrier et Seynod (PLU de juin 2014) disposent d'OAP architecturales et urbanistiques. La majorité des communes ne disposent pas de prescriptions particulières à la date d'approbation du SCoT. A venir : PLUi de la CC du Pays de Faverges, où des OAP ont été définies et doivent être approuvées. Ces OAP concernent soit l'aménagement optimisé de secteurs bien définis (comme sur Saint-Jorioz), avec notamment une consommation d'espace réduite à son minimum, soit une thématique particulière.

Le graphique présente l'état « 0 ». Les 17% « DUL non fourni ou RNU » correspondent aux 9 communes dont il manque le DUL et les 2 communes en RNU. Les 8% « NR » pour Non renseigné englobent les communes pour lesquelles nous ne disposons pas des pièces liées soit au règlement soit directement aux pièces relatives aux OAP. Il s'agit de : Annecy-le-Vieux, Chevaline, Menthon-Saint-Bernard, Meythet et Sillingy.



RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

L'analyse est en cours en prenant les DUL opposables en mai 2016.

4.5.2 Elaboration d'une charte intercommunale de qualité urbanistique, architecturale et paysagère

CONTEXTE

Les communes du territoire du SCoT disposent d'une assistance par le CAUE de Haute-Savoie dans ce domaine. En fonction de leur localisation, les communes sont rattachées à un territoire :

- **Le plateau des Bornes** : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Communauté de Communes du Pays de la Fillière ;
- **La Cluse du lac d'Annecy** : Communauté d'Agglomération d'Annecy (sauf Annecy, Meythet, Poisy, Cran-Gevrier) et Sillingy ;
- **Les Bauges** : Communauté de Communes du Pays de Faverges, Communauté de Communes de la Rive Gauche du lac d'Annecy (sauf Sevrier et Entrevernes) et Talloires.

Parallèlement, l'aide à l'intégration des orientations du SCoT dans les DUL présente une fiche n°6 intitulée « **comment améliorer la qualité architecturale, urbanistique et paysagère des projets ?** » qui décline à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité (PLU ou PLUi) les éléments que doivent prendre en compte les DUL pour respecter les objectifs du SCoT.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

En 2014, aucune charte intercommunale n'était approuvée sur le territoire, mais des démarches étaient en cours.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

Le Pays de Faverges est en cours d'élaboration d'un PLUi dans lequel sera annexée une charte architecturale (approbation à l'horizon 2017).

SYNTHESE DE L'OBJECTIF 4 :

- Avec environ 8 000 ha d'espaces naturels et 1 280 ha de corridors écologiques, l'armature écologique du territoire est équilibrée avec une répartition sur l'ensemble des communes ;
- Sur les 8 000 ha classés en espaces de type 1, 190 ha font l'objet d'intentions d'aménagement en 2014, soit 2% (dont 76% d'espaces 1B, 18% d'espaces 1A aquatiques et 6% d'espaces 1A terrestres). Les points de fragilité des corridors ont lieu sur l'extension est de Faverges et l'entrée ouest du territoire par Seynod. Les autres fragilités sont moins marquées ;
- 18 % des espaces de la trame écologique sont protégés au niveau des DUL (protection N renforcée) ;
- Au total, près de 745 ha de terres agricoles ont été perdus entre 2004 et l'été 2015 sur le territoire du SCoT. Les plus fortes consommations ont eu lieu entre 2004 et 2008 sur le nord du territoire : CA, Pays de Cruseilles et Rive Gauche ;
- Le rythme d'érosion moyen a été de 5,75 ha par commune (Annecy est exclue) entre 2004 et 2008 ; il est passé à 3,9 ha entre 2008 et 2012 ; puis à 2,4 ha entre 2012 et 2015. A titre indicatif, on remarque une accentuation de la diminution de l'érosion qui a diminué de 19 % entre les périodes 2004-2008 et 2008-2012 et de 24 % entre les périodes 2008-2012 et 2012-2015 ;
- Les enjeux se reportent aujourd'hui sur les terres agricoles périurbaines situées sur les communes de la couronne annécienne (Saint-Martin-Bellevue, Charvonnex, Les Ollières, Aviernoz) ainsi que le Pays de Faverges (sauf Seythenex, Giez et Chevaline).
- 9,4% des terres agricoles sont protégés au niveau des DUL (protection A renforcée) ;
- A la date d'opposabilité du SCoT, aucune Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) précise et directement en lien avec la valorisation des « petits paysages d'intérêt » n'était en vigueur sur les communes du territoire. Seules 4 communes disposaient d'OAP en lien avec l'architecture ;
- Aucune charte intercommunale architecturale ou paysagère n'était approuvée sur le territoire en mai 2014

OBJECTIF 5 : ORGANISER UNE VILLE DE LA PROXIMITE

5.1 Développement d'une offre en services et équipements

Des projets d'équipements de proximité diversifiés, des projets structurants encore non aboutis

5.1.1 Réalisation ou extension des projets d'équipements structurants (Centre d'Expositions, de Séminaires et de Congrès, « centre nautique d'agglomération », extension du centre hospitalier ou du centre universitaire)

Le projet du Centre d'Expositions, de Séminaires et de Congrès de la Communauté d'Agglomération d'Annecy est actuellement en cours. Le 12 septembre 2016, le Préfet de la Haute-Savoie a signé l'arrêté de reconnaissance d'utilité publique du projet.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Annecy s'est également équipé de 3 résidences pour personnes âgées (soit 255 logements) sur la commune de Seynod. Une maison intergénérationnelle (21 logements) est actuellement en cours de construction sur cette même commune, ainsi d'un EHPAD sur Annecy (80 lits, disponibles à partir de novembre 2016).

Sur Annecy le Vieux, un permis devrait être déposé d'ici la fin de l'année pour une résidence étudiante comprenant 120 chambres.

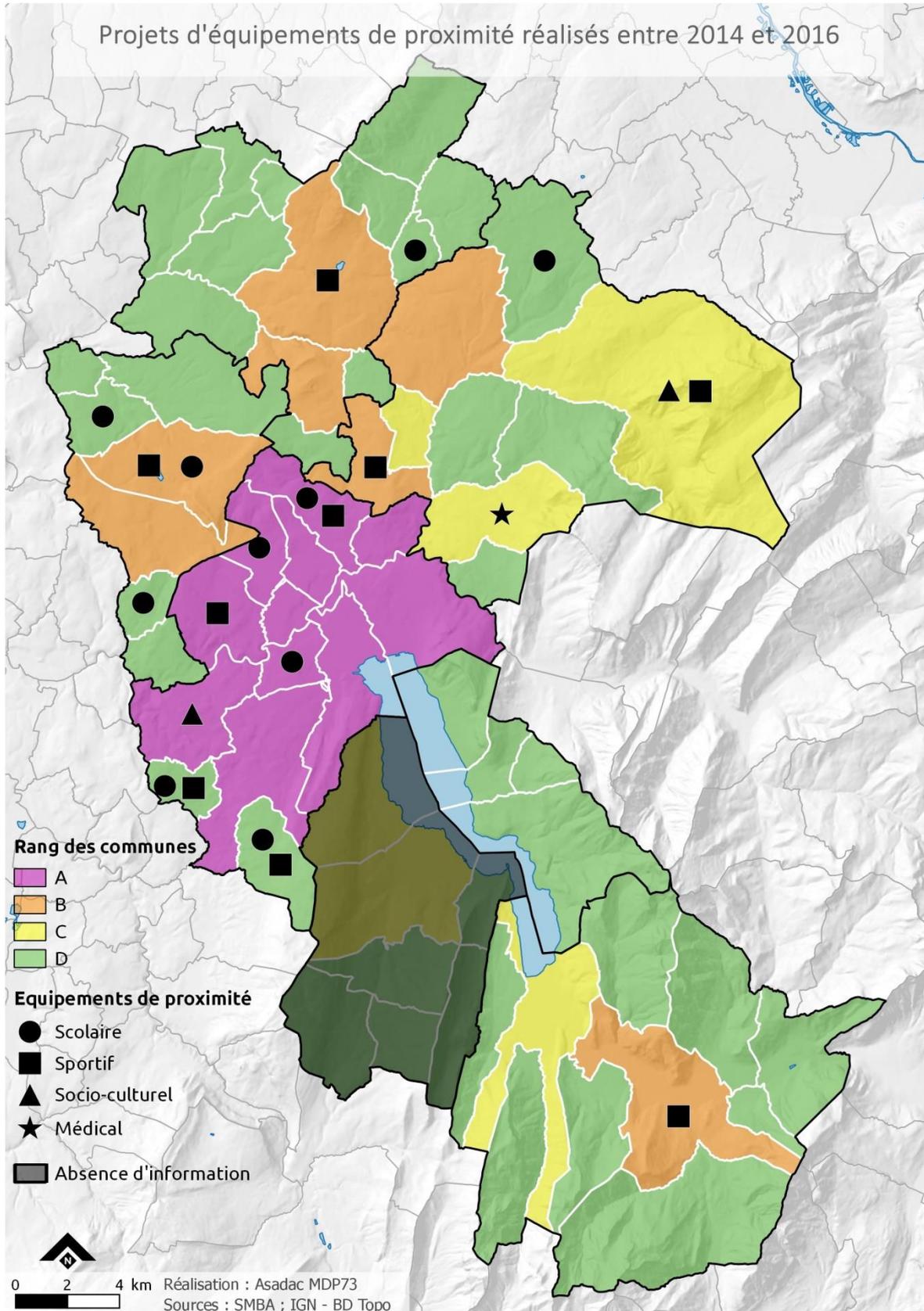
A Cran-Gevrier l'éco-quartier des passerelles, installé sur 6ha de friche industrielle, voit le jour. En effet, inaugurées en septembre 2015, les « Papeteries – Image Factory » (volet réindustrialisation du projet) accueille sur 7000m² de locaux, espace de co-working et pépinière, les entreprises de l'Image numérique.

5.1.2 Réalisation d'équipements de proximité (école, collège, lycée, ...)

!/ Il s'agit ici d'informations partielles dans la mesure où la CC Rive Gauche du Lac d'Annecy n'a, à ce jour, pas fait remonter les renseignements espérés.

On remarque que le nord du territoire est très dynamique en termes de projets d'équipements de proximité. Les équipements sportifs sont plutôt bien représentés (création des terrains et/ou de locaux dédiés), de même que les projets scolaires par l'agrandissement de plusieurs écoles : à Villy le Bouveret (ouverture de 4 classes), à Nonglard (2 classes), Pringy (3 classes) ; et la création de 2 groupes scolaires à Epagny et Mesigny.

A noter également l'ouverture d'un pôle santé à Villaz.



5.2 Développement commercial au service des centralités

5.2.1 Évolution du nombre de m² de surfaces commerciales - de proximité et de non proximité - dans les ZACoM, les centralités et hors des centralités

De façon synthétique, le Document d'Aménagement Commercial du SCoT préconise de favoriser l'implantation des commerces dans les centralités, aussi bien les commerces de proximité que les commerces de non proximité, dans la mesure où ces derniers "s'intègrent sans nuisances dans le tissu urbain mixte des centralités urbaines".

Les ZACoM sont pour leur part les lieux d'implantation privilégiés des commerces qui ne peuvent s'insérer dans la ville mixte, le SCoT interdit ainsi toute installation ou agrandissement de commerce de proximité existant.

Les centralités peinent à conserver leur vocation commerciale

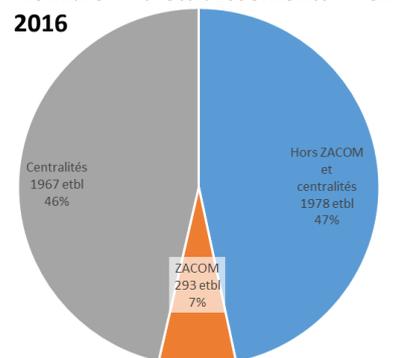
L'ensemble du commerce

4 021 commerces étaient comptabilisés en 2014 contre 4 239 en 2016 soit une progression de 5,4% en 2 ans.

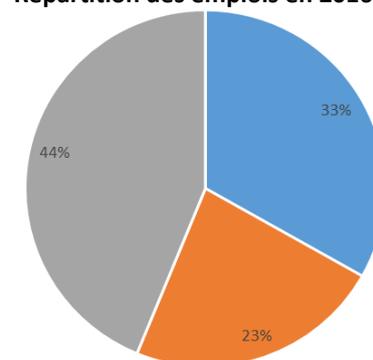
Concernant les centralités, l'ensemble du commerce s'est développé de 2,3% (+44 commerces), hors ZACoM et hors centralités, le commerce a gagné 152 unités soit une progression de 8,3%. Dans les ZACoM, on comptabilise 24 commerces de plus (+8,1%).

En deux ans, le poids des centralités est ainsi passé de 48% à 46% de l'ensemble du tissu commercial.

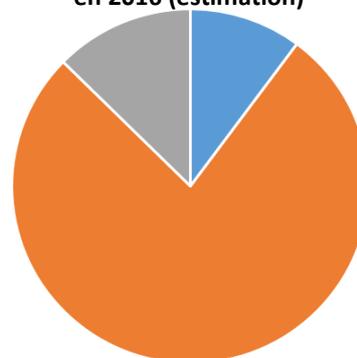
Nombre d'établissements en 2016



Répartition des emplois en 2016

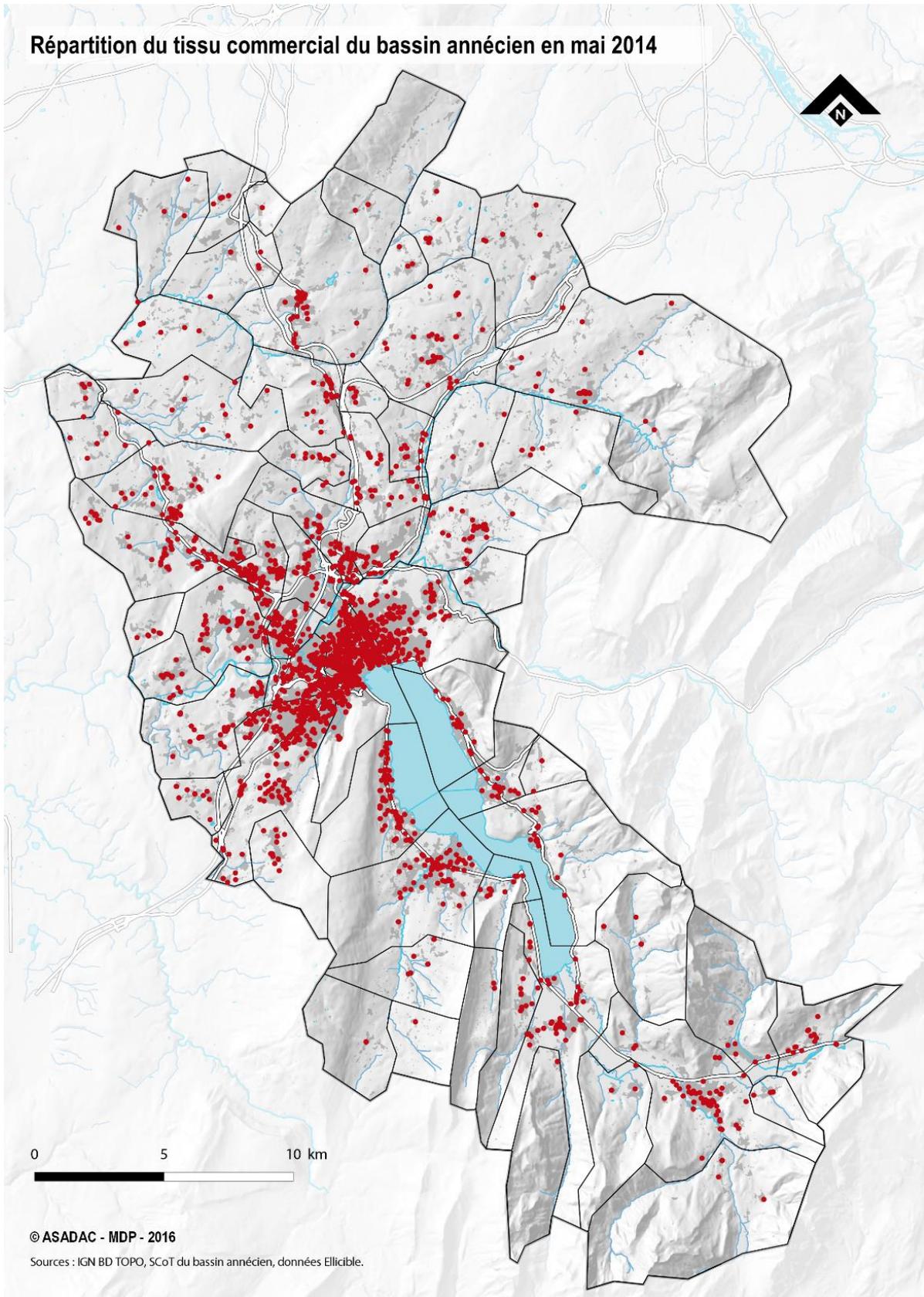


Répartition du chiffre d'affaires en 2016 (estimation)



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

Répartition du tissu commercial du bassin annécien en mai 2014



© ASADAC - MDP - 2016

Sources : IGN BD TOPO, SCOT du bassin annécien, données Ellicible.

Développement du commerce de proximité :

Pour sa part, le commerce de proximité s'est développé de +2,3% de 2014 à 2016 (+ 76 etbl.).

Dans les centralités le commerce de proximité représente 90% du tissu commercial.

Le développement des commerces de proximité a été plus dynamique dans les centralités secondaires et de proximité que dans la centralité principale

	Début 2016	Evolution 2014/2016	Nb. Etbl supplémentaires
Hors ZACOM et centralités	1 314	3,5%	+44 etbl.
ZACOM	235	8%	+18 etbl.
Centralités	1 765	0,8%	+14 etbl.
Ensemble	3 314	2,3%	+76 etbl.

Sur l'ensemble des 3 238 commerces de proximité existant en 2014, 689 ont arrêté leur exploitation, changé de statut ou de lieu d'exploitation.

Entre 2014 et 2016, 765 commerces se sont installés dans le bassin annécien (yc changements de statuts et de sièges d'exploitation).

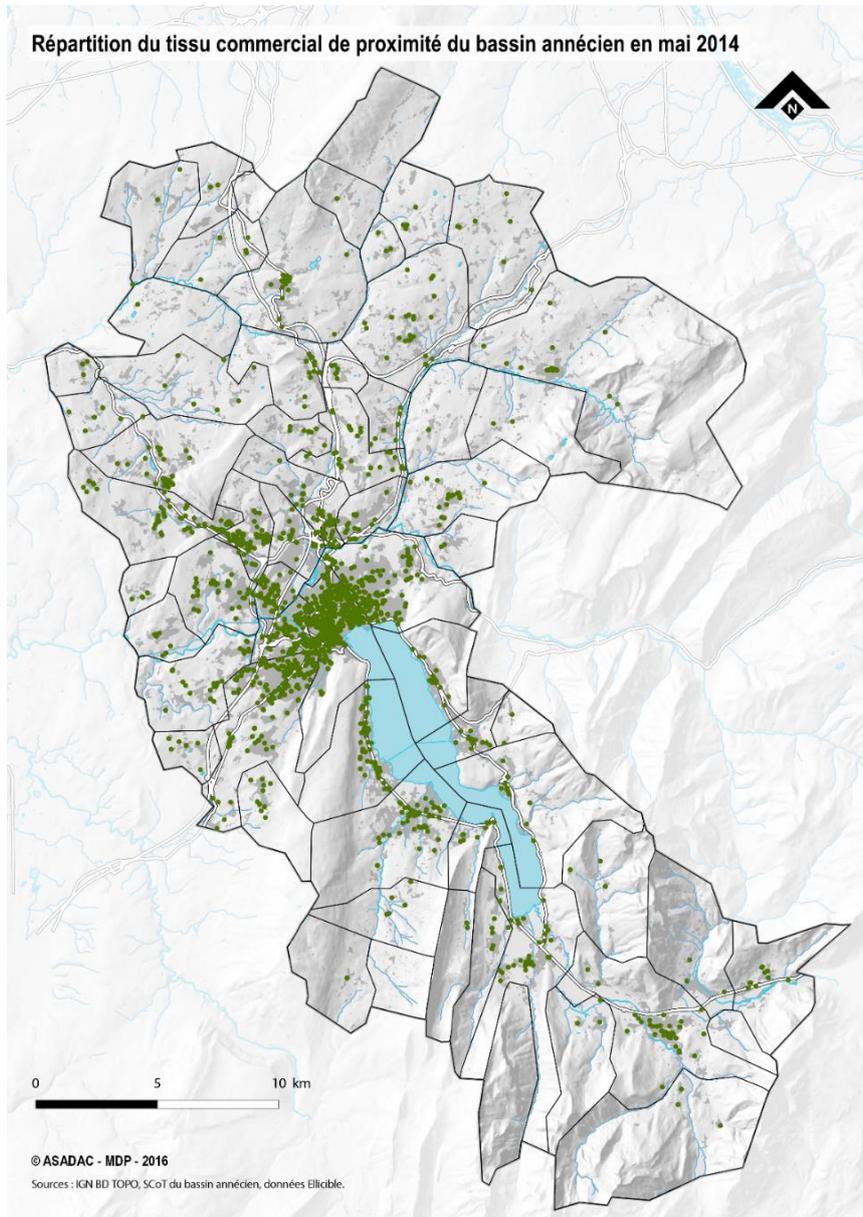
50% des établissements qui ont fermé entre 2014 et 2016 (343 etbl.) étaient situés dans les centralités, 46% des nouveaux commerces de proximité sont dans ces mêmes centralités (355 etbl.).

Nota bene :

Les établissements supplémentaires identifiés en 2016 ne correspondent pas au nombre effectif de création d'établissements entre 2014 et 2016, mais, plus précisément, au solde des créations et des disparitions, fermetures ou déménagements d'établissement entre ces deux dates.

A titre indicatif, les 44 établissements supplémentaires hors ZACOM et hors centralités traduisent dans les faits, l'installation, la création ou le changement de statut de 410 commerces alors que dans le même temps, 366 établissements ont fermé, déménagé, ou changé de statut.

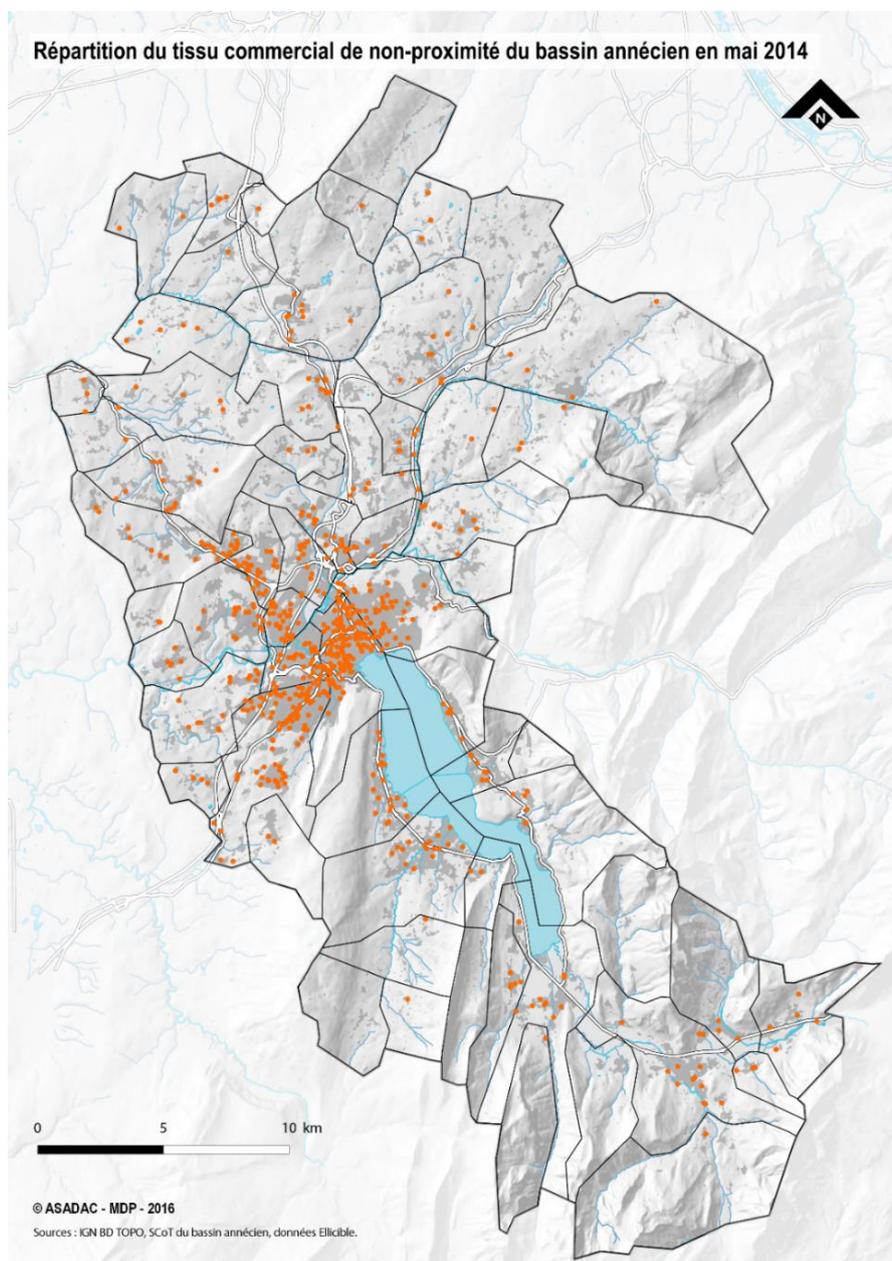
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Ussets
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



Développement du commerce de non proximité :

Les commerces de non proximité se sont développés de +19,3% de 2014 à 2016. Les ¾ de ces commerces sont situés hors centralités et hors ZACOM

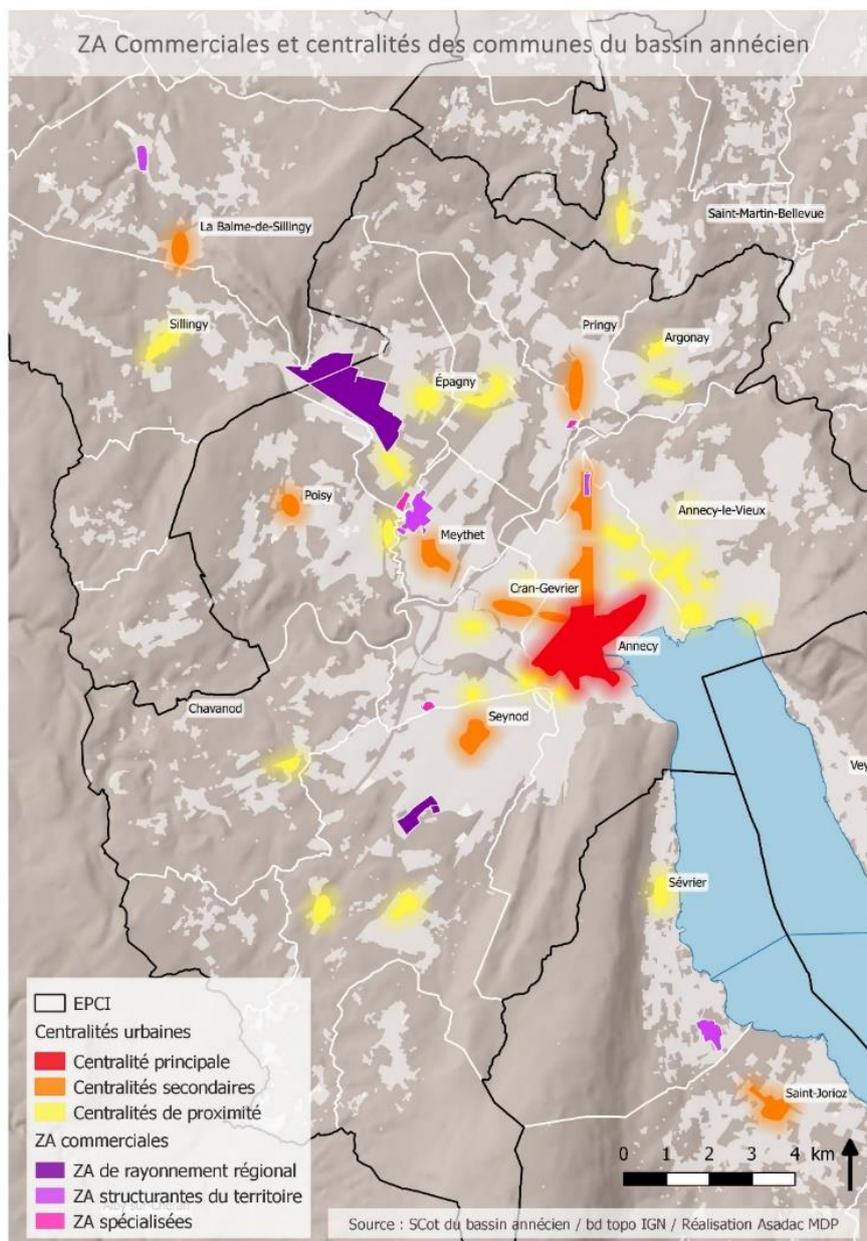
	Début 2016	Evolution 2014/2016	Nb. etbl. supplémentaires
Hors ZACOM et centralités	658	20,7%	+113 etbl.
ZACOM	54	8,0%	+4 etbl.
Centralités	197	18,0%	+30 etbl.
Ensemble	909	19,3%	+147 etbl.



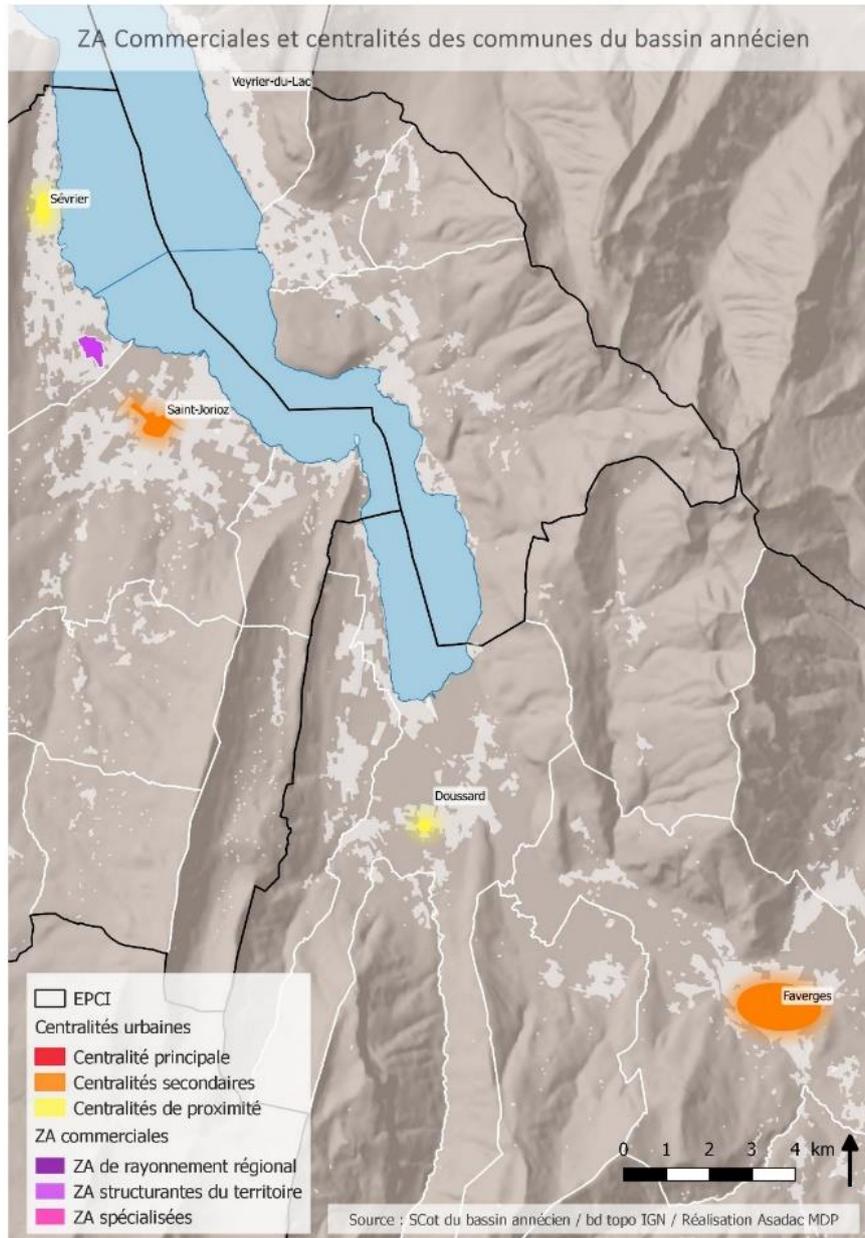
Rappels de la hiérarchie des centralités et des ZACom utilisée dans le SCot du bassin annécien

Le développement des commerces de proximité doit avoir lieu en priorité dans les centralités. Il est exclu hors centralités.

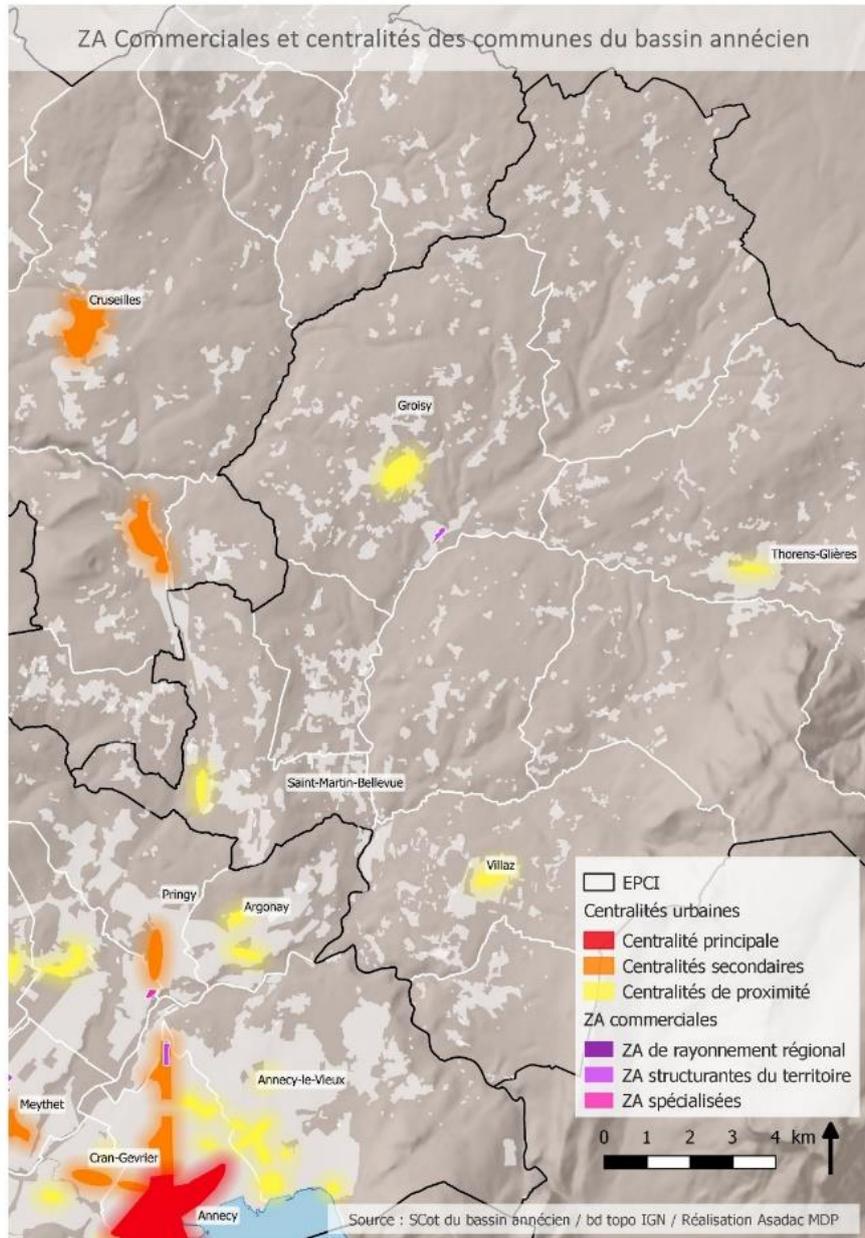
Le développement des commerces de NON proximité est orienté vers les ZACOM et les centralités.



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



Secteur centre

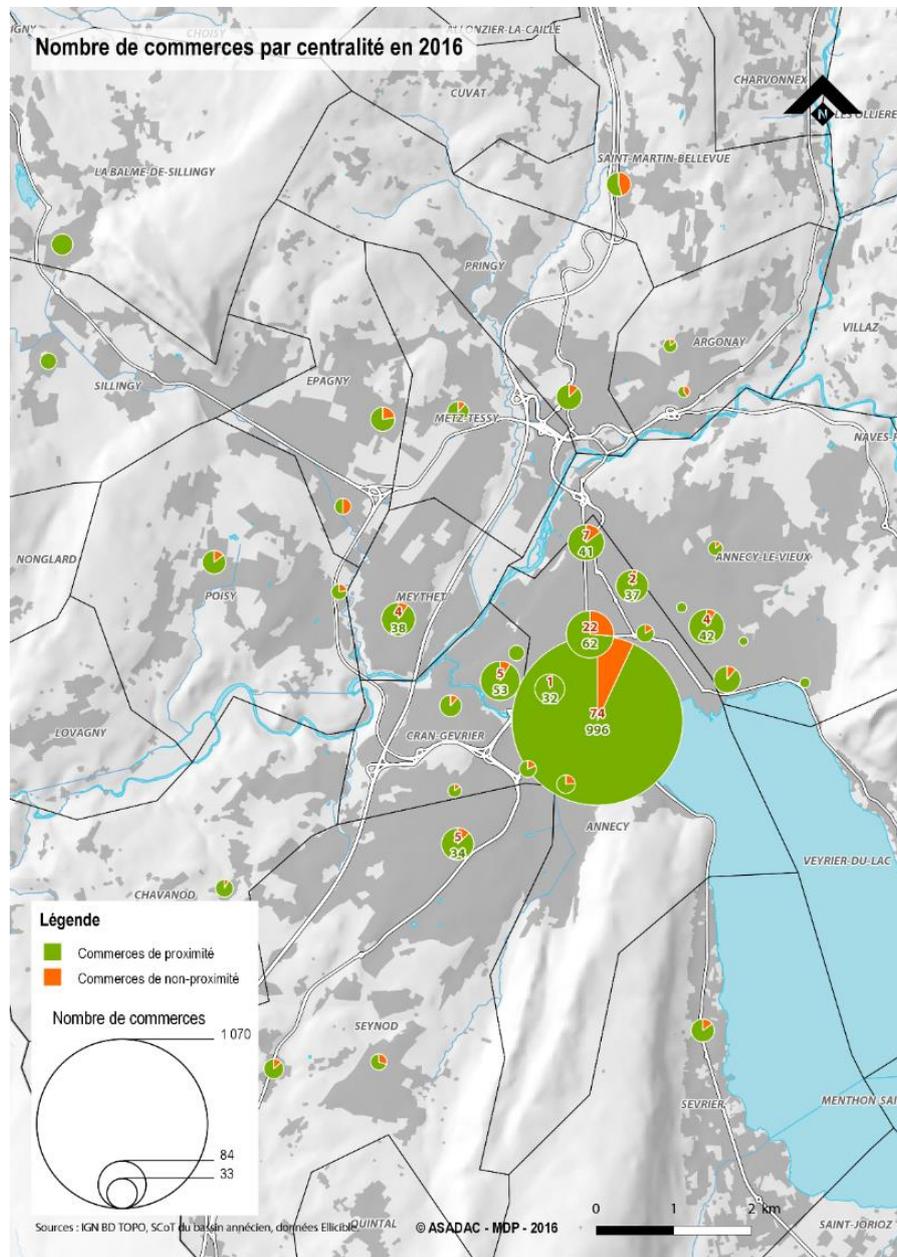
Le tissu commercial est en progression au cœur d'Annecy, cependant, les commerces de proximité sont en légère décroissance.

Les centralités ou le commerce de proximité est en progression :

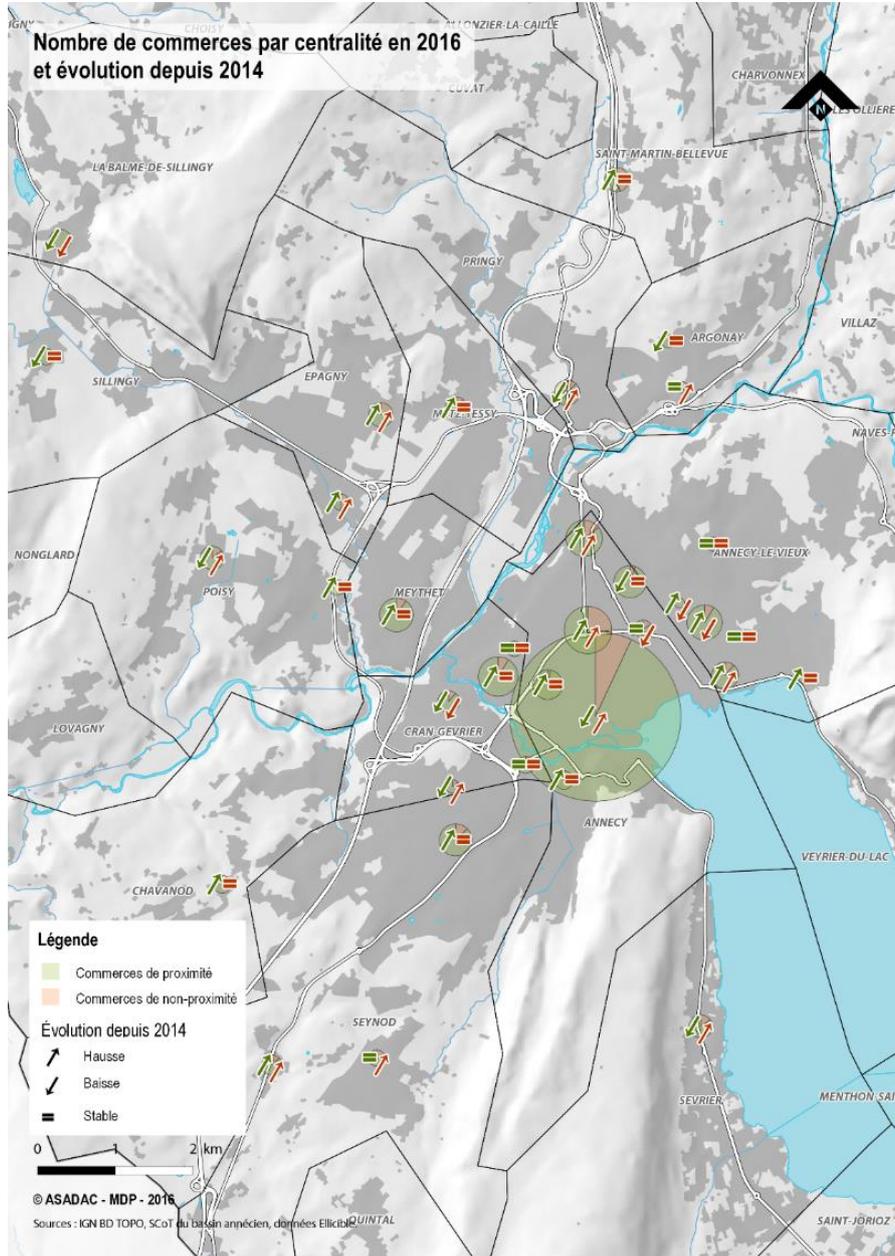
- Centralité secondaire Annecy,
- Centres-villes de Seynod, Cran-Gevrier et Meythet
- Les Carrés et les Pommaries à Annecy le Vieux

Les commerces de non proximité sont nettement moins présents dans les centralités.

Le cœur d'Annecy attire plus facilement les commerces de non proximité.



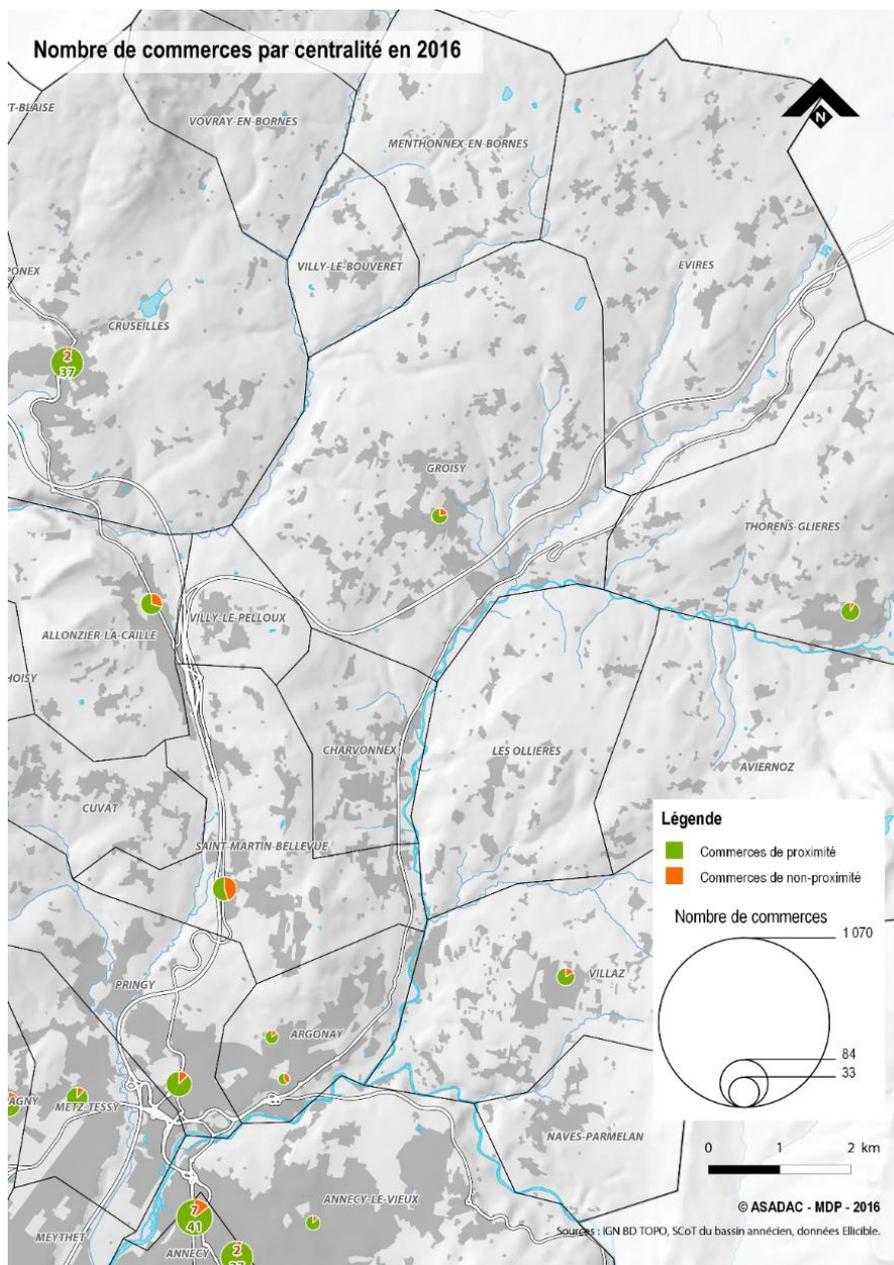
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



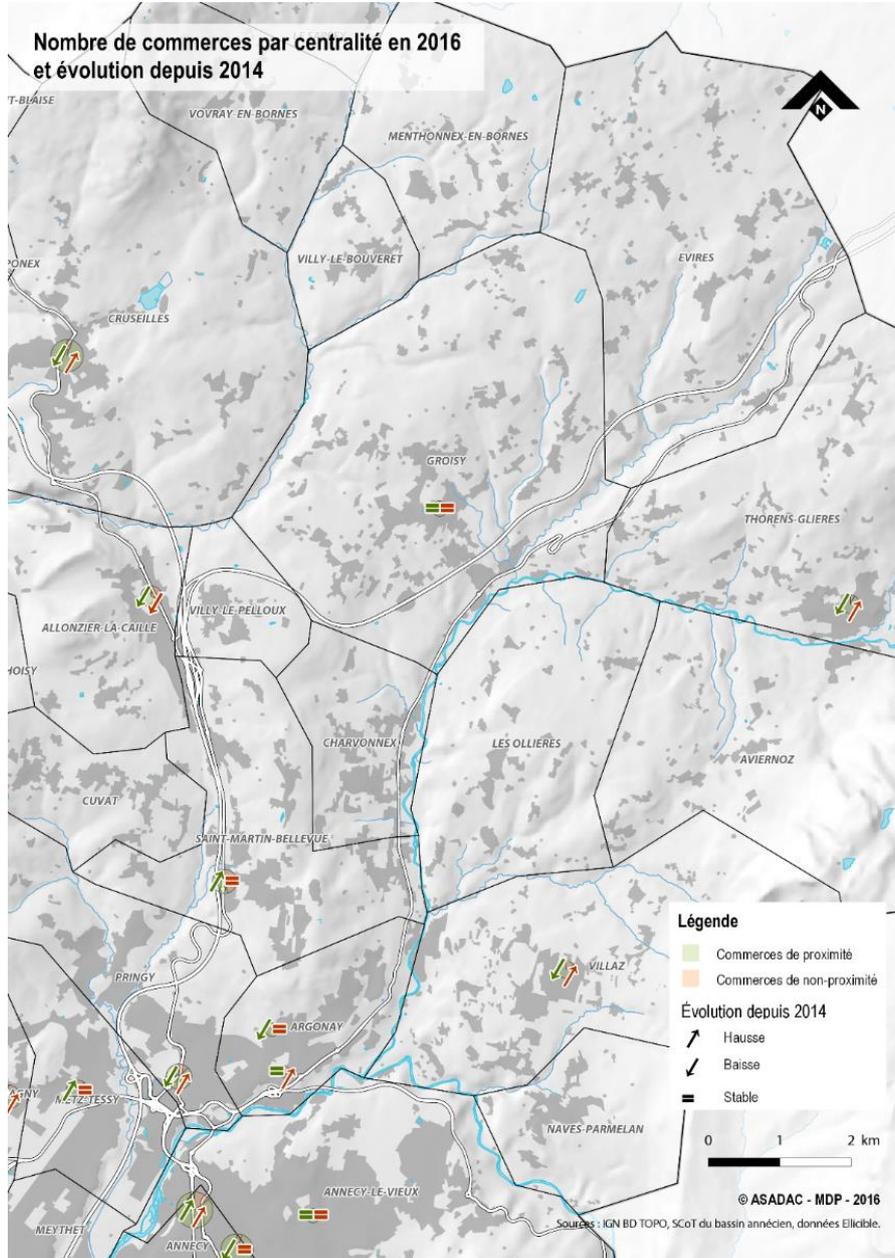
Secteur nord

Au nord du territoire, le commerce de proximité ne se développe pas dans les centralités. Il s'implante plus facilement hors centralités.

Dans ce secteur, les commerces de non proximité sont très peu représentés dans les centralités.



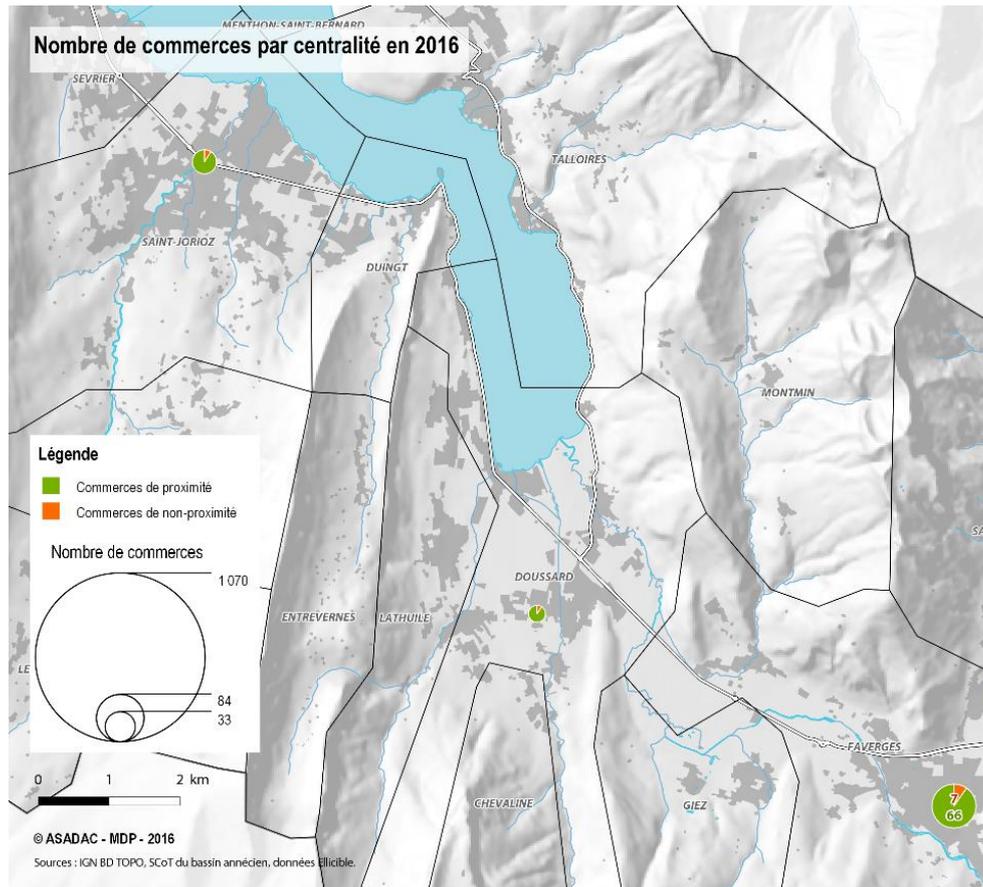
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

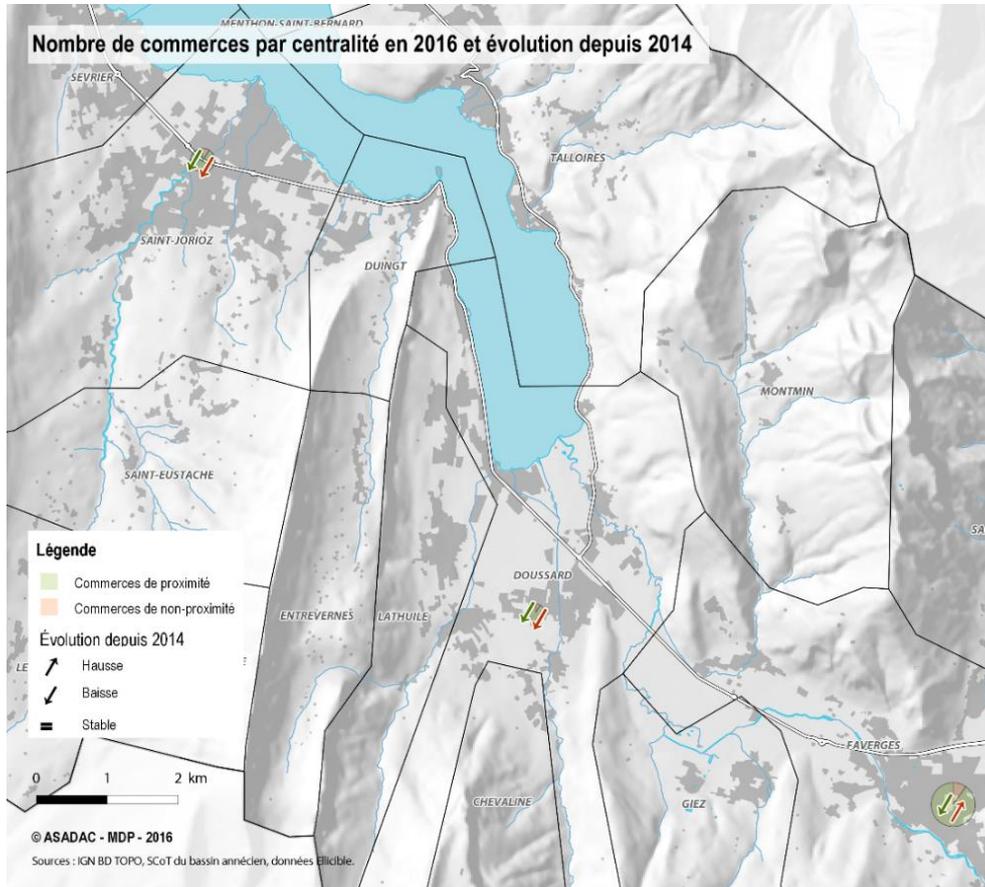


Secteur sud

Au sud du territoire le commerce de proximité est en repli dans les trois centralités principales (St Jorioz, Faverges et Doussard).

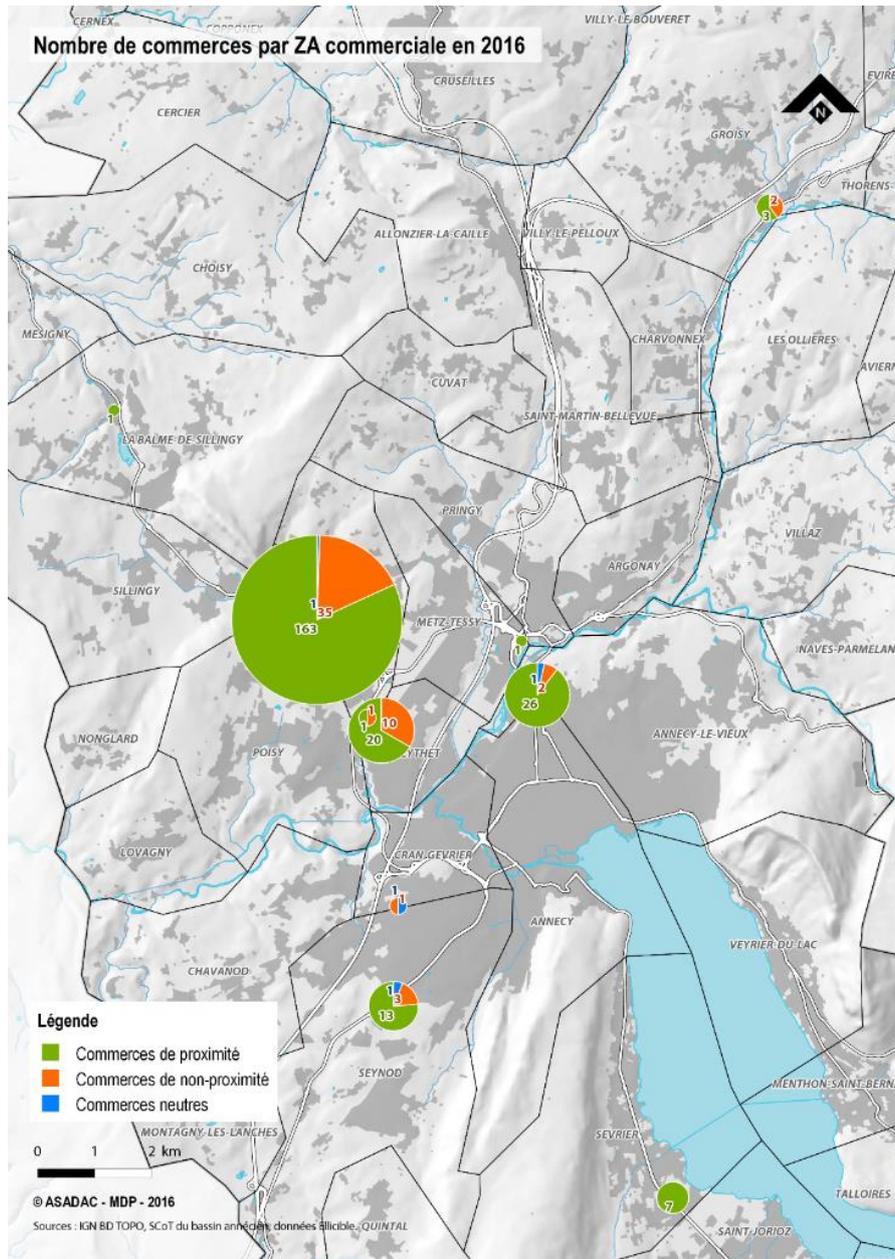
Seul le commerce de non proximité se renforce dans la centralité de Faverges.



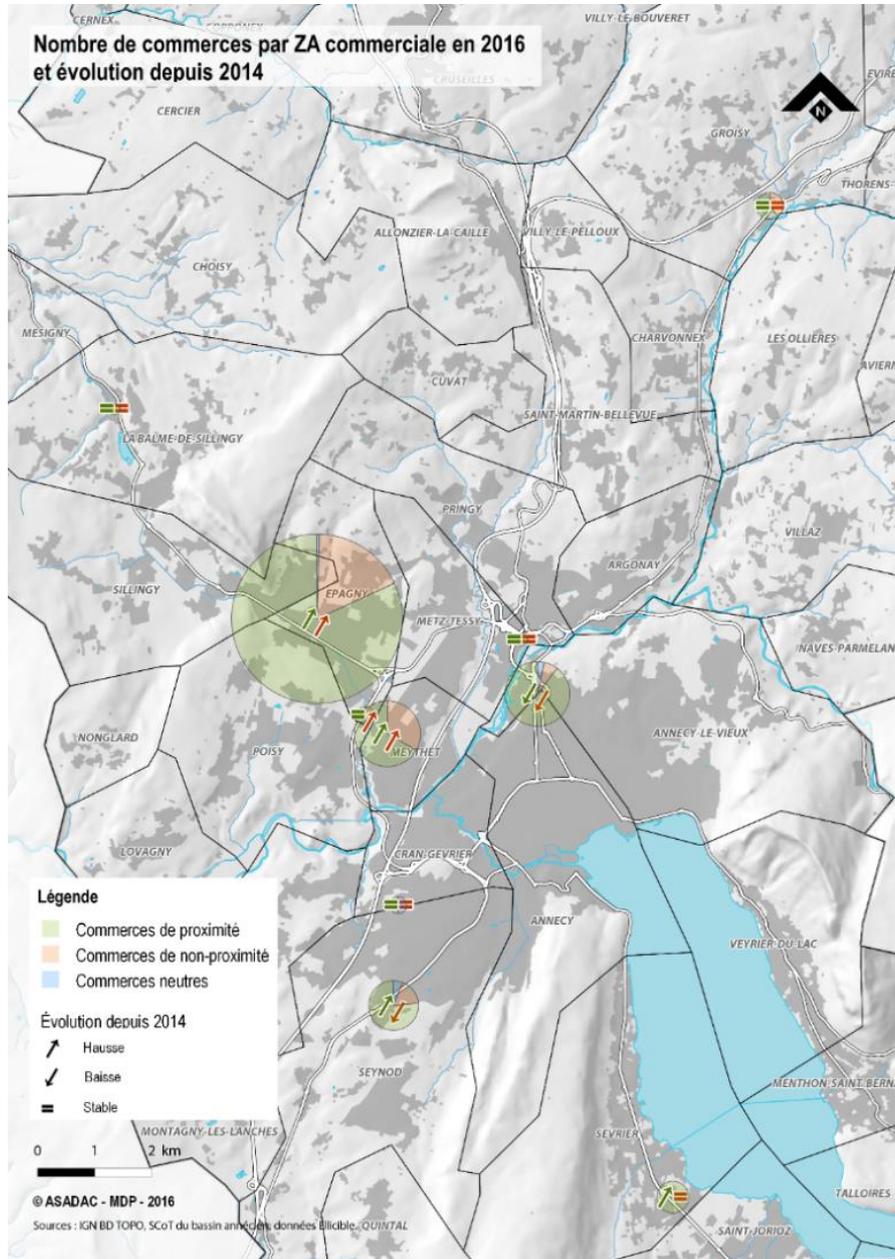


Développement commercial dans les ZACOM

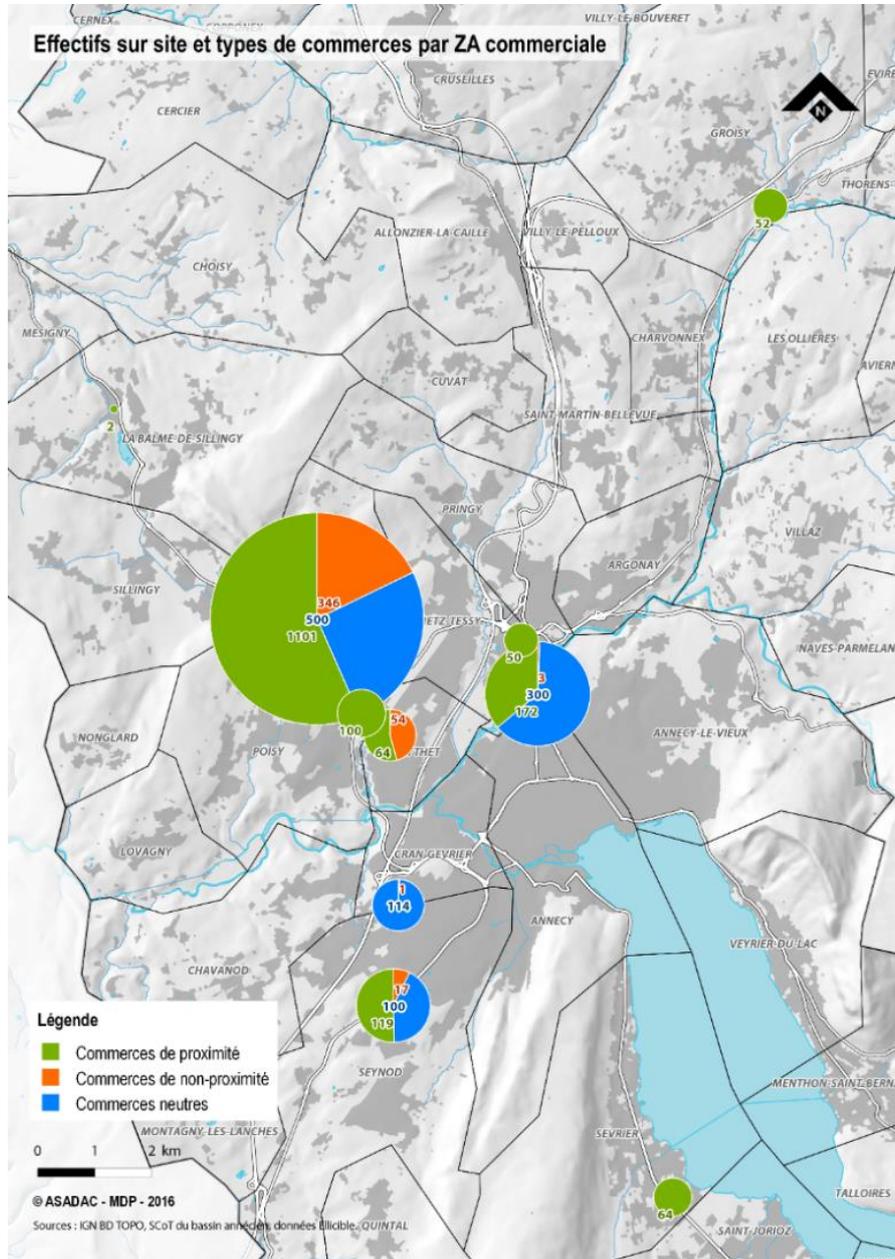
L'objectif du SCoT est d'axer l'activité des ZACOM sur les commerces de non proximité qui ne peuvent s'insérer dans le tissu urbain. De 2014 à 2016, on constate un renforcement des commerces de proximité (+18 commerces de proximité) et un léger développement des commerces de non proximité (+4 commerces)



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



5.3 Intégration de la dimension logistique dans les projets urbains

5.3.1 Espaces nécessaires à la réalisation d'espaces logistiques urbains pour la distribution de marchandises dans les centres villes

Cet objectif a été inscrit dans le SCoT de Bassin Annécien afin de prendre en compte le projet d'espace logistique urbain envisagé au cœur de l'agglomération d'Annecy et pouvant permettre de coordonner la desserte logistique du centre-ville et ainsi de contribuer à décongestionner le centre urbain et de limiter l'impact du transport routier sur l'environnement.

A fin 2015, un seul centre de distribution urbaine (CDU « Pure ») a été créé, en novembre 2014, à Seynod. Il a démarré son activité début 2015.

Le CDU est implanté à un kilomètre du centre annécien. Il compte 1 000 m² répartis sur deux niveaux, dont 500 m² dédiés au transit, et 500 au stockage. Il s'appuie sur des véhicules à motorisation électrique pour livrer le fret au cœur de l'agglomération.

Ce projet, a été financé à 50 % par l'Union Européenne (programme LIFE+) est coordonné par le Cluster Logistique Rhône-Alpes qui a constitué un groupe de partenaires privés. L'objectif est de limiter le trafic vers la ville en assurant le dernier kilomètre et la livraison de la marchandise.

A ce jour, aucun autre projet logistique urbain n'est prévu sur le territoire.

OBJECTIF 6 : PRESERVER ET VALORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

6.1. Protection et valorisation de la ressource en eau

6.1.1 Evolution de la qualité des eaux superficielles et souterraines

CONTEXTE

Deux critères sont suivis dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée (Agence de l'eau, Syndicats de rivières) :

- la qualité écologique et la qualité chimique pour les eaux superficielles ;
- la qualité chimique et la quantité pour les eaux souterraines.

Les sources de pollution identifiées sur le territoire sont (étude bilan du contrat de rivière Fier & Lac 2016, données 2011-2013) :

- **les rejets industriels** (métaux lourds, HAP, PCB, BTEX, produits toxiques...) : précisons que les voiries sont équipées d'un système d'assainissement souvent défectueux ;
- **les rejets des gestionnaires d'espaces publics ou ouverts au public** (pesticides) : à noter que ces rejets proviennent aujourd'hui majoritairement de l'entretien des voies de chemin de fer (SNCF), du réseau autoroutier et routier (AREA, Conseil Départemental de Haute-Savoie⁵ et collectivités), de l'entretien des golfs et des espaces publics. Ces gestionnaires utilisent encore le Glyphosate (50 % des substances retrouvées) ;
- **les rejets domestiques** (éléments phosphorés et nutriments) ;
- **les rejets organiques** (matières fécales, nitrates) : à noter que les élevages de bovins (produits laitiers essentiellement sur le territoire) sont pour beaucoup dans la pollution de ce type.

A noter que les eaux pluviales urbaines transportent des polluants chimiques jusque dans les cours d'eau.

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Le territoire du SCoT est composé de 4 bassins versants (cf. carte page suivante) :

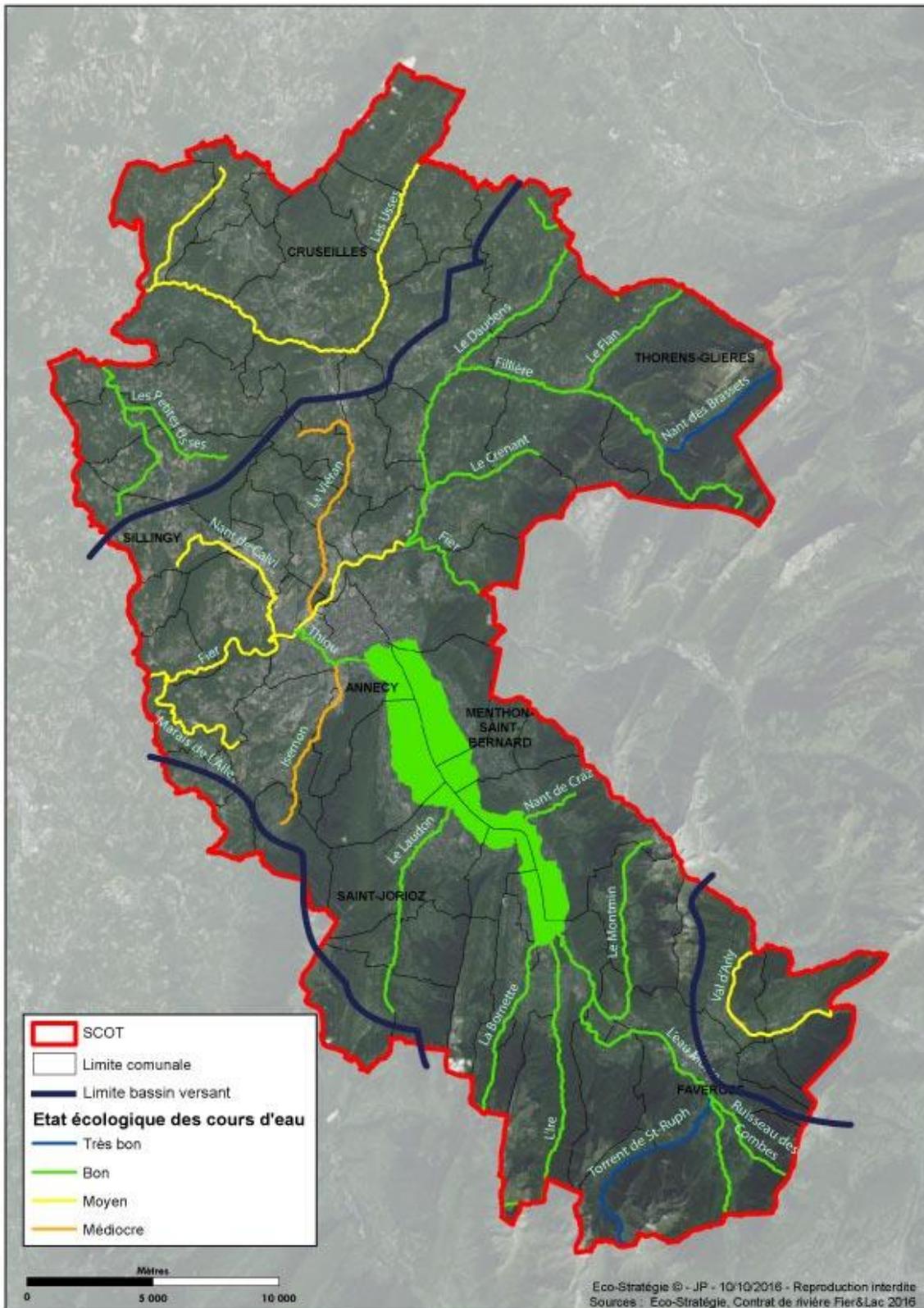
- L'Arly au sud,
- Le Fier et le lac en partie centrale,
- Les Usse au nord,
- Le Chéran en bordure sud-ouest

La qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau du territoire était en 2013 globalement satisfaisante⁶, malgré quelques points noirs, essentiellement en partie nord du territoire du SCoT (agglomération annécienne surtout). Les cours d'eau circulant en zone urbaine présentent de manière générale un état plus dégradé (écologie, chimie et hydromorphologie) que les cours d'eau circulant en zone rurale.

⁵ Source : enquête 2013 auprès de 26 communes du bassin du Fier & Lac

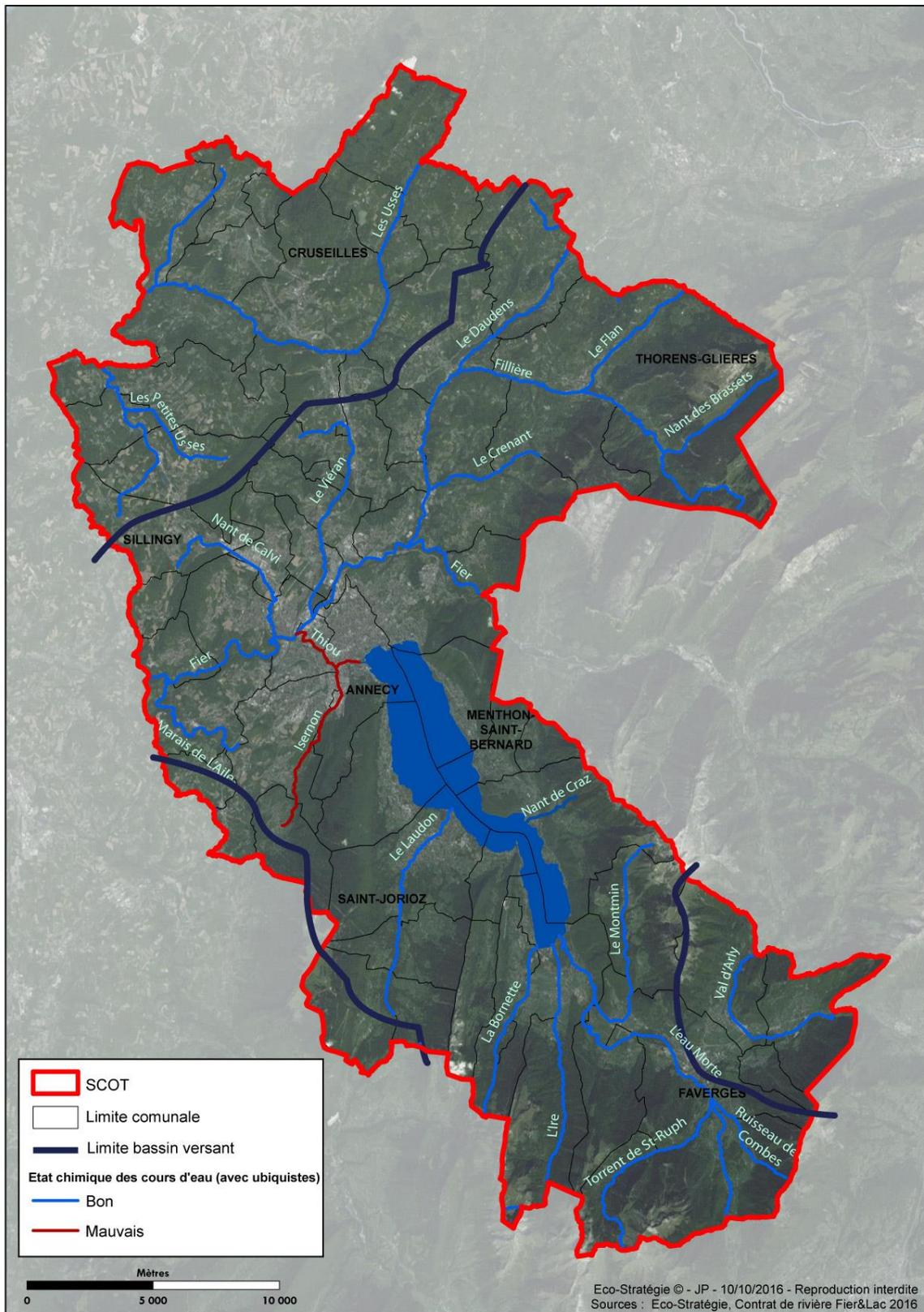
⁶ Données relevées entre 2009 et 2013

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



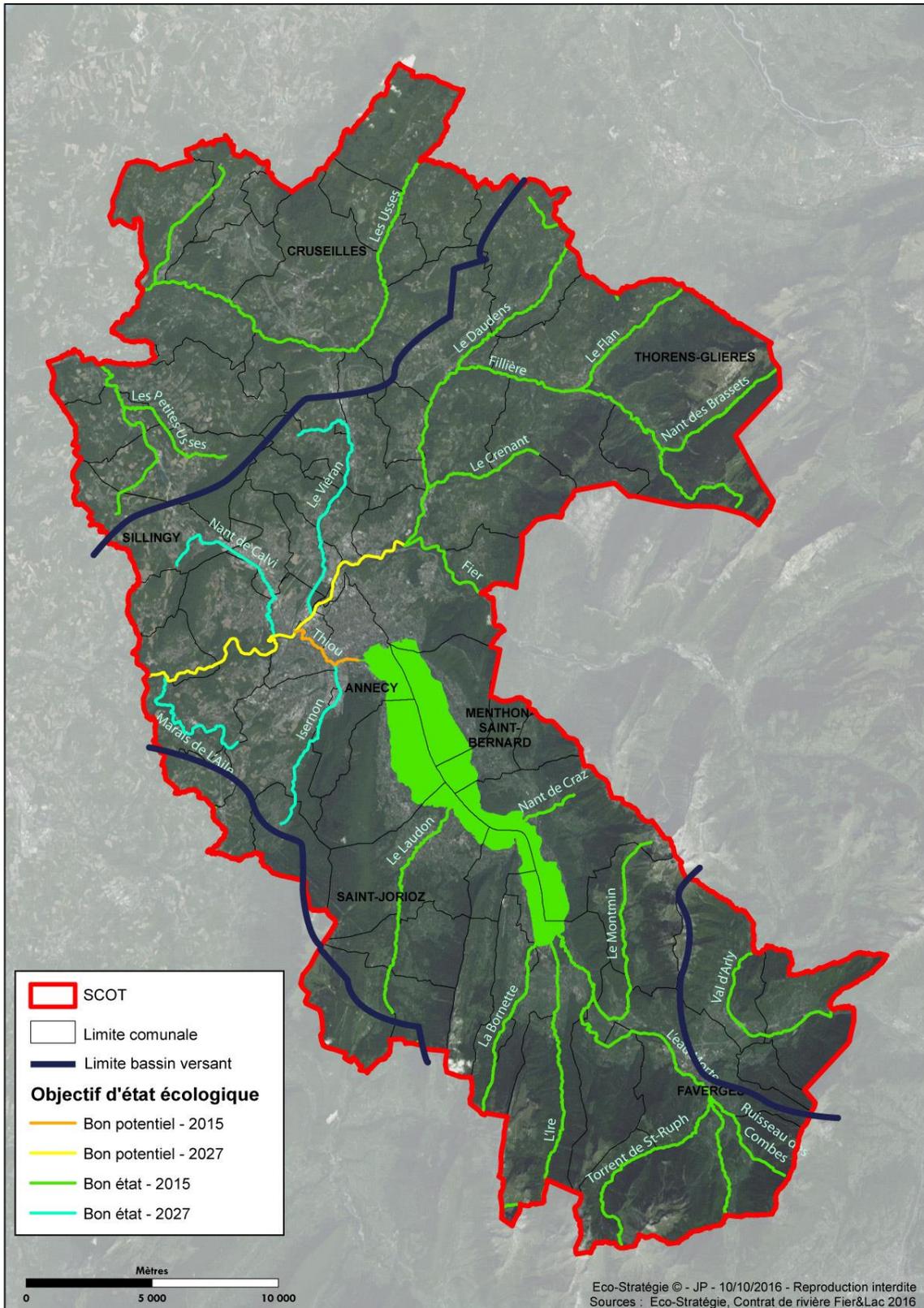
Etat écologique des cours d'eau du territoire - 2013

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
 Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
 Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



Etat chimique des cours d'eau du territoire - 2013

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette



Objectif écologique des cours d'eau du territoire (SDAGE 2016-2021)

Bassin versant Fier&Lac

Entre 2010 et 2013, la station de mesure de la qualité des eaux n°06850166 sur le Thiou, affluent rive gauche du Fier à Cran-Gevrier, recense un mauvais état chimique du cours d'eau. Ce déclassement provient de 2 substances (ubiquistes⁷) : le Benzo[a]pyrène et le Trichloréthylène. Ces 2 substances toxiques proviennent d'une activité industrielle.

Cas du ruisseau de l'Herbe qui n'a pas été identifié dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE comme une masse d'eau du bassin versant Fier & Lac : L'Herbe compte parmi les premiers points noirs du bassin au regard de sa qualité dégradée (physico-chimique, chimique, biologique et hydromorphologique). Les campagnes d'analyses menées par le Conseil Départemental entre 2006 et 2015 révèlent des apports excessifs en **nitrate**s. Depuis 2012, la charge nutritionnelle a diminué mais reste importante et impactante, comme en témoigne l'état des compartiments biologiques (IBGN⁸ et IBD⁹). Plusieurs métaux ont par ailleurs été détectés (arsenic, chrome, cuivre, zinc, nickel) (*Gay Environnement, 2013 et Tere, 2015*).

Du point de vue de l'assainissement des eaux usées, 2 territoires se distinguent : d'une part, le bassin du lac et l'agglomération annécienne dont l'assainissement est à dominante collective et la grande majorité des effluents collectée vers la STEP¹⁰ SILOE (Cran-Gevrier) et dans une moindre mesure la STEP des Poiriers (Poisy). Bénéficiant de bons rendements épuratoires, ces 2 STEP reçoivent les effluents d'environ 250 000 EH (depuis 1997), leurs rejets post traitement étant concentrés dans le Fier sur moins de 2 km. D'autre part, la Fillière, le Fier amont et le Fier aval, dont l'assainissement est mixte (collectif et autonome). Sur le bassin versant Fier & lac, la campagne de recherche (2013-2014) des substances dangereuses dans l'eau a porté sur 4 stations d'épuration urbaines et 18 établissements industriels. Les campagnes de recherche des substances dangereuses en sortie de la STEP SILOE (Fier médian) identifiaient entre 2012 et 2014 la présence d'un grand nombre de substances, les plus significatives étant le nickel, le cuivre, le zinc, l'arsenic, un solvant organochloré (le chloroforme) et 2 substances actives d'herbicides. Les rejets de la STEP des Poiriers dans le Nant de Calvi comportaient entre 2012 et 2014 un seul micropolluant considéré comme significatif : le zinc.

Parmi les 18 établissements industriels soumis à la surveillance initiale, 4 ont un rejet vers le milieu naturel (sans traitement préalable) : dans le Fier dans l'agglomération annécienne, le Thiou, l'Isernon et l'Herbe.

Le tissu industriel est concentré principalement dans l'agglomération annécienne. Deux tiers des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont situés dans le sous-bassin du Fier médian, dont une majorité possède une activité potentiellement polluante (chimie, travail des métaux, travail du bois, carrières, blanchisserie...) (*DREAL, 2016*). La qualité physico-chimique, métallique et biologique de plusieurs affluents du Fier médian témoigne de **pressions industrielles** importantes, particulièrement sur les ruisseaux de l'Herbe et de l'Isernon (ou Ruisseau des 3 Fontaines) (*Gay Environnement, 2013*). Sur ces deux cours d'eau, les rejets autorisés de deux entreprises de traitement de surface présentent une charge polluante supérieure à leur capacité auto-épuratoire et fortement impactante pour le milieu.

Des rejets « sauvages » et des apports directs liés à des mauvaises pratiques (démontage de véhicule...) sont également régulièrement mis en cause (*SAGE Environnement, 2009 et Montmasson/SAGE Environnement, 2007*).

Certaines autres pollutions proviennent d'anciennes décharges (à proximité de L'Eau Morte, du marais de Doussard, du ruisseau du Marais de l'Aile et du Nant de Calvi) et de sites contaminés par d'anciens stockages de métaux ou par des rejets non autorisés ou accidentels de substances toxiques. L'analyse croisée des surfaces imperméabilisées, des charges polluantes théoriquement émises et de la qualité des milieux récepteurs met en évidence la contribution potentiellement importante de l'agglomération annécienne dans le Fier, ses affluents et le nord du lac (*Egis et Aquascop, 2016*).

Les pollutions d'origine agricole, bien qu'encore identifiées sur le territoire (notamment Fier et Fillière) ont été réduites depuis 2004 grâce notamment au raccordement des laiteries et autres GAEC à des Unités de

⁷ Une substance est considérée comme ubiquiste si elle remplit au moins l'un des 4 critères : persistance, bio-accumulatrice, toxique ou quasiment omniprésente dans l'environnement

⁸ Indice Biologique Normal Globalisé : état écologique selon les espèces rencontrées, plus ou moins pollu résistantes

⁹ Indice Biologique Diatomées : donne un état écologique des cours d'eau

¹⁰ Station d'Épuration

dépollution. Des pesticides sont encore utilisés en culture et arboriculture mais ne jouent qu'un rôle moindre dans les pollutions actuelles. Les substances de ce type identifiées dans les prélèvements proviennent majoritairement des gestionnaires de réseaux et d'espaces publics.

L'état chimique du lac au sens de la DCE est jugé bon. Parmi les 41 substances prises en compte pour évaluer l'état chimique, deux métaux (nickel et cadmium) et un HAP¹¹ (naphtalène) ont été détectés à de faibles concentrations. Plusieurs autres substances ont été quantifiées, parmi lesquelles des métaux, un herbicide, des HAP, toutes à de faibles concentrations. A noter que les concentrations de HAP mesurées dans les sédiments du lac étaient largement inférieures à la valeur moyenne issue des analyses entre 2007 et 2010 sur 68 plans d'eau des bassins Rhône-Méditerranée & Corse, à l'exception du naphtalène qui était proche de la moyenne (*AERMC, 2010 et Aquascop, 2016*). Les analyses des sédiments réalisées en 2008 ont également permis de mettre en évidence **une différence de concentration de HAP entre le Petit Lac et le Grand Lac et sur un transect entre la zone centrale du Grand Lac et la zone rivulaire**, sans qu'il soit possible d'en déterminer exactement les causes (*SILA, 2009*).

Au niveau des eaux souterraines, la qualité chimique et la quantité sont en bon état.

Bassin versant Arly

Parmi les points noirs de la qualité de l'eau, le Biel de St-Ferréol à Faverges (affluent de la Chaise) présente une qualité moyenne du fait de la présence d'ammonium (rejets directs). Le contrat de rivière (2012-2016) stipule qu'une réhabilitation des réseaux et la suppression d'un déversoir d'orage sont nécessaires.

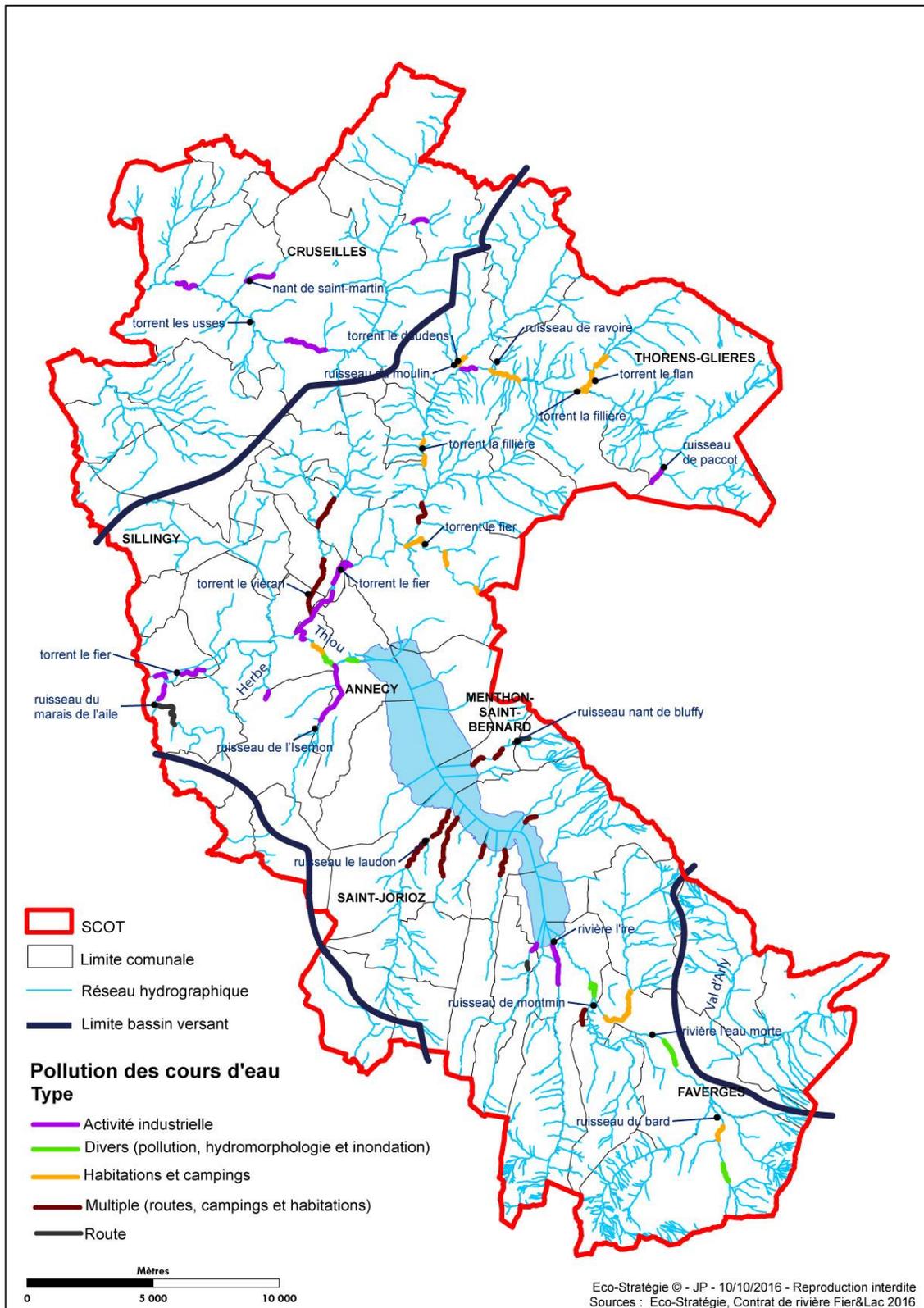
L'activité touristique du bassin versant représente un moteur économique de première importance, multipliant par 7, en période hivernale, la population permanente du Val d'Arly et du Beaufortain en tête de bassin (hors SCoT). Cette activité nécessite une configuration adaptée des systèmes d'assainissement afin de limiter, en période d'étiage hivernal et de pic de fréquentation et de rejets, la dégradation de la qualité des effluents rejetés. Sur l'ensemble du bassin versant, près de 80% de la population maximale saisonnière est raccordée au réseau d'assainissement collectif, 12% dispose d'une installation autonome et près de 8% ne dispose d'aucun dispositif de traitement.

Bassin versant Usse

La qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin versant est globalement bonne à très bonne au sens de la DCE. Les eaux sont cependant fortement minéralisées et les cours d'eau sont sensibles aux nitrates d'origine agricole et/ou domestique. Le captage de la Douai à Cruseilles présente une plus grande vulnérabilité vis-à-vis du risque de pollution et des enjeux de santé humaine.

La carte ci-après permet de localiser les pollutions ponctuelles des cours d'eau sur le territoire du SCoT. Il convient de noter que ce travail très précis permet de comprendre la dégradation des états des cours d'eau. Notons que malgré ces pollutions, les cours d'eau présentent globalement, c'est-à-dire de manière normée, un bon état global (sauf quelques-uns, cf. carte ci-avant).

¹¹ Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques



Localisation des principales pollutions (source : Contrat de rivière Fier & Lac, données 2011-2013)

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

La validation prochaine d'un contrat de territoire sur le bassin Fier & lac, l'exécution actuelle d'un contrat de bassin sur le BV des Usse et d'un contrat sur le BV de l'Arly, Doron et Chaise, permettent de préciser les types d'actions et leurs localisations aux échelles communales. A noter que la problématique des espèces invasives est soulevée dans les contrats de rivière. Elle concerne les espèces végétales mais aussi animales (écrevisses américaines). Des actions de prévention, d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire sont mentionnées, la gestion n'étant pas encore à l'ordre du jour.

Les enjeux sont plus tournés vers l'agriculture (arboriculture, céréaliculture et industries laitières notamment) et l'assainissement (résidus phosphorés des rejets domestiques).

L'enjeu est ici globalement de maintenir l'état actuel des cours d'eau et des masses d'eau souterraines. On précisera qu'un contrat de territoire est en cours d'élaboration sur le bassin Fier et lac. Des mesures seront définies avec les acteurs locaux pour permettre notamment au cours du Thiou, de l'Herbe et de l'Isernon de recouvrer un meilleur état chimique global. A noter que le Thiou, masse d'eau fortement modifiée, doit atteindre un bon potentiel (et non un bon état).

Des travaux d'amélioration de l'efficacité du réseau de traitement des eaux usées ont été entrepris par le SILA en 2014 et devraient s'achever en 2017.

Synthèse sur la qualité des eaux de baignade

Le suivi de la qualité bactériologique des eaux de baignade du lac effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2010 met en évidence une qualité globalement bonne. Quelques dépassements de la teneur en germes de contamination fécale ont été mesurés. A l'issue de la saison balnéaire 2014, toutes les baignades du territoire présentent une eau conforme aux normes européennes (Directive 2006/CE).

LAC D'ANNECY									
Baignade		Classement annuel / Directive 75			Classement annuel / Période Transitoire			2013 Classement sur 4 ans / Directive 2006	2014 Classement sur 4 ans / Directive 2006
Commune	Site Nom	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Années 2010 à 2013	Années 2011 à 2014
ANNECY	PLAGE DE L'IMPERIAL	A	B	A	B	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
ANNECY	PLAGE DES MARQUISATS	B	B	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
ANNECY LE VIEUX	PLAGE D'ALBIGNY	B	A	B	B	A	C	Qualité excellente	Qualité excellente
DOUSSARD	PLAGE MUNICIPALE	A	B	A	A	B	B	Qualité excellente	Qualité excellente
DUINGT	PLAGE MUNICIPALE	C	B	B	B	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
MENTHON SAINT BERNARD	PLAGE MUNICIPALE	B	B	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
SAINT JORIOZ	PLAGE MUNICIPALE	A	B	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
SEVRIER	PLAGE DES CHOSEAUX	B	B	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
SEVRIER	PLAGE MUNICIPALE	A	B	A	A	A	B	Qualité excellente	Qualité excellente
TALLOIRES	PLAGE D'ANGON	A	A	B	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
TALLOIRES	PLAGE ESPACE LAC	A	A	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
TALLOIRES	PLAGE MUNICIPALE	A	A	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
VEYRIER DU LAC	PLAGE LA BRUNE	A	A	A	A	A	A	Qualité excellente	Qualité excellente
VEYRIER DU LAC	PLAGE LE PLANT	B	B	B	A	A	B	Qualité excellente	Bonne qualité

A noter également que la dermatite cercarienne (puce du canard) est présente dans le lac d'Annecy essentiellement au Nord, à Annecy, Annecy-le-Vieux et Sevrier. La dermatite des baigneurs se manifeste après la baignade par des démangeaisons, des plaques rouges et vésicules. Elle est due à la présence dans l'eau de parasites du canard, qui lorsque la température de l'eau est assez élevée, quitte les limnées (mollusques) qui les hébergeaient jusqu'alors pour aller infester un oiseau aquatique (canard colvert). Il peut alors se tromper de cible et toucher un baigneur. Le cercaire ne traverse pas la peau du baigneur trop épaisse, mais provoque une réaction allergique.

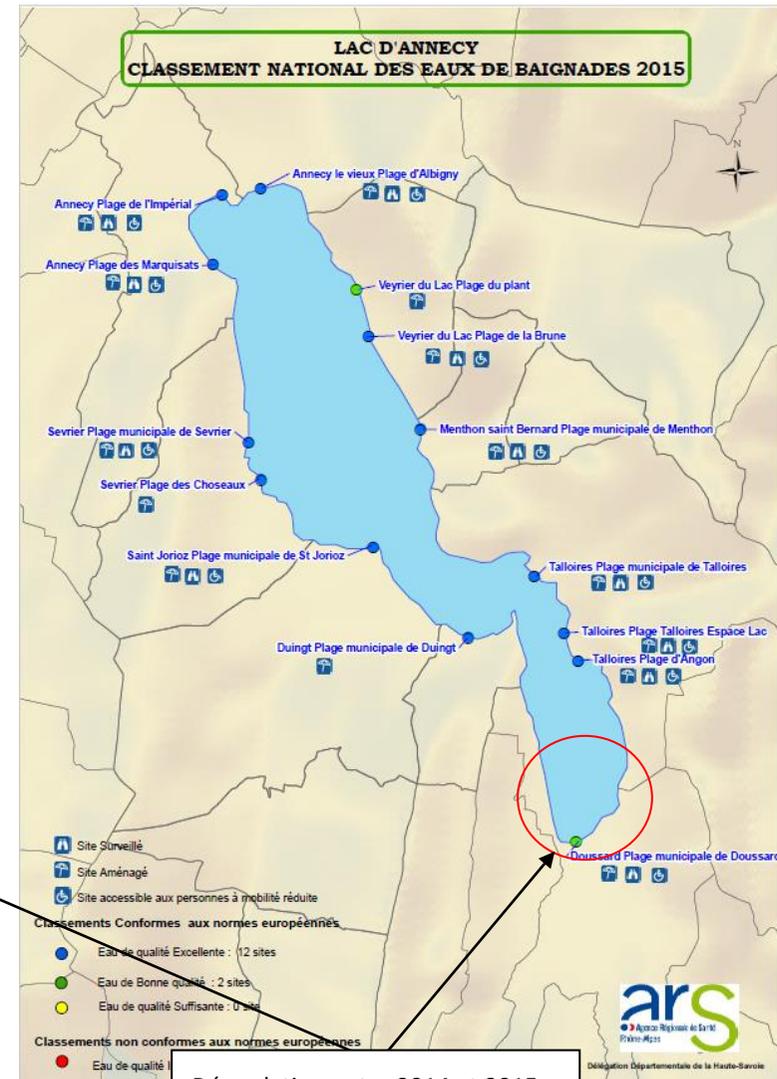
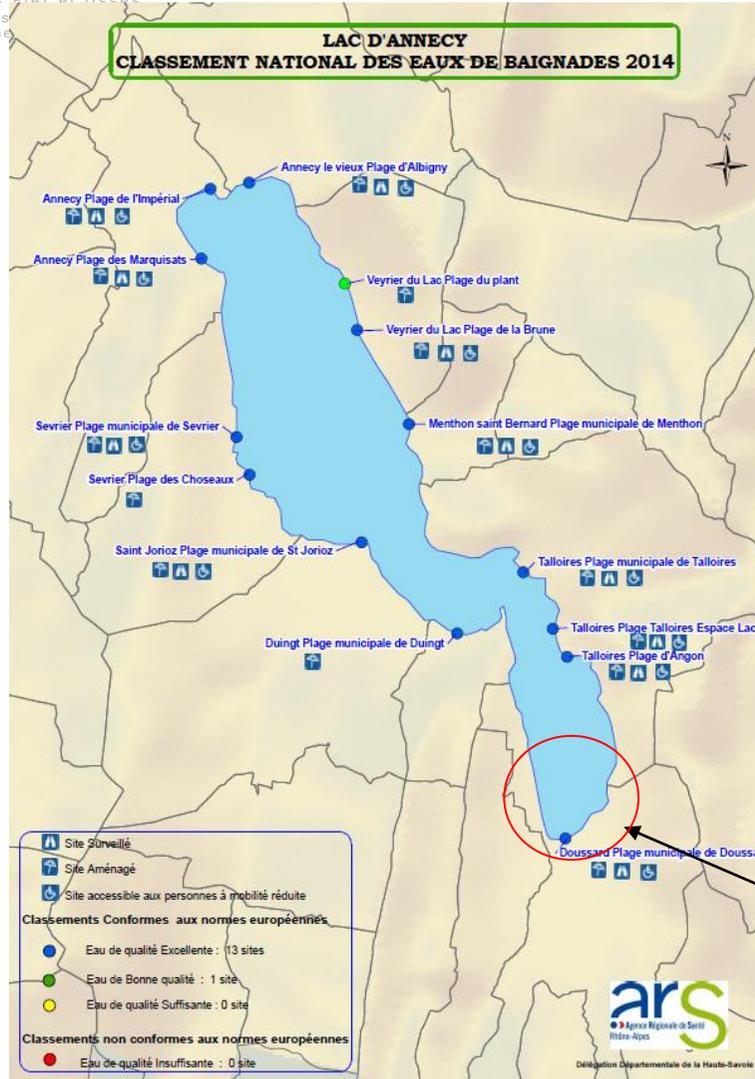
Le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) réalise chaque printemps une opération de réduction de la population des escargots aquatiques (limnées) par écrasement, dans les zones à fort développement et proches des principales plages touchées. L'action choisie est de type mécanique : un engin amphibie traîne une herse à proximité d'une plage, sur les fonds caillouteux, propices au développement des limnées. Les mollusques qui ne sont pas détruits immédiatement sont mis en suspension puis récupérés par un second engin équipé d'un panier.



Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA)



<http://www.sila.fr/Lutte-contre-la-dermatite.html>



Dégradation entre 2014 et 2015

6.1.2 Taux de couverture du territoire par des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

CONTEXTE

La collectivité (commune ou structure intercommunale), ayant en charge l'alimentation en eau potable de ses administrés, doit s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins. A cet effet la collectivité doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion : le schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le schéma directeur est :

- un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables ;
- un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation la cohérence avec les documents d'urbanisme en cours ou projetés doit être assurée.

Sur le territoire du SCOT, le gestionnaire des eaux potables est :

- La Communauté d'Agglomération d'Annecy, qui exploite les ressources suivantes :
 - Le Lac d'Annecy depuis 1910 ;
 - La nappe des Iles qui s'étend en rive droite du Fier sur les communes de Metz-Tessy et Meythet ;
 - Le forage de « Chez Grillet » à Chavanod ;
 - La nappe de la confluence du Fier et de la Fillière à Argonay ;
 - Les sources des Trois Fontaines et Jean Colas à Seynod ;
 - Le forage et les sources de Quintal.
- La Régie des Eaux de la Fillière ;
- La CC de Fier et Usse ;
- Le Syndicat Intercommunal du Nant d'Arcier ;
- La CC du Pays de Cruseilles.

Ainsi, 49 communes sont rattachées à des Syndicats et ou des EPCI pour la gestion de la distribution de l'eau potable et 14 communes sont en régie propre. Notons que la commune de Doussard dispose d'une gestion en affermage (Veolia).

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

80% des prélèvements d'eau sur le bassin versant du Fier & Lac sont destinés à l'alimentation en eau potable (AEP). 144 points de prélèvements étaient exploités en 2014 (ARS, 2014). Le volume prélevé pour l'AEP en 2011 représentait près de 21 millions de m³ dont plus de 60% provenaient directement du lac et de sa masse d'eau souterraine.

Les quantités d'eau prélevées pour l'abreuvement du bétail ne sont pas connues.

L'hydroélectricité constitue un usage à part entière sur le Fier : Bourbonge à Lovagny, usine électrique des Roches à Poisy et Pont Romain à Annecy-le-Vieux). Toutes respectent les débits réservés réglementaires. A noter la présence de 4 microcentrales en activité sur le Thiou (Cercle de l'eau, Papeteries et Forges) et le Laudon (moulin de la Planche).

Les problèmes quantitatifs des ressources pour l'eau potable ont été mis en évidence lors de l'épisode de sécheresse de 2003. Ces difficultés ponctuelles ont été confirmées sur plusieurs collectivités où les schémas directeurs d'AEP ont clairement mis en évidence une insuffisance de la ressource. Le Fier aval (après le Viéran) ainsi que les têtes de bassin versant (rive gauche et extrémités nord et sud du lac) sont les principaux secteurs concernés.

Des transferts d'eau s'opèrent au sein du bassin versant Fier & lac :

- entre la C2A et la CC du Pays de Cruseilles : Fier médian et Usse ;
- au sein du Pays de Faverges (La Chaise et le Nant d'Arcier) ;
- entre les sources du Laudon et le bassin du Chéran ;

Précisons enfin qu'il existe un transfert des sous-bassins du lac et de la Fillière vers le Fier médian via la collecte des eaux usées et le rejet de la STEP SILOE dans l'agglomération annécienne.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

En cours.

6.2. Maîtrise des consommations énergétiques et amélioration de la qualité de l'air en particulier par l'évolution des modes et des flux de déplacements

6.2.1a Consommations énergétiques

CONTEXTE

En 2012, les énergies consommées en Rhône-Alpes étaient dominées par les produits pétroliers. La part de la Haute-Savoie dans cette consommation s'élevait à 11%.

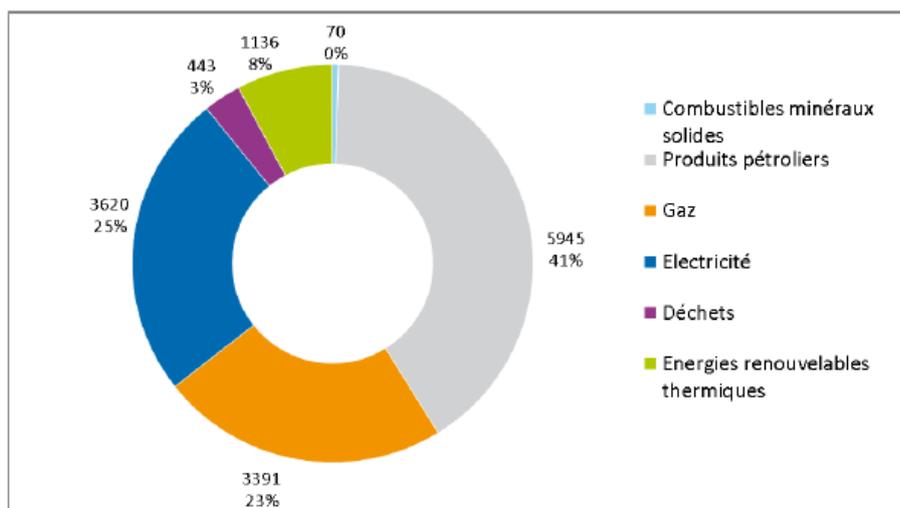
La Haute-Savoie représentait 14% des consommations dans le secteur résidentiel, en 3^e position des plus consommateurs après le Rhône et l'Isère. Avec respectivement 5% et 7% des consommations, l'Ardèche et la Drôme étaient les moins consommatrices.

La Haute-Savoie représentait 13% des consommations dans le secteur tertiaire, en 3^e position des plus consommateurs après le Rhône et l'Isère. Avec respectivement 3%, 6% et 7%, l'Ardèche, la Drôme et l'Ain étaient les moins consommatrices.

La Haute-Savoie représentait 6% des consommations dans le secteur industriel, en 6^e position des départements les plus consommateurs. L'Isère domine largement avec 34% des consommations, suivie du Rhône (19%) et de la Savoie (16%). La Drôme est « dernière » avec 5%.

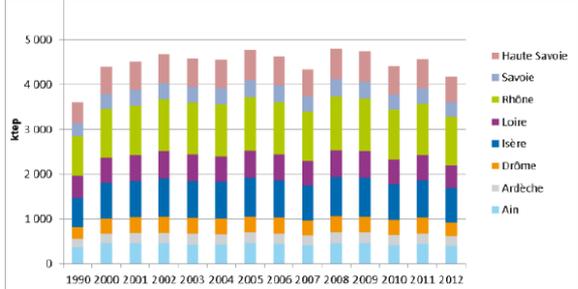
La Haute-Savoie représentait 11% des consommations dans le secteur des transports, en 4^e position ex-æquo avec l'Ain et la Loire. Avec 4%, l'Ardèche arrive en dernière position, le Rhône étant le plus consommateur avec 24%.

Enfin, la Haute-Savoie représentait 9% des consommations d'énergie dans le secteur agricole, avant-dernière juste devant la Savoie. Les consommations sont dominées par la Drôme (19%).

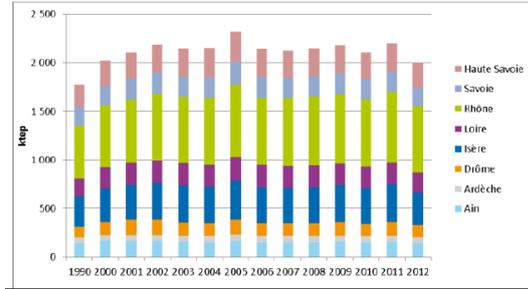


Les énergies consommées en 2012 en Haute-Savoie (en kTep et en %, source : OREGES)

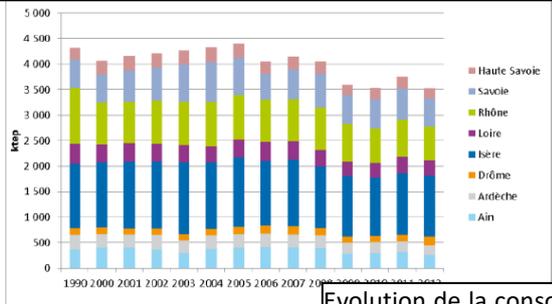
Evolution et part de la consommation du secteur résidentiel de chaque département (en kTep)



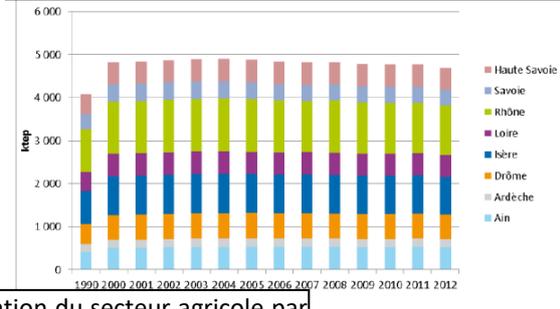
Evolution de la consommation en Rhône-Alpes du secteur tertiaire par département depuis 1990 (en kTep)



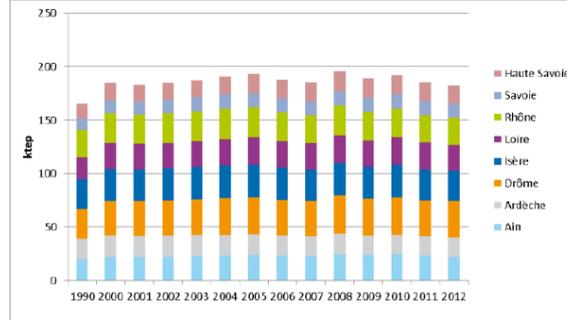
Evolution de la consommation du secteur industriel par département (en kTep)



Les consommations du transport par département depuis 1990 (en kTep)

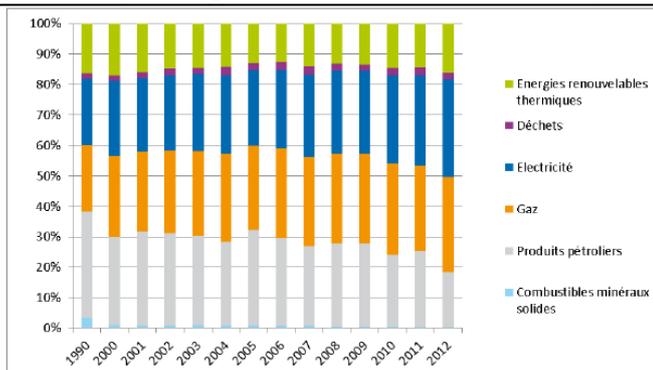


Evolution de la consommation du secteur agricole par département (en kTep)

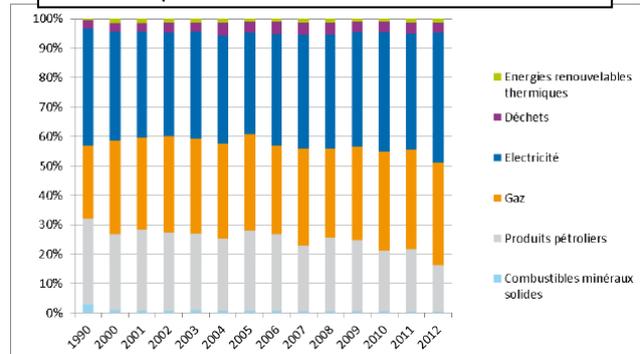


Evolution et part des consommations énergétiques par secteur en Rhône-Alpes (source OREGES, 2012)

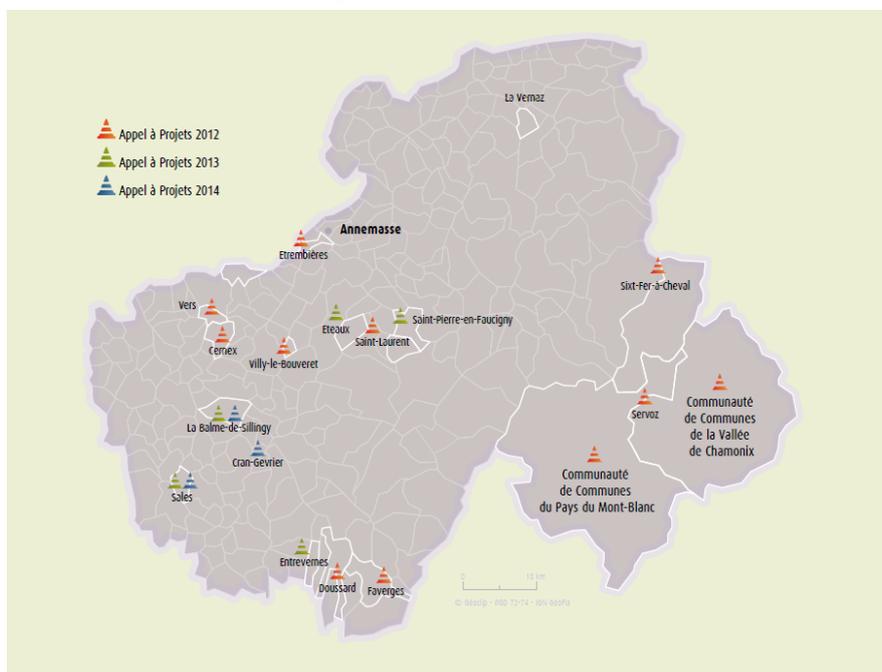
Part de chaque énergie consommée dans le résidentiel (en %)



Evolution des énergies consommées dans le tertiaire depuis 1990 en %



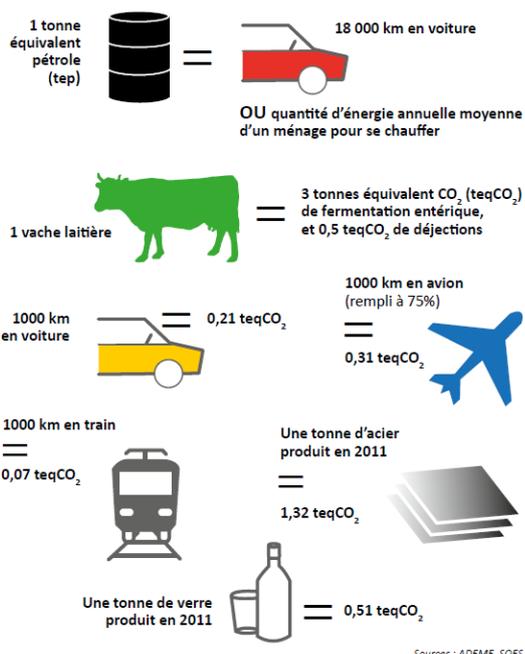
Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) réalise des études énergétiques sur les patrimoines bâtis communaux et intercommunaux. Depuis 2012, plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'appels à projets de rénovation énergétique sur les communes suivantes La Balme-de-Sillingy, Cran-Gevrier, Entrevernes, Doussard et Faverges.



Localisation des appels à projets de rénovation énergétique depuis 2012 (source : SYANE, 2014)

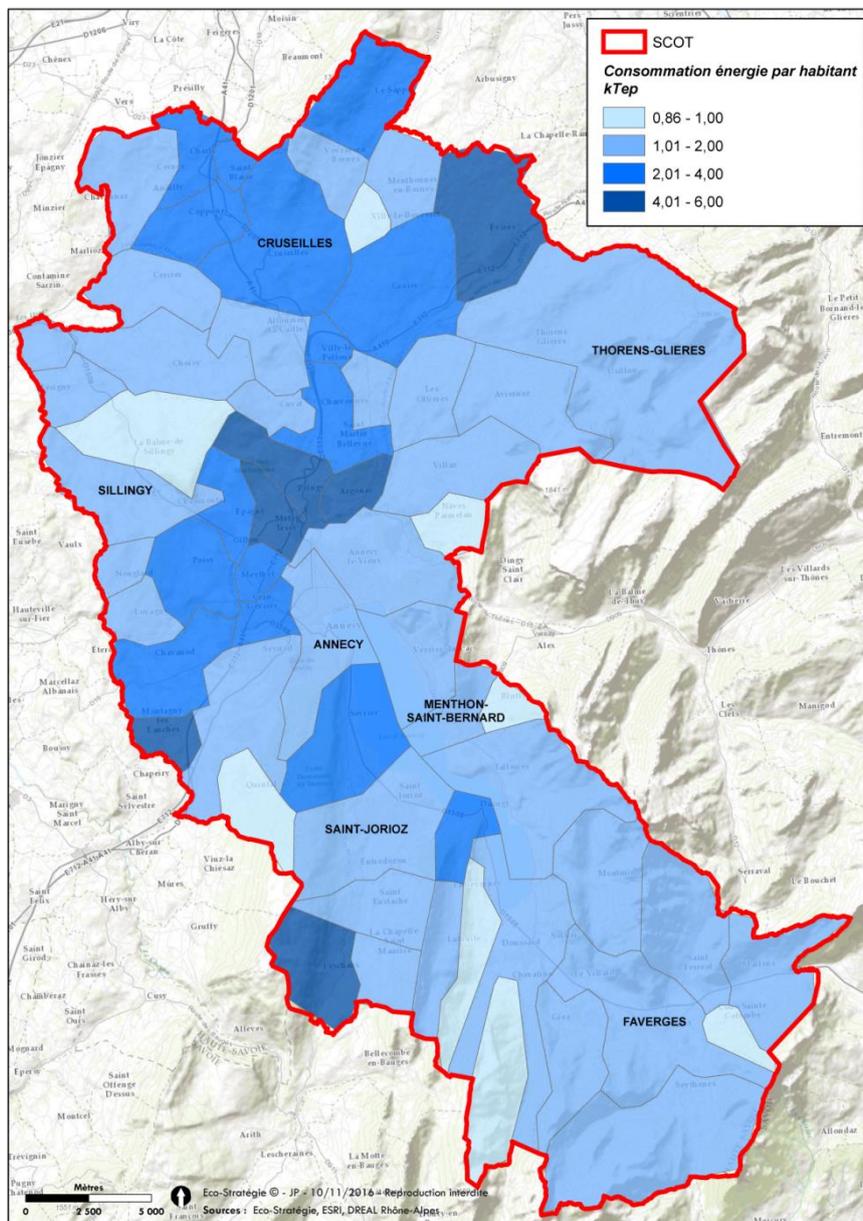
Par ailleurs, le SYANE souligne l'engagement de la commune de Doussard dans un programme de rénovation de son éclairage public.

Quelques repères (source : OREGES)



ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

Bilan sur la consommation énergétique en kTep/hab (tous secteurs)

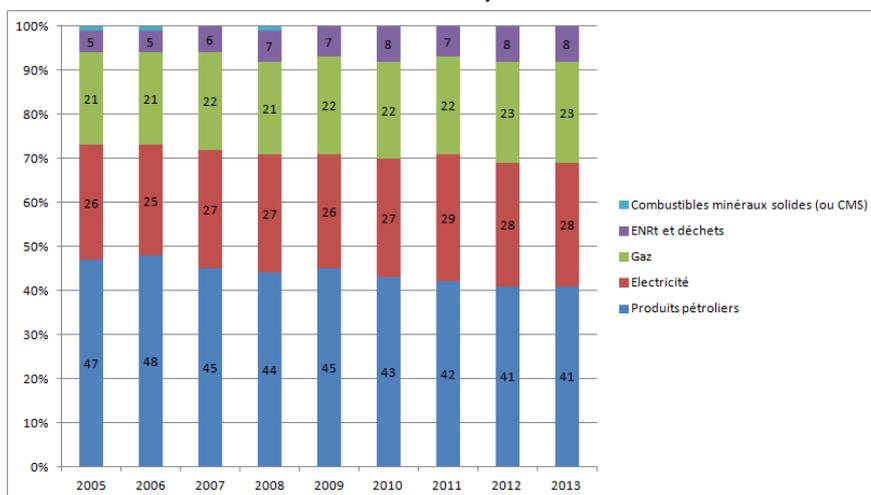


Consommation énergétique en kTep/hab (2012)

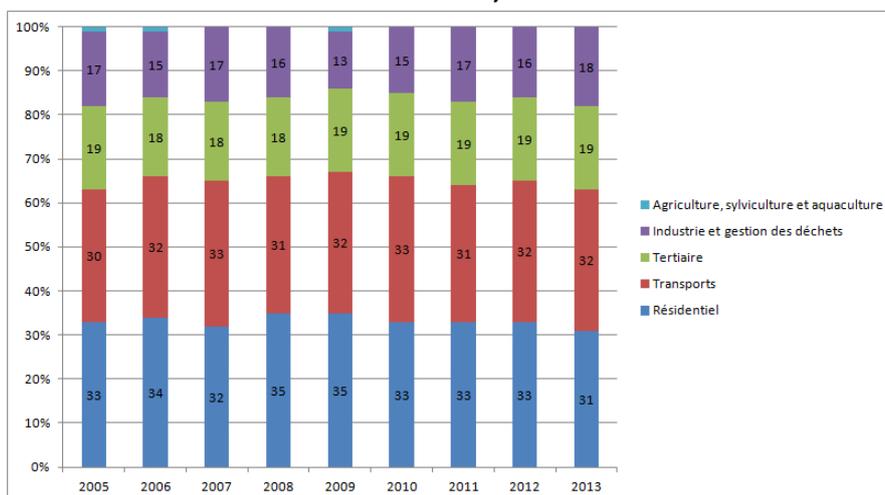
Sur le territoire du bassin annécien, les secteurs les plus consommateurs sont les transports et le résidentiel (63% ensemble en 2013). Seuls les secteurs du résidentiel et de l'agriculture sont en baisse ou stagnent entre 2009 et 2013. Le secteur agricole présente une consommation stable ou en légère hausse depuis 2005, malgré une érosion des terres.

	Transports	Résidentiel	Tertiaire	Industrie – déchets	Agriculture	Total tous secteurs
Consommation finale en 2013	149 ktep	146 ktep	87 ktep	82 ktep	3 ktep	468 ktep
Evolution au cours de 2013	+ 2%	- 6%	+ 1%	+ 12%	+ 5%	+ 1%
Evolution 2009-2013	+ 3%	- 10%	+ 3%	+ 9%	- 1%	- 1%
Evolution depuis 2005	+ 1%	- 10%	- 6%	- 1%	+ 2%	- 4%
Depuis 1990	+ 13%	+ 23%	+ 21%	+ 7%	+ 30%	+ 16%

Dynamique d'évolution de la consommation par secteur sur le territoire du SCOT du Bassin Annécien (source : OREGES)



Evolution de la part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale sur le SCOT du BA (source : OREGES)



Evolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale sur le SCOT du BA (source : OREGES)

Au cours de la dernière année (2013)	1%
Au cours des 5 dernières années (2009-2013)	-1%
Depuis 2005	-4%
Depuis 1990	16%

Dynamiques d'évolution tous secteurs

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

En attente des données de l'OREGES.

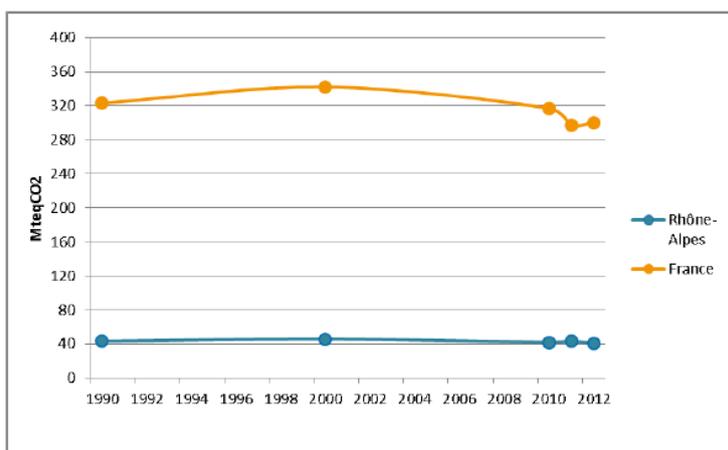
Bilan sur les émissions de GES (tous secteurs)

CONTEXTE

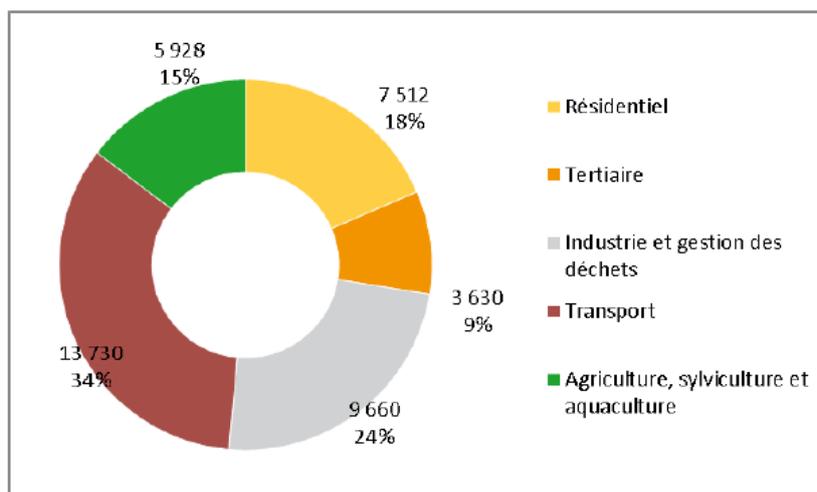
L'OREGES suit depuis 2002 l'évolution des consommations énergétiques et émissions de GES sur le territoire rhônalpin. Le bilan 2014 est établi sur les données de 2012 et fait apparaître la relative prise de conscience générale opérée en 2011. La crise est également pour quelque chose dans la baisse significative des émissions de GES sur le territoire français.

La part de la Haute-Savoie dans les émissions de GES d'origine énergétique était de 10% dans les émissions régionales. Ces émissions provenaient essentiellement des produits pétroliers (55%), du gaz (15%) et de l'électricité (9%).

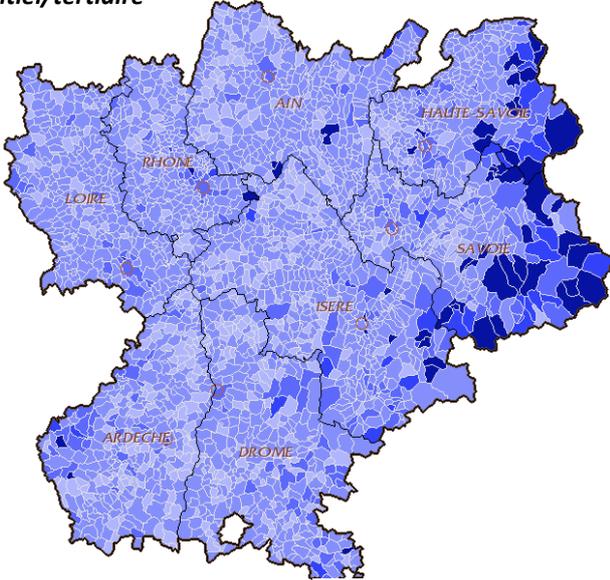
Evolution des émissions de gaz à effet de serre en France et en Rhône-Alpes



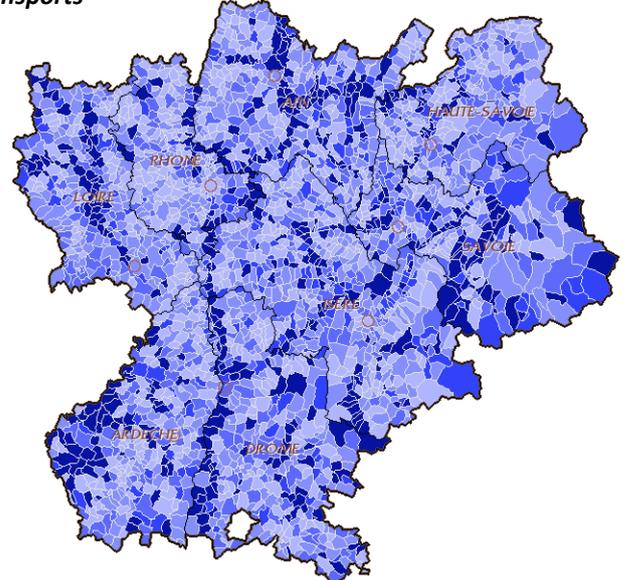
Part des secteurs dans les émissions de GES (en % et milliers de TeqCO₂) en Rhône-Alpes



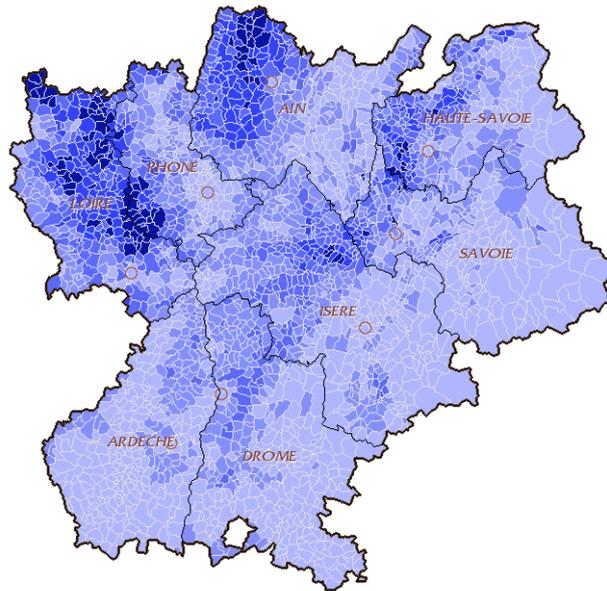
Résidentiel/tertiaire



Transports



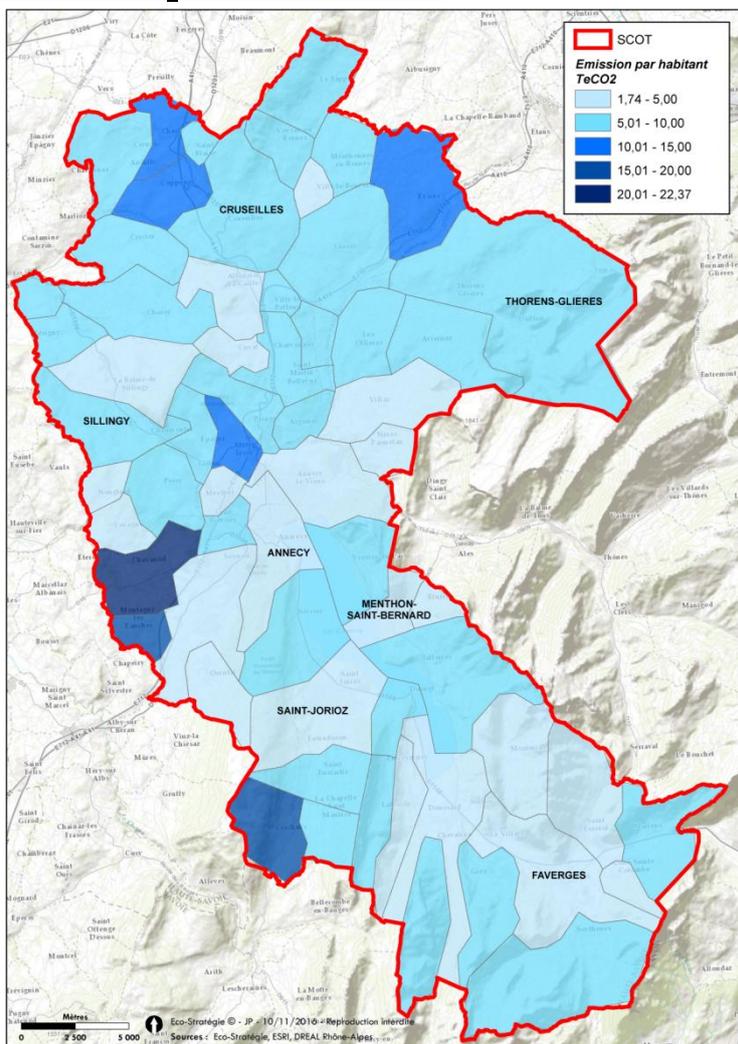
Agriculture



Représentation des émissions par commune en TeqCO₂/hab (source : OREGES, 2012)

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

Bilan des émissions en TeqCO₂/hab (tous secteurs)

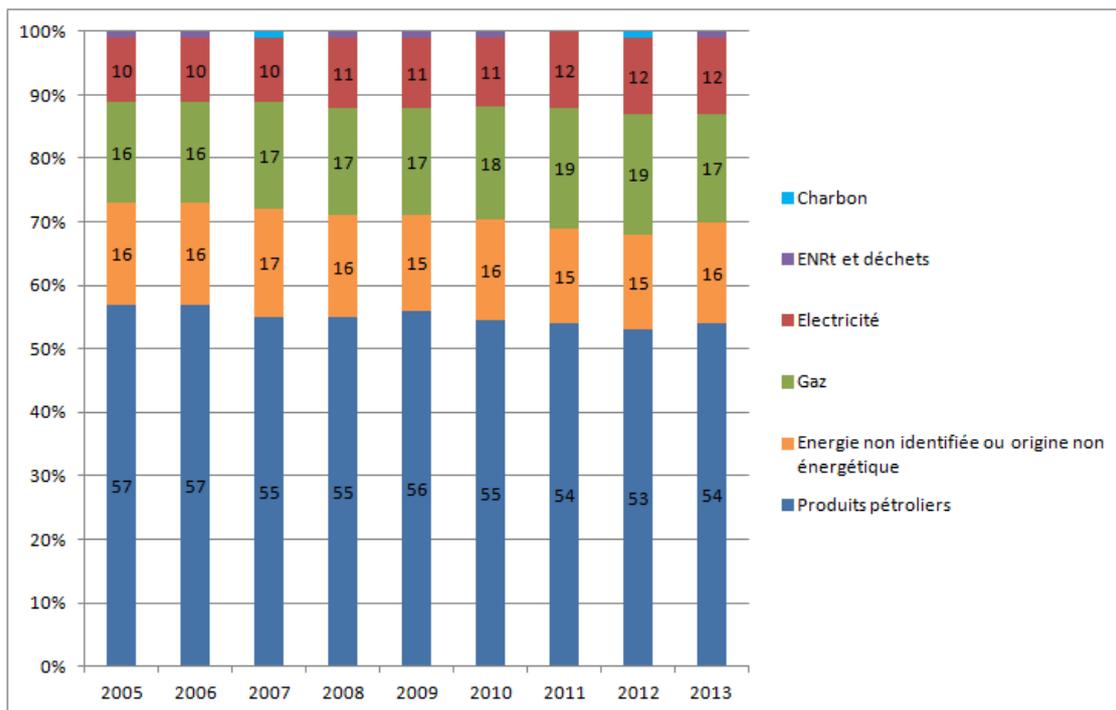


Emission d'énergie en TeqCO₂/hab. en 2013

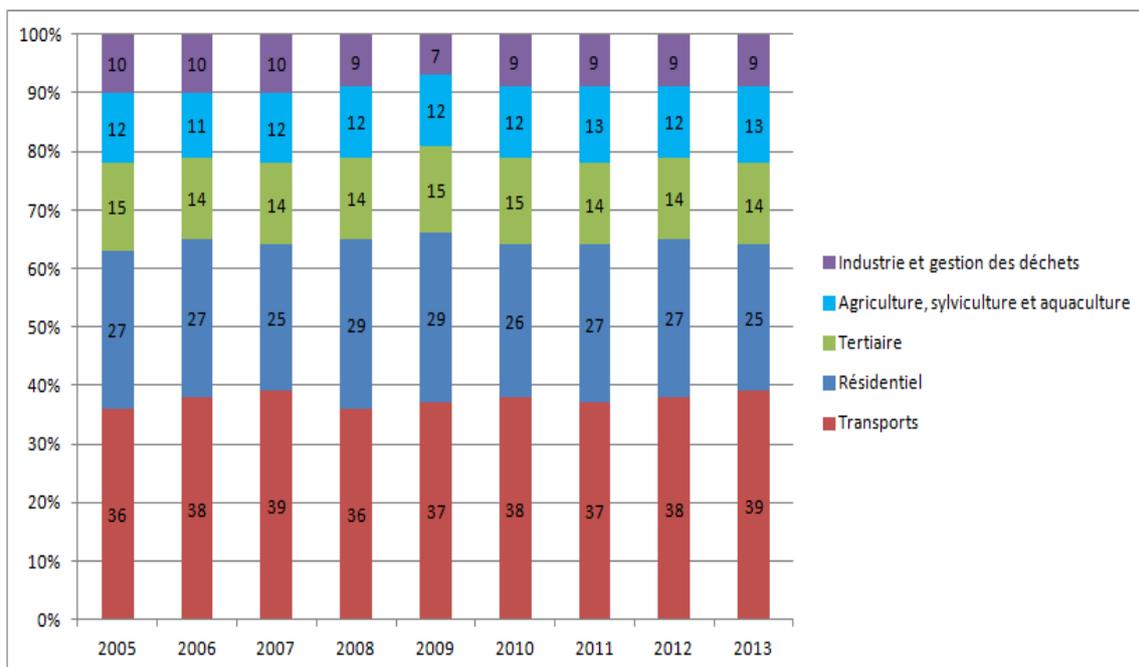
Sur le territoire du bassin annécien, les secteurs les plus émetteurs sont les transports et le résidentiel (64% ensemble en 2013). Notons que la valorisation énergétique est comptabilisée ici et explique en grande partie l'augmentation des émissions de GES au cours de l'année 2013. Comme pour les consommations d'énergie, les émissions de GES sont globalement en baisse depuis une dizaine d'années dans le secteur résidentiel.

	Résidentiel	Tertiaire	Industrie et gestion des déchets	Transport	Agriculture
Au cours de l'année 2013	-9%	0%	8%	2%	0%
Dans la période 2009-2013	-18%	-2%	-4%	3%	-4%
Depuis 2005	-21%	-16%	-14%	-4%	-6%
Depuis 1990	1%	6%	-26%	6%	-15%

Dynamique d'évolution des émissions de GES par secteur sur le SCOT du Bassin Annécien (source : OREGES)



Evolution de la part de chaque énergie dans les émissions de GES sur le SCOT du BA (source : OREGES)



Evolution de la part de chaque secteur dans les émissions de GES sur le SCOT du BA (source : OREGES)

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

En attente des données de l'OREGES.

6.2.1b Qualité de l'air

CONTEXTE

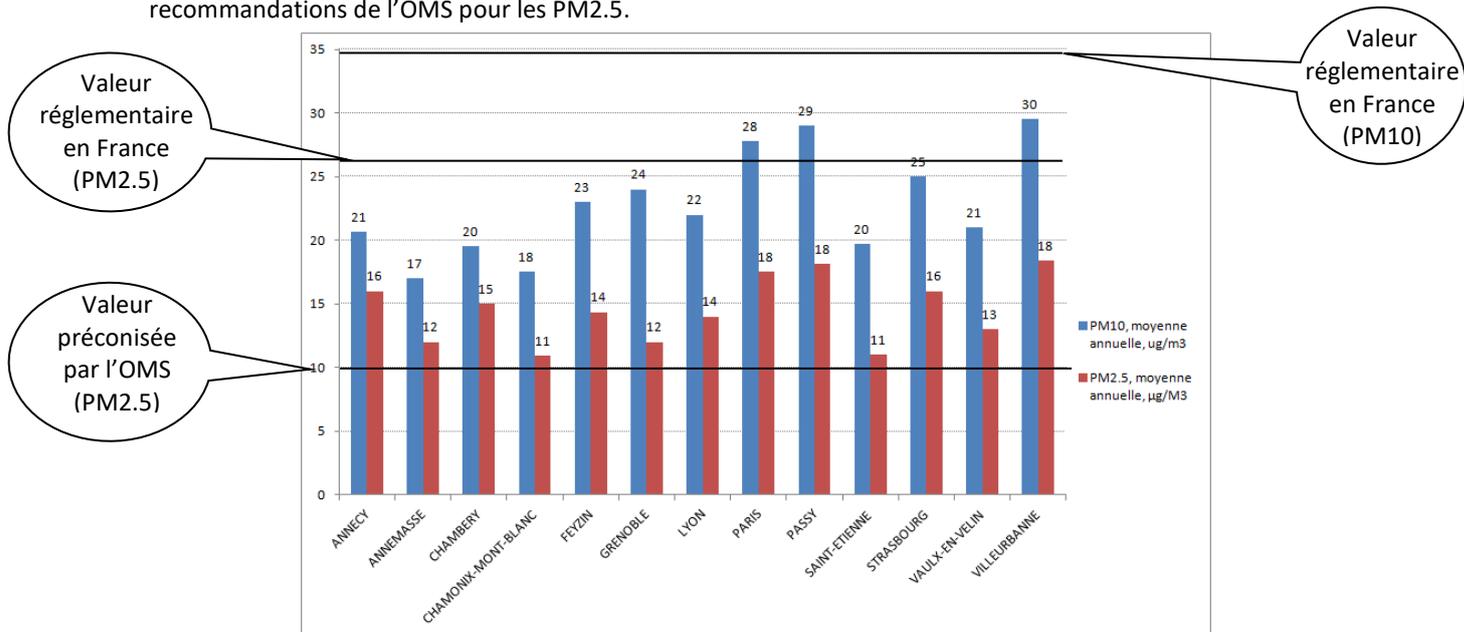
L'AASQA¹² Air Rhône-Alpes mesure et modélise les polluants présents dans l'atmosphère. A l'aide des stations de mesures urbaines, de circulation et rurales et de la modélisation de l'aérodologie, l'association peut établir une modélisation de l'exposition des populations aux différents polluants.

Actuellement, on s'intéresse davantage aux particules de 10 et 2,5 microns, car les particules inférieures à 10 microns sont capables de pénétrer dans les poumons (on les appelle particules inhalables PM10), et celles qui ont un diamètre inférieur à 2,5 microns peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires pour s'y accumuler (particules alvéolaires PM2,5). A ce titre, une stratégie thématique sur la pollution atmosphérique a été adoptée par la Commission européenne en septembre 2005, elle est assortie d'une proposition de directive sur la qualité de l'air ambiant. Celle-ci fixe des limites sur les concentrations des PM2,5 et PM10. En milieu urbain la mesure des PM10, qui contiennent 80% en masse de particules inférieures à 2,5 microns, fournit une assez bonne représentation des concentrations en PM 2,5 (Communauté européenne, 09/2006 et notre-planete.info).

La pollution de l'air est imputable à plusieurs composantes à la fois gazeuses et solides. Mais les fortes concentrations de particules polluantes petites et fines sont particulièrement associées à un nombre élevé de décès par cardiopathies et accidents vasculaires cérébraux, ainsi que par maladies respiratoires et cancers. La mesure des matières particulaires fines de 2,5 micromètres de diamètre ou moins (PM2.5) est considérée comme le meilleur indicateur du niveau de risque pour la santé lié à la pollution de l'air.

En effet, les PM2.5 comprennent des polluants comme le sulfate, les nitrates et le carbone noir, qui pénètrent profondément dans les poumons et dans le système cardiovasculaire, ce qui représente un risque grave pour la santé humaine. Bien que la réglementation en vigueur fixe à 26 µg/m³ en moyenne annuelle la valeur limite sur le plan sanitaire, l'OMS¹³ recommande un seuil de 10 µg/m³.

La pollution aux particules à Annecy est proche de celle observée à Chambéry. Elle est significativement moindre que celle recensée dans la vallée de l'Arve (Passy : 29 µg/m³ de PM10 et 18 µg/m³), à Villeurbanne (30 µg/m³ de PM10 et 18 µg/m³ de PM2.5) et à Paris (28 µg/m³ de PM10 et 18 µg/m³ de PM2.5). La pollution mesurée reste toutefois inférieure aux seuils réglementaires en France. Par contre, elle est supérieure aux recommandations de l'OMS pour les PM2.5.



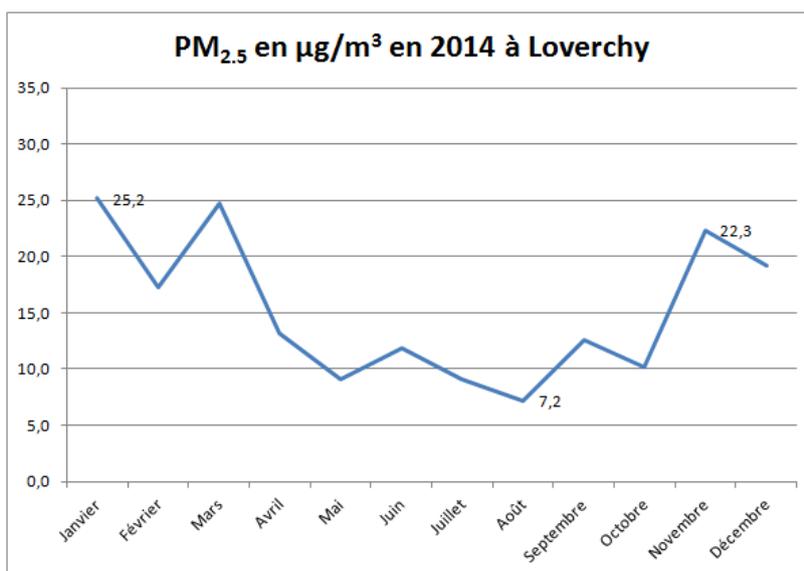
Comparaison entre les grandes villes françaises (source : OMS, septembre 2016 ; données de 2014)

¹² Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air

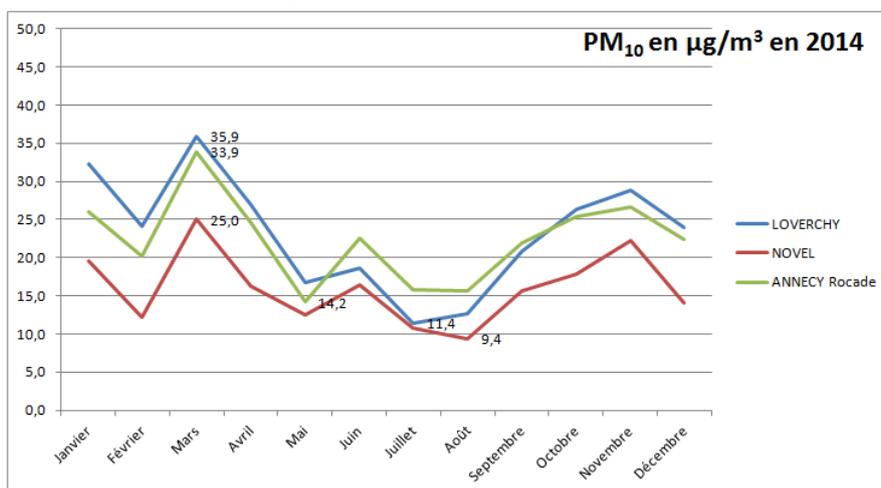
¹³ Organisation Mondiale de la Santé

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

Le graphique ci-après permet de mettre en évidence les variations annuelles des taux de PM_{2.5} dans l'air annécien en 2014. Contrairement à l'Ozone, les poussières sont recensées en plus grandes quantités entre novembre et mars. Ceci vient renforcer l'idée que cette pollution a majoritairement pour origine les chauffages au bois.

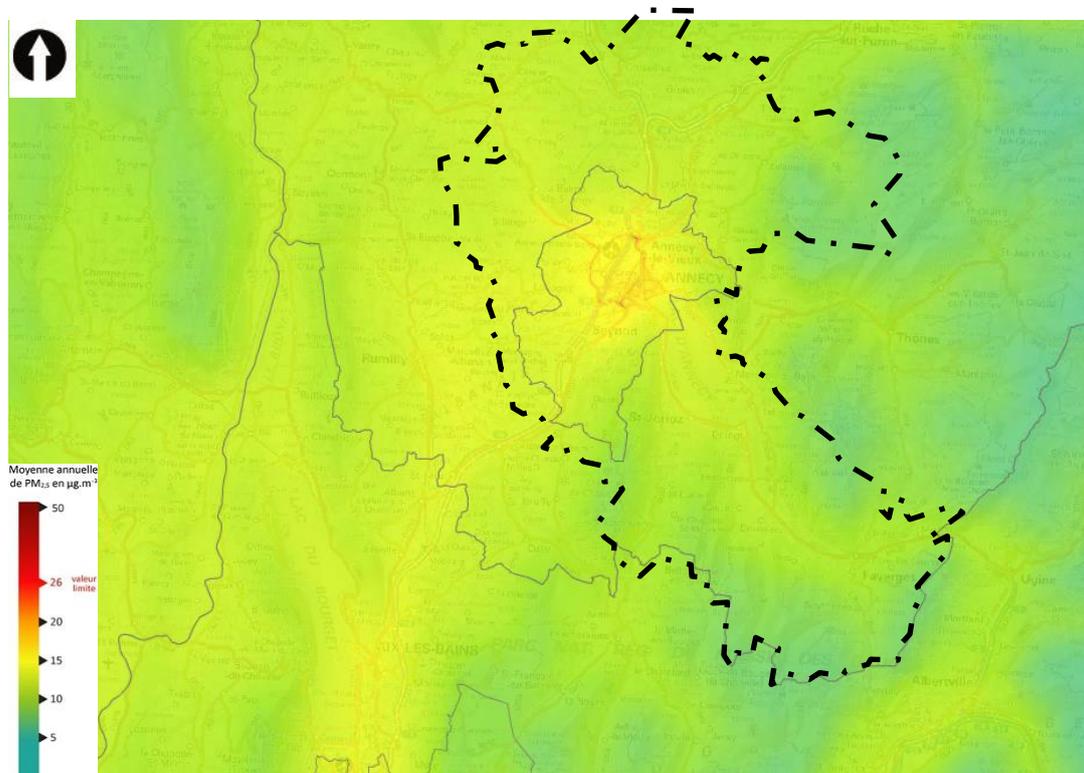


Moyennes mensuelles de PM_{2.5} mesurées à la station de Loverchy (Annecy-station urbaine, Air Rhône-Alpes®)



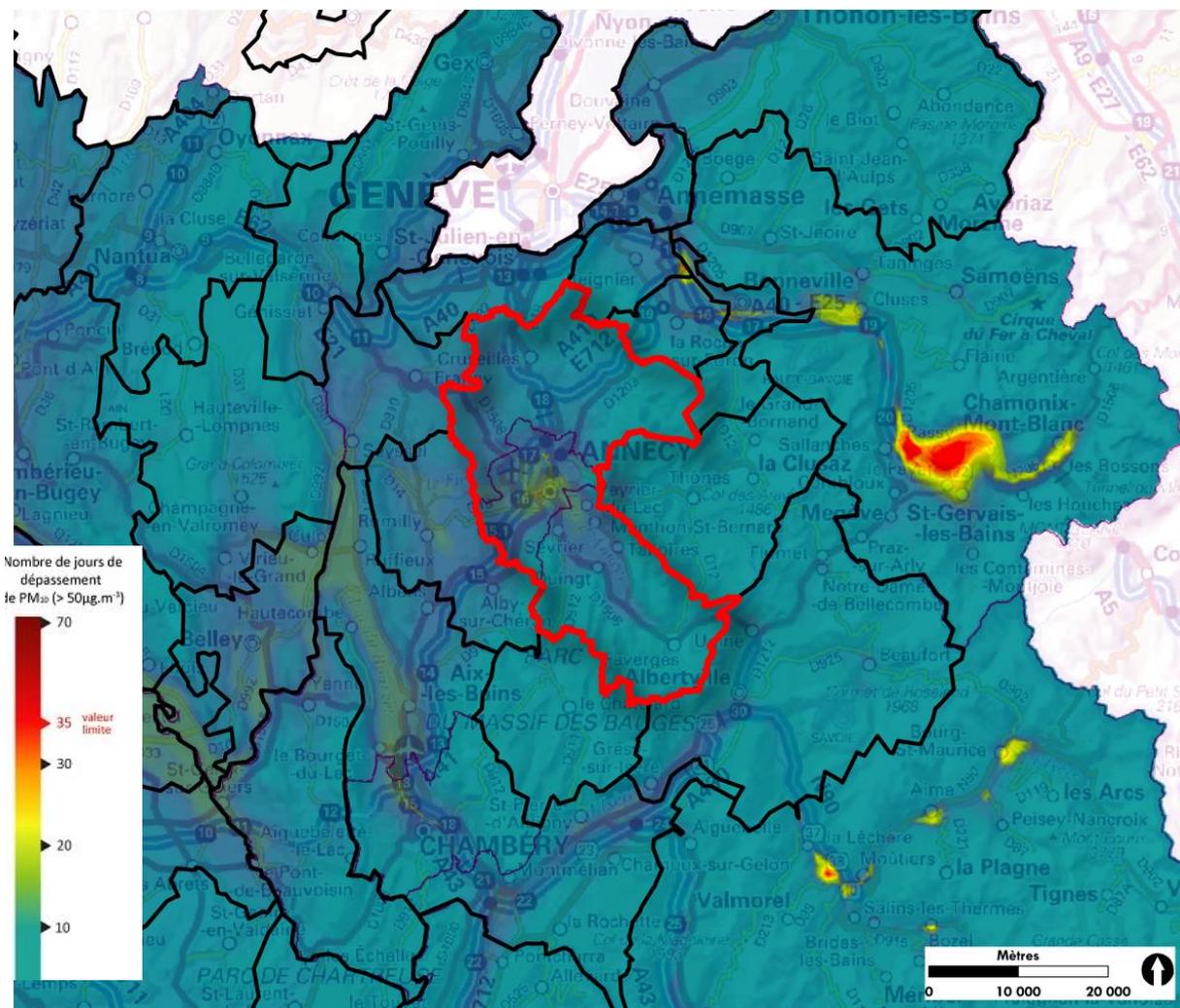
Moyennes mensuelles de PM₁₀ mesurées sur les 3 stations (Annecy, Air Rhône-Alpes®)

Modélisation 2014



Exposition des populations aux Poussières fines (moyenne 2014 de PM2.5 sur le territoire du bassin annécien, Air Rhône-Alpes®)

La concentration journalière de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM10 ne doit pas être franchie plus de 35 jours/an.



Nombre de jours de dépassement du seuil d'information PM10 (nombre de jours où la valeur limite de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été dépassée, Air Rhône-Alpes®)

Le niveau de pollution du territoire du bassin annécien reste dans la moyenne observée sur les territoires alentour. En comparaison, soulignons que la vallée de l'Arve affiche un nombre de jours de dépassement du seuil sanitaire bien supérieur.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

En attente des données d'Air Rhône-Alpes.

6.2.1c Suivi de la production d'énergies renouvelables

CONTEXTE

La région Rhône-Alpes est un territoire qui produit beaucoup d'électricité, notamment grâce à la production d'énergie nucléaire et hydraulique. C'est un territoire exportateur d'électricité.

En 2012, la production totale d'énergie (électricité, mais aussi énergie thermique, la production d'agro carburants en Rhône-Alpes étant pour l'instant très marginale) provient à 72% des filières classiques, fossiles et fissiles. La production hydraulique, fortement impactée en 2011 par les conditions climatiques, retrouve un niveau de production moyen. Les énergies renouvelables hors hydraulique, continuent à se développer.

La production d'énergie renouvelable représente 28 % de la production totale d'énergie.

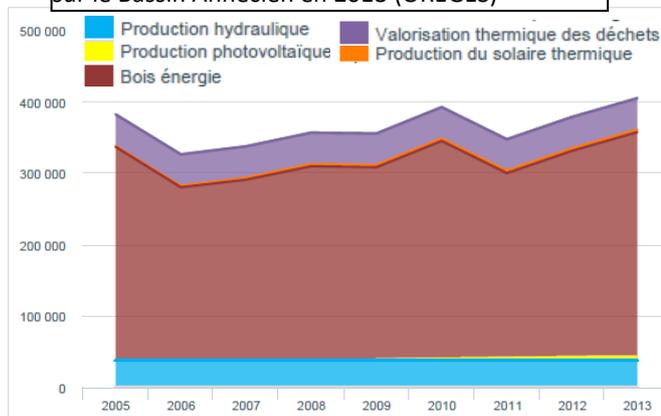
ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Bilan sur la production d'énergies renouvelables

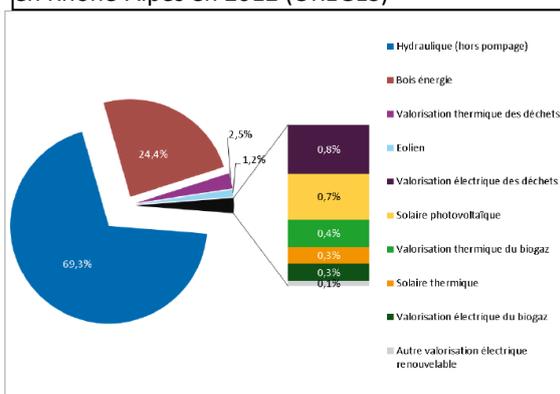
La production d'énergies renouvelables sur le territoire du SCoT du BA a été de **45 035 kW** en 2012. Le bois énergie arrive en tête (64%), suivi de l'hydroélectricité (27). Avec 9% de part dans la production d'énergie renouvelable, le photovoltaïque occupe une bonne place malgré un potentiel modeste (1830 h d'ensoleillement par an en moyenne). Signalons que ce chiffre est équivalent à la moyenne nationale, le maximum étant atteint dans le sud-est de la France et en Corse (hors Outremer). La production photovoltaïque estimée par l'ADEME¹⁴ est ainsi comprise entre 1 220 et 1 350 kW/m²/an (les m² correspondent à la surface de panneaux photovoltaïques).

A noter qu'aucune installation éolienne n'est recensée au 16/05/2014 et aucune valorisation thermique ou électrique du biogaz n'est réalisée.

Structure de la production d'énergie renouvelable sur le Bassin Annécien en 2013 (OREGES)



Structure de la production d'énergie renouvelable en Rhône-Alpes en 2012 (OREGES)



Cette tendance se retrouve à l'échelle régionale (Rhône-Alpes).

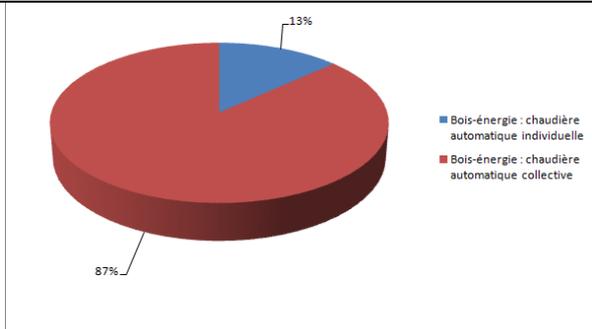
Production thermique

La commune de Poisy est la plus productive (thermique), avec 12 739 kW (dont 12 486 kW en chaudière collective). Meythet arrive en deuxième position avec 7 675 kW (dont 7 430 kW en chaudière collective). Au total, 28 714 kW ont été produits au 16/05/2014 sur le territoire du SCoT, dont 87 % en collectif.

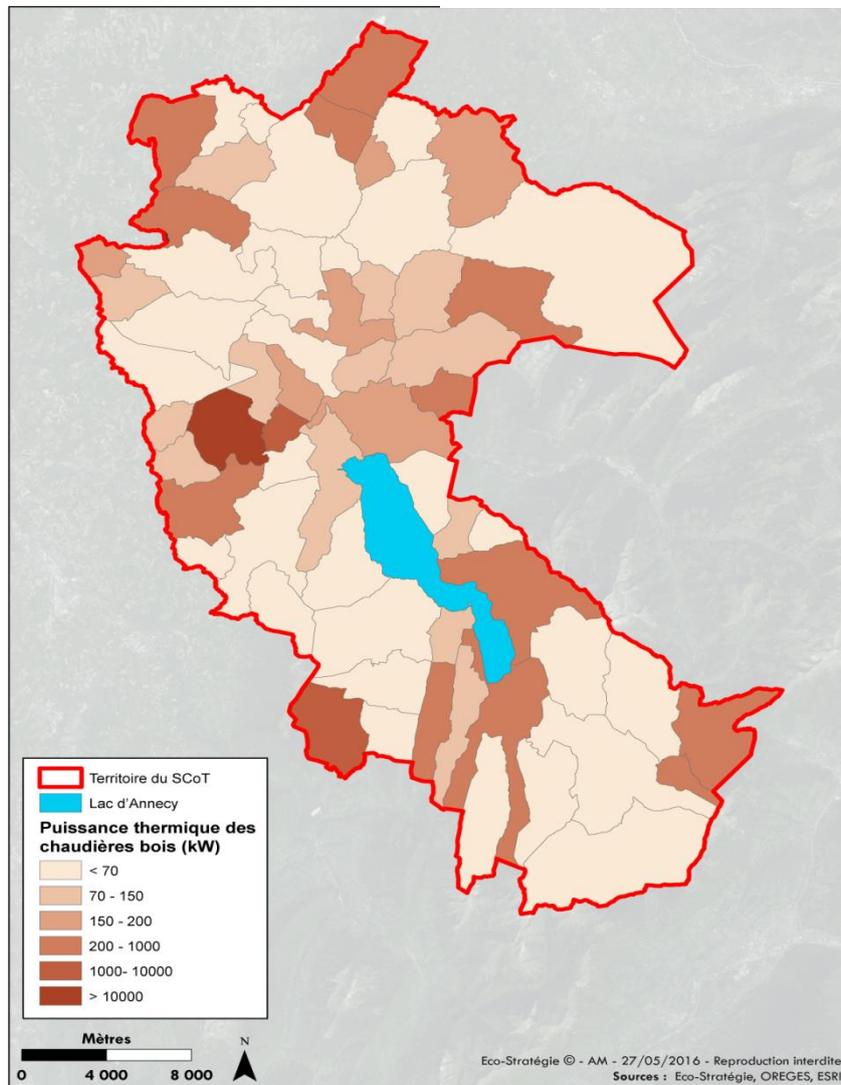
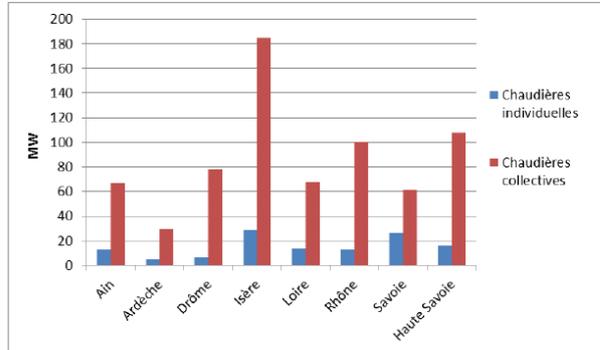
¹⁴ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

Répartition de la production énergétique issue du bois entre chaudière individuelle et chaudière collective sur le territoire du SCoT (OREGES, 16/05/2014)



Puissance installée par type de chaudière par département



Puissance thermique des chaudières bois installées en kW au 16/05/2014 (source : OREGES)

Réseau de chaleur

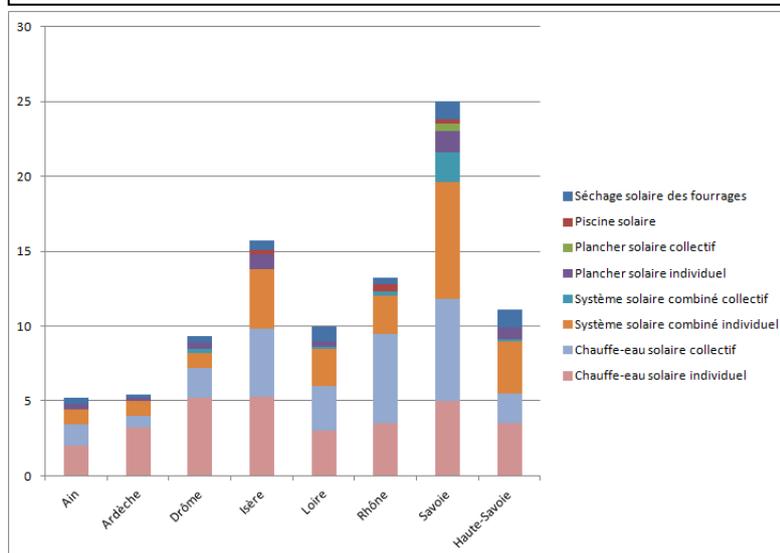
Les données sont issues du site « Réseaux de chaleur en Rhône-Alpes » géré par l'agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes « RhônAlpEnergie Environnement ».

	Longueur de réseau	Puissance totale	Production de chaleur	Logements raccordés
Annecy - Novel	15 km	30 000 kW	53 500 MWh	3 500
Seynod	3,9 km	-	-	3 523
Faverges	7,4 km	9 060 kW	-	1 266
BILAN	26,3 km	39 060 kW	-	8 289

Le solaire thermique

La principale source de données concernant cette filière de production est celle de la base de subventions accordées par la région Rhône-Alpes. En effet, aucun dispositif réglementaire ne permet de recenser actuellement, de façon exhaustive, les installations présentes sur un territoire. **Les données présentées ici concernent donc l'année 2011, l'OREGES étant en cours de réflexion pour la fiabilisation des données sur cette filière.** Le réseau ERA, fédérant les Espaces Info Energie de Rhône-Alpes, contribue à fiabiliser et compléter cette base de données.

Production par type d'équipement et département (GWh) en 2011 (OREGES)



Production de chaleur renouvelable estimée en 2013 en MWh sur le territoire du Bassin Annécien

	2011	2012	2013
Bois énergie	258 917	288 939	314 662
Valorisation thermique des déchets	44 123	44 123	44 123
Solaire thermique	3 336	3 387	3 387

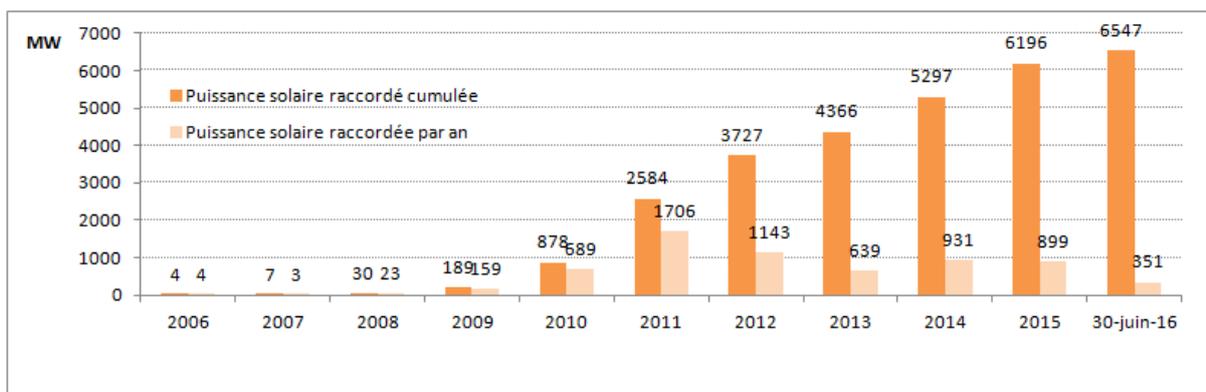
Source : OREGES données 2013

Production hydroélectrique

Trois centrales hydroélectriques sont présentes sur le territoire du SCoT représentant une production de **12 090 kW** en 2014 :

- Lovagny (usine Bourbonge au sud-ouest de la commune) : 8 514 kW,
- Poisy (Usine électrique des Roches le long du Fier, sud de la commune) : 2 307 kW,
- Annecy-le-Vieux (Pont Romain le long du fier à l'ouest) : 1 269 kW.

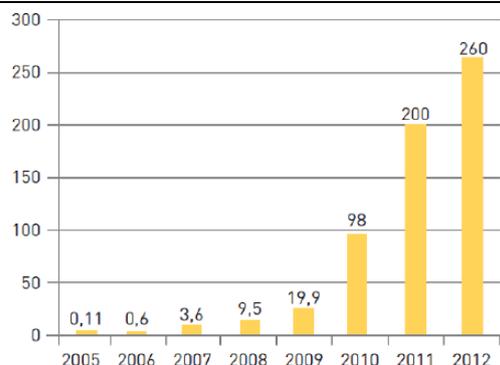
Production photovoltaïque



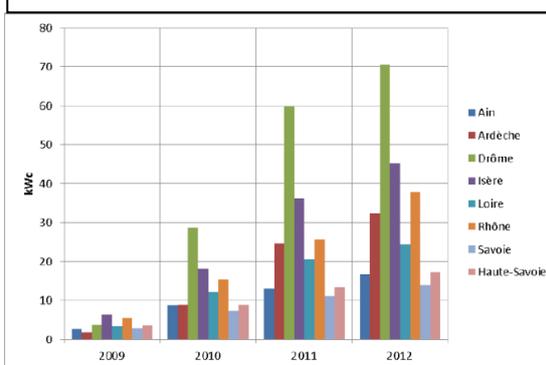
Evolution de la puissance photovoltaïque installée en France (source : RTE, ENEDIS, SER, ADEeF, juin 2016)

En juin 2016, la puissance totale raccordée sur l'ensemble du territoire français est de 6,5 GW. Le photovoltaïque raccordé au réseau s'est initialement développé par les petites installations. Il y a quelques années, la répartition en puissance était équilibrée (un tiers de petits systèmes, un tiers de moyens systèmes, un tiers de grands systèmes). Désormais, ce sont les installations de plus de 250 kWc qui représentent près de la moitié de la puissance solaire photovoltaïque, les petits systèmes étant toujours majoritaires en nombre.

Evolution de la production photovoltaïque en Rhône-Alpes (GWh)



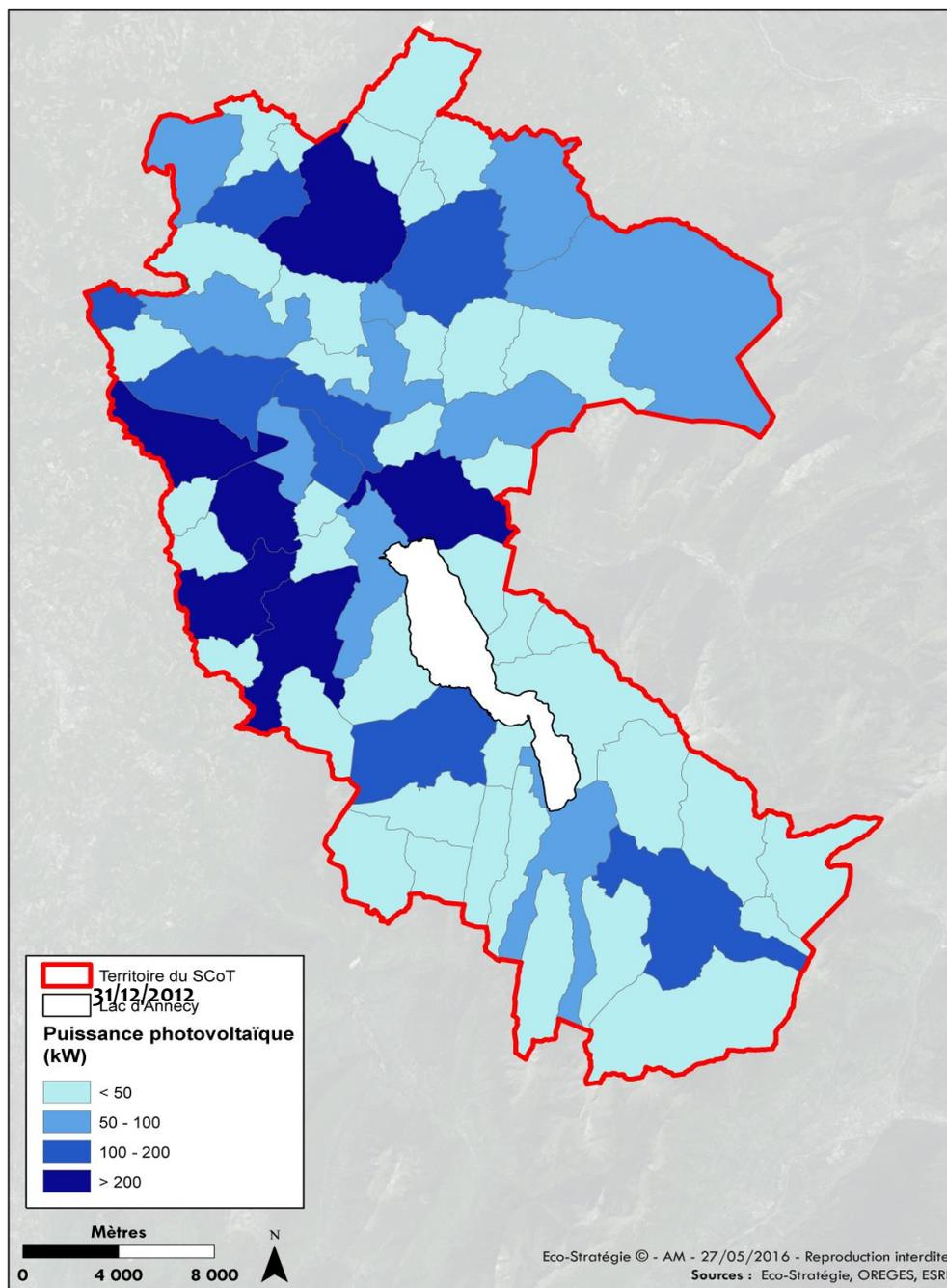
Evolution de la puissance installée par département depuis 2009 (kWc)



Source : OREGES

Fin 2012, **4 232 kW** ont été produits sur le territoire du SCoT, soit 0,11% de la production française (chiffres 2012). Le photovoltaïque est bien présent globalement sur le territoire, mais ne constitue que de petites unités de production.

Les communes les plus productives sont Annecy-le-Vieux, Seynod, Poisy, Chavanod, Sillingy et Cruseilles, toutes situées en partie nord du territoire. La Chapelle-Saint-Maurice est la seule commune à n'avoir aucune installation photovoltaïque.



Puissance photovoltaïque installée au 31/12/2012

D'après l'OREGES, au 31/12/2013, la production d'énergie renouvelable sur le territoire du Bassin Annécien représentait 9,53 % de ce qui est consommé (450 000 MWh produits pour 4 720 000 MWh consommés).

Production d'électricité renouvelable estimée en 2013 en MWh

	2011	2012	2013
Hydroélectricité	37 424	37 424	37 424
Photovoltaïque	3 461	4 655	5 154

Source : OREGES données 2013

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

En attente des données de l'OREGES.

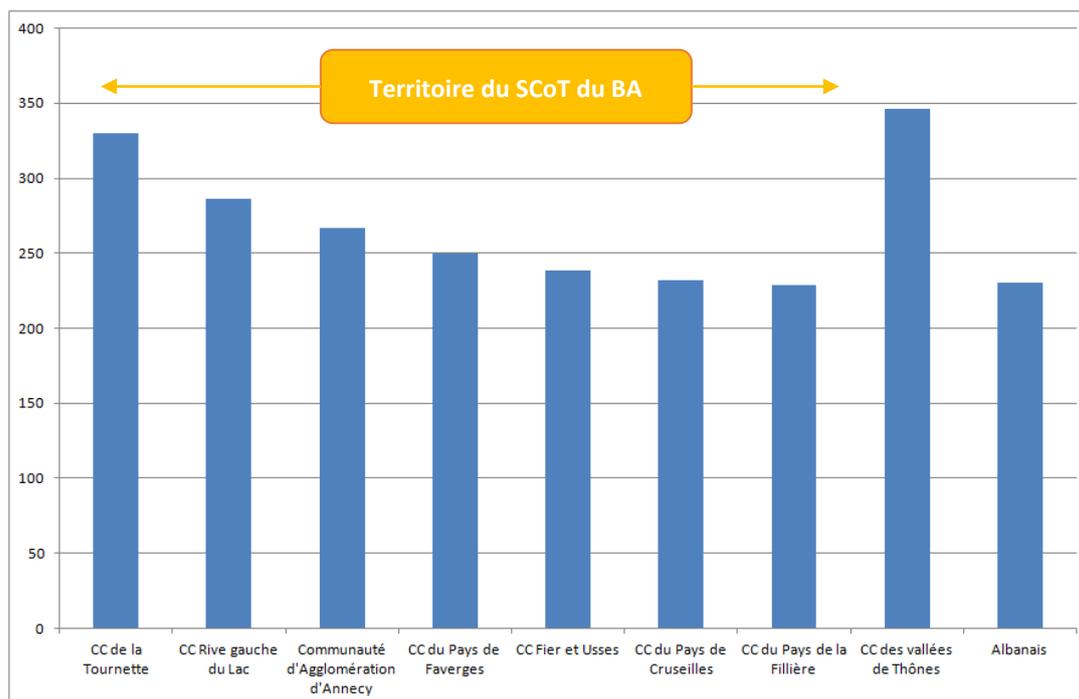
6.3. Réduction des quantités d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) produites par habitant

6.3.1 Evolution des quantités d'OMA collectées par habitant

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Le bilan d'activités du SILA de 2014 établit les constats suivants en matière de traitement des déchets :

- 58 356 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 262 kg/hab. ;
- La CC de la Tournette est la plus émettrice et la CC du Pays de la Filière, la moins productrice.



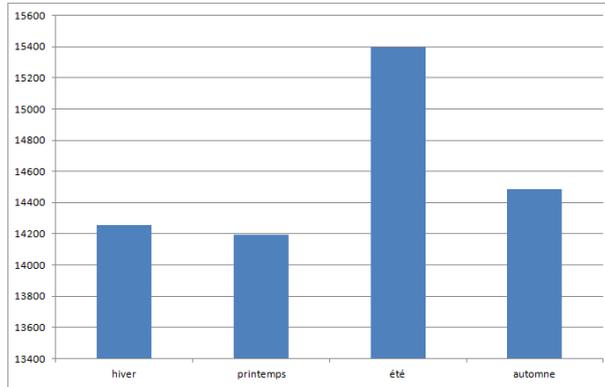
Répartition des quantités d'OMA collectées par EPCI (kg/ hab., source : SILA, 2014)

Globalement, les EPCI se situent dans la moyenne locale en matière de quantités de déchets ménagers traités. A noter que la vallée de Thônes, très influencée par le tourisme présente une quantité de déchets traités supérieure à celle de la CC de la Tournette en 2014.

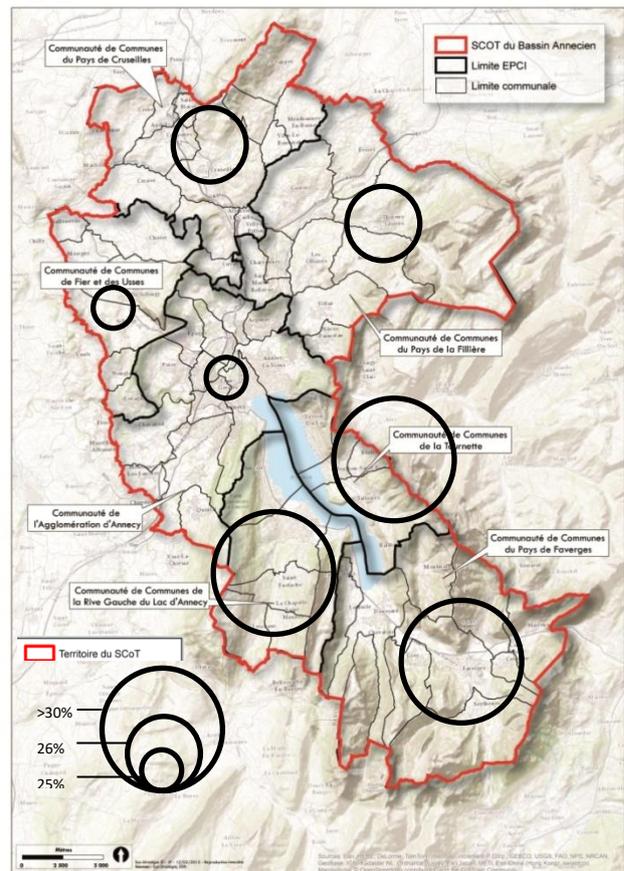
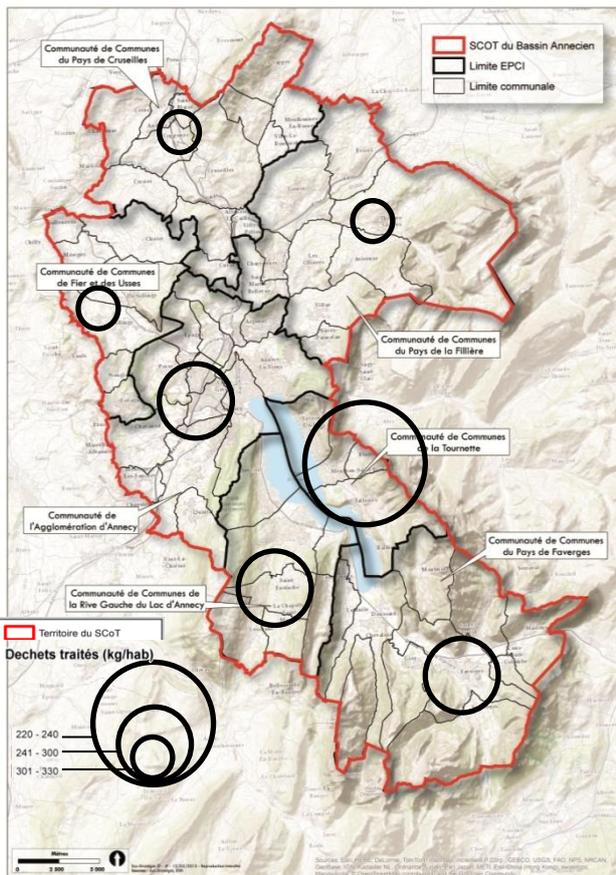
La population touristique joue un rôle dans les quantités traitées. En effet, si un territoire est peu peuplé mais voit sa population tripler ou quadrupler au cours d'une saison, la moyenne de traitement des déchets affichée étant annuelle, elle ne fait pas de distinction. Aussi, en l'absence de données sur la population touristique locale, une analyse des quantités traitées par saison a été menée.

A l'aide du graphique ci-après, on peut remarquer que l'influence de la population touristique s'exerce notamment en été, où les quantités doublent par rapport au printemps et à l'hiver.

Le détail territorialisé indique que cette influence s'exerce surtout sur les EPCI de la Tournette, de Rive gauche et de Faverges.



Quantités d'OMA traitées sur le territoire du SCot en 2014 (tonnes/hab., source : SILA, 2014)



Quantités d'OMA traitées en 2014 (source : SILA) à gauche ; à droite, poids de la saison estivale dans les quantités traitées en 2014

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

En cours.

6.4. Amélioration de la gestion des déchets inertes

6.4.1 Evolution de la quantité de déchets inertes traités par an

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

Le SILA mentionne une « production » de 1 478 tonnes de déchets inertes en 2015 (après traitement des déchets ménagers et non ménagers). En 2014, ce chiffre était de 1 453 tonnes. Toutefois, cette augmentation est due à une augmentation de la population. En prenant les ratios par habitant, on arrive à 262 tonnes/hab. en 2014 contre 261 en 2015.

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

En cours.

6.5. Equilibre entre l'offre et la demande en matériaux

6.5.1 Bilan entre production et consommation des matériaux de carrière sur le territoire

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCoT OU UN PEU AVANT)

D'après l'UNICEM, Le bassin annécien est déficitaire depuis plusieurs dizaines d'années. Les bassins alentours sont eux autosuffisants et ne peuvent donc pas approvisionner le bassin annécien en l'état actuel des choses. Ce qui entraîne un approvisionnement depuis des bassins très éloignés.

Le problème ne vient pas d'un manque de ressource mais d'un manque d'accès à la ressource.

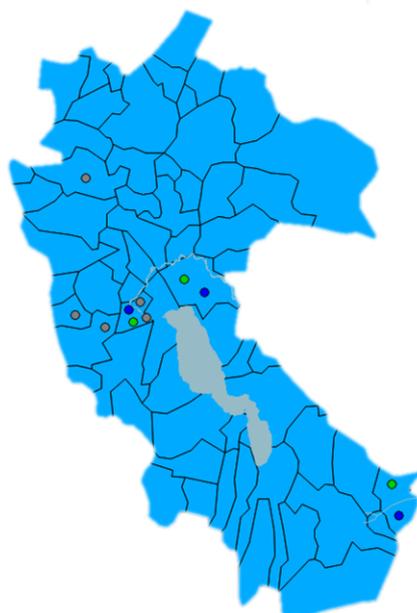
L'une des conséquences positives est que le recyclage des matériaux est optimisé sur le territoire.

D'après les chiffres de 2013 fournis par l'UNICEM, la consommation a été de 330 000 t de matériaux, soit 1,45 t/hab. La production a été de 980 000 t en 2014, soit 4,4 t/hab. (750 000 t de roches meubles, 190 000 t de roches calcaires et 40 000 t liés au recyclage¹⁵).



Localisation des carrières (source : UNICEM, 2015)

- 5 roches meubles
- 3 roches calcaires
- 3 recyclage



RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

En cours.

¹⁵ Ces données ne comprennent pas les matériaux recyclés sur les chantiers et plateformes de recyclage non adhérentes.

6.6. Préservation de la qualité des sols

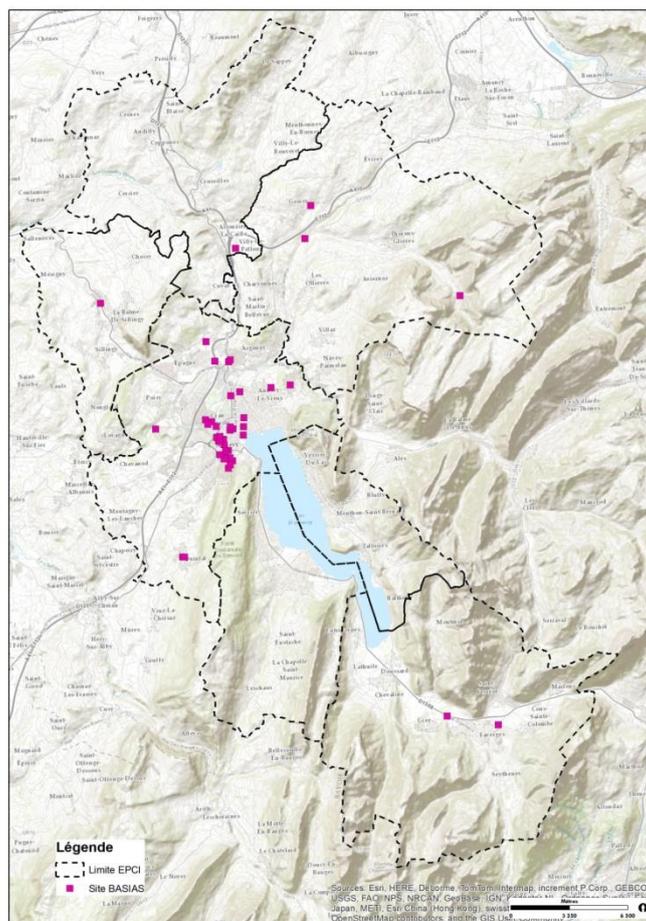
6.6.1 Prise en compte des sites et sols pollués de la base de données BASIAS dans les zonages des DUL

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

D'après la base de données nationales du BRGM (BASIAS), le territoire compte, au 13 mai 2014, 61 sites :

- 29 à Annecy ;
- 5 à Cran-Gevrier ;
- 4 à Seynod ;
- 3 à Groisy ;
- 3 à Faverges ;
- 3 à Pringy ;
- 3 à La-Balme-de-Sillingy ;
- 2 à Metz-Tessy ;
- 2 à Annecy-le-Vieux ;
- 2 à Quintal ;
- 2 à Thorens-Glières ;
- 2 à Villy-le-Pelloux ;
- 1 à Poisy.

En localisant les zones d'urbanisation future des DUL opposables au 13 mai 2014, il apparaît qu'aucun des sites recensés étaient concernés. En effet, les sites pollués recensés sur Annecy sont déjà construits. Ces sites ont été dépollués et/ou le seront lorsque l'activité identifiée sera terminée.



Localisation des sites BASIAS recensés par le BRGM en 2014

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCOT

En cours.

6.7. Réduction de l'exposition des populations aux nuisances

6.7.1 Capacités d'accueil des équipements sensibles (enseignement, soins et santé, action sociale, habitations) situés dans la bande de protection générée par le classement sonore des voiries (zones dites « de bruit critique »)

CONTEXTE

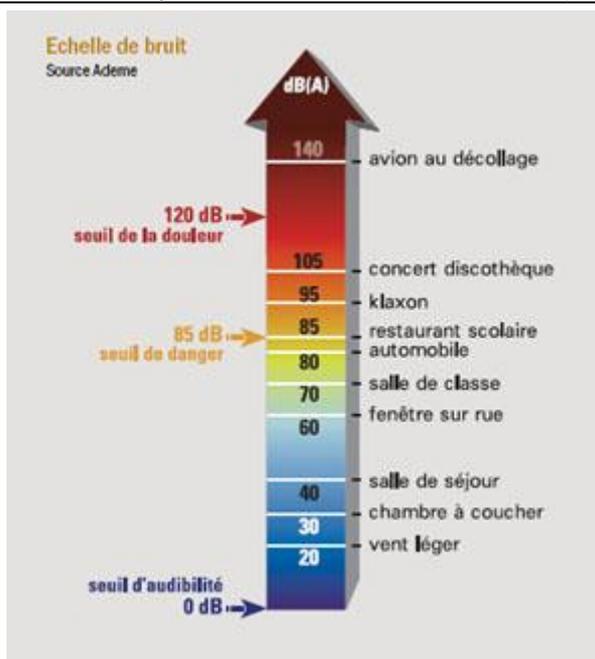
Le bruit des infrastructures routières, nouvelles ou faisant l'objet de modifications, est réglementé par les articles L.571-9 et R.571-44 à R.571-52 du code de l'environnement (anciennement rassemblés au sein du décret n° 95-22 du 9 janvier 1995), associés à l'arrêté du 5 mai 1995. Ces dispositions ont pour objet de protéger, par un traitement direct de l'infrastructure ou, si nécessaire, par insonorisation des façades, les bâtiments les plus sensibles existant avant l'infrastructure.

Les seuils à respecter sont les suivants :

Usage et nature des locaux	L _{Aeq} (6h-22h) ⁽¹⁾	L _{Aeq} (22h-6h) ⁽¹⁾
Etablissements de santé, de soins et d'action sociale ⁽²⁾	60 dB(A)	55 dB(A)
Etablissements d'enseignement (à l'exclusion des ateliers bruyants et des locaux sportifs)	60 dB(A)	
Logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	60 dB(A)	55 dB(A)
Autres logements	65 dB(A)	60 dB(A)
Locaux à usage de bureaux en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	65 dB(A)	

(1) Ces valeurs sont supérieures de 3 dB(A) à celles qui seraient mesurées en champ libre ou en façade, dans le plan d'une fenêtre ouverte, dans les mêmes conditions de trafic, à un emplacement comparable. Il convient de tenir compte de cet écart pour toute comparaison avec d'autres réglementations qui sont basées sur des niveaux sonores maximaux admissibles en champ libre ou mesurés devant des fenêtres ouvertes.

(2) Pour les salles de soin et les salles réservées au séjour de malades, ce niveau est abaissé à 57 dB(A).



Source : PDU de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

ETAT « ZERO » (A LA DATE D'OPPOSABILITE DU SCOT OU UN PEU AVANT)

Le préfet de Haute-Savoie a approuvé, le 20 mai 2014 (arrêté n°2014140-0005), les cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures routières du département, dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules/jour. A partir de ce diagnostic, qui quantifie un niveau des nuisances sonores en décibels, les collectivités gestionnaires de ces voies doivent désormais élaborer leur plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Les cartes de bruit permettent de représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, mais également de dénombrer les populations exposées et les établissements d'enseignement et de santé impactés. Elles permettent ainsi de quantifier les nuisances sonores afin d'établir, dans un deuxième temps, des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Ces cartes sont établies avec les indicateurs harmonisés Lden et Ln :

- Lden : indicateur représentatif du niveau sonore moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée ;
- Ln : indicateur représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22h - 6h.

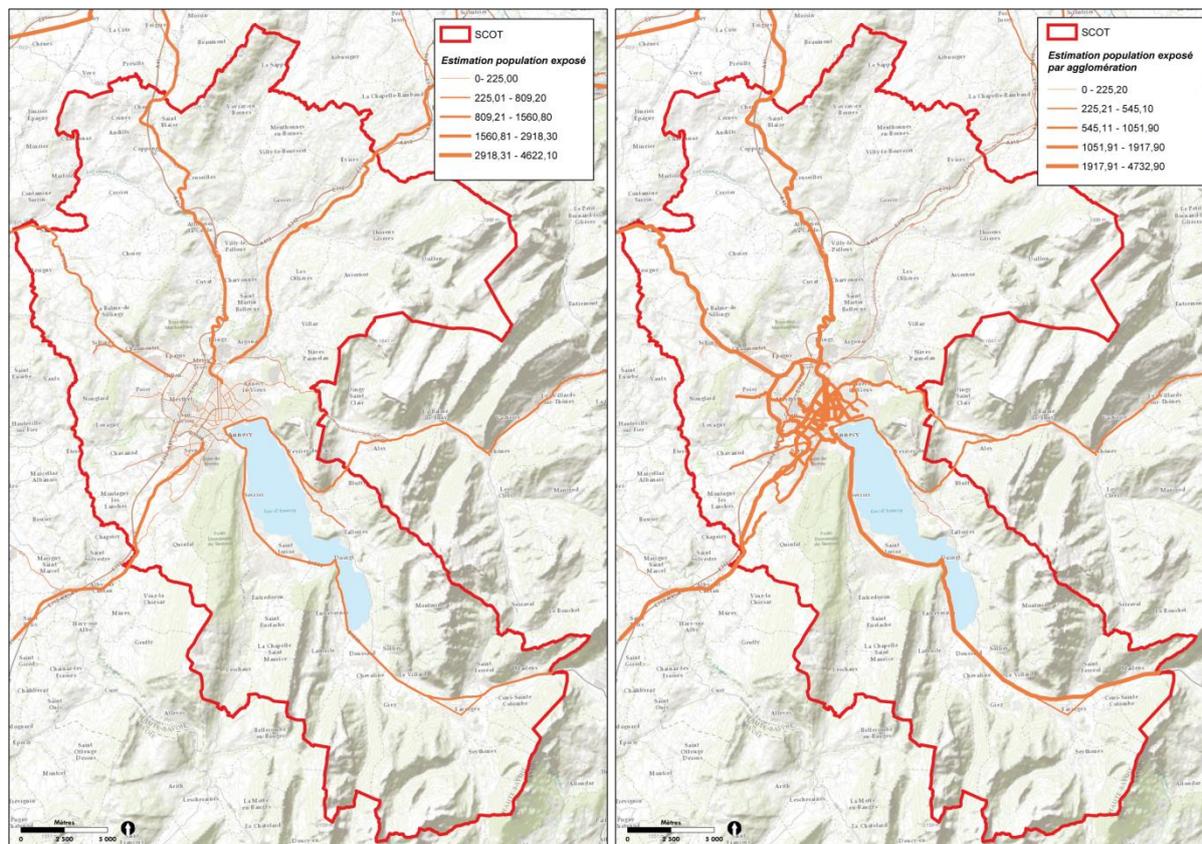
Les niveaux de bruit sont évalués au moyen de modèles numériques intégrant les principaux paramètres qui influencent le bruit et sa propagation. Les cartes ainsi réalisées sont ensuite croisées avec les données démographiques afin d'évaluer la population résidentielle exposée. **Elles ne tiennent pas compte de la population touristique.**

La lecture de la carte ne peut pas être comparée à des mesures de bruit sans un minimum de précautions, mesures et cartes ne cherchant pas à représenter les mêmes effets. Il s'agit dans la carte d'essayer de représenter un niveau de gêne. Ce n'est donc pas un niveau de bruit réel ou mesuré (comme le LAeq) mais une indication pondérée.

La carte et le tableau présentent l'estimation du nombre d'habitants exposés aux nuisances sonores liées au trafic routier. **Les cartes ci-après ne présentent que la première colonne.**

Les populations résultent d'une estimation. Il s'agit du nombre d'habitants vivant en dehors des agglomérations, dans des bâtiments d'habitation et exposés, à 4 m du sol et sur la façade la plus exposée, à des niveaux sonores définis par la tranche de Lden précisée. Précisons enfin que la population exposée est rattachée à la route entière et non à un tronçon défini sur le territoire.

	Population exposée Lden : 55-60 dB(A)	Population exposée Lden : 60-65 dB(A)	Population exposée Lden : 65-70 dB(A)	Population exposée Lden : 70-75 dB(A)
RD1201	2301	1770	1907	836
RD1203	1869	858	605	307
RD909	1561	954	675	476
RD1508	1212	527	502	214
RD2508	810	269	404	107
RD909A	384	298	239	42
RD17	285	56	120	32
RD908B	90	49	29	0



Exposition des populations hors agglomération (à gauche) et en agglomération (à droite) ; source : DDT74

Bien que les plus fortes expositions soient concentrées au niveau du nord du bassin annécien, les habitants des rives du lac sont concernés par cette gêne (RD1508 et RD909).

RESULTAT : DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DU SCoT

En cours.

SYNTHESE DE L'OBJECTIF 6 :

Ressource en eau

- La qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau du territoire était en 2013 globalement satisfaisante¹⁶, malgré quelques points noirs, essentiellement en partie nord du territoire du SCoT (agglomération annécienne surtout). Les cours d'eau circulant en zone urbaine présentent de manière générale un état plus dégradé (écologie, chimie et hydromorphologie) que les cours d'eau circulant en zone rurale ;
- L'état chimique du lac et des masses d'eau souterraine est jugé bon ;
- L'activité touristique du bassin versant représente un moteur économique de première importance, multipliant par 7, en période hivernale, la population permanente du Val d'Arly et du Beaufortain en tête de bassin (hors SCoT). Cela peut expliquer les pollutions en aval (sur le territoire du SCoT) ;

¹⁶ Données relevées entre 2009 et 2013

- La population fluctuante se traduit par la nécessité d'adapter les réseaux d'assainissement et la quantité d'eau potable distribuée. Des travaux d'amélioration de l'efficacité du réseau de traitement des eaux usées ont été entrepris par le SILA en 2014 et devraient s'achever en 2017 ;
- Le suivi de la qualité bactériologique des eaux de baignade du lac effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2010 met en évidence une qualité globalement bonne. Quelques dépassements de la teneur en germes de contamination fécale ont été mesurés ;
- 49 communes sont rattachées à des Syndicats et ou des EPCI pour la gestion de la distribution de l'eau potable et 14 communes sont en régie propre. Notons que la commune de Doussard dispose d'une gestion en affermage (Veolia) ;
- Les centrales hydroélectriques respectent les débits de réserve ;
- Les problèmes quantitatifs des ressources pour l'eau potable ont été mis en évidence lors de l'épisode de sécheresse de 2003 sur le Fier aval (après le Viéran) ainsi que les têtes de bassin versant (rive gauche et bous du lac). Aujourd'hui, il faut s'assurer que les travaux engagés suffisent à l'approvisionnement des populations estivales (schémas AEP).

Energie

- D'après l'OREGES, au 31/12/2013, la production d'énergie renouvelable sur le territoire du Bassin Annécien représentait 9,53 % (450 000 MWh produits pour 4 720 000 MWh consommés) ;
- Le niveau de pollution du territoire du bassin annécien reste dans la moyenne observée sur les territoires alentour. En comparaison, soulignons que la vallée de l'Arve affiche un nombre de jours de dépassement du seuil sanitaire bien supérieur au bassin annécien. Notons que cette pollution se concentre au droit de la polarité des voiries (Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier,...). On peut également suivre le tracé de la RD1508 le long du lac et même au-delà de Faverges ;
- Réseau de chaleur : on comptabilisait 26,3 km de réseau en septembre 2016 sur le territoire du SCOT.

Déchets

- Au niveau des déchets, globalement, les EPCI se situent dans la moyenne locale en matière de quantités de déchets ménagers traités. La population touristique estivale joue un rôle dans les quantités traitées avec une augmentation assez marquée en partie sud du territoire (CC du Pays de Faverges, CC de la Tournette et CC la Rive Gauche) ;
- Au total, le SILA mentionne une production de 1 453 tonnes de déchets inertes en 2014. Le ratio par habitant est de 262 tonnes/habitant. Ce chiffre est passé à 261 en 2015. La quantité de déchets traités est donc assez stable d'une année à l'autre.

Matériaux

- D'après l'UNICEM, Le bassin annécien est déficitaire depuis plusieurs dizaines d'années. Les bassins alentours sont eux autosuffisants et ne peuvent donc pas approvisionner le bassin annécien en l'état actuel des choses. Ce qui entraîne un approvisionnement depuis des bassins très éloignés. Le problème ne vient pas d'un manque de ressource mais d'un manque d'accès à la ressource. L'une des conséquences positives est que le recyclage des matériaux est optimisé sur le territoire.

Nuisances sonores

- Les nuisances sonores des infrastructures routières sont très prégnantes sur le territoire, y compris en agglomération. Cette exposition des riverains aux nuisances est un élément à prendre en compte dans les risques sanitaires à l'échelle des DUL pour le choix d'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs.